

ROYAUME DU MAROC



PROJET DE LOI
DE FINANCES
POUR L'ANNEE
BUDGETAIRE
2009

RAPPORT ECONOMIQUE
ET FINANCIER

Table des matières

Liste des acronymes _____	5
Liste des graphiques _____	7
Liste des tableaux et des encadrés _____	8
PARTIE I. DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE MONDIALE : OPPORTUNITES ET ENSEIGNEMENTS POUR L'ECONOMIE NATIONALE _____	13
1. Principales tendances de l'économie mondiale en 2007-2008 _____	16
1.1. Les grandes lignes du scénario de la croissance mondiale _____	16
1.2. Performances économiques des différents pôles de l'économie mondiale _____	19
1.2.1. Ralentissement de l'économie américaine et ses incidences sur l'Amérique Latine _____	19
1.2.2. Résistance des économies asiatiques malgré la modération de la croissance japonaise _____	21
1.2.3. Modération progressive de la croissance européenne et comportement différencié des économies tiers méditerranéennes _____	22
1.3. Ralentissement de la croissance du commerce mondial _____	24
2. Le Maroc dans l'économie mondiale _____	25
2.1. Relations Maroc-Union Européenne _____	25
2.1.1. Approfondissement des relations bilatérales entre le Maroc et l'Union Européenne _____	26
2.1.2. Evolution vers un statut avancé pour les relations Maroc-Union Européenne _____	28
2.1.3. Union pour la Méditerranée, apport à l'intégration régionale _____	29
2.2. Progrès accomplis en matière d'intégration régionale _____	30
2.2.1. Dynamisme des échanges avec la Turquie tiré par les importations _____	31
2.2.2. Mise en œuvre de l'Accord d'Agadir _____	31
2.2.3. Voies de relance de l'Union du Maghreb Arabe _____	33
2.3. Accord de libre échange Maroc-Etats-Unis, un potentiel loin d'être exploité _____	35
2.4. L'Afrique : un intérêt grandissant pour un avenir prometteur _____	37
3. Attractivité et positionnement de l'économie nationale _____	39
3.1. Investissements directs étrangers _____	39
3.1.1. Attractivité croissante du Maroc pour les investissements directs étrangers _____	39
3.1.2. Evolution à la hausse des investissements marocains nets à l'étranger _____	40
3.2. Positionnement de l'économie nationale perçu par les organismes internationaux _____	43
4. Principaux enjeux stratégiques à l'international, quelques enseignements pour le Maroc _____	44
4.1. Nouvelle équation de l'agriculture et de l'alimentation mondiales _____	44
4.2. Expérience chilienne en matière de réforme agricole _____	46
4.3. Relever le défi énergétique à travers l'intégration régionale _____	48
PARTIE II. PERFORMANCES ECONOMIQUES, FINANCIERES ET SOCIALES _____	53
1. Performances de l'économie nationale _____	55
1.1. Changement structurel de l'économie nationale _____	55
1.1.1. Diversification croissante de l'économie nationale _____	56
1.1.2. Une demande intérieure boostée par l'accélération de l'investissement _____	62
1.1.3. Amélioration du profil des échanges extérieurs _____	64
1.1.4. Une croissance économique favorisée par l'amélioration du revenu _____	67
1.1.5. Une croissance soutenue par un secteur financier en plein essor _____	68
1.2. Développement du marché du travail et amélioration de la productivité _____	72
1.2.1. Nette amélioration du marché du travail _____	72
1.2.2. Les gains de productivité ont soutenu la croissance _____	74

2. Evolution des indicateurs de développement humain	78
2.1. Amélioration des niveaux de vie	78
2.1.1. Amélioration notable des revenus	78
2.1.2. Recul de la pauvreté et de la vulnérabilité	79
2.2. Education et formation professionnelle	80
2.2.1. Réalisations au niveau de l'enseignement fondamental	80
2.2.2. Enseignement supérieur	81
2.2.3. Alphabétisation et éducation non formelle	81
2.2.4. Amélioration qualitative et quantitative de la formation professionnelle	82
2.3. Santé et couverture médicale	82
2.3.1. Offre de soin	82
2.3.2. Indicateurs de mortalité, d'espérance de vie, de santé maternelle et infantile	83
2.4. Bilan de l'Initiative Nationale du Développement Humain (2005-2007)	84
2.4.1. Réalisations 2005-2007 au niveau des programmes et projets	84
2.4.2. Initiative Nationale pour le Développement Humain et les activités génératrices de revenu	85
3. Le développement régional	86
4. Quelles adaptations nécessaires à une bonne gouvernance au Maroc ?	92
4.1. Décentralisation au plan régional	93
4.2. Déconcentration et régionalisation	94
4.3. Déterminants clés de la décentralisation de l'action publique au Maroc	94
4.4. Place de la réforme budgétaire dans le processus de déconcentration et de décentralisation au Maroc	95
5. Enjeux économiques et sociaux	96
5.1. Enjeu de la croissance et de l'emploi	96
5.2. Enjeux sectoriels	97
5.3. Valorisation du capital humain	98
PARTIE III. POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE	101
1. Accélération nécessaire des réformes sectorielles et structurelles	104
1.1. Accélération nécessaire des politiques sectorielles rénovées	104
1.1.1. Vers une meilleure adéquation entre les politiques de l'agriculture et de l'eau	104
1.1.2. Renforcement de la gouvernance et modernisation du secteur de la pêche	110
1.1.3. Repositionnement du Maroc sur le marché mondial des mines	112
1.1.4. Ciblage volontariste des nouveaux métiers mondiaux dans l'industrie	114
1.1.5. Nouvelles orientations dans la politique du logement	116
1.1.6. Soutien à la dynamique du secteur touristique	118
1.1.7. Modernisation du secteur de l'artisanat	120
1.1.8. Vers une spécialisation des services à forte valeur ajoutée	121
1.2. Développement nécessaire des secteurs support	123
1.2.1. Nouvelle stratégie énergétique : les contraintes et les marges de manœuvre	123
1.2.2. Mise à niveau logistique pour un meilleur accompagnement de la dynamique sectorielle	125
1.2.3. Investissement dans le capital humain	127
2. Poursuite des réformes et de la modernisation du secteur financier	129
3. Politique sociale	131
3.1. Dynamisation du dialogue social	131
3.2. Politique de lutte contre la pauvreté	132
3.2.1. Facteurs clés pour se soustraire à la pauvreté au Maroc	132
3.2.2. Pour un meilleur ciblage des populations défavorisées	133

3.3. Poursuite de la mise en œuvre de l'INDH _____	134
3.4. Plan d'action 2008-2012 : amélioration de l'efficacité du système de santé _____	135
3.5. Plan 2008-2012 : pour une nouvelle dynamique de la formation professionnelle _____	135

PARTIE IV. FINANCES PUBLIQUES _____ 137

1. Tendances récentes des finances publiques : consolidation des performances _____	140
1.1. Amélioration notable des recettes fiscales _____	141
1.1.1. Evolution soutenue des impôts directs _____	142
1.1.2. Maintien d'une tendance haussière des impôts indirects _____	144
1.1.3. Droits de douane : évolution en ligne avec la progression des importations taxables _____	146
1.1.4. Progression soutenue des droits d'enregistrement et de timbre _____	146
1.2. Des recettes non fiscales toujours importantes malgré leur évolution fluctuante _____	147
1.3. Dépenses de l'Etat _____	147
1.3.1. Dépenses ordinaires _____	147
1.3.2. Dépenses d'investissement _____	152
1.4. Déficit budgétaire et son financement _____	153
1.5. Tendance baissière de la dette totale du Trésor _____	153
1.6. Soutien de l'Etat à l'activité économique en 2006 _____	154
2. Evaluation de l'orientation de la politique budgétaire _____	157
2.1. Solde conjoncturel : effets de la croissance économique sur le solde budgétaire _____	157
2.2. Solde structurel : un ajustement budgétaire permettant de restaurer des marges de manœuvre importantes _____	158
2.3. Indicateur d'effort structurel : mesure de la composante discrétionnaire de la politique budgétaire _____	160
2.3.1. Effet d'élasticité _____	160
2.3.2. Effet du décalage entre l'évolution de la base taxable et le recouvrement effectif et celui des recettes non fiscales _____	161
3. Possibilité d'élargissement de l'espace budgétaire _____	161
3.1. Renforcement des recettes _____	162
3.2. Amélioration de l'efficacité des dépenses publiques _____	162
3.3. Politique de financement _____	162
4. Politiques budgétaire et fiscale à moyen terme _____	163
4.1. Politique fiscale _____	163
4.1.1. Mesures d'élargissement de l'assiette fiscale _____	163
4.1.2. Mesures d'ordre social et de soutien à l'emploi _____	164
4.1.3. Mesures de simplification et d'harmonisation _____	165
4.1.4. Réforme de la fiscalité douanière _____	165
4.2. Politique budgétaire _____	166
4.2.1. Maîtrise des dépenses publiques _____	166
4.2.2. Modernisation de la gestion des deniers publics _____	167
4.2.3. Modernisation des systèmes de contrôle et de pilotage des finances publiques _____	167
5. Projet de loi de finances 2009 _____	168
5.1. Contexte macro-économique du projet de Loi de Finances 2009 _____	168
5.1.1. Reprise de la croissance économique en 2008 _____	168
5.1.2. Environnement international et hypothèses retenues _____	170
5.2. Les prévisions économiques _____	171
5.3. Mesures de politiques fiscale et budgétaire _____	174
5.3.1. Mesures fiscales et douanières : recherche d'efficacité et réduction des charges _____	175
5.3.2. Mesures budgétaires _____	177
5.4. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2009 _____	178

5.4.1. Ressources financières	178
5.4.2. Dépenses de l'Etat	180
5.4.3. Déficit et besoin de financement	181
6. Programmation pluriannuelle	181
6.1. Cadre macroéconomique à moyen terme	181
6.2. Perspectives des finances publiques à moyen terme	184
6.2.1. Evolution des recettes	185
6.2.2. Evolution des dépenses	186
Annexes statistiques	187
Index	223

Liste des acronymes

AGR	: Activités Génératrices de Revenus
ALE	: Accord de libre échange
ALENA	: Accord de libre échange nord-américain
ANAPEC	: Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences
ANP	: Agence Nationale des Ports
ASEAN	: Association des Nations d'Asie du Sud-est
BGE	: Budget général de l'Etat
BPO	: Business Process Outsourcing
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CDER	: Centre de Développement des Energies Renouvelables
CDG	: Caisse de Dépôt et de Gestion
CEI	: Communauté d'États Indépendants
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCED	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COMABAR	: Compagnie Marocaine des Barytes
COMANAV	: Compagnie marocaine de navigation
COPAG	: Coopérative Agricole Taroudant
CSEC	: Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat
CST	: Comptes Spéciaux du Trésor
DRAPOR	: Société Marocaine de Drapage des Ports
EDI	: Echange de Données Informatisées
ESSB	: Etablissement de Soins de Santé de Base
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FBCF	: Formation Brute du Capital Fixe
FNIH	: Fédération Nationale de l'Industrie Hôtelière
FNT	: Fédération Nationale du Tourisme
FOGALEF	: Fonds de Garantie des prêts destinés à financer l'accèsion à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation
FOGALOGUE	: Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public
FOGARIM	: Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes
GNL	: Gaz Naturel Liquéfié
IDE	: Investissements Directs Etrangers
IEVP	: Nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat
IFPRI	: Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
IFRS	: International Financial Reporting Standards
INDH	: Initiative Nationale pour le Développement Humain
IR	: Impôt sur le revenu
IS	: Impôt sur les sociétés
LOF	: Loi Organique des Finances
MCA	: Millenium Challenge Account
MENA	: Moyen Orient et Afrique du Nord
NBO	: Nouvelles opportunités d'affaires au Maroc
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC	: Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCP	: Office Chérifien des Phosphates
ODEP	: Office d'Exploitation des Ports
OFPPPT	: Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMD	: Objectifs de Développement pour le Millénaire
ONDA	: Office National des Aéroports
ONE	: Office National d'Electricité
ONEP	: Office National de l'Eau Potable
ONHYM	: Office National des Hydrocarbures et des Mines

ONICL	: Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PAGER	: Programme d’approvisionnement en Eau Potable dans les Zones Rurales
PDRA	: Plan de Développement Régional de l’Artisanat
PDRT	: Plan de Développement Régional du Tourisme
PECO	: Pays d’Europe Centrale et Orientale
PEV	: Politique Européenne de Voisinage
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petite et moyenne entreprise
PMEA	: Petite et moyenne exploitation agricole
PNA	: Programme National d’Assainissement
RAM	: Royal Air Maroc
RAMED	: Régime d’Assistance Médicale aux économiquement faibles
R-D	: Recherche et développement
SEEE	: Secrétariat d’État chargé de l’Eau et de l’Environnement
SMAG	: Salaire minimum agricole
SMIG	: Salaire minimum généralisé
SNEC	: Société Nationale des Eaux du Cameroun
SNF	: Sociétés non financières
SOMACA	: Société Marocaine de Constructions des Automobiles
THT–HT	: Très haute tension- haute tension
TIC	: Taxe intérieure de consommation
TVA	: Taxe sur la valeur ajoutée
UCTE	: Union pour la Coordination du Transport de l’Electricité
UMA	: Union du Maghreb Arabe
UPM	: Union pour la Méditerranée
USAID	: Agence des Etats Unis pour le Développement International
VAR	: Vaccin anti rougeole

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution de l'indice EMBI	17
Graphique 2 : Evolution en indice des cours du pétrole (Brent) et des céréales.....	18
Graphique 3 : Croissance du PIB dans les EUA et dans l'Amérique Latine	20
Graphique 4 : Croissance du PIB dans certains pays de la région asiatique.....	21
Graphique 5 : Croissance du PIB dans la zone Euro.....	22
Graphique 6 : Croissance du PIB dans certains pays sud-méditerranéens.....	23
Graphique 7 : Croissance réelle du commerce des marchandises par région (2007).....	25
Graphique 8 : Part des principaux pays de l'Europe dans le solde commercial national	26
Graphique 9 : Evolution des IDE avec et hors privatisation	39
Graphique 10 : Evolution des IDE par secteur.....	40
Graphique 11 : Evolution des investissements marocains à l'étranger	41
Graphique 12 : Répartition des IDE par secteur et par pays	41
Graphique 13 : Evolution de la croissance du PIB global en volume.....	57
Graphique 14 : Evolution de la croissance du PIB non agricole en volume.....	57
Graphique 15 : Evolution des investissements réalisés dans le secteur de l'immobilier et des ventes totales du ciment	59
Graphique 16 : Contribution des éléments de la demande à la croissance économique réelle	62
Graphique 17 : Structure de la FBCF par secteur institutionnel	64
Graphique 18 : Décomposition du solde du compte courant en % du PIB.....	66
Graphique 19 : Dynamisme de l'investissement autofinancé par l'amélioration continue de l'épargne	67
Graphique 20 : Montants des capitaux levés par secteur	70
Graphique 21 : Evolution du taux de chômage	74
Graphique 22 : Evolution de la productivité apparente du travail au niveau national	75
Graphique 23 : Evolution en indice de la productivité apparente du travail au Maroc en comparaison avec la moyenne des pays émergents	75
Graphique 24 : Productivité apparente du travail par branche industrielle (moyenne sur la période 2000-2006)	77
Graphique 25 : Comparaison de la productivité apparente du travail dans le secteur manufacturier au niveau des pays émergents (2006)	77
Graphique 26 : Evolution du revenu national brut disponible par habitant	78
Graphique 27 : Courbe d'incidence de la croissance entre 2001 et 2007 au niveau national..	79
Graphique 28 : Cartographie socioéconomique régionale (2006)	86
Graphique 29 : Répartition sectorielle des recettes de l'IS versées par les sociétés cotées en bourse pour l'exercice 2007.....	143
Graphique 30 : Décomposition de la variation de la masse salariale de l'Etat	149
Graphique 31 : Evolution de la charge de la compensation supportée par le BGE	151
Graphique 32 : Evolution du solde conjoncturel et de l'output-gap	158
Graphique 33 : Décomposition du solde budgétaire effectif en % du PIB	159
Graphique 34 : Les quatre choix susceptibles d'élargir l'espace budgétaire	162
Graphique 35 : Evolution de l'épargne et de l'investissement brut en % du PIB.....	173

Liste des tableaux et des encadrés

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Structure et croissance de la valeur ajoutée par agent économique	61
Tableau 2 : Evolution sectorielle de la valeur ajoutée et de l'emploi (2003-2007)	72
Tableau 3 : Décomposition des variations du taux d'endettement direct du Trésor	154
Tableau 4 : Décomposition du solde budgétaire effectif en % du PIB	159
Tableau 5 : Programme prévisionnel de la baisse des quotités d'importation	177

Liste des encadrés :

Encadré 1 : Quels sont les plus gros contributeurs à l'IS ?	142
Encadré 2 : Contribution sectorielle à la formation des recettes de la TVA intérieure.....	145
Encadré 3 : Masse salariale : Evolution et contraintes.....	149
Encadré 4 : Soutenabilité de la charge de compensation	151
Encadré 5 : les ajustements récents de la politique monétaire au service d'une meilleure gestion de la liquidité de l'économie et de maîtrise de l'inflation	174
Encadré 6 : Les effets budgétaires et économiques de la baisse de l'IR.....	175

Introduction Générale

La préparation de la loi de Finances 2009 intervient dans un contexte caractérisé par un environnement international marqué par d'importantes perturbations. Il s'agit, en particulier, de l'instabilité des marchés financiers internationaux, des déséquilibres sur le marché des changes, de la flambée des cours des matières premières dont les produits énergétiques et agricoles et l'apparition de signes d'essoufflement de l'activité économique dans de nombreux pays, notamment chez nos principaux partenaires.

En dépit de cette conjoncture mondiale difficile, l'économie marocaine continue d'être bien orientée bénéficiant d'une campagne agricole satisfaisante, de la poursuite du dynamisme des activités non agricoles, de finances publiques plus robustes et d'un secteur financier sain.

Par ailleurs, la conduite de réformes structurelles et sectorielles volontaristes, l'assainissement du cadre macroéconomique et l'amélioration de l'attractivité nationale, ont permis à l'économie nationale de renforcer sa résilience aux chocs, améliorant ainsi sa capacité d'adaptation et de positionnement sur des niches porteuses à même de maintenir notre croissance dans un cycle ascendant.

Différents éléments de rupture ont caractérisé l'économie marocaine durant ces dernières années, notamment l'autonomie de plus en plus prononcée de la croissance par rapport aux conditions climatiques et la consolidation des activités non agricoles. En fait, l'économie nationale a atteint un nouveau palier de croissance qui gagnerait à être appuyé par la poursuite de la dynamique des réformes structurelles. La maîtrise de l'inflation constitue une force dans le contexte actuel. Le Maroc pourrait être considéré parmi les rares pays qui ont pu maîtriser l'inflation, en dépit de la flambée des matières agricoles de base et du renchérissement de l'or noir.

Par ailleurs, les changements opérés sur la scène mondiale, notamment le rattrapage économique des pays émergents appelle un repositionnement permanent de l'économie nationale sur les segments porteurs de l'économie mondiale.

C'est dans cette nouvelle logique que s'inscrit la politique sectorielle poursuivie par le Maroc qui vise à accélérer le développement de secteurs stratégiques à l'instar de l'agriculture, des mines et de l'énergie et de secteurs porteurs comme l'aéronautique et les services à fortes valeurs ajoutées. En effet, et au-delà de la remise en perspective de l'importance de l'agriculture, le Plan Maroc Vert présente, à travers sa démarche intégrée et tenant compte de la question stratégique de la ressource hydrique, l'opportunité pour inverser la tendance et faire de ce secteur un des moteurs de l'économie, offrant au Maroc une chance historique d'un rééquilibrage important au regard de ses défis économiques et sociaux.

Les Orientations de Sa Majesté, dans son Discours du 20 août 2008 à l'occasion du 55ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, rappellent avec force cet engagement en recommandant la mise en œuvre de la réforme de l'agriculture pour qu'elle puisse répondre aux exigences de productivité et de compétitivité tout en appelant à mettre en place un système fiscal approprié et progressif.

L'enseignement figure également parmi les Orientations Royales rappelées lors de ce discours avec le lancement dans le cadre du programme d'urgence relatif à la réforme du système d'éducation, de l'opération d'un million de cartables visant à donner une forte impulsion à la généralisation de l'enseignement fondamental et à l'affirmation de son caractère obligatoire.

L'adoption du Code de Protection du Consommateur, l'application stricte de la loi sur la liberté des prix et de la concurrence, notamment en mettant en marche le Conseil de la Concurrence, l'installation de l'Instance Centrale pour la Prévention de la Corruption et la réforme globale de la justice figurent également dans les Orientations Royales visant à compléter l'éventail des outils de soutien social nécessaires pour renforcer le pouvoir d'achat des citoyens, contrôler les prix et combattre la corruption.

Sur le plan social, l'amélioration des indicateurs de développement humain nécessite une approche intersectorielle de proximité pour mieux approcher les problématiques qui touchent le quotidien des populations défavorisées. En effet, conformément aux Orientations Royales contenues dans le dernier discours du Trône, toutes les politiques publiques devraient être "stratégiquement vouées à l'élargissement de la classe moyenne, pour qu'elle soit le socle de l'édifice social, la base de la stabilité et un puissant catalyseur de la production et de la créativité".

Le Rapport Economique et Financier 2009 touche à l'ensemble de ces problématiques. Ainsi dans sa première partie, le rapport rappelle la dynamique de l'économie mondiale et ses enseignements pour l'économie nationale et prend en considération les multiples interrogations que suscitent les risques inhérents aux aléas d'un environnement international perturbé, notamment au niveau financier et au regard de la nouvelle équation de la problématique de l'alimentation et du défi énergétique.

A ce titre, l'ouverture de notre économie et le renforcement des relations avec nos partenaires régionaux et internationaux, de telle sorte à faire de notre pays une plate-forme d'investissement, de production et d'exportation aux portes de l'Europe, du Monde Arabe et de l'Afrique, restent un choix stratégique et une réponse toujours adaptée à ces défis.

La seconde partie retrace les performances structurelles de l'économie nationale aussi bien économiques, financières que sociales durant la dernière décennie. La promotion de l'investissement, l'amélioration de la productivité, la valorisation du capital humain et la nécessaire bonne gouvernance devraient permettre de lever les contraintes et enjeux identifiés, notamment, la faiblesse de l'offre exportable, la charge de la compensation, le chômage urbain et la masse salariale. Par ailleurs, la réussite des politiques macro-économiques et sectorielles passe aujourd'hui par la mise en œuvre d'une politique régionale intégrée mettant en valeur les potentialités des régions en les arrimant à la dynamique du progrès pour un développement humain équilibré. C'est là une des nouveautés des approches initiées cette année dans ce rapport.

La politique économique et sociale est abordée dans la troisième partie à la lumière des réformes menées dans les secteurs stratégiques et porteurs et de la nouvelle stratégie de développement humain et de lutte contre la pauvreté et la précarité. L'insoutenabilité du système de la compensation, exacerbée par l'envolée des cours des matières premières et l'urgence d'une refonte de ce système en vue d'un meilleur ciblage des populations défavorisées est également examinée dans cette partie. Un panorama riche en analyses et en données sur les réalisations, les défis et les politiques déclinés au niveau sectoriel constitue la trame de fond de cette partie.

La quatrième partie du rapport est dédiée à la politique budgétaire conduite en faveur de la croissance et de la réduction des déficits sociaux. Elle présente un essai d'évaluation de l'orientation de cette politique et explore les marges de manœuvre nécessaires pour relever les défis du développement humain. Cette partie est consacrée également à la présentation du cadre macro-économique qui sous-tend le projet de Loi de Finances 2009 et des prévisions financières établies en tenant compte de l'évolution de l'économie nationale et de l'impact des mesures envisagées, ainsi que des mesures fiscales et budgétaires prévues dans ce projet.

Enfin, le Rapport Economique et Financier comporte une importante annexe statistique en vue de fournir les données de base à partir desquelles peut s'établir un débat démocratique sur les orientations de la politique économique, contribuant ainsi à la transparence du budget au regard de la situation économique et sociale du pays.

**PARTIE I. DYNAMIQUE DE L'ECONOMIE MONDIALE :
OPPORTUNITES ET ENSEIGNEMENTS POUR
L'ECONOMIE NATIONALE**

Après une période d'expansion exceptionnelle du cycle économique entamée en 2002, l'année 2008 marque un tournant décisif dans l'évolution de l'activité économique mondiale. Cette rupture est le produit de deux chocs dont les effets se combinent. Il s'agit de l'accentuation de la crise financière internationale et de la flambée sans précédent des cours des produits alimentaires au cours des huit premiers mois de l'année.

La phase de refroidissement économique, qui en découle, affecte de manière différenciée les régions du monde. Alors que les Etats-Unis sont au centre de cette mouvance, depuis la propagation des effets de la crise des *subprimes* à la sphère réelle, l'Europe et le Japon semblent se diriger vers un fléchissement graduel de la croissance. En revanche, les effets sur les économies émergentes et en développement seraient limités.

Ainsi, les pays asiatiques en dépit d'un léger recul, continueront à enregistrer des rythmes de croissance soutenus, notamment la Chine et l'Inde qui ont fondé leur régime de croissance sur une dynamique de spécialisation économique fortement favorable à l'investissement international, au même titre que sur une meilleure imbrication dans les circuits de production et de distribution régionaux et à la faveur de la profondeur de leurs marchés. De même, les avancées en matière de réformes et d'intégration régionale dans les pays d'Amérique latine, devraient atténuer les répercussions négatives du ralentissement américain.

Pour sa part, la croissance économique dans la région sud-méditerranéenne demeure globalement mitigée, en raison de la lenteur du processus d'intégration régionale et son incapacité à induire une dynamique de l'investissement européen à même d'accélérer le processus de convergence de la région, à l'instar de ce qui s'est produit dans le cas des pays d'Europe Centrale et Orientale.

Toutefois, la relance proposée dans le cadre du Projet de l'Union pour la Méditerranée offre une opportunité pour insuffler un nouvel élan à la coopération régionale, fondée désormais sur une logique de projets et une approche sectorielle rénovée qui met en relief les complémentarités évidentes qui se dégagent au niveau énergétique, agricole et environnemental.

L'économie nationale n'est pas en reste par rapport à toutes ces tendances. La transmission accélérée des effets récessifs à l'Europe, notre principal partenaire économique, pourrait susciter des menaces potentielles pour l'activité économique nationale, tant au niveau de la demande extérieure adressée par cette zone qu'au niveau de la vigueur des flux touristiques européens à destination du Maroc.

Par ailleurs, les évolutions en cours au niveau international offrent également d'autres opportunités à l'attractivité d'investissements, notamment européens, à la faveur des grands chantiers ouverts et aux nouvelles politiques sectorielles, notamment dans les secteurs remis à l'ordre du jour par la nouvelle donne mondiale tels l'agriculture comme en témoigne l'engouement de l'investissement agricole (Oléa capital, terres SODEA SOGETA...), les mines dont les phosphates ainsi que l'énergie.

Non moins importante, la dynamique de l'intégration régionale engagée par le Maroc, notamment dans sa dimension Sud-Sud, pourrait constituer un facteur d'appui à l'édification d'un vaste marché régional et un gage de crédibilité du projet rénové de construction euro-méditerranéenne.

Outre l'ouverture sur son espace régional immédiat, le Maroc poursuit une approche éclectique en matière de mise en place de partenariats économiques. A côté de l'ouverture sur son voisinage méditerranéen avec l'Accord d'Agadir et celui avec la Turquie, l'accord de libre échange conclu avec les Etats-Unis, qui recèle un important potentiel en termes d'attractivité des investissements internationaux, et le nouveau positionnement économique des firmes marocaines sur les marchés africains représentent à bien des égards des voies complémentaires censées favoriser la diversification des débouchés extérieurs et renforcer l'insertion du Maroc dans l'économie mondiale.

Par ailleurs, le Maroc adhère pleinement à l'initiative de l'Union pour la Méditerranée. Lancée le 13 juillet à Paris, l'initiative, dans sa démarche pragmatique, son mode de gouvernance paritaire et son ouverture projetée sur de nouveaux acteurs territoriaux et de la société civile, représente un instrument au service d'une meilleure intégration des pays de la région à même de stimuler le commerce, l'investissement et la prospérité partagée.

Pour ce qui est de la référence aux expériences internationales, il a été jugé utile de mettre l'accent sur les mesures entreprises par un certain nombre de pays pour renforcer la productivité et la compétitivité de certains secteurs clés comme l'agriculture.

Non moins important, le contexte international actuel révèle avec acuité la nécessité de reformuler la stratégie énergétique selon une approche globalisante, qui prend appui sur la dimension régionale comme champ de définition des choix en matière de sécurité et de diversification énergétiques.

Enfin, il importe de souligner que l'examen de la réactivité des politiques économiques au niveau de certains pays émergents devrait permettre de faire la jonction avec les parties subséquentes du Rapport Economique et Financier 2009. L'exercice de déduction qui en découle permettrait de tirer des enseignements quant à l'opportunité d'accélérer les réformes au niveau de certains secteurs clés de l'économie nationale.

1. PRINCIPALES TENDANCES DE L'ECONOMIE MONDIALE EN 2007-2008

1.1. Les grandes lignes du scénario de la croissance mondiale

L'économie mondiale devrait fléchir graduellement pour s'établir à 3,7% en 2008 et 2,2% en 2009 après 5% en 2007 affectée par plusieurs risques baissiers¹. Il s'agit en particulier de l'intensification de la crise financière qui s'est traduite par une chute de la confiance des producteurs et des consommateurs.

Néanmoins, des mesures de soutien sur les marchés financiers ainsi que la poursuite de la relance par voie budgétaire et de l'assouplissement des politiques monétaires, à l'échelle mondiale, peuvent limiter le fléchissement de la croissance mondiale.

Persistance des tensions financières internationales

L'abondance de liquidité au cours des dernières années, l'affaiblissement corrélatif de la sensibilité au risque et les innovations financières ont conduit à une forte augmentation de la distribution des crédits hypothécaires aux Etats-Unis, en particulier la composante "subprimes"².

¹ Selon le FMI, World Economic Outlook, octobre 2008 et mise à jour de novembre 2008.

² Le "subprime" (ou "crédit à risque") désigne le marché des crédits accordés aux ménages qui n'ont pas accès aux crédits classiques (prime market), faute de moyens.

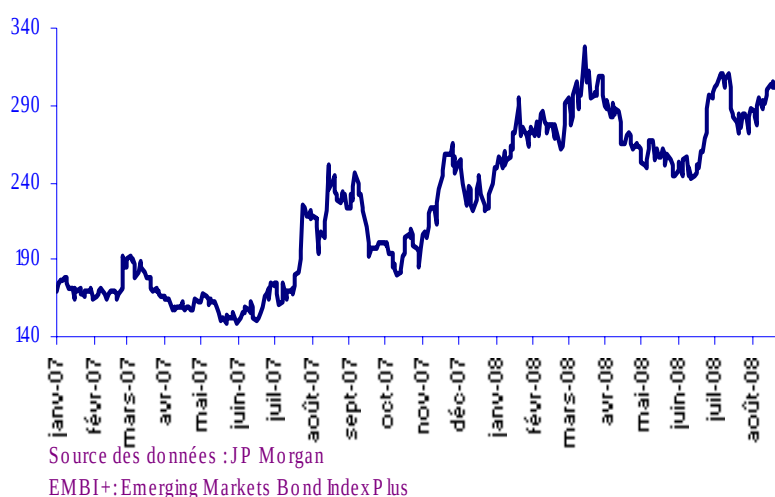
L'arrêt des hausses des prix de l'immobilier et le renchérissement du coût du crédit ont révélé des situations d'insolvabilité et une poussée des défauts, déclenchant une crise bancaire et par conséquent, un durcissement des conditions d'accès au crédit. La crise financière partie des Etats-Unis et provoquée par la crise des subprimes a asséché l'offre de crédit au niveau mondial amenant les gouvernements à soutenir les systèmes financiers à travers notamment l'augmentation de la garantie sur les dépôts des épargnants, l'apport de la garantie publique sur une partie de la dette des banques et la mise en place de fonds publics pour le rachat des actifs dits « toxiques ».

Ainsi, le Plan Paulson, doté d'un budget de 700 milliards de dollars a été adopté le 3 octobre 2008 pour racheter les actifs à problème détenus par les institutions financières américaines. Dans ce sillage, 250 milliards de dollars ont été débloqués en octobre 2008 pour recapitaliser les institutions financières en difficulté. Dans une action similaire, les pays de la zone euro se sont mis d'accord sur les mesures d'urgence à appliquer dans chaque pays sous forme de plans de sauvetage nationaux et se sont engagés à empêcher toute faillite d'institutions financières pouvant engendrer un risque systémique.

De leur côté, les banques centrales ont procédé à une poursuite des apports massifs de liquidités aux banques sur le marché monétaire, et à une baisse coordonnée des taux directeurs (6 banques centrales dont la Fed, la BCE et la BoE ont baissé leurs taux directeurs de 50 points de base, le 8 octobre 2008). Il est à signaler que la Fed, a procédé à une nouvelle baisse de son taux directeur de 50 pb à 1% le 29 octobre. Dans une action similaire, la BoE et la BCE ont réduit leur taux directeurs de 150 pb et 50 pb pour les faire passer à 3% et 3,25% respectivement le 6 novembre 2008.

Par ailleurs, la crise a favorisé les rapprochements entre banques, comme en témoigne le rachat par la banque commerciale américaine JP Morgan Chase de la banque d'affaires Bear Stearns et de la première caisse d'épargne du pays Washington Mutual, le rachat de la Bank of America de Merrill Lynch...

Graphique 1 : Evolution de l'indice EMBI



Outre les difficultés rencontrées par plusieurs établissements financiers, les conséquences de cette crise se sont propagées à d'autres classes d'actifs. L'intensification de la crise s'est traduite par une chute des bourses du monde entier, comme en témoigne le repli marqué des indices de référence.

Outre les incertitudes liées à la capacité de l'économie américaine de mieux résister au choc actuel, ce repli traduit les craintes des investisseurs concernant la généralisation des défauts de paiements à l'ensemble du marché de crédit et son corollaire l'éruption d'une crise de liquidité à l'échelle mondiale, ainsi que les risques de propagation de la crise à la sphère réelle.

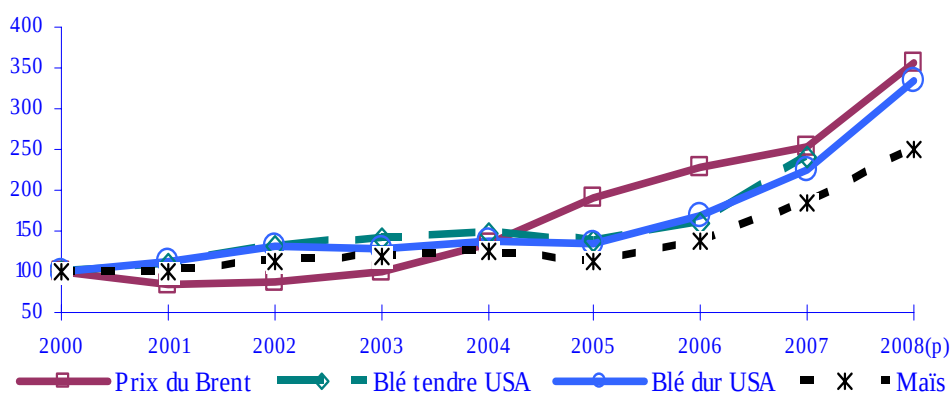
Les marchés des changes internationaux n'ont pas été épargnés de ces évolutions. Ainsi, après avoir atteint des records historiques face au billet vert (1,6 dollar pour un euro en juillet 2008), le cours de change de l'Euro a abaissé pour s'établir à 1,3 à fin octobre, du fait des nouveaux développements de la crise financière et de la forte dégradation des perspectives économiques de la zone euro. En outre, en réponse à la crise financière, les investisseurs américains procèdent à des rapatriements de capitaux, ce qui contribue au recul de l'euro.

Pour ce qui est des marchés obligataires émergents, la crise actuelle a fortement ravivé l'aversion des investisseurs au risque inhérent à cette classe d'actifs, tirant vers le haut les spreads assortis aux titres d'emprunts émis par les pays émergents qui évoluent actuellement autour de 670 points de base. Ce comportement des investisseurs est tout à fait typique en période de crise et se caractérise par un comportement non discriminatoire vis-à-vis des titres financiers. La baisse des prix et son corollaire la hausse des primes de risque pourraient susciter un resserrement des conditions d'accès au marché obligataire.

Récente baisse des cours des produits de base

Sur les marchés internationaux des matières premières, l'envolée des prix s'est étendue à d'autres catégories de produits. Ainsi, les prix des produits énergétiques, alimentaires et industrielles se sont accrus pour franchir des seuils jusque là inobservés avant d'emprunter une tendance baissière depuis septembre 2008.

Graphique 2 : Evolution en indice des cours du pétrole (Brent) et des céréales



Source des données : FMI, World Economic Outlook + Calcul DEPF
p : prévision

Plusieurs facteurs intervenant du côté de l'offre ont contribué à raviver les tensions sur les marchés, notamment les mauvaises récoltes dues aux intempéries ou aux sécheresses, les ruptures temporaires d'approvisionnement en pétrole liées aux problèmes d'extraction et de baisse de production notamment en Irak et au Nigéria, amplifiés de surcroît par la saturation des capacités de raffinage à peine supérieures à leur niveau de la fin des années 1980. Non moins important, le repli marqué du dollar, principale devise de facturation des matières premières, a alimenté la surenchère des prix et a affecté les recettes des exportations pétrolières.

Cette flambée des prix constatée durant les huit premiers mois de l'année est également une conséquence des tensions de la demande mondiale reflétant les besoins accrus en matière première des économies émergentes, en particulier la Chine et l'Inde.

Ainsi, l'explosion de la demande mondiale de pétrole depuis 2006 est presque exclusivement imputable aux nouveaux pays industrialisés et pays en développement en pleine expansion. A l'opposé, la consommation de pétrole en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord a baissé en valeur absolue.

Pour ce qui est des denrées alimentaires, l'essor des besoins des économies émergentes, conjugué au développement sans précédent des biocarburants, semble avoir joué un rôle déterminant³ dans la hausse survenue durant les huit premiers mois de l'année et ce, avant d'amorcer une correction à la baisse.

Les marchés financiers ont également contribué à l'augmentation de la volatilité des prix des matières premières. Ces dernières, devenues des instruments financiers très prisés, intéressent de plus en plus les investisseurs financiers en quête de diversification de leurs portefeuilles. La demande pour ce type de placement, considérée avant 2005 comme peu dynamique, s'est nettement renforcée suite à la crise immobilière et financière américaine. L'augmentation massive du volume des échanges financiers liés au marché pétrolier, qui paraît disproportionnée par rapport à la demande de pétrole réelle, reflète la contribution des marchés financiers dans la hausse des cours.

Ainsi, le prix du baril de brut, proche du seuil de 150 dollars à la mi-juillet a connu une forte correction, le ramenant à 60 dollars le baril à fin octobre 2008, affecté par la remontée des craintes de baisse de la demande sous l'effet du ralentissement économique mondial. Dans ces conditions, le FMI a révisé à la baisse sa projection du cours de pétrole pour l'année 2009, soit 68 dollars le baril au lieu de 100 dollars prévus initialement.

1.2. Performances économiques des différents pôles de l'économie mondiale

Les réactions des différents pôles économiques au retournement de la conjoncture mondiale ont été très différentes. La situation actuelle se distingue par rapport au passé par la résilience accrue des pays émergents aux effets récessifs des pays développés. Cette situation est le résultat des réformes économiques et financières conduites par ces pays lors des cycles de forte croissance qui leur ont permis de conforter leurs marges de manœuvre en termes de conduite de politiques économiques contra-cycliques.

L'Amérique Latine qui semble avoir le mieux réussi à réduire sa sensibilité aux chocs exogènes, notamment ceux découlant du ralentissement économique mondial. D'où le début d'une rupture par rapport aux phases précédentes marquées par un effondrement des économies de la région sous l'effet de leur forte exposition aux crises financières internationales.

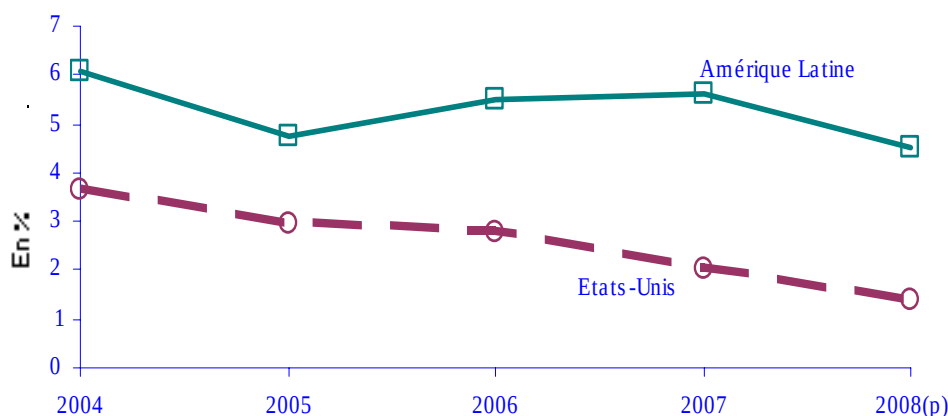
1.2.1. Ralentissement de l'économie américaine et ses incidences sur l'Amérique Latine

Aux Etats-Unis, l'activité économique a clôturé l'année 2007 sur un rythme de croissance modéré de 2%, nettement en dessous de son potentiel de long terme. Elle a été affectée notamment par la forte correction baissière du secteur immobilier (effets de la crise des *subprimes*), le durcissement concomitant des conditions de crédit et la hausse des cours pétroliers. Ces facteurs ont fortement retenti sur la consommation des ménages, principal moteur de la croissance, via l'atténuation des effets de richesse.

³ Voir point 4.1 de cette partie, intitulé « Nouvelle équation de l'agriculture et de l'alimentation mondiales ».

En termes de perspectives, les risques baissiers qui ont pesé sur l'économie américaine demeurent entiers. Le PIB des Etats-Unis devrait se contracter pour évoluer au taux de 1,4% en 2008, avant de reculer de 0,7% en 2009. La réactivité de la politique économique à travers la baisse des taux et les stimuli fiscaux ne devraient que faiblement freiner le ralentissement de la consommation des ménages. Ces derniers seraient plutôt enclins à reconstituer leurs épargnes et à payer les arriérés des prêts contractés.

Graphique 3 : Croissance du PIB dans les EUA et dans l'Amérique Latine



Source des données : FMI, World Economic Outlook

p : prévision

En dépit du ralentissement manifeste de l'économie américaine, la croissance du PIB de la région d'Amérique Latine a fait preuve d'une résistance renforcée par la dynamique du commerce régional et la diversification des débouchés extérieurs. Ces deux facteurs ont permis de compenser le repli de la demande américaine adressée aux pays de la région. Ainsi, le PIB régional s'est accru en moyenne de 5,6% en 2007, conséquence principalement du retour à des taux de croissance plus soutenables en Argentine et au Venezuela (8,7% et 8,4% respectivement).

Dans les autres pays de la région, y compris au Brésil, l'activité est restée dynamique pour évoluer au dessus de 5,4%, alors que l'activité économique au Mexique a enregistré des résultats modestes en 2007 (3,2%).

En 2008, les pays d'Amérique Latine pourraient ressentir les effets du ralentissement américain, mais la diversification géographique de leurs débouchés modérerait l'impact sur la croissance. Le PIB de cette région s'accroîtrait de 4,5% du fait d'un environnement international moins porteur, même si la demande intérieure reste dynamique et permet d'amortir les chocs exogènes. De plus, l'amélioration des indicateurs macro-financiers des principales économies de la région et son corollaire le relèvement de la cote de crédit souverain⁴, seraient opportuns pour favoriser leur accessibilité au financement international à des conditions avantageuses.

Non moins important, le processus de désendettement extérieur, résultat et conséquence de la poursuite de politiques monétaire et budgétaire adaptées, au même titre que le bon comportement des monnaies locales, devrait maintenir l'inflation dans des marges maîtrisables, ce qui contribuerait à renforcer la crédibilité des politiques monétaires à l'œuvre et à conforter la confiance des investisseurs internationaux.

⁴ Il s'agit notamment du relèvement de la notation du Brésil à l'investment grade par l'agence Fitch Ratings en mai 2008.

En 2009, la croissance de l'Amérique Latine devrait fléchir à 2,5%, affectée par la chute des prix des matières premières.

1.2.2. Résistance des économies asiatiques malgré la modération de la croissance japonaise

Au Japon, l'activité, quoiqu'en légère modération par rapport à 2006, est demeurée au dessus de son potentiel, progressant au rythme de 2,1% en 2007. La croissance a été tirée notamment par la contribution positive des exportations et dans une moindre mesure par le bon comportement de l'investissement productif. Ce pays récolte maintenant les fruits de sa stratégie d'orientation régionale. Plus de la moitié des ventes de produits japonais à l'étranger sont destinées à l'Asie ; ce qui a permis depuis 2007 de compenser largement la chute des ventes vers les Etats-Unis (dont la part à l'exportation s'élève à environ 20%).

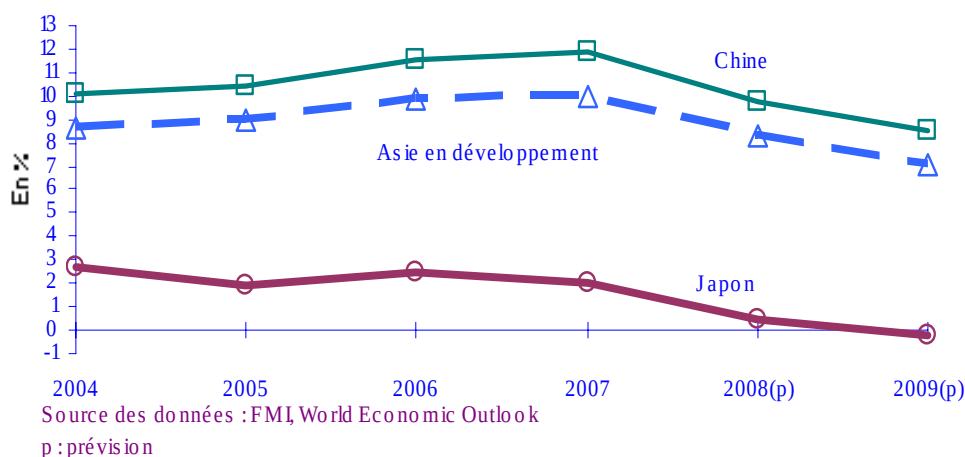
En termes de perspectives, la croissance nipponne ralentirait à 0,5% en 2008, avant de reculer de 0,2% en 2009. La dynamique des exportations risque de pâtir de l'appréciation du yen enregistrée depuis l'été 2007, suite aux turbulences qui ont secoué les marchés financiers internationaux.

De son côté, l'évolution du marché intérieur ne devrait pas permettre de soutenir l'activité, compte tenu de la faiblesse persistante de la consommation des ménages (56% du PIB), en liaison avec la baisse des salaires réels.

Toutefois, en dépit de la résurgence de ses difficultés internes, le Japon profiterait du dynamisme de ses voisins émergents qui continuerait de s'ériger en tant que rempart efficace contre le ralentissement américain.

La croissance des pays en développement d'Asie demeure soutenue, quoiqu'en légère décélération, passant à 8,3% en 2008 contre 10% en 2007. La résilience de la demande interne et le dynamisme du commerce intra-régional constitueraient un soutien important à la croissance de l'activité dans cette zone.

Graphique 4 : Croissance du PIB dans certains pays de la région asiatique



Le commerce intra-asiatique connaît une expansion rapide bien que l'essentiel de ce commerce concerne les produits intermédiaires. Aussi, cette région demeure t-elle fortement attractive aux IDE : les des flux nets y ont atteint 90 milliards de dollars en 2007.

En particulier, la croissance en Chine et en Inde poursuivraient leur maintien à un niveau élevé, autour de 9,7% et 7,8% respectivement en 2008, mais en légère décélération par rapport aux taux exceptionnels enregistrés l'année précédente (11,9% et 9,3%).

Par ailleurs, les investissements massifs effectués par la Chine en Afrique dans les infrastructures traduisent la volonté de ce pays de sécuriser ses sources d'approvisionnement en ressources minières et énergétiques tout en constituant de nouveaux débouchés pour ses productions. Ce faisant, une telle stratégie d'investissement permet en conséquence de stimuler la croissance dans les pays d'accueil et de renforcer leur capacité de résistance aux effets du ralentissement de l'économie mondiale.

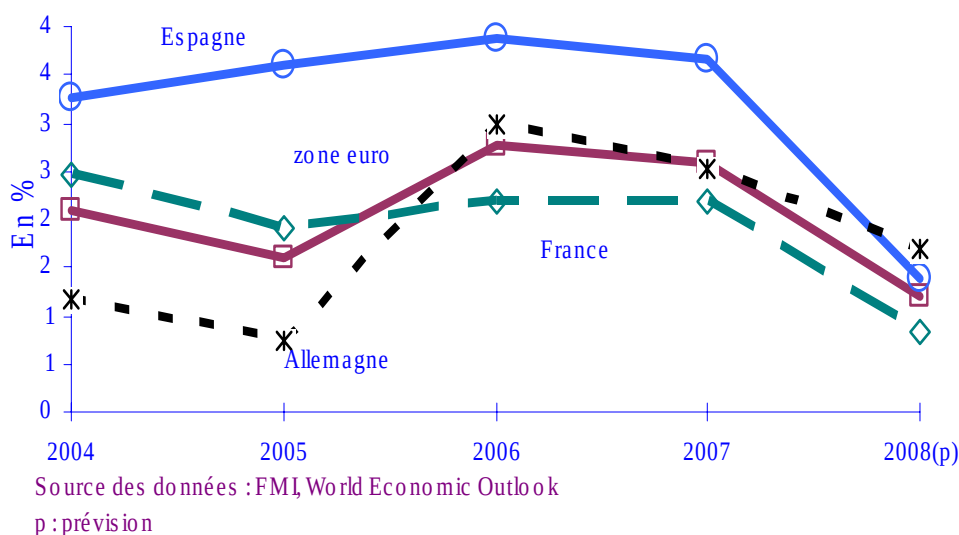
1.2.3. Modération progressive de la croissance européenne et comportement différencié des économies tiers méditerranéennes

Après avoir enregistré un taux de croissance exceptionnel de 2,8% et de 2,6% respectivement en 2006 et 2007, les indicateurs économiques récents de la zone euro confirment le scénario d'une évolution plus affaiblie.

Dans cette région, la baisse de l'activité attendue en 2008 (1,4%) est différenciée selon les pays. L'Espagne enregistrerait un taux de croissance conforme à la moyenne régionale, tandis qu'en Allemagne, la croissance, bien qu'en forte modération, se maintiendrait à un rythme supérieur à la moyenne (1,7%). La croissance française ralentirait à 0,8%. Toutefois la croissance demeurerait forte en Grèce (3,2%) et dans les Pays-Bas (2,3%).

En revanche, l'Irlande devrait affronter sa première récession depuis 25 ans. Son PIB devrait reculer de 1,8% en 2008 contre 6% en 2007 affectée par le retournement du secteur du BTP et la morosité de la consommation des ménages.

Graphique 5 : Croissance du PIB dans la zone Euro



Il importe de souligner le rôle important des réformes dans les performances économiques allemandes, comme en témoigne la dynamique exportatrice (+7,8%) qui reflète l'avantage compétitif des firmes allemandes dans des créneaux porteurs et à forte valeur ajoutée.

Les réformes d'envergure menées tant au niveau du marché du travail (réforme Hartz IV) qu'au niveau du régime de la protection sociale ont commencé à porter leurs fruits. Ces réformes ont contribué à augmenter la flexibilité des entreprises et à renforcer la productivité du travail. De plus, le Gouvernement allemand a affecté une forte proportion des recettes provenant de la hausse en 2007 de la TVA à une baisse des charges sociales.

Ces évolutions ont positivement retenti sur les finances publiques. Le budget de l'Etat allemand afficherait un déficit de 0,3% du PIB en 2008, offrant ainsi des marges de manœuvre importantes au Gouvernement fédéral pour mieux résister au retournement cyclique via une politique de dépenses favorable à l'activité économique.

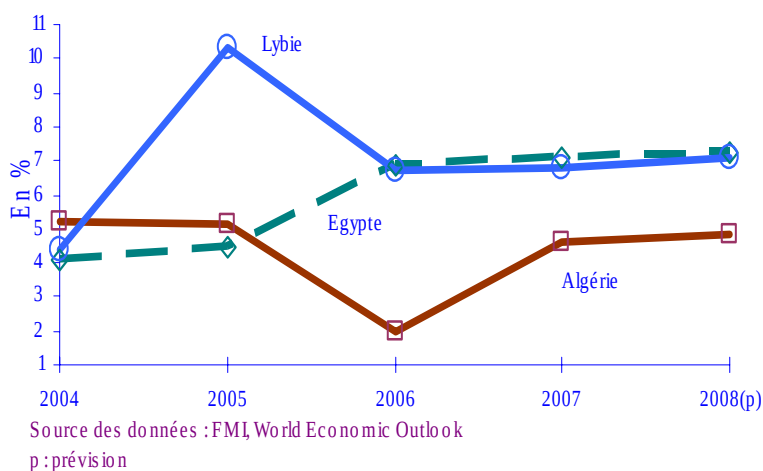
Il est à signaler que la croissance dans la zone euro se contracterait de 0,5%, affectée par le resserrement des conditions financières et l'effritement de la confiance. La modération de la croissance dans la zone euro ne manquerait pas d'affecter certains pays voisins comme les pays baltes dont les rythmes de croissance décèleront fortement en 2008, en lien avec la baisse de la consommation des ménages et le repli de l'investissement dans le secteur résidentiel. En Bulgarie et en Roumanie, la croissance devrait se situer respectivement à 6,3% et 8,6% en 2008, portée par la hausse des investissements en provenance de l'Union Européenne. De même, en Pologne, la croissance enregistrerait un rythme soutenu (5,2%), tirée par la bonne tenue de la consommation privée suite à la progression des salaires réels et la baisse du chômage.

Il est à signaler que les rapatriements de capitaux internationaux, suite à l'accentuation de la crise financière internationale, soulèvent d'importants problèmes aux pays d'Europe de l'Est où les déséquilibres sont importants. L'Ukraine, la Hongrie, la Géorgie, la Croatie, la Serbie et d'autres ont dû faire appel au Fonds Monétaire International (FMI).

En Turquie, la croissance devrait s'établir à 3,5% en 2008, après 4,6% en 2007. La contrainte extérieure demeure la principale fragilité, avec un déficit courant pouvant connaître de nouvelles aggravations pour atteindre 6,5% du PIB. Dans ce pays, la vigueur des réformes en vue d'une convergence accélérée dans la perspective d'une éventuelle adhésion à l'Union Européenne devrait constituer un facteur positif à l'attrait de capitaux étrangers.

S'agissant des pays sud-méditerranéens partenaires de l'Union Européenne, la croissance serait différenciée et profiterait davantage aux pays producteurs de pétrole. Ainsi, en Algérie, les perspectives économiques demeurent favorables avec une progression du PIB de 4,9% en 2008.

Graphique 6 : Croissance du PIB dans certains pays sud-méditerranéens



En Libye, une augmentation prévue de 11% des capacités de production du secteur pétrolier devrait porter la croissance du PIB à 8,8% en 2008 après 6,8% en 2007. La fin de l'isolement international politique et commercial a fortement amélioré les perspectives de développement de l'économie libyenne.

En Mauritanie, l'économie devrait progresser de 8,8% en 2008. Néanmoins, les revenus additionnels issus de la production pétrolière et des nouveaux projets miniers seraient quelque peu contrebalancés par le renchérissement des importations, notamment des produits finis et des denrées alimentaires.

Les perspectives économiques égyptiennes s'annoncent favorables, avec une croissance devant ressortir à 7,2% en 2008. En dépit d'une forte progression des importations, la situation financière extérieure reste bien orientée grâce au bon comportement des recettes en devises et à la progression soutenue des investissements directs étrangers dopés par les privatisations. En revanche, la situation budgétaire demeure préoccupante, compte tenu de l'impact social de la flambée des prix des produits alimentaires et du poids des subventions.

Après avoir affiché en 2007 une croissance supérieure à 6%, l'activité tunisienne devrait décélérer à 5,5% en 2008. La consommation des ménages devrait pâtir de la poussée inflationniste et des impacts de la sécheresse. Les exportations seraient moins dynamiques en raison du ralentissement de la demande européenne. Pour autant, le déficit courant resterait contenu grâce au niveau élevé des recettes touristiques et des transferts privés.

Au total, le tassement de l'activité européenne devrait susciter une légère ponction sur la croissance des pays partenaires méditerranéens. La facture pétrolière et céréalière pèserait sur les pays importateurs qui affichent déjà des déficits extérieurs élevés. Dans ces conditions, les objectifs poursuivis par plusieurs pays pour assainir leurs finances publiques à travers la réduction des subventions seraient difficiles à concrétiser en raison des enjeux sociaux.

1.3. Ralentissement de la croissance du commerce mondial

En 2007, la contraction de la demande dans les pays développés a créé un contexte moins favorable à l'expansion du commerce international. Ainsi, selon l'OMC, la croissance du commerce mondial est passée à 5,5% en 2007 contre 8,5% en 2006. Les perspectives de croissance du commerce mondial des marchandises en 2008 pourraient s'établir à environ 4,5%, sous l'hypothèse d'une croissance du PIB mondial variant de 2,5% à 3%. L'analyse par région montre que les pays en développement ont fortement contribué à la croissance du commerce mondial en 2007. Leur part a ainsi atteint un record historique de 34%.

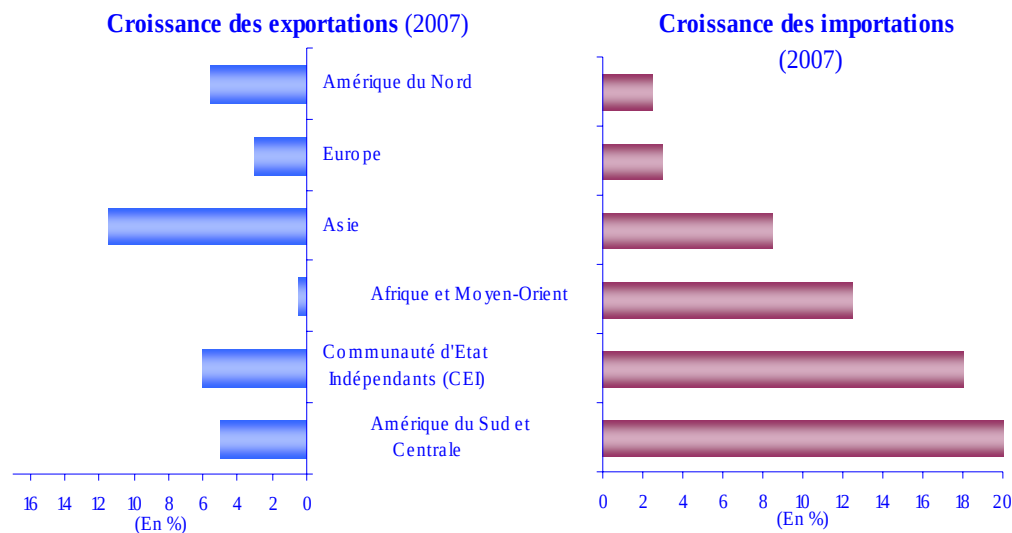
Les termes de l'échange⁵ se sont améliorés principalement dans les pays et les régions exportatrices de combustibles ou de minéraux. L'Afrique et le Moyen-Orient ont été les grands bénéficiaires de l'évolution des prix relatifs, étant donné que les produits miniers représentent plus de la moitié des exportations de marchandises de ces régions. Elles ont ainsi accru leurs importations d'environ 12%, tandis que leurs exportations ont presque stagné en valeur réelle.

En Asie, la croissance des exportations a été de 11,5%, dépassant largement celle des importations de la région (8,5%). En Amérique du Sud et Centrale et la Communauté d'États Indépendants (CEI), les importations de marchandises se sont accrues d'environ 20%, soit plus de trois fois la moyenne mondiale.

⁵ L'indice des termes de l'échange mesure le rapport entre les prix des exportations et les prix des importations.

En Amérique du Nord, les exportations ont augmenté moins rapidement que le commerce mondial, mais elles ont progressé deux fois plus vite que les importations. En Europe, la croissance réelle des échanges commerciaux a été de 3,5% en 2007, soit un taux inférieur au taux de croissance du commerce mondial.

Graphique 7 : Croissance réelle du commerce des marchandises par région (2007)



Source des données : Organisation Mondiale du Commerce

En termes de structure, les exportations mondiales de marchandises en dollars ont été fortement influencées par l'évolution des prix relatifs et des taux de change.

La comparaison des moyennes annuelles montre que les prix ont augmenté de 18% pour les métaux, de 15% pour les produits alimentaires et les boissons, de 10% pour les combustibles et de 5% seulement pour les matières premières agricoles. De leur côté, les prix à l'exportation des produits manufacturés ont connu une hausse d'environ 9% en 2007.

2. LE MAROC DANS L'ECONOMIE MONDIALE

La coopération économique et commerciale a toujours constitué un important levier d'action de la stratégie d'ouverture engagée par le Maroc depuis son adhésion au GATT en 1987. De plus, un important maillage d'accords de libre-échange a été développé, visant aussi bien à approfondir l'ancrage du Maroc à son voisinage immédiat qu'à renforcer ses liens économiques avec les deux principales locomotives de l'économie mondiale.

Si actuellement près de 90% des échanges extérieurs du Maroc s'effectuent dans le cadre du libre-échange, le poids de l'Union Européenne demeure prépondérant. L'évolution des relations du Maroc avec ce partenaire vers le statut avancé constitue un gage supplémentaire pour crédibiliser les réformes à l'œuvre ainsi qu'un levier important permettant de repositionner l'économie dans son espace sud-méditerranéen.

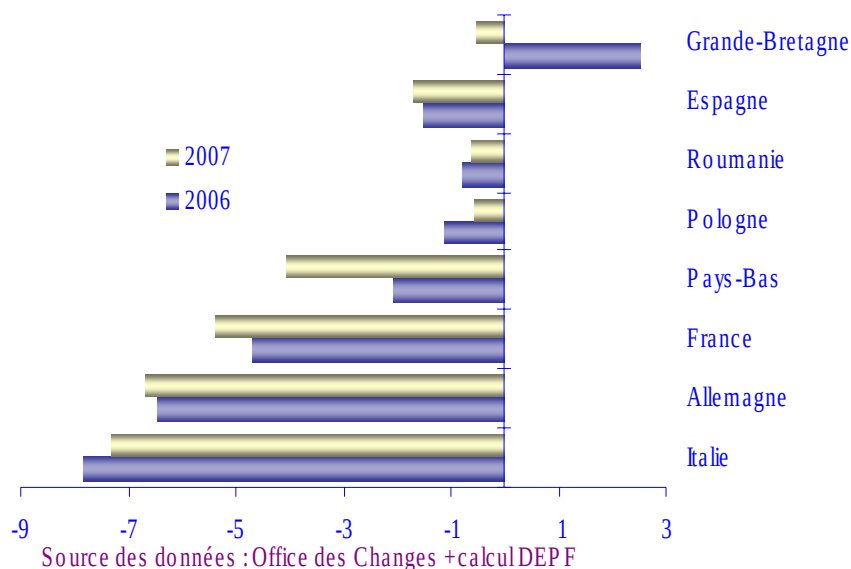
2.1. Relations Maroc-Union Européenne

L'Union Européenne⁶ (UE) représente le principal partenaire commercial du Maroc, intervenant pour 57,9% de ses échanges extérieurs en 2007. Cet ensemble absorbe 73,5% des exportations marocaines et fournit plus de la moitié de nos importations (52,1%). Le solde commercial du Maroc avec l'UE est structurellement déficitaire.

⁶ L'Union Européenne à 25.

Il a atteint 47,1 milliards de dirhams en 2007. En termes de structure géographique des échanges avec l'UE, la France demeure le premier partenaire commercial du Maroc, intervenant pour 19,9% du total des échanges, suivie de l'Espagne (13,9%) et de l'Italie (6,1%).

Graphique 8 : Part des principaux pays de l'Europe dans le solde commercial national



2.1.1. Approfondissement des relations bilatérales entre le Maroc et l'Union Européenne

Avancées notables du Plan d'Action Maroc-Union Européenne

Depuis la mise en œuvre du plan d'action avec l'UE, le Maroc a consenti d'importants efforts en matière de concrétisation de ses engagements. Ces efforts constituent un pas supplémentaire sur la voie de l'approfondissement des relations économiques bilatérales et du rapprochement de la législation, des normes et standards marocains de ceux de l'UE.

Ainsi, des avancées appréciables ont été enregistrées en matière de démocratie et de droits de l'homme, telles que la conduite d'élections législatives transparentes et crédibles, l'adoption de mesures en matière de lutte contre la corruption et l'approfondissement de la transparence des marchés publics, au même titre que la ratification de plusieurs conventions internationales. Néanmoins, des efforts additionnels demeurent nécessaires, notamment pour ce qui est de l'accélération des réformes dans les domaines de la justice et de l'enseignement.

Sur le plan économique, le Maroc a poursuivi la consolidation de son cadre macroéconomique et a conservé une cadence régulière et ascendante en matière de réformes institutionnelles en vue de renforcer la stabilité de son système économique et financier et d'accroître son attractivité aux IDE, facteur accélérateur de la convergence et du rattrapage économique.

C'est dans cet esprit que s'inscrivent les réformes d'envergure destinées à repositionner le tissu productif national au profit des nouveaux secteurs porteurs et à forte valeur ajoutée. Il en est de même pour la nouvelle stratégie agricole baptisée "Plan Maroc Vert" qui devrait favoriser l'émergence d'une agriculture moderne et compétitive.

Le démantèlement tarifaire prévu dans l'accord d'association se poursuit, tandis que les négociations ont été ouvertes sur la libéralisation du commerce des services et de l'investissement, au même titre que la libéralisation du commerce des produits agricoles et de la pêche.

S'agissant de la circulation des capitaux, le Maroc progresse dans sa stratégie de libéralisation du compte capital. D'importantes mesures portant sur la libéralisation des transactions en devises des résidents ont été introduites en août 2007. La poursuite de la libéralisation dans ce domaine devrait favoriser la transition progressive vers un régime de change flexible, pour autant que la poursuite de l'assainissement des finances publiques et la conduite d'une politique monétaire prudente se maintiennent.

Au niveau social, le Maroc a poursuivi la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain. Le programme 2006-2010, d'une enveloppe de 10 milliards de dirhams, se poursuit conformément aux objectifs fixés. De plus, d'importantes réformes dans l'éducation, la santé et la mise en place d'un filet social plus efficace devraient concourir au renforcement de la stabilité sociale et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Pour les questions transversales, le Maroc joue le rôle de partenaire incontournable en matière de dialogue politique et de sécurité régionale, comme la lutte contre la criminalité transfrontalière et contre le terrorisme, ainsi que la coopération dans le domaine de l'immigration et la gestion des frontières.

Le Maroc continue de jouer un rôle important dans la sécurité énergétique de l'UE comme pays de transit pour ses livraisons de gaz. En juillet 2007, le Maroc et l'UE ont signé une déclaration commune visant à renforcer leur coopération dans ce domaine, notamment en vue de préparer une intégration, à terme, du marché marocain de l'énergie dans celui de l'UE.

Accompagnement financier de la politique de voisinage

L'entrée en vigueur du nouvel Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) a permis de renforcer le lien entre les politiques et les opérations d'assistance dédiées aux pays partenaires de l'UE. Ainsi, pour la période 2007-2010, 654 millions d'euros ont été assignés au Maroc au titre du Programme Indicatif National.

Par ailleurs, l'introduction de nouveaux instruments de coopération, tels que le jumelage et TAIEX⁷, a renforcé la capacité de la Commission à soutenir financièrement et techniquement des domaines clés. Le premier programme d'action annuel au titre de l'IEVP, adopté en 2007, avait au départ un budget initial de 162 millions d'euros, porté à 190 millions d'euros du fait des performances du Maroc en matière de gouvernance qui l'ont rendu éligible à la Facilité Gouvernance. Ces fonds ont été destinés au soutien de la réforme de l'administration publique et la gouvernance, la lutte contre la pauvreté en milieu rural, le renforcement des services sociaux et l'éducation non formelle.

Le Maroc bénéficie aussi des activités de coopération financées par les programmes multi-pays et régionaux de l'IEVP et il est éligible à l'élément de coopération transfrontalière de l'IEVP. A cet égard, il y a lieu de noter que le Maroc affiche des performances exemplaires tant en matière de mise en œuvre des programmes de coopération qu'en matière d'absorption des fonds de la Communauté européenne comparativement aux autres pays sud-méditerranéens bénéficiaires de l'accompagnement financier européen.

⁷ Le programme d'assistance technique et d'échange d'informations (TAIEX) est un instrument de soutien aux institutions pour des missions à court terme dans le domaine de l'adoption et de la mise en œuvre de l'acquis communautaire. L'assistance de TAIEX est destinée aux pays candidats, aux pays adhérents dans le cadre de la stratégie de préadhésion et s'adresse également aux pays participant à la politique européenne de voisinage et à la Russie.

Action de jumelage, autre vecteur de rapprochement institutionnel

Les expériences en matière de jumelage institutionnel ont démontré que cet instrument permet non seulement de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord d'Association et du Plan d'Action, mais aussi d'instaurer des liens étroits entre les administrations marocaines et européennes.

Ainsi, après le succès des 4 premiers projets de jumelage lancés en 2005, le Maroc et l'UE ont lancé en 2007 cinq nouveaux projets de jumelage institutionnel dans les domaines de protection des consommateurs, de renforcement des contrôles sanitaires, vétérinaires et phytosanitaires, de lutte contre le blanchiment des capitaux, de renforcement des autorités de la concurrence et de promotion de la gouvernance locale. Certes, ces opérations concourent vers l'objectif d'une meilleure convergence en vue d'un renforcement de nos capacités administratives pour la reprise de l'acquis communautaire.

Il n'en demeure pas moins que leur efficacité gagnerait à être relayée par des moyens financiers conséquents à l'instar de celles consenties dans le cadre de l'adhésion. C'est dans cet esprit que s'inscrit l'accord signé permettant au Maroc d'accéder au statut avancé auprès de l'UE.

2.1.2. Evolution vers un statut avancé pour les relations Maroc-Union Européenne

Les efforts déployés par le Royaume depuis 2000 pour obtenir un statut de partenaire privilégié de l'UE, se sont couronnés, lors du Conseil d'association tenu le 13 octobre 2008 à Luxembourg, par la signature d'un accord octroyant au Maroc un statut avancé auprès de l'UE. Le Maroc est devenu ainsi le premier pays de la région Sud Méditerranéenne à bénéficier d'un Statut avancé dans ses relations avec l'Union européenne. Ce nouveau statut a pour ambition d'accompagner la dynamique endogène que connaît le Maroc et d'accélérer le mouvement du partenariat Maroc-UE.

Ainsi, sur le plan politique, ce statut avancé prévoit l'organisation de sommets réguliers UE-Maroc, la mise en place d'un accord cadre pour la participation du Maroc aux opérations européennes de gestion de crise, la création d'une commission parlementaire mixte, le renforcement du dialogue politique, la programmation de réunions thématiques entre le Maroc et l'UE et le renforcement des échanges entre les partis et les groupes politiques. Ces nouvelles possibilités sont de nature à rehausser la qualité des rapports politiques à un niveau jamais égal.

Sur le plan de la coopération sécuritaire, l'accord prévoit la création d'un Institut supérieur de lutte contre la criminalité, le développement de mécanismes de contrôle des frontières et la participation du Maroc aux actions de formation du Collège Européen de Police.

Dans le domaine économique, les principales dispositions de l'accord concernent la mise en place d'un espace économique commun, s'inspirant des règles qui régissent l'Espace économique européen, le rapprochement du cadre législatif du Maroc à l'acquis communautaire, la conclusion d'un accord de libre échange global et approfondi, le renforcement de la politique de recherche et d'innovation industrielle au Maroc et le renforcement de la coopération entre le Maroc et le réseau de soutien aux PME en Europe.

L'accord prévoit également la consolidation de la coopération dans des domaines porteurs de croissance comme l'agriculture à travers le soutien de l'UE à la réforme du secteur agricole marocain en cohérence avec « le Plan vert » et l'énergie par le biais de l'intégration du marché marocain au marché européen de l'énergie, particulièrement pour l'électricité et le gaz.

De plus, le Maroc pourrait participer à quelques agences européennes à l'instar de l'unité de coopération judiciaire de l'Union européenne (Eurojust), l'Office européen de police (Europol), l'Agence européenne de la sécurité aérienne ou l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies.

Il est à signaler que le partenariat avec l'UE se distingue par l'implication croissante des ONG qui confère un élan à la dynamique de voisinage et de partenariat et renforce la société civile marocaine qui s'érige désormais comme un acteur majeur dans le développement économique, social et culturel du pays.

L'octroi du Statut Avancé au Maroc reflète l'appréciation de l'UE des efforts engagés par le Maroc en matière de réformes et représente une opportunité pour les accélérer. La poursuite de cette dynamique est de nature à permettre un ancrage plus fort à l'Europe, accélérer la convergence entre les deux partenaires et donner une nouvelle impulsion au processus de modernisation et de transition démocratique engagé par notre pays.

2.1.3. Union pour la Méditerranée, apport à l'intégration régionale

Partant de la reconnaissance des insuffisances de l'intégration régionale et son incapacité à constituer un levier de prospérité pour les pays du Sud de la Méditerranée, l'Union pour la Méditerranée, née lors du sommet de Paris du 13 juillet 2008, offre de nouvelles opportunités susceptibles de rehausser le niveau de cette intégration et d'accélérer la convergence vers les standards européens selon des mécanismes fondés sur la co-décision et un agenda de projets lui conférant un caractère opérationnel et crédible.

Il est à signaler qu'au cours de la réunion ministérielle tenue le 4 novembre 2008, un consensus global s'est dégagé pour que l'Union pour la Méditerranée siège à Barcelone et que la Ligue arabe en soit membre à part entière.

Impératifs d'une intégration plus structurante à l'échelle méditerranéenne

Plusieurs constats et diagnostics ont permis de révéler le caractère insuffisant de l'intégration en Méditerranée qui se traduit par la poursuite de sa marginalisation dans les flux d'échanges et d'investissements, contrairement à la dynamique observée au niveau des autres pôles de l'économie mondiale. En effet, le Processus de Barcelone n'a pas rencontré un franc succès conformément aux objectifs escomptés, notamment sur les plans économique et politique. Ainsi, ce processus n'a ni réduit les écarts de prospérité, ni accru de manière significative l'attractivité de la région pour les investissements directs étrangers et n'a de surcroît bénéficié que d'un financement limité.

De plus, aucune avancée notable n'a été enregistrée sur le plan de la résolution du conflit au Proche-Orient. De même, la Politique Européenne de Voisinage (PEV) suscite davantage de questions que le processus Euromed. D'abord par une bilatéralisation excessive qui met l'intégration productive régionale hors de portée, par la fermeture de tout horizon d'adhésion et par le chevauchement avec les autres initiatives en cours.

Il en résulte la marginalisation des pays méditerranéens du sud dans l'économie mondiale comme l'attestent différents indicateurs. Leur contribution aux échanges mondiaux est en baisse (près de 4 %), les flux d'investissements qui leur sont destinés modestes (2 % du total IDE) et leurs échanges intra-régionaux sont les plus faibles du monde (moins de 12 %).

Il convient de souligner que la non-intégration productive n'est pas uniquement un handicap pour les pays de la Méditerranée du Sud et de l'Est, elle constitue aussi un manque à gagner pour l'UE. En effet le retard de l'intégration économique productive entre l'UE et sa périphérie méditerranéenne se traduit par une perte moyenne pour l'UE estimée, selon certaines études, entre 0,4 % et 0,6 % du PIB.

Composantes du projet de l'Union pour la Méditerranée

La valeur ajoutée de l'Union pour la Méditerranée (UPM) réside d'abord dans l'élan politique qu'elle permet de donner à la coopération autour de la Méditerranée et à la mobilisation des sociétés civiles, des entreprises, des collectivités locales, des associations et des ONG. Il s'agit d'un projet fondé sur une logique de coopération beaucoup plus que sur une simple logique d'intégration commerciale.

L'UPM n'a pas vocation à se substituer aux procédures de coopération et de dialogue qui réunissent déjà les pays riverains de la Méditerranée, mais à les compléter et à renforcer leur visibilité en leur donnant une impulsion supplémentaire. A cet égard, les objectifs fondateurs du processus de Barcelone sont encore valables. Cependant, l'Union permet d'élargir et de renforcer les relations politiques. Outre la tenue de sommets biannuels des chefs de gouvernement et la mise en place d'une coprésidence chargée de gérer ces sommets, un secrétariat conjoint sera institué pour assurer le développement et le suivi des projets retenus. La logique des projets constitue l'originalité de l'UMP. Les secteurs prioritaires identifiés ont trait aux projets susceptibles de stimuler la croissance et l'emploi, renforcer la cohésion régionale et l'intégration économique : environnement, énergies renouvelables, soutien à la PME, protection civile, enseignement, formation, culture...

La composante financière dédiée à l'UPM prendra appui sur les mécanismes financiers existants (FEMIP, IEVP,...). A cet effet, la Commission Européenne juge que les modes de financement actuels demeurent à l'œuvre pour prendre en charge la nouvelle dimension de l'intégration régionale. Des fonds devraient provenir du secteur privé, des institutions financières internationales, de la coopération bilatérale et de contributions des États membres de l'UE et des partenaires méditerranéens.

La réussite de cette nouvelle initiative régionale qui vient renforcer l'Accord d'Agadir et celui conclu avec la Turquie, dépendra largement de la volonté des partenaires à faire primer le pragmatisme sur les considérations nationalistes.

De plus, en vue de maximiser les effets d'entraînement que la convergence normative pourrait susciter sur l'ensemble des structures économiques, sociales et institutionnelles, les projets retenus gagneraient à intégrer d'autres dimensions comme la gouvernance, la justice, l'urbanisme et les aspects genre.

Aussi, est-il nécessaire de souligner que la mise en œuvre des projets inscrits dans l'agenda méditerranéen dépendra de la mobilisation de fonds supplémentaires et de la simplification des procédures de décaissements s'y rapportant.

2.2. Progrès accomplis en matière d'intégration régionale

Alors que le processus de libéralisation des échanges avec les partenaires régionaux se poursuit de manière progressive, la nécessité d'insuffler un nouvel élan dans les relations bilatérales Sud-Sud en Méditerranée, en vue de concrétiser le potentiel découlant l'intégration régionale élargie, présuppose la prise en compte de mesures d'accompagnement ayant trait aux aspects informationnels, logistiques, réglementaires et institutionnels. L'UMP représente une opportunité à saisir pour renforcer cette intégration.

2.2.1. Dynamisme des échanges avec la Turquie tiré par les importations

Le volume global des échanges entre le Maroc et la Turquie, suite à l'entrée en vigueur en janvier 2006 de l'accord de libre échange entre les deux pays, a progressé de 22,9% pour s'établir à plus de 8 milliards de dirhams en 2007 après 6,6 milliards de dirhams en 2006.

Cette progression porte la part de la Turquie dans le commerce total de notre pays à 2,1%. Ce rebond est lié à la forte croissance des importations marocaines en provenance de la Turquie qui se sont chiffrées à 6,9 milliards de dirhams en 2007 (5,5 milliards de dirhams en 2006). De leur côté, les exportations marocaines vers la Turquie sont demeurées relativement stables pour s'établir à 1,1 milliard de dirhams contre 1,08 milliard de dirhams en 2006.

Globalement, la poursuite du dynamisme commercial entre les deux partenaires devrait à terme pencher en faveur d'un partage plus profitable des gains issus de l'échange. L'amélioration de l'avantage compétitif des entreprises nationales dans certains secteurs clés à l'instar du textile, à travers un approvisionnement bon marché via le cumul diagonal des règles d'origine, pourrait constituer un des aspects favorables de cet accord.

En matière d'investissement, les opportunités de partenariat avec les entreprises turques se concrétisent de manière graduelle et devraient s'améliorer. C'est ce que laisse suggérer la participation active des entreprises turques aux appels d'offres internationaux lancés au Maroc, où plusieurs holdings turcs sont actuellement à pied d'œuvre, notamment dans les secteurs du BTP. En effet, certaines grandes entreprises turques ont été déclarées adjudicataires de plusieurs projets, en l'occurrence d'autoroute, de lignes ferroviaires et de construction dans l'industrie du tourisme et de l'habitat.

En termes de perspectives, le statut de la Turquie de candidate à l'UE devrait accélérer sa convergence économique par le biais de l'émergence de nouvelles spécialisations industrielles. Son rattrapage technologique à l'œuvre tendrait à favoriser les secteurs à rendements croissants et permettrait ainsi de libérer certains segments de production intensifs en main d'œuvre. En conséquence, le Maroc pourrait constituer une destination privilégiée pour les investisseurs turcs, qui pourraient en faire une plate-forme d'exportation vers les Etats-Unis et les autres pays arabes et africains, compte tenu de ses accords de libre échange.

Par ailleurs, outre la phase de transition qui devrait permettre au tissu productif national de se préparer au mieux aux défis du libre échange, les effets d'entraînements suscités par la dynamique concurrentielle des entreprises turques seraient un stimulus non négligeable pour accélérer la modernisation compétitive de l'économie nationale.

La réalisation de cet objectif demeure toutefois tributaire de la poursuite des efforts consentis en termes d'amélioration du climat général des affaires au Maroc et de dynamisation de la coopération entre les associations professionnelles nationales et turques.

2.2.2. Mise en œuvre de l'Accord d'Agadir

L'Accord d'Agadir, entré en application en mars 2007, vise l'accélération du processus d'intégration Sud-Sud à travers l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires sur le commerce entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie. L'accord devrait permettre de dynamiser les échanges commerciaux entre ces pays et soutenir l'attractivité de la région pour les investissements internationaux et ce, en favorisant la levée des obstacles structurels à l'élargissement de ce nouveau marché de près de 120 millions de consommateurs qui réalise un PIB cumulé de près de 150 milliards d'euros.

L'apport de l'accord réside dans le cumul diagonal de l'origine, dispositif essentiel de la coopération euro-méditerranéenne qui devrait encourager les entreprises de l'espace d'Agadir à travailler ensemble et à envisager des synergies de nature à améliorer leur compétitivité, notamment sur le marché européen. En effet, ce système permettra la libre-circulation des marchandises accompagnées d'un certificat d'origine Euro-Med dans un espace qui compte plus de trente pays.

L'évaluation préliminaire de l'Accord d'Agadir ne doit pas être faite sur le plan bilatéral uniquement. Elle devrait prendre en compte son impact sur les échanges avec d'autres régions. Les échanges commerciaux entre le Maroc et les autres PAA ne dépassent guère 1,5% de son commerce extérieur, malgré leur progression de 32% en 2007.

Le solde de la balance commerciale marocaine vis-à-vis des pays de la Quad reste déficitaire. Il s'est aggravé de 88% en 2007, suite notamment à une forte augmentation des importations en provenance de l'Egypte (+52%) et de la Tunisie (+41%). Seuls les échanges avec la Jordanie dégagent un solde favorable mais faible pour le Maroc (214 millions de dirhams en 2007).

Les échanges dans le cadre de l'Accord d'Agadir ne profitent pas encore pleinement à l'économie marocaine. En revanche, l'Egypte en tire un plus grand avantage avec un excédent commercial d'environ 500 millions de dollars en 2007.

A titre de comparaison, le Maroc ne réalise que 35% de son potentiel commercial contre 90% pour l'Egypte. Environ 70% des exportations marocaines sont constituées de produits primaires et un grand potentiel existe pour les produits industriels (automobile), de la pêche et les engrais.

Plusieurs dysfonctionnements relatifs à la mise en œuvre de l'accord ont entravé le développement des exportations marocaines vers les pays de l'Espace d'Agadir. Il s'agit en particulier de la persistance de certaines pratiques protectionnistes et des barrières non tarifaires dans les pays partenaires, notamment les règles et normes techniques. C'est le cas notamment des obstacles rencontrés pour l'exportation d'une marque de voiture montée au Maroc vers les marchés égyptien et tunisien et qui ont été levés dernièrement.

D'autres entraves au développement des échanges existent comme la similitude des structures productives des pays membres, le faible contenu technologique des exportations marocaines, la faible compétitivité énergétique comparativement aux autres PAA et l'insuffisance des réseaux de transport intra-régionaux.

Néanmoins, le lancement d'une ligne maritime directe et régulière de transport de fret entre les ports de Casablanca et Radés (Tunisie) devra donner une nouvelle impulsion aux échanges économiques bilatéraux.

Par ailleurs, l'amélioration de la compétitivité des exportations marocaines et le renforcement de l'intégration avec les pays de l'Espace d'Agadir nécessite la poursuite du démantèlement des barrières non tarifaires, le renforcement de la reconnaissance mutuelle des règles et normes techniques et la consolidation de la coopération entre les entreprises de l'Espace d'Agadir. Cette amélioration requiert également la promotion de la constitution des consortiums d'exportation, une prospection plus importante des marchés des pays partenaires ainsi que la mise en place d'un outil d'information transparent et le développement des systèmes de veille et d'intelligence économique.

Il serait souhaitable de mettre en place une agence pour le contrôle de l'application de l'accord, permettant de résoudre rapidement les problèmes et conflits qui surgissent lors de sa mise en œuvre.

2.2.3. Voies de relance de l'Union du Maghreb Arabe

L'intégration maghrébine n'est plus un impératif qui interpelle uniquement les pays concernés. Elle est devenue une exigence régionale et un maillon incontournable dans la chaîne du libre échange à l'œuvre en Méditerranée. De plus, les blocages dont pâtit la construction maghrébine fait occasionner un manque à gagner substantiel dont le coût est appelé à devenir à terme de moins en moins soutenable pour l'ensemble des partenaires.

Outre les effets qu'elle pourrait susciter en matière de dynamisation des relations économiques entre les pays maghrébins, la relance de l'Union du Maghreb Arabe se présente en tant que gage de crédibilité du partenariat avec l'UE.

Non moins important, le rapprochement économique entre les pays maghrébins serait également nécessaire pour faire face aux défis occasionnés par la résurgence de nouvelles puissances concurrentes, notamment asiatiques, à travers le parachèvement d'une boucle compétitive autour de la Méditerranée.

... un commerce bilatéral en progression, mais toujours au dessous de son potentiel

Bien que les échanges des pays maghrébins avec l'Union Européenne d'une part, et le reste du monde d'autre part, aient, en moyenne, progressé plus vite entre 1990 et 2006, une dynamique encourageante des échanges intra-Maghreb semble s'instaurer depuis 1998, illustrant une ouverture croissante des pays membres sur leur espace régional. Ainsi, l'examen de l'évolution des échanges au sein du Maghreb fait apparaître une nette amélioration durant la dernière décennie. Alors qu'ils ne dépassaient pas 803 millions de dollars en 1990, ils ont totalisé 2,2 milliards de dollars en 2006.

En 2007, les échanges commerciaux entre le Maroc et les quatre pays de l'UMA ont totalisé un montant de 11,2 milliards de dirhams⁸. L'Algérie se positionne en tête de nos partenaires maghrébins avec 7,4 milliards de dirhams d'échanges (dont 6,4 milliards de dirhams d'importations notamment de gaz de pétrole et hydrocarbures, fer et acier, zinc brut et produits chimiques), devenant ainsi le premier partenaire commercial africain du Maroc.

Cependant, comparativement aux autres regroupements régionaux, les échanges intra-maghrébins ne sont pas suffisamment développés et demeurent encore marginaux. Le commerce global intra-maghrébin se limitait en 2006 à 1,2% des échanges extérieurs de la zone. Par comparaison, le commerce intra-zone représentait 32,7% des échanges de l'UE, 11,1% de l'ASEAN, et 10,1% des pays du MERCOSUR. De plus, le commerce régional des pays maghrébins, de son côté, ne dépassait pas 3,1% des exportations globales de la région.

Par ailleurs, l'examen du commerce intra-maghrébin entre 2000 et 2006 fait ressortir, à titre d'illustration, que les ventes de produits agroalimentaires sur le marché algérien n'ont représenté respectivement que 0,6% des exportations marocaines de ces produits et 0,3% des importations globales algériennes de produits agroalimentaires. Paradoxalement, celles-ci proviennent à hauteur de 40% de France et d'Espagne.

L'essentiel des achats algériens de textile s'effectue auprès de la Turquie, de la Chine et de l'Espagne. Le Maroc et la Tunisie ne sont que faiblement présents sur le marché algérien : leur part de marché ne représente, respectivement, que 0,9% et 0,8% des importations de textiles de l'Algérie, soit seulement 0,3% des exportations globales marocaines de textile et 0,1% de celles de la Tunisie.

⁸ Balance commerciale 2007 - Edition de l'Offices des Changes.

Coût du non Maghreb : une manifestation de l'absence du pragmatisme économique

La progression rapide des échanges intra-maghrébins sur la période récente laisse indiquer qu'un potentiel de développement du commerce régional existe, comme il ressort de la référence à l'indicateur d'intensité bilatérale. Ce dernier se situe à près de 0,50 pour les exportations du Maroc à destination de l'Algérie et de la Tunisie, soit un niveau inférieur de moitié à ce qu'autoriserait le poids de ces pays dans le commerce mondial.

Ainsi, pourvu que les conditions politiques et réglementaires soient réunies, le relèvement de l'intensité bilatérale des échanges entre ces pays à un niveau comparable à celui observé dans certains regroupements régionaux des pays en développement, notamment le MERCOSUR, fait ressortir, toutes choses égales par ailleurs, un manque à gagner en termes d'échanges commerciaux. Ce manque à gagner est estimé à presque 980 millions de dollars annuellement non compris les hydrocarbures, et à 2,1 milliards de dollars, soit 1% du PIB si on prend en compte les importations de produits énergétiques en provenance de l'Algérie et de Libye⁹.

Ce gain commercial profiterait à l'ensemble des pays partenaires. Le Maroc et la Tunisie verraient la part de leurs exportations intra-maghrébines s'établir à près de 6% et 10% respectivement, contre des niveaux actuels de 1,6% et 2,5%. En revanche, dans le cas de l'Algérie, hormis les produits énergétiques, le potentiel d'augmentation des échanges vers les pays de la région demeurerait limité.

Cependant, une hausse des ventes de produits énergétiques de l'Algérie au sein de l'espace maghrébin devrait porter la part des exportations intra-régionales de ce pays à un niveau comparable à celui du Maroc, soit 6%. La concrétisation de ce gain nécessite toutefois une réadaptation de l'appareil productif des pays membres pour pouvoir répondre au supplément de la demande émanant des pays partenaires.

Le gain issu de l'intégration serait d'autant plus bénéfique qu'il découlerait d'une création des échanges au lieu d'un simple détournement des flux. Auquel cas, l'impact réel sur la croissance économique serait quasiment nul.

Maghreb et initiative de l'Union pour la Méditerranée

Au regard des éléments précédents, la relance de l'intégration maghrébine est une condition nécessaire pour dynamiser la croissance économique et accroître l'attractivité de la région pour les investissements directs étrangers.

Elle se présente également comme élément indispensable pour susciter l'apparition de nouvelles formes de spécialisation intra-régionale susceptibles d'induire une allocation optimale des facteurs de production et de conforter l'insertion du Maghreb d'une manière qui lui permette de tirer pleinement profit des bienfaits de la mondialisation.

Cet impératif trouve toute sa justification et sa raison d'être avec le lancement de l'initiative de l'Union pour la Méditerranée. Le partenariat global proposé est appelé à servir d'axe privilégié du rééquilibrage du Sud de l'Europe par l'amplification et le resserrement des liens et des échanges sous différentes formes. Pour y parvenir, le Maghreb serait plus qu'interpellé à substituer la coopération et le dialogue soutenu aux tensions et aux conflits dont les coûts s'accumulent.

⁹ Calcul DEPF sur la base de données Chelem qui intègre désormais la Libye.

Au total, une plus grande maximisation des opportunités offertes dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée exige de la part des pays maghrébins de forger des positions communes qui accroîtraient leur pouvoir de négociation avec le partenaire européen sur les différentes thématiques de l'intégration.

De même, les défis et menaces auxquels font face les pays maghrébins et la région méditerranéenne dans son ensemble nécessitent d'œuvrer de concert pour donner naissance à une nouvelle relation entre un voisinage au nord, intégré et développé, et un voisinage au sud en quête d'un développement et d'une intégration politique.

2.3. Accord de libre échange Maroc-Etats-Unis, un potentiel loin d'être exploité

Entré en vigueur le 1er janvier 2006, l'accord de libre échange (ALE) entre le Maroc et les Etats-Unis est un accord relativement complet, touchant quasiment tous les domaines, en l'occurrence le libre accès aux marchés des produits agricoles, industriels et, pour la première fois, les services. En outre, l'Accord offre une protection de la propriété intellectuelle, des instruments juridiques de garantie et de sécurité pour les investisseurs américains, des procédures ouvertes et des mesures de transparence, de moralisation et de concurrence dans la passation des marchés publics, ainsi qu'une protection du travail et de l'environnement.

En dépit des diverses opportunités qu'il offre, l'ALE Maroc-Etats-Unis n'a pas encore produit les bénéfices attendus. La progression des exportations marocaines vers ce pays demeure limitée, tandis que les flux d'IDE devraient progressivement s'adjuger un rôle plus conséquent en matière d'approfondissement des liens de partenariat entre les deux parties.

Evolution du commerce bilatéral : croissance plus rapide des importations

Deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord de libre échange entre le Maroc et les Etats-Unis, les échanges commerciaux entre les deux pays ont enregistré une dynamique particulière. Ainsi, les Etats-Unis sont devenus en 2007 le quatrième fournisseur du Maroc (8^{ème} en 2000) et son 10^{ème} client (6^{ème} en 2000).

Ces échanges se sont chiffrés en 2007 à près de 18,4 milliards de dirhams, soit 4,9% du commerce extérieur de notre pays. Le solde commercial bilatéral est déficitaire de 12,4 milliards de dirhams en 2007 contre seulement 1,9 milliard de dirhams en 2002. Le taux de couverture des échanges commerciaux entre les deux parties a significativement baissé, s'établissant à 19,4% en 2007 après 47,3% en 2002.

Les exportations marocaines vers ce pays n'ont pas enregistré une augmentation significative contrairement aux importations qui ont connu une évolution spectaculaire. Cette situation s'explique d'un côté, par la rigueur des règles et des normes d'exportation vers les Etats-Unis et d'un autre côté, par la faible diversité des produits marocains exportés vers les Etats-Unis. Ces derniers portent toujours sur le même volume et sont constitués de produits à faible valeur ajoutée.

De plus, la dépréciation du dollar vis-à-vis du dirham semble avoir pesé sur la compétitivité-prix des produits exportés et a réduit en conséquence les marges de profits des entreprises marocaines, notamment celles du textile-habillement incitant les opérateurs marocains à s'intéresser davantage aux marchés traditionnels de proximité.

En effet, les exportations marocaines vers les Etats-Unis ont cumulé près de 3 milliards de dirhams en 2007 après 2,3 milliards de dirhams en 2006, représentant respectivement 2,5% et 2% des exportations marocaines totales. Elles étaient constituées principalement de phosphates, des engrais naturels et chimiques, de vêtements confectionnés, de poissons en conserve et de conserves de légumes, qui ont représenté plus de 60% des ventes totales du Maroc sur le marché américain.

En revanche, les importations marocaines en provenance des Etats-Unis qui se sont chiffrées à 5,8 milliards de dirhams, en moyenne sur la période 2002-2005, (3,9% des importations totales de notre pays) ont fortement rebondi pour s'établir à 15,4 milliards de dirhams en 2007, après 9,5 milliards de dirhams en 2006. Ainsi, la part des importations américaines dans les achats extérieurs du Maroc s'est significativement améliorée, passant à 5,9% en 2007, après 4,3% en 2002.

Un potentiel plus important de l'ALE en termes d'attrait des investissements américains

Alors que sur le plan commercial, l'ALE Maroc-Etats-Unis est loin d'avoir trouvé sa vitesse de croisière, les investissements américains directs à destination du Maroc ont enregistré une forte augmentation en 2007. Ils se sont situés à 1,5 milliard de dirhams contre seulement 863,7 millions de dirhams en 2006. Entre 2002 et 2005, les investissements américains au Maroc n'ont pas dépassé, en moyenne, 381,2 millions de dirhams.

Cependant, au cours de l'année 2007, les investissements et prêts privés américains reçus par le Maroc se sont chiffrés à 2,9 milliards de dirhams, soit 6,9% du total, faisant des Etats-Unis le 4^{ème} investisseur étranger au Maroc.

La répartition des investissements et prêts privés américains par secteur d'activité fait apparaître que ces investissements s'améliorent dans plusieurs secteurs, notamment la finance, l'électricité-électronique, l'ingénierie, le tourisme et le textile.

De plus, la stratégie poursuivie par les firmes américaines obéit beaucoup plus à une logique de production, comme en témoignent les formes d'implantation à l'œuvre, tournées vers la réexportation.

Une coopération financière de plus en plus renforcée

Outre la dynamique de l'investissement américain, la coopération financière bilatérale s'est renforcée par la conclusion du «Contrat du Défi du Millénaire» pour un montant de 697,5 millions de dollars étalé sur cinq ans. Certaines composantes du Programme MCA ont un caractère sectoriel, alors que d'autres ont une vocation transversale. Les premières concernent le soutien et l'accélération de la mise en œuvre de stratégies sectorielles dans les domaines de l'agriculture, de l'artisanat, du tourisme et de la pêche artisanale.

D'un autre côté, l'Agence Américaine pour le Développement International «USAID» a mis en place depuis 2004 son programme de coopération avec le Gouvernement marocain. D'un montant de 100 millions de dollars, étalé sur la période 2004-2008, le programme de l'USAID s'articule autour de trois principaux axes qui sont la croissance économique, l'éducation, la formation professionnelle, la démocratie et la gouvernance.

De plus, le programme « Nouvelles opportunités d'affaires au Maroc » NBO, lancé en 2005, assiste les entreprises marocaines afin d'accroître les exportations vers les Etats-Unis dans le cadre de l'accord de libre-échange.

L'appui apporté par ce programme aux entreprises marocaines lors des manifestations commerciales aux Etats-Unis s'est avéré concluant, puisque plusieurs exposants marocains sont parvenus à concrétiser d'importantes opportunités d'affaires avec leurs homologues américains.

Au total, le Maroc devrait mettre en place un certain nombre de mesures nécessaires pour dépasser les contraintes à l'origine de la sous-performance de ses exportations sur le marché américain. Ces mesures s'articulent notamment autour de l'amélioration de la compétitivité extérieure, de l'adoption des normes internationales de qualité, de la dynamisation des secteurs traditionnels à l'exportation et de sa diplomatie commerciale.

D'un autre côté, la réflexion en cours au niveau national pour améliorer les exportations et optimiser le paysage institutionnel à l'export, serait de nature à proposer des mesures adéquates pour accroître les exportations marocaines à destination des Etats-Unis.

Dans ce sens, le Ministère de l'Economie et des Finances a lancé, depuis septembre 2007, une étude sur la compétitivité institutionnelle des exportations marocaines. Cette étude devrait permettre de dégager des recommandations à caractère institutionnel pour améliorer les exportations marocaines, notamment celles destinées au marché américain.

2.4. L'Afrique : un intérêt grandissant pour un avenir prometteur

Les options marocaines en matière de commerce extérieur ont toujours fait de l'Afrique une zone stratégique. Les diverses initiatives engagées à cet effet visaient tout autant à renforcer les parts de marchés acquises qu'à diversifier l'éventail des débouchés extérieurs. De plus, le secteur privé a été largement associé à cette politique. Ainsi, l'Afrique constitue aujourd'hui une zone d'accueil importante pour les investisseurs marocains.

Toutefois, en dépit de la conclusion de plusieurs accords commerciaux avec plusieurs pays africains, les échanges commerciaux du Maroc avec cette zone demeurent relativement faibles et sont loin d'avoir atteint leur potentiel eu égard aux opportunités qu'offrent ces marchés, qui sont devenus ces dernières années le théâtre d'une concurrence acharnée que se livrent les principales économies émergentes, notamment la Chine et l'Inde, pour des raisons liées à la sécurité des approvisionnements en ressources énergétiques et minières.

Des courants d'échanges encore marginaux

En 2007, les échanges commerciaux entre le Maroc et l'Afrique ont atteint 22,2 milliards de dirhams après 17 milliards de dirhams en 2006, portés par la hausse des importations marocaines (16 milliards de dirhams en 2007 après 11,5 milliards de dirhams en 2006). Les exportations marocaines vers l'Afrique se sont chiffrées à 6,2 milliards de dirhams en 2007, soit 5,1% du total des exportations du Royaume.

L'Algérie est de loin notre premier partenaire africain avec une part de 31,9% des échanges du Maroc avec le continent africain (7,4 milliards de dirhams), suivie par l'Egypte (14,1%), l'Afrique du Sud (11,5%) et la Tunisie (10,4%)

L'examen du potentiel des échanges commerciaux entre les deux partenaires révèle l'existence de marges de progression non négligeables. En effet, les ventes marocaines de produits agroalimentaires sur le marché africain n'ont pas dépassé 3,6% de nos exportations globales de ces produits et représentent à peine 0,8% des importations globales de l'Afrique de produits agroalimentaires.

De même, l'essentiel des achats africains de textile s'effectue auprès de la Chine, de l'Inde et de la France. Le Maroc est faiblement présent sur le marché africain, sa part de marché ne représente que 0,6% des importations de textile-habillement de cette région, soit seulement 0,7% des exportations globales marocaines de textile-habillement.

Ainsi, le marché africain peut s'avérer porteur pour les entreprises exportatrices marocaines pourvu que celles-ci adoptent une stratégie d'adaptation à la demande d'importation de ces régions.

Toutefois, compte tenu de la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs africains, les entreprises marocaines, ciblant le marché africain, devraient privilégier une stratégie de pénétration basée sur des considérations de coûts (*cost leadership*) que permettrait le recours à la production de masse de qualité faible ou moyenne, notamment au niveau du textile.

Les multiples programmes de réhabilitation économique et institutionnelle conduits par la communauté internationale en faveur de l'Afrique, notamment le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) ou les OMD, offrent des opportunités pour repositionner les firmes marocaines sur ces marchés. Dans ces conditions, le Maroc pourrait jouer le relais de la coopération internationale en faveur de l'Afrique et ce, en prenant part à la stratégie de coopération triangulaire, qui consiste à mettre en œuvre des projets d'infrastructures financés par les fonds d'aide internationaux.

Présence de plus en plus renforcée des entreprises marocaines sur le marché africain

Les investissements marocains en Afrique subsaharienne restent limités, alors que les projets de la Chine dans la région ont dépassé 9,5 milliards de dollars en 2006.

Néanmoins, il y a lieu de constater aujourd'hui que les investissements privés marocains en Afrique subsaharienne commencent à prendre de l'ampleur, d'autant plus que ces marchés sont totalement ouverts aux firmes marocaines et que le Maroc jouit d'une image positive en Afrique.

Les investissements marocains en Afrique subsaharienne s'orientent vers les secteurs des banques et organismes financiers, des télécommunications, de la cimenterie, des mines du transport ou de l'habitat, moyennant des prises de participation au capital des entreprises locales et/ou le montage de filiales¹⁰.

Au total, la dynamique des relations économique et financière entre le Maroc et les pays de l'Afrique témoigne de la volonté et l'intérêt du Maroc à rééquilibrer ses relations avec les pays du Sud.

Cet intérêt croissant est justifié autant par la nécessité d'offrir aux investisseurs marocains des marchés alternatifs, qui serviraient de base arrière pour faire face à l'intensité de la concurrence sur les marchés traditionnels, que par la participation effective du capital marocain dans les grands chantiers ouverts en Afrique dont les retombées ne pourraient être que bénéfiques pour les échanges commerciaux.

¹⁰ Voir le point 3.1.2. de cette première partie, relatif aux investissements marocains à l'étranger.

3. ATTRACTIVITE ET POSITIONNEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE

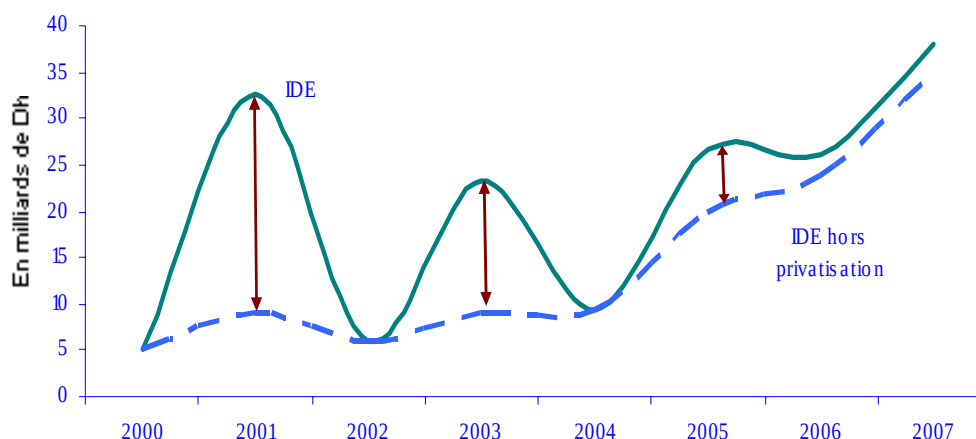
3.1. Investissements directs étrangers

3.1.1. Attractivité croissante du Maroc pour les investissements directs étrangers

Les investissements directs étrangers (IDE) à destination du Maroc ont poursuivi leur trend haussier traduisant l'impact sur le terrain des réformes importantes notamment en matière de facilitation de l'investissement et d'amélioration du climat des affaires. Les IDE ont avoisiné les 38 milliards de dirhams (5,2 milliards de dollars) en 2007, plaçant notre pays, selon la CNUCED, au deuxième rang des destinations d'IDE en Afrique après l'Egypte (10,2 milliards de dollars) et devant l'Afrique du Sud (5 milliards de dollars).

Outre son amélioration continue au fil des années, l'attractivité du Maroc est de plus en plus indépendante des opérations de privatisation. Au cours des dernières années, les IDE sous forme de privatisation ont, en effet, affiché une baisse continue passant de 6,5 milliards de dirhams en 2005 à respectivement 4 et 2,3 milliards en 2006 et 2007.

Graphique 9 : Evolution des IDE avec et hors privatisation

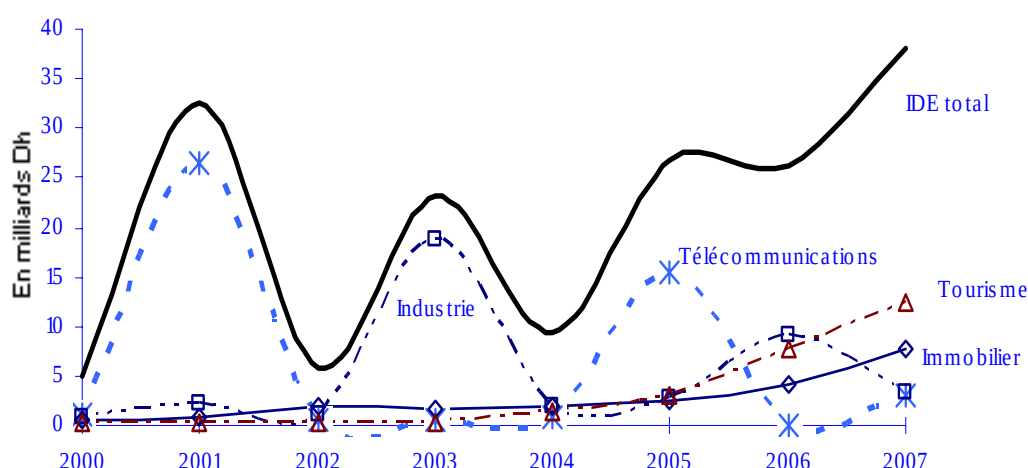


Source : Office des changes

Au niveau régional, l'UE demeure la principale source d'IDE à destination du Maroc (84% du total des IDE pour la période 2000-2007 et 70% environ pour la France et l'Espagne). Avec 4,1% seulement, les investissements américains restent encore faibles au Maroc. Il en est de même pour ceux des pays arabes, malgré un afflux d'investissements des Émirats Arabes Unis atteignant près de 3,8 milliards dirhams en 2007 pour se positionner au 3^{ème} rang après la France et l'Espagne.

Sur le plan sectoriel, les entrées d'investissements ont concerné l'industrie (sous-traitance aéronautique et automobile), le tourisme (plan Azur), l'immobilier (méga-chantiers immobiliers) et l'Offshoring.

Les secteurs du tourisme et de l'immobilier ont été marqués par un fort dynamisme au cours de ces dernières années. Leurs parts dans l'ensemble des IDE ont atteint ainsi 20% en 2007 contre 11,5% en 2000 pour le premier et 31% contre 3,7% pour le deuxième. Le tourisme est même devenu en 2007 le premier secteur attractif d'IDE au Maroc.

Graphique 10 : Evolution des IDE par secteur

Source des données : Office des changes

Les perspectives d'attrait de nouveaux IDE par le Maroc restent prometteuses en liaison avec les différents projets d'investissement (infrastructure, tourisme, l'immobilier, Offshoring...) ; l'accélération des réformes et l'amélioration du climat des affaires (nouvelle loi sur l'arbitrage, nouvelle loi sur les sociétés anonymes, loi sur l'échange électronique de données juridiques...) ; l'accroissement des délocalisations ainsi que la croissance des IDE sortants des pays en développement, notamment de l'Asie et des pays arabes.

En effet, le différentiel de taux de change entre l'Europe et les Etats-Unis pourrait être à l'origine d'une accélération des opérations de délocalisation de la production, en particulier, aéronautique vers les pays à la fois de proximité et à bas coûts de main d'œuvre, comme le Maroc.

3.1.2. Evolution à la hausse des investissements marocains nets à l'étranger

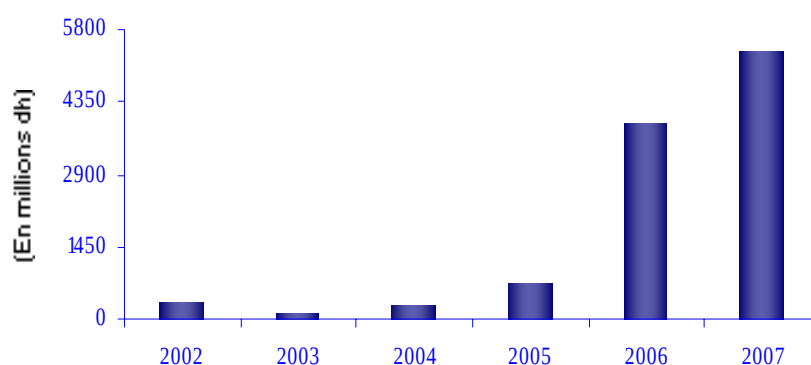
Avec son ouverture accrue sur l'économie mondiale et sa libéralisation progressive des mouvements de capitaux, le Maroc est devenu, à l'instar de nombreux pays en développement, une source d'émission d'investissements directs, en particulier vers l'Afrique. Ce constat montre la conscience grandissante chez les grandes entreprises marocaines des avantages de l'internationalisation de leur investissement à l'étranger, que ce soit en termes de coût ou de positionnement à l'international.

En effet, c'est à partir de l'année 2005 que les investissements marocains à l'étranger se sont accélérés, passant de 661,5 millions de dirhams à 3,9 et 5,1 milliards de dirhams respectivement en 2006 et 2007.

Le Maroc est devenu, selon la CNUCED, le 2^{ème} pays africain en 2006¹¹ émetteur d'investissements après l'Afrique du Sud (6,6 milliards de dollars), et le 5^{ème} dans la région MENA, après le Koweït (7,9 milliards de dollars), les Emirats Arabes Unis (2,3 milliards de dollars), Bahreïn (980 millions de dollars) et l'Arabie Saoudite (753 millions de dollars).

¹¹ 468 millions de dollars en 2006 selon la CNUCED, contre 174 millions de dollars en 2005 et 32 millions en 2004.

Graphique 11 : Evolution des investissements marocains à l'étranger



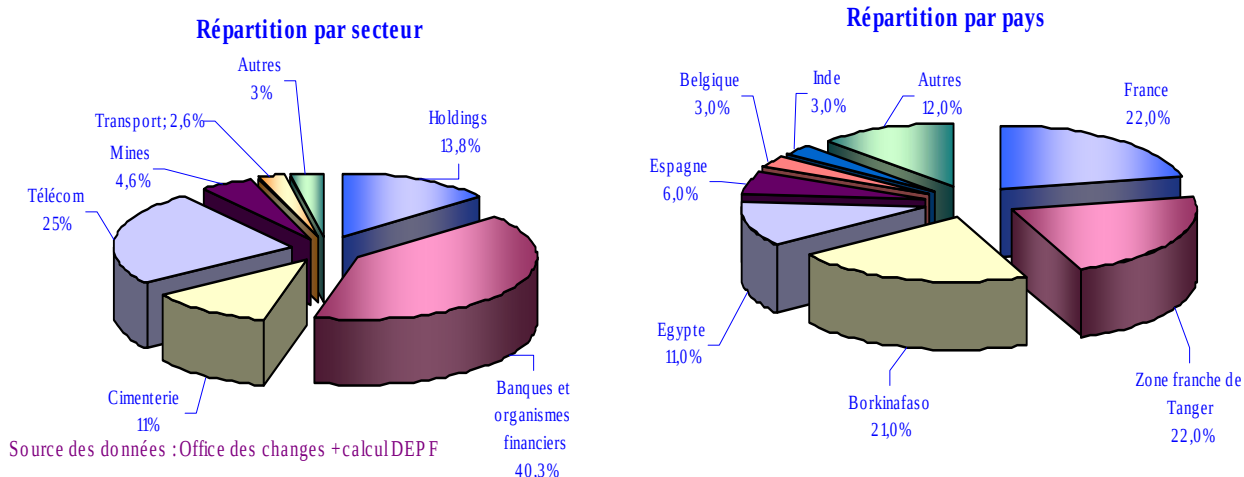
Source des données : Office des changes

Par région, la majorité des IDE marocains sont orientés vers l'Afrique. Par pays de destination, la France représente 22% du total, suite à l'implantation de filiales et succursales des banques marocaines dans ce pays, ainsi que par les investissements effectués par les organismes financiers et les holdings. La zone franche et offshore de Tanger occupe la 2^{ème} position, avec 21,9% du total, suivie du Burkina Faso (21,5%).

L'Egypte (11%), 2^{ème} pays africain accueillant les IDE marocains, occupe le 4^{ème} rang, grâce notamment aux investissements réalisés dans le secteur cimentier par LAFARGE avec le groupe grec TITAN. L'Espagne et la Belgique sont au 5^{ème} et 6^{ème} rang respectivement.

La répartition sectorielle des IDE marocains montre la prédominance de cinq secteurs (97% du total) : les banques et organismes financiers, les télécommunications, la cimenterie, les mines et le transport.

Graphique 12 : Répartition des IDE par secteur et par pays



Du côté des banques et organismes financiers, Attijariwafa Bank et BMCE Bank sont les premiers groupes à avoir conquis le marché international, en particulier le marché africain. Attijariwafa Bank est présente en Tunisie, au Sénégal (rachat de 66,67% du capital de la banque sénégalaise-tunisienne BST) ainsi qu'au Mali (acquisition de 51% des actions de la Banque Internationale du Mali pour près de 60 millions d'euros).

Cette banque a poursuivi son développement en créant deux succursales, l'une en Allemagne et l'autre au Pays-Bas, ainsi que l'ouverture de deux agences en France.

BMCE Bank, quant à elle, a été la première banque marocaine à investir à l'étranger. Elle est présente en Europe, en Asie, ainsi que dans une dizaine de pays africains. A titre d'illustration, la BMCE, à travers sa filiale BMCE Capital Dakar, a réalisé une émission d'emprunt obligataire de 50 millions d'euros pour le compte du port autonome de Dakar. En 2007, la BMCE a procédé à une prise de participation à hauteur de 35 % dans le capital de "Bank of Africa", 3^{ème} groupe bancaire de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

Les principales sociétés financières marocaines intervenant à l'étranger sont la CDG, à travers sa filiale *FIPAR holding* qui détient 10% dans le Club Med et 5% du capital de la société allemande "*Touristic Union International*" et l'ONA, par le biais de ses deux filiales "*Lessieur Cristal*" qui détient 36% dans le capital de la société tunisienne "*la Raffinerie Africaine*" et la compagnie "*Optorg*" qui a créé une joint venture avec la société sud africaine "*Barloworld Equipment*".

Les télécommunications occupent 25% de l'encours global des IDE sortants. Maroc Telecom est actionnaire majoritaire de l'opérateur mauritanien "*Mauritel*" et détient 51% du capital de l'opérateur burkinabais ONATEL. Il détient également, depuis février 2007, 51% du capital de "*Gabon Telecom*".

Avec une part de 13,8% des IDE marocains, le secteur des holdings occupe la 3^{ème} position. C'est notamment le cas du groupe *Ynna holding*, dont les activités sont multiples en Tunisie, en Côte d'Ivoire, en Egypte et au Moyen Orient. Ce groupe devrait investir dans d'autres pays africains comme le Mali (projets de construction d'une usine de filature de coton, de broyage et de production de ciment), le Gabon et la Guinée-équatoriale.

La cimenterie demeure encore un secteur stimulant des entreprises marocaines à investir à l'international. Dans ce cadre, LAFARGE a réalisé, avec le groupe grec TITAN, de grands investissements en Egypte.

Dans le secteur minier et de l'énergie, l'ONA, à travers sa filiale minière "*Managem*", détient plusieurs gisements de minerais en Afrique (Guinée, Mali, Burkina Faso et Niger). L'ONE a remporté un projet d'électrification durant 25 ans des zones rurales au nord du Sénégal.

L'OCP a noué des partenariats et des joint-ventures avec la Belgique, l'Allemagne, l'Inde, le Pakistan et le Brésil (participation dans la société *Prayon* en Belgique qui dispose de 2 unités de production de produits phosphatés, partenariat avec *Prayon* et *Chemische Fabrick Budenheim* d'Allemagne, *Tata Chemicals* (Inde) donnant naissance à *Imacis* pour l'exportation de la totalité de la production d'*Imacid* d'acide phosphorique...).

En matière de transport, Royal Air Maroc a renforcé sa présence commerciale en Afrique. Elle a ainsi racheté 51% du capital de *Air Sénégal International* et a signé avec la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) un protocole d'accord sur la création d'une compagnie aérienne sous-régionale, baptisée Air CEMAC.

De son côté, la COMANAV, opérant dans le transport maritime, détient 51% de la société mixte sénégalaise "*SOMAT*".

Pour le secteur des infrastructures, le groupe CCGT a réalisé en Guinée, un projet d'aménagement d'un périmètre agricole pour une enveloppe de 70 millions de dirhams. Au Sénégal, le groupe a remporté l'un des plus grands chantiers publics du pays, à savoir, la construction d'une route de 230 kilomètres. De son côté, l'ONEP a remporté en 2007 l'appel d'offres international pour la gestion par affermage de la société nationale des eaux du Cameroun (SNEC).

Il y a lieu de signaler enfin que cette tendance d'accroissement des investissements des marocains à l'étranger est appelée à se renforcer à l'avenir. Cette perspective est liée aux différentes réformes de libéralisation du compte de capital et à la prise de conscience par les grandes entreprises des avantages à tirer de l'internationalisation.

3.2. Positionnement de l'économie nationale perçu par les organismes internationaux

Le positionnement économique et l'attractivité du Maroc au niveau mondial font l'objet d'une évaluation régulière par plusieurs organismes économiques et financiers internationaux. Il s'agit en particulier du Forum Economique Mondial (rapports sur la compétitivité mondiale, sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication et sur la compétitivité du secteur des voyages et tourisme), de la Banque Mondiale (Doing Business) et de l'institut américain "The Heritage Foundation" (Indice de Liberté Economique).

Ces différents rapports témoignent des avancées réalisées par le Maroc dans différents domaines. Ils permettent aussi d'accélérer les réformes ou d'adopter de nouvelles mesures afin de permettre à notre pays d'améliorer son positionnement au niveau international. Selon ces rapports, des progrès ont été réalisés au niveau de la compétitivité¹², en particulier au niveau de l'infrastructure, des institutions, de l'épargne nationale, ainsi qu'au niveau des procédures requises pour créer une entreprise.

Il en est de même pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication où le Maroc a enregistré des progrès en termes de dépenses d'enseignement, de disponibilité de scientifiques et d'ingénieurs, de qualité de l'enseignement des mathématiques ainsi que des efforts en faveur de la promotion des TIC et des exportations de haute technologie.

Sur le plan de la compétitivité du secteur du tourisme, le Maroc déploie, selon le Forum Economique Mondial, des efforts considérables pour le développement du tourisme érigé en secteur prioritaire.

Le Maroc bénéficie également d'un régime favorable en matière d'octroi de visas et de la facilité de création d'entreprise. Ces efforts sont étayés par l'efficacité en matière de marketing de destination ainsi que par le développement durable au niveau de l'industrie des voyages et du tourisme.

En matière de réformes facilitant la pratique des affaires, le Maroc a réalisé, selon la Banque Mondiale¹³, des progrès importants notamment au niveau du commerce transfrontalier et de l'octroi de permis et de licences.

¹² Forum Economique Mondial, 2007-2008.

¹³ Il y a lieu de signaler que les autorités marocaines ont fait part à la Banque Mondiale de leurs réservations des résultats du rapport "Doing Business 2008", en appelant à une refonte de sa méthodologie. Leurs conclusions ignorent l'amélioration de l'attractivité du Maroc, l'accroissement soutenu des IDE et le dynamisme des différents secteurs de l'économie.

Ces progrès sont le résultat de l'accélération des procédures de dédouanement suite à la mise en place d'un nouveau système d'inspection "basé sur le risque", permettant de réduire de 2 jours le temps de dédouanement pour l'export et de 4 jours celui pour l'import, ainsi que de la création d'un guichet unique à Casablanca, réduisant de 10 jours les délais d'obtention des permis de construire.

Les efforts du Maroc en matière d'environnement des affaires sont également appréciés par l'*Heritage Foundation* dans son rapport sur la liberté économique dans le monde. Ce dernier souligne aussi les avancées du Maroc notamment dans les domaines de liberté commerciale et de droits de propriété.

Les progrès réalisés par notre économie et les réformes mises en place sont certes importants. Néanmoins, cette dynamique gagnerait à s'accélérer afin que notre pays puisse améliorer son positionnement mondial, sa compétitivité et de son attractivité.

Ces réformes concernent en particulier la justice, la lutte contre la corruption, l'accès des PME aux crédits, l'innovation et la R-D, la flexibilité du marché de l'emploi ainsi que l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle.

4. PRINCIPAUX ENJEUX STRATEGIQUES A L'INTERNATIONAL, QUELQUES ENSEIGNEMENTS POUR LE MAROC

Les principaux enjeux stratégiques à l'international sont relatifs aux défis alimentaire et énergétique dans le cadre général de la flambée des cours de toutes les matières premières de base y compris les produits miniers.

Après l'analyse de la nouvelle équation de l'agriculture et de l'alimentation mondiales, illustrée par l'expérience chilienne, la problématique de l'énergie sera appréhendée sous l'angle de la nécessité d'une approche prenant appui sur la dimension régionale comme champ de définition des choix en matière de sécurité et de diversification énergétiques.

4.1. Nouvelle équation de l'agriculture et de l'alimentation mondiales

L'équation alimentaire mondiale connaît actuellement un déséquilibre profond traduit par un important renchérissement des cours de la quasi-totalité des produits alimentaires de base. Ainsi, les cours du blé dur sont passés de près de 160 dollars la tonne en 2004 à 260 dollars la tonne en octobre 2008. Pour le maïs, les prix ont évolué de 110 à 180 dollars la tonne sur la même période.

Malgré leur récente baisse durant les derniers mois, les cours des produits alimentaires demeurent à des niveaux élevés par rapport à ceux enregistrés avant 2007.

La combinaison de plusieurs forces, notamment nouvelles, a été déterminante pour la situation mondiale de l'alimentation actuelle. Les principaux facteurs à l'origine du déséquilibre de l'équation de l'alimentation mondiale consistent en l'amélioration des revenus des populations au niveau mondial, l'augmentation de la production des biocarburants souvent subventionnés, la faiblesse de la productivité. Parmi ces facteurs, figurent également les faibles stocks en produits alimentaires dus à la fréquence des sécheresses et des inondations causées par les changements climatiques, les prix élevés des intrants et les coûts élevés du transport liés à l'augmentation du prix de l'énergie ainsi que l'accroissement de la population générant une plus forte demande de produits alimentaires de base.

Du côté de la demande, l'augmentation des revenus de certains pays, dont la Chine et l'Inde en particulier, a causé une hausse significative de quantités demandées en produits alimentaires. De même, la modification des pratiques alimentaires, l'urbanisation, l'essor économique et la croissance démographique dynamisent la demande de produits d'alimentation humaine et animale notamment dans les pays en développement.

Par ailleurs, l'accroissement sensible de la demande en biocarburants détourne la production agricole de son objectif principal d'alimentation. Toutefois, l'augmentation rapide de l'utilisation des matières premières agricoles pour la production bioénergétique demeure moins forte que la progression des utilisations liées à l'alimentation humaine et animale. En outre, les impacts des biocarburants sur la sécurité énergétique seraient minimes de par leur faible part dans les transports routiers qui ne dépasserait pas 3 à 4 % en 2030.

En revanche, leurs effets sur la réduction de la production agricole deviennent de plus en plus considérables. Selon la Banque Mondiale¹⁴, les biocarburants sont responsables de la récente hausse des prix des denrées alimentaires à hauteur de 75%.

Concernant l'offre alimentaire, les impacts du changement climatique sont devenus prépondérants, agissant fortement sur les disponibilités en eau et sur la production agricole. Les conclusions de l'évaluation de l'effet du changement climatique sur le potentiel de production agricole dans le monde et dans les différents pays au terme des cinquante prochaines années attestent de l'importance de ces impacts et ce, selon qu'on mette en place des programmes de réduction du carbone dans l'atmosphère ou pas (IFPRI 2008). Cette évaluation a permis de montrer qu'une forte baisse du potentiel de production du secteur agricole serait sûre en l'absence d'actions en faveur d'une atténuation des impacts du changement climatique.

D'un autre côté, il est à noter que les coûts de plus en plus élevés des intrants agricoles et du transport, liés au renchérissement du prix du pétrole, ont agi significativement sur l'offre agricole. Dans ce contexte, la production mondiale de céréales, à titre d'exemple, n'a connu qu'une faible progression sur la période 1999-2007 en passant de 1,86 milliard de tonnes à près de 2,6 milliards de tonnes.

Un autre facteur important à l'origine de ce déséquilibre profond de l'équation de l'agriculture et de l'alimentation mondiale réside dans la mutation du circuit de commercialisation des produits alimentaires à travers la globalisation de la chaîne du marché de l'agro-alimentaire et le renforcement du poids de la filière distribution.

La prolifération du commerce par l'intermédiaire des grandes surfaces et centrales d'achat a permis de renforcer le pouvoir des supermarchés qui exercent désormais une forte influence sur les producteurs agricoles, leur dictant leurs préférences en termes de prix et de produits. Compte tenu de ces facteurs, aussi bien de l'offre que de la demande, il est prévu que les prix des produits de base, en termes nominaux, dépasseront en moyenne les niveaux qui ont prévalu pendant les dix années écoulées.

Par rapport à la moyenne observée entre 1998 et 2007, les projections de prix pour la période 2008-2017 de l'OCDE et de la FAO indiquent une augmentation de 20 % environ pour la viande bovine et de quelque 30 % pour le sucre brut et le sucre blanc. Ces hausses s'élèveraient de 40 à 60 % pour le blé, le maïs et le lait écrémé en poudre, de plus de 60 % pour le beurre et les graines oléagineuses et de plus de 80 % pour les huiles végétales.

¹⁴ Rapport paru en juillet 2008.

Sur cette période, le mouvement de baisse des prix reprendra en termes réels, à un rythme cependant plus lent. Toutefois, les impacts des différents éléments d'offre et de demande sur les prix continueront vraisemblablement de différer d'un produit agricole à l'autre.

Par ailleurs, les prix pourraient être plus volatiles que par le passé du fait notamment que les niveaux des stocks ne devraient pas sensiblement remonter (au moins durant la période 2008-2017). Par ailleurs, les conditions météorologiques et l'offre de produits agricoles pourraient devenir plus variables en raison des changements climatiques et de l'intervention des fonds d'investissement non commerciaux à caractère spéculatif qui opèrent sur les marchés à terme agricoles ou s'en retirent en fonction des perspectives de profit.

L'évolution effective des prix des produits agricoles et des denrées alimentaires dépendra largement des grandes orientations à venir en termes de politiques agricoles menées à travers le monde. Ainsi, des mesures restrictives sur les exportations (Argentine), qui favoriseraient provisoirement les consommateurs des pays concernés, auraient des impacts négatifs sur les producteurs nationaux en limitant la réactivité de l'offre, tout en contribuant aux incertitudes qui entourent les marchés mondiaux des produits de base.

Inversement, la limitation des importations par des mesures aux frontières restreindrait les possibilités de croissance à l'étranger pour les producteurs, réduisant en conséquence l'offre agricole mondiale.

L'offre agricole serait également confrontée à des incertitudes et à des obstacles quant à la superficie des nouvelles terres susceptibles d'être mises en culture. Des investissements publics et privés pour l'accroissement de la productivité agricole à travers le renforcement de la R&D et l'amélioration de l'utilisation des facteurs de production (eau, terre...), amélioreraient considérablement les perspectives en contribuant à élargir la base de production qui pourrait baisser le risque de nouvelles variations des prix des produits de base.

Les stratégies agricoles sont appelées à contribuer à atténuer le rythme du changement climatique et partant ses impacts néfastes sur la croissance agricole. Il y aurait lieu notamment d'intégrer l'agriculture dans les stratégies de réduction des effets du changement climatique à travers la plantation d'arbres et l'utilisation du Mécanisme de Développement Propre via la vente des crédits carbone qui en découlent (actuellement sur le marché mondial du carbone, 20 tonnes de CO₂ se négocient à 20 dollars US).

Pour atténuer les impacts sociaux négatifs de cette mutation de la situation alimentaire mondiale, il devient nécessaire de renforcer les programmes de protection sociale et d'améliorer le ciblage des aides orientées vers les couches vulnérables. Ceci contribuerait à réduire les tensions sociales, de plus en plus nombreuses de par le monde du fait de la forte pression exercée sur le pouvoir d'achat des populations vulnérables.

4.2. Expérience chilienne en matière de réforme agricole

Compte tenu de l'importance du secteur agricole pour le développement économique, les politiques agricoles connaissent des ajustements, en ligne avec le contexte actuel marqué par de fortes tensions sur l'équilibre du marché mondial des produits agricoles, notamment céréaliers. La recherche de solutions nouvelles est devenue cruciale, entraînant en conséquence une remise en cause des formes traditionnelles d'intervention gouvernementale.

La référence à certaines expériences internationales révèle le rôle stratégique que peut jouer l'agriculture dans le processus de développement économique et social d'un pays. La réforme agricole chilienne constitue à cet égard, un exemple remarquable. En effet, dans le contexte des pays d'Amérique Latine, l'agriculture chilienne a pu réaliser les taux les plus élevés en termes d'exportations des produits agricoles non traditionnels durant les trente dernières années en devenant un important exportateur de fruits et de produits forestiers.

Ces résultats ont été réalisés grâce à une réforme agricole volontariste poursuivant l'objectif d'une croissance équitable garantissant l'équité sociale, se basant sur l'ouverture sur l'extérieur, l'orientation des productions vers les produits exportables non traditionnels, sur le renforcement de la productivité des grandes exploitations agricoles et sur la reconversion de la petite et moyenne exploitation agricoles (PMEA) pour améliorer sa compétitivité.

Repositionnement sur les produits exportables non traditionnels

L'orientation des productions agricoles vers les produits exportables non traditionnels est due à la baisse des prix de la plupart des cultures traditionnelles et à l'accroissement de la concurrence. En conséquence, les superficies cultivées en produits traditionnels et annuels ont été réduites d'une manière significative. Les grandes exploitations performantes ont ainsi appris à s'ajuster rapidement aux changements des prix à travers la restructuration de leurs modèles de production en cherchant à améliorer leurs productivités. Elles ont été ainsi forcées par la pression de la concurrence pour moderniser constamment leurs entreprises agricoles.

Reconversion de la petite et moyenne exploitation agricole

Dès le début des années 90 et dans le cadre de cette stratégie de reconversion, la plupart des programmes de reconversion de la PMEa ont été accompagnés par une assistance technique et des services financiers et commerciaux à travers le programme de transfert de technologie. De même, le Gouvernement, à travers cette stratégie, ambitionnait de faire bénéficier les petits agriculteurs du système de subventions pour la reforestation, subvention initialement réservée exclusivement aux grandes exploitations et aux compagnies forestières.

En outre, la stratégie de reconversion a eu pour objectif d'encourager les liaisons entre l'agro-industrie et la paysannerie. Il a été ainsi constaté que les agriculteurs qui ont conclu des contrats dans ce cadre ont réussi à améliorer les rendements de leurs cultures et même à atteindre des niveaux de rendements réalisés par les grandes exploitations performantes et ce, grâce à leurs partenaires agro-industriels qui leurs ont fournis les financements, l'assistance technique et les intrants nécessaires.

Le concours des projets d'irrigation à l'amélioration de la productivité des PMEa notamment dans les zones arides a été incontestable. Ainsi, le programme d'irrigation lancé en 1990 et réservé à la PMEa a eu pour objectif de réduire le gap technologique entre les petites exploitations peu efficaces et les grandes exploitations performantes.

Enseignements de la réforme agricole chilienne

L'enseignement le plus important qui peut être tiré de l'expérience agricole chilienne, faisant suite aux réformes économiques durant les trois dernières décennies, est que la croissance dans ce secteur a contribué fortement à la réduction de la pauvreté. Un second enseignement est que l'output-mix de l'agriculture, notamment sa tendance vers une plus importante orientation vers l'export, a eu un effet significatif sur l'augmentation du nombre d'emplois créés et du revenu des ménages, réduisant l'exode rural et diminuant l'intensité d'utilisation des produits agro-chimiques.

Cette politique a abouti à la croissance des secteurs orientés vers l'export et à la modernisation des secteurs de substitution aux importations. Il est à noter que l'allègement de la pauvreté, la réduction de l'utilisation des produits agro-chimiques et la diminution de l'exode rural ont été plus liés à l'agriculture exportatrice qu'au secteur agricole dans son ensemble. Le changement de l'output-mix en l'orientant vers l'export, a été largement induit par les réformes de politique économique (principalement la libéralisation du commerce et la privatisation) qu'a connues le pays à partir des années 70.

Un autre enseignement à tirer réside dans la faible protection à la frontière des produits de substitution aux importations. L'essentiel de la protection actuelle au Chili est le résultat de mesures à la frontière liées au commerce. Une forte protection à la frontière des produits de substitution aux importations aurait pu représenter une taxe implicite sur le secteur exportateur, qui représente au Chili le secteur générant le plus d'externalités positives.

L'expérience chilienne montre que les exportations constituent un moteur important de développement et de réduction de la pauvreté. Cependant, ce n'est pas la nature exportatrice de l'activité agricole qui compte, mais c'est l'intensité relative en facteur travail du secteur primaire lié au secteur de la transformation. Pour le Chili, le secteur exportateur a bénéficié d'une intensité élevée en facteur travail et une utilisation faible d'intrants chimiques.

L'un des facteurs communs entre les agricultures chilienne et marocaine réside dans la contre-saisonnalité et le caractère périssable d'une part significative des exportations agricoles. Les exportations chiliennes ont été capables de tirer profit de ces deux facteurs grâce aux faibles barrières commerciales au niveau des marchés à l'export au nord et à son appartenance au Mercosur.

Au Maroc, les exportations horticoles vers l'Europe coïncident avec la récolte des produits européens qui les concurrencent. Aussi le Maroc fait-il face à de plus importantes restrictions commerciales que le Chili qui entravent l'expansion du secteur et ce, malgré son accord d'association avec l'UE.

4.3. Relever le défi énergétique à travers l'intégration régionale

La coopération régionale en matière énergétique est une option stratégique pour les pays qui affichent une forte dépendance énergétique, comme le Maroc. Les effets liés à la proximité géographique constituent un des facteurs clés qui conditionnent la fluidité de certains marchés, notamment celui du gaz et de l'électricité.

Au niveau du Maghreb, la levée des blocages qui entravent l'aboutissement du projet d'intégration régionale serait très profitable pour les pays de la région. Les complémentarités énergétiques entre les pays maghrébins, déjà à l'œuvre au niveau des secteurs de l'électricité et du gaz, pourraient prendre de l'ampleur avec l'accélération du projet maghrébin. Elles s'appuient sur une distribution de la population et sur une densité des infrastructures qui faciliteraient grandement l'édification d'un marché régional de l'énergie.

Déjà, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc sont reliés par un lien qui fonctionne en synchronisation avec le système européen UCTE depuis 1997 grâce à un câble sous-marin entre l'Espagne et le Maroc.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'un projet d'interconnexion entre le Maroc et la Mauritanie est en cours d'étude. Sa concrétisation pourrait offrir des opportunités immenses pour notre pays sur le continent africain dans le cadre d'une coopération énergétique Sud-Sud.

Le besoin d'une intégration de l'énergie au niveau de la région maghrébine a déjà fait l'objet de plusieurs études. Il s'agit notamment de l'étude conduite conjointement par le Secrétariat de l'UMA et la Commission européenne, qui a mis l'accent sur la nécessité d'un échange d'informations et sur l'introduction de mesures régulatrices afin de favoriser l'harmonisation des marchés comme préalable à l'intégration et à la mise en place d'un Marché Maghrébin de l'Energie.

Au-delà du Maghreb, l'extension de l'intégration énergétique aux autres pays d'Afrique du Nord est également une option qui mérite d'être poursuivie. Etant déjà lié à l'Europe par le Gazoduc Maghreb-Europe et par des interconnexions électriques, le Maroc peut mobiliser la coopération européenne pour ouvrir la voie à une gestion de l'approvisionnement dans le cadre d'un marché régional de l'électricité et du gaz naturel et tirer profit des opportunités d'échanges avec les pays de la région euro-méditerranéenne.

Le mouvement d'intégration énergétique au sein des pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée, qui s'étendent de la Turquie au Maroc, pourrait être connecté au système européen UCTE par la liaison Espagne-Maroc ou par les connexions via la Grèce et la Bulgarie. Ces liaisons fourniront ainsi la base d'un Pool Méditerranéen de l'Energie et renforceront certainement le commerce de l'énergie régionale en Afrique du Nord et dans le bassin méditerranéen.

Les expériences internationales en matière d'intégration énergétique, notamment sur le continent américain, sont très utiles à cet égard. L'ALENA offre l'exemple d'une intégration régionale plus avancée avec une forte croissance des échanges intra-régionaux de produits pétroliers. Elle l'est moins sur le marché de l'électricité où les échanges régionaux demeurent encore limités, pour des raisons liées à l'harmonisation des réglementations nationales, à la forte croissance de la consommation intérieure et à l'insuffisance des investissements dédiés au développement des réseaux.

L'intégration énergétique au niveau du MERCOSUR se poursuit à un rythme progressif. La libéralisation et la privatisation des entreprises électriques dans la plupart des pays de la région devraient favoriser la création d'un vaste marché énergétique régional, notamment pour le gaz naturel, avec de nombreux projets d'extension des gazoducs existants. Cette orientation est également empruntée par la Communauté andine avec la mise en œuvre d'une politique d'intégration de ses marchés électriques visant à doter les pays membres d'un cadre juridique favorable à l'harmonisation des lois et des systèmes de régulation.

Le développement des énergies renouvelables demeure une option incontournable pour alléger la dépendance du Maroc. Elle représente à cet égard un axe de la nouvelle stratégie énergétique nationale et un projet clé dans l'agenda de l'Union pour la Méditerranée.

L'examen des tendances récentes de l'économie mondiale et de ses perspectives d'évolution à la lumière des risques baissiers qui l'entourent, permet de ressortir un certain nombre d'enseignements utiles pour l'économie nationale. Il s'agit en premier lieu du caractère régionalisé de la croissance mondiale, qui met en relief l'importance des moteurs régionaux comme courroie de transmission de la croissance économique.

Dans la plupart des zones géographiques examinées, le rôle du commerce intra-régional s'est avéré déterminant en matière de relance économique. L'importance d'un ancrage régional réside dans le fait qu'il sert de base arrière en matière de renforcement du dispositif compétitif des entreprises régionales, mais aussi comme source d'absorption de chocs exogènes en cas de retournement conjoncturel à l'extérieur de la zone.

Les pays émergents d'Asie, d'Amérique Latine ont su mettre en place des formes de coopération économique et commerciale qui permettent d'exploiter les divers avantages comparatifs à l'échelle régionale (coût, technologie, fiscalité,...).

De plus, ceci n'a pas été uniquement l'œuvre des grandes entreprises, mais aussi celui des petites et moyennes firmes comme c'est le cas en Asie. A l'opposé, la lenteur du processus d'intégration en Méditerranée n'a pas permis de faire émerger une logique de complémentarité qui serait favorable pour accélérer la convergence réelle et normative des économies sud-méditerranéennes à l'image de ce qui s'est produit dans les PECO.

Par ailleurs, la réussite de l'ancrage régional constitue le prélude d'une insertion réussie dans les flux d'échange et d'investissement internationaux. L'expérience de la Chine est à cet égard très instructive.

L'expérience acquise sur les marchés de l'Asie en développement a servi d'instrument pour relancer la percée des entreprises chinoises dans leur conquête internationale, notamment dans l'industrie du textile-habillement qui opère désormais sur la base de marques et labels chinois.

L'expérience chinoise est transposable à plus d'un titre pour le cas des entreprises marocaines en ce qui concerne les opportunités offertes sur les marchés africains. Les entreprises déjà présentes sur ces marchés ont réalisé des résultats très satisfaisants, mais des opportunités existent encore pour le tissu industriel national. De part l'existence de divers types de conventions et accords de commerce préférentiels qui ne sont pas entièrement exploités, les marchés africains, peu exigeants dans l'ensemble, peuvent servir de plateforme pour accompagner l'apprentissage des firmes nationales.

Celles-ci pourraient également jouer le rôle de relais pour les firmes internationales, peu accoutumées à des marchés réputés à haut risque, dans le cadre d'une opération de coopération triangulaire.

Pour ce qui est des effets négatifs liés à la volatilité des cours des matières premières, notamment le pétrole, les réponses apportées notamment par les pays avancés ont concerné l'accroissement de l'efficacité énergétique, grâce à une stratégie active de diversification des sources de l'énergie et leur optimisation.

Le Maroc, importateur net de la ressource pétrolière se doit de mettre en place une stratégie intégrée qui vise aussi bien la rationalisation de la consommation, notamment à travers la suppression des subventions (qui représentent un manque à gagner pour l'investissement public) et l'encouragement des moyens de transport communs que la recherche de sources d'énergie alternatives, tels le gaz et le renouvelable, ainsi que l'exploitation des opportunités régionales offertes en matière de coopération énergétique.

S'agissant de la politique agricole, les tensions haussières sur les prix des céréales principales et secondaires posent avec acuité l'épineuse question de la sécurité alimentaire et l'importance des charges de compensation qui pèsent sur les finances publiques.

Alors que les nouveaux programmes stratégiques tendent à opérer un nouveau positionnement de la production nationale au profit des cultures à forte valeur ajoutée et peu consommatrices d'eau, d'autres axes méritent d'être pris en considération, notamment en termes de gestion des ressources hydriques, d'introduction de nouvelles techniques d'irrigation et de renforcement de la productivité à travers la formation et l'appui technique.

Aussi, est-il nécessaire de rappeler l'importance des phases de forte croissance en matière de correction des déséquilibres, notamment budgétaires et accélérer les réformes structurelles qui s'imposent. Certains pays émergents qui se sont engagés sur la voie de l'assainissement budgétaire et le renforcement de la solidité du système financier semblent avoir été mieux dotés pour tirer pleinement profit du rebond économique mondial, comme en témoignent les cas des pays d'Amérique Latine et d'Asie.

Ceci concerne également les pays développés. La zone euro constitue en effet un exemple type où l'accumulation des problèmes structurels pèse sur la croissance (niveau élevé du chômage lié au manque de la flexibilité du marché du travail, faiblesse de la productivité, tensions sur les finances publiques).

Les performances divergentes de l'Allemagne et la France montrent à bien des égards que le retard accusé en matière de mise en œuvre des réformes peut s'avérer coûteux en termes de croissance et de renforcement de la résilience d'une économie aux effets du retournement cyclique.

Dans ce contexte marqué par l'interdépendance croissante entre les diverses économies et la mobilité accrue des facteurs de production, la réussite de l'insertion du Maroc à l'économie mondiale serait tributaire de l'approfondissement des efforts consentis en matière d'amélioration de la compétitivité économique.

Les pouvoirs publics ont veillé, certes, par le biais de différentes réformes et mesures, au maintien d'un environnement économique sain et sécurisant pour assurer la dynamique de l'investissement et la compétitivité économique. Néanmoins, des efforts devraient se poursuivre en vue de consolider et renforcer les acquis en cette matière.

L'édification d'un Maroc exportateur et compétitif dépend de la mise en place de mesures d'orientations et d'incitations encourageant la production et l'exportation de produits diversifiés, dynamiques et fortement demandés au niveau du marché mondial. Elle suppose aussi la consolidation des acquis dans les secteurs traditionnels d'exportation, l'intégration de la nouvelle économie et le développement de nouvelles technologies.

Plus concrètement, l'amélioration des exportations exige une diversification des marchés à l'export en dehors de l'UE, à travers l'opérationnalisation des accords de libre échange signés par le Maroc et la relance du processus de l'UMA. L'amélioration des exportations dépend également du développement de certains secteurs clés en l'occurrence l'offshoring, l'électronique et l'automobile. Le Maroc peut se positionner comme plate-forme de production et d'exportation, notamment pour l'automobile (assemblage) et l'électronique.

Des coûts de production modérés résultent généralement de la mise en œuvre des moyens technologiques et des méthodes de management plus modernes et dépendent moins d'un coût du travail bon marché que d'une main d'œuvre qualifiée. La plupart des pays du Sud-est Asiatique ont ainsi investi massivement dans l'éducation avec des résultats spectaculaires.

D'où, la nécessité pour le Maroc de poursuivre ses efforts en matière de développement humain en général et de mise en œuvre de la réforme de l'éducation et de la formation.

PARTIE II. PERFORMANCES ECONOMIQUES, FINANCIERES ET SOCIALES

Les réformes économiques et financières, intervenues au cours des dernières années, ont permis de réaliser d'importants acquis en dépit des conditions difficiles qui ont marqué cette période (sécheresse, hausse des prix du pétrole et des produits de base) témoignant ainsi, non seulement du renforcement de la vigueur de l'économie et de sa capacité d'adaptation aux mutations mondiales mais également du dynamisme des secteurs non agricoles.

Ces secteurs connaissent depuis les cinq dernières années, une croissance de 5,2% l'an grâce à l'émergence de nouveaux secteurs notamment les télécommunications, les activités financières et d'assurances, le tourisme et les BTP. Le dynamisme de ces secteurs s'est affirmé à la faveur des politiques sectorielles mises en place basées sur une approche partenariale et contractuelles entre le public et le privé.

La soutenabilité de la croissance a été réalisée sans pour autant compromettre la stabilité macroéconomique et sociale comme en attestent la maîtrise de l'inflation durant les cinq dernières années, l'excédent enregistré au niveau du compte courant de la balance des paiements et la maîtrise du déficit budgétaire.

Des avancées appréciables ont été constatées également au niveau des indicateurs sociaux et plus particulièrement en termes d'accroissement du revenu moyen par habitant, d'espérance de vie, de scolarisation et d'accès à la santé et aux infrastructures de base. En outre, la cartographie du développement régional, retraçant la situation socio-économique des régions, a connu des mutations profondes qui tendent vers une consolidation du processus de rattrapage économique des régions défavorisées.

Ces performances ont favorisé une amélioration de l'image du Maroc au sein des organismes et des établissements spécialisés en matière d'environnement et d'opportunités d'investissement à l'échelle internationale lui permettant ainsi, d'accéder au rang d'«Investment Grade » décerné par l'Agence Fitch Rating en 2007 et maintenu en 2008.

L'économie nationale présente néanmoins quelques fragilités et insuffisances liées essentiellement à la faiblesse du rythme de croissance de certains secteurs, au creusement du déficit commercial, à la faible progression des exportations et à l'ampleur des charges au titre de la compensation ainsi qu'au poids de la masse salariale. De ce fait, des défis sociaux et économiques importants se présentent et nécessitent une autre génération de réformes pour mobiliser le potentiel de croissance, améliorer la compétitivité économique du pays et rehausser le niveau de vie de la population.

1. PERFORMANCES DE L'ECONOMIE NATIONALE

1.1. Changement structurel de l'économie nationale

Environnement macro-économique stable

Les cinq dernières années ont été caractérisées par une croissance plus élevée et moins volatile que par le passé. La stabilité macroéconomique a été consolidée, en attestent le taux d'inflation autour de 1,8%, le déficit budgétaire de moins de 3% ainsi que la dette publique maîtrisée autour de 55%, le compte courant extérieur excédentaire de plus de 2,4% et les réserves de change en constante progression.

La dynamique de la croissance a été favorisée notamment par la poursuite de réformes sectorielles et structurelles visant à libéraliser davantage l'économie marocaine, à faciliter sa mise à niveau et à améliorer sa compétitivité globale en vue d'une meilleure insertion dans l'économie mondiale.

L'économie nationale a ainsi développé une capacité de résistance aux chocs exogènes à travers la consolidation des activités non agricoles et leur autonomisation relative vis-à-vis des aléas climatiques.

La croissance du PIB, hors agricole, s'est progressivement améliorée pour atteindre 6,5% en 2007 contre 3,6% en 2003, soit la meilleure performance de la décennie. Cette croissance conjuguée aux mesures prises en faveur de la promotion de l'emploi a eu un impact positif sur ce dernier: le taux de chômage est revenu de 13,9% en 1999 à 9,8% en 2007.

L'amélioration de la croissance et de l'emploi s'est traduite par une appréciation du niveau de vie des citoyens reflétée par l'augmentation du revenu national disponible brut par habitant qui est passée de 15.798 dirhams en 2001 à 21.748 dirhams en 2007.

Aussi l'Indice de Développement Humain s'est-il relativement amélioré. Son taux de croissance annuel moyen a atteint 1,6% entre 2000 et 2006 contre 1% entre 1995 et 2000. Dans le même sens, le taux de pauvreté a été réduit de 6,3 points pour atteindre 9% en 2007¹⁵.

L'amélioration du pouvoir d'achat a été confortée par la maîtrise de l'inflation grâce en partie à la prise en charge par les pouvoirs publics de la hausse des prix des céréales, du sucre et des produits pétroliers sur le marché international.

En outre, la nette amélioration des revenus trouve appui dans les mesures prises dans le cadre du dialogue social. Il s'agit notamment de l'augmentation du SMIG, de la revalorisation du salaire des fonctionnaires, du renforcement de la couverture médicale de base ainsi que du réaménagement de l'Impôt sur le Revenu. Cet accroissement du revenu est dû également au développement du micro-crédit.

1.1.1. Diversification croissante de l'économie nationale

Nouveau palier de croissance pour les activités non agricoles

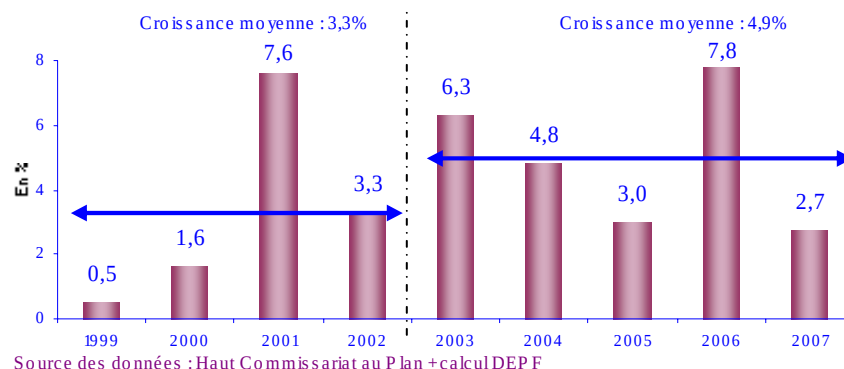
Au cours de la période 2003-2007, l'économie nationale a évolué dans un contexte international peu favorable, caractérisé notamment par des tensions géopolitiques et par la flambée des cours des produits pétroliers et des matières premières.

Sur le plan interne, l'économie nationale a subi les répercussions de nombreux chocs parvenus entre 2003 et 2007. Il s'agit particulièrement des événements du 16 mai 2003 et des conditions climatiques défavorables des années 2005 et 2007 auxquelles s'ajoute la fin de l'accord multifibres en 2005.

Face à ces événements, les pouvoirs publics ont déployé des efforts considérables et engagé des budgets conséquents. Les mesures et actions entreprises ont permis à l'économie nationale de renforcer sa capacité d'adaptation et d'absorption des chocs et de maintenir ainsi son nouveau cycle de croissance.

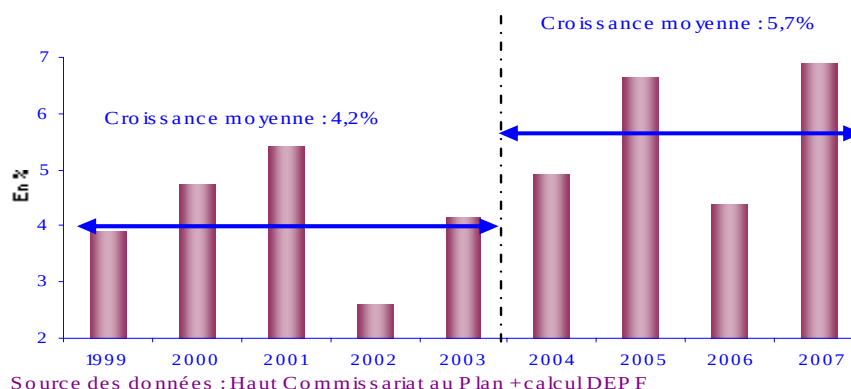
Le PIB en volume s'est accru de 4,9% entre 2003 et 2007 après 3,3% durant la période 1998-2002. Cette évolution résulte conjointement de la hausse en volume de 4,8% de la valeur ajoutée totale et de l'augmentation de 5,5% des impôts nets des subventions affectant les produits.

¹⁵ Selon l'enquête sur les niveaux de vie des ménages de 2007 effectué par le Haut Commissariat au Plan.

Graphique 13 : Evolution de la croissance du PIB global en volume

Cette amélioration est en rapport avec la poursuite de la consolidation des secteurs non agricoles qui ont connu une accélération à partir de 2004 passant de 4,7% à 6,5% en 2007. Le PIB non agricole a ainsi enregistré un nouveau palier de croissance et a évolué de 5,7% l'an entre 2004 et 2007 contre 4,2% au cours de la période 1999-2003.

Les activités non agricoles ont été marquées par la poursuite de la dynamique de plusieurs secteurs en l'occurrence, les mines, le tourisme, les services rendus aux entreprises et aux particuliers, les activités liées à l'intermédiation financière, les télécommunications et les BTP.

Graphique 14 : Evolution de la croissance du PIB non agricole en volume

L'activité secondaire a évolué favorablement et ce, tant au niveau de sa croissance qu'au niveau de sa participation dans la formation du PIB. Son rythme de croissance moyen s'est établi à 4,9% entre 2003 et 2007 après 3,4% enregistré en 1999-2002.

La consolidation de la nouvelle dynamique dont font preuve les activités non agricoles sont le fruit des différentes réformes structurelles et sectorielles mises en œuvre. Il s'agit notamment des contrats-programmes conclus avec les opérateurs privés, du soutien financier à l'investissement et à la promotion des activités tertiaires, de la simplification des formalités administratives, de la levée de la contrainte du foncier et de la libéralisation de secteurs aussi importants que les télécommunications, l'énergie électrique, les transports, etc....

Vitalité de la demande d'énergie

La valeur ajoutée du secteur énergétique s'est accrue en moyenne de 6,4% sur la période 2003-2007 contre 1,4% durant la période 1999-2002. Cette évolution a eu lieu dans un contexte marqué par une forte demande d'énergie, en particulier électrique, qui est passée de 4,8% en 1999-2002 à 7,8% en 2003-2007 suite à l'augmentation des ventes destinées aux ménages et aux entreprises.

La production électrique s'est accrue de 7,8% en moyenne par an entre 2003 et 2007 après 5,7% durant la période 1999-2002 recouvrant une amélioration de 6,5% de la production concessionnelle, les importations se sont accrues de 10%. Globalement, les importations des produits énergétiques et lubrifiants ont atteint 52,4 milliards de dirhams en 2007 après 21,2 milliards de dirhams en 2003, en hausse annuelle moyenne de 21% en valeur et de 4,5% en volume.

Développement des activités minières

De part sa contribution à la formation du PIB et à la création d'emplois, le secteur minier demeure d'une importance cruciale pour toute l'économie marocaine. Générant une valeur ajoutée en volume d'environ 13 milliards de dirhams en 2007, le secteur a contribué à près de 2,2% l'an dans la formation du PIB entre 2003 et 2007. Il a participé également à 26% des exportations occupant ainsi la troisième position dans la mobilisation de ressources en devises étrangères après les transferts des Marocains Résidents à l'Etranger et les recettes touristiques.

La conjoncture internationale ayant prévalu au cours de la période 2003-2007 a été favorable pour le secteur minier dont la valeur ajoutée a augmenté en moyenne annuelle de 7% après 2% sur la période 1999-2002. Le développement de partenariats avec des investisseurs étrangers pour la fabrication de produits à forte valeur ajoutée et l'accroissement de la valorisation locale des phosphates dans des pays consommateurs notamment la Chine, l'Inde, le Pakistan et l'Australie ont permis à ce secteur de connaître une véritable relance¹⁶.

L'industrie de transformation se maintient malgré une conjoncture difficile

Les ambitions de la stratégie Emergence se concrétisent de plus en plus. Les industries de l'automobile, électriques et électroniques et les industries agroalimentaires ont profité de la nouvelle politique de soutien et d'accompagnement. Ainsi, sur la période 2003-2007, la valeur ajoutée des industries de transformation a enregistré une progression annuelle moyenne de 3% stimulée notamment par la dynamique de la demande intérieure.

L'investissement industriel a presque doublé entre 2003 et 2007 pour atteindre 80,2 milliards de dirhams en 2007, soit une progression annuelle moyenne de 9,2%. Le secteur réalise ainsi 41,6% de la FBCF totale en 2007. Cette évolution est attribuée principalement aux industries textiles, mécaniques et métallurgiques et accessoirement aux industries électriques et électroniques. La part des investissements directs étrangers a atteint 34,8 milliards de dirhams entre 2003 et 2007, soit 28,7% de l'ensemble des IDE réalisés au cours de cette période.

Concernant les activités de l'export, le taux de croissance moyen annuel, durant la période 2002-2006, ressort à 5,7%. Cette performance notable est due au secteur des industries chimiques et para chimiques (7,5%), des industries mécaniques et métallurgiques (13%) et celui des industries électriques et électroniques (21%).

Dynamisme du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP)

L'activité au niveau du secteur du BTP a été particulièrement vigoureuse au cours de la période 2003-2007 enregistrant une croissance soutenue de 8,5% de sa valeur ajoutée avec une accélération en fin de période, de 11,7% en 2007 après 8,7% en 2006 et 6,1% en 2005.

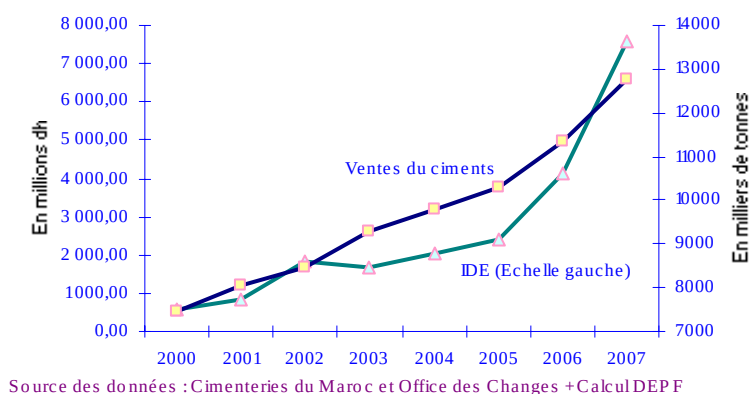
¹⁶ Cf. Partie III de ce rapport.

Ce résultat est le fruit de la mise en œuvre de programmes d'investissement d'envergure, de l'accélération des travaux d'infrastructures et d'aménagement des zones touristiques et de la poursuite et l'accélération des programmes d'habitat social, de résorption des bidonvilles et de restructuration des quartiers d'habitats sous équipés et non réglementaires.

Le dynamisme du BTP s'est traduit par une augmentation significative de la consommation du ciment. Le volume des ventes de ciment est passé de 9,3 millions de tonnes en 2003 à 12,8 millions de tonnes en 2007, soit une augmentation annuelle de 8,5%. L'importation du ciment hydraulique a également connu une importante hausse passant de 96.000 tonnes en 2003 à 358.000 tonnes en 2007, soit une progression moyenne de 33,7%.

L'investissement dans ce secteur s'est sensiblement développé à un rythme de 10,3% l'an, représentant ainsi 50,6% de la FBCF globale en 2007 contre 48,5% en 1998. Outre, les travaux publics, le secteur du bâtiment s'est montré particulièrement dynamique. Les investissements directs étrangers dans le secteur immobilier ont atteint 17,9 milliards de dirhams sur la période 2003-2007 (7,6 milliards de dirhams en 2007 contre 1,7 milliards de dirhams en 2003), en augmentation de 33%. L'année 2007 a enregistré un accroissement exceptionnel de 84,4%.

Graphique 15 : Evolution des investissements réalisés dans le secteur de l'immobilier et des ventes totales du ciment



Le secteur de l'immobilier a bénéficié d'un volume de 101,6 milliards de dirhams de crédits bancaires en 2007 contre 39,5 milliards de dirhams en 2003, soit une augmentation moyenne annuelle de 23,6%. La part des crédits immobiliers par rapport à l'ensemble des concours à l'économie est passée de 16% en 2003 à 23,3% en 2007.

L'essor de l'activité du BTP a été également favorisé par l'investissement des ménages en logement neuf dont la croissance très soutenue a dépassé les 11% en moyenne sur la période 2003-2006. Cette évolution est en relation avec la baisse des taux d'intérêt, l'assouplissement des conditions de crédit notamment l'allongement de la durée des prêts et la réduction des exigences en matière d'apport personnel pour le financement et l'achat de logement. La demande des ménages en logement a été soutenue également par l'institution de fonds de garantie notamment le Fogarim, le Fogalogue et Fogalef.

Par ailleurs, l'emploi dans ce secteur a atteint le nombre de 844.704 en 2007 contre 626.892 en 2003, en augmentation annuelle moyenne de 6%. La contribution à la création nette d'emplois de ce secteur est de 22,2% entre 2003 et 2007.

Les services marchands principaux moteurs de l'activité

Depuis 2003, les services ont été les principaux moteurs de la croissance économique, contribuant à hauteur de 2,8 points à la formation du PIB. Leur valeur ajoutée a progressé de 5,5% en moyenne par an contre seulement 4,7% entre 1999 et 2002. Parmi les services marchands, les services financiers et d'assurances (10%), les postes et télécommunications (9,7%), les services immobiliers, de location et les services rendus aux entreprises (7,4%) ont représenté les composants les plus dynamiques. Viennent en seconde position les activités liées au secteur touristique notamment les transports (7,3%), les hôtels et restaurants (5,8%) et le commerce (3,7%). Ainsi, la part des services dans la valeur ajoutée totale, en volume, s'est renforcée pour atteindre 57,2% en 2007 contre 52,1% en 1998.

Développement important des télécommunications

Le secteur des télécommunications a profité de son processus de libéralisation en témoigne l'amélioration du volume des investissements, du taux de croissance du secteur et du taux de pénétration de la téléphonie et de l'Internet.

Le nombre d'abonnés à la téléphonie fixe a atteint 2.393.767 en 2007, soit une hausse annuelle moyenne de 16,3% entre 2003 et 2007 due essentiellement à l'introduction de la téléphonie fixe à mobilité restreinte sur le marché. Ces résultats ont amélioré sensiblement le taux de pénétration, passé de 4,11% en 2003 à 7,85% en 2007. La période 2003-2007 a été caractérisée également par une hausse remarquable du nombre des abonnés mobiles qui est passé à 20.029.030 personnes à fin 2007, en hausse annuelle de 26,4%. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est passé de 24,8% en 2003 à plus de 65% en 2007. Le marché de l'Internet a enregistré entre 2003 et 2007 un rythme de croissance soutenu et le parc total a été porté à 526.080 abonnés en 2007.

En conséquence, la valeur ajoutée des postes et télécommunications a enregistré un accroissement de 9,7% entre 2003 et 2007 portant ainsi sa contribution à la croissance économique à 0,3 point.

Consolidation du secteur touristique

L'activité touristique s'est inscrite à partir de 2004 sur un trend de croissance haussier, soutenue par les actions menées par les pouvoirs publics et les professionnels dans le cadre de la stratégie 2010. Ainsi, le taux de croissance moyen de la valeur ajoutée de l'hébergement et de la restauration est évalué à 5,8% entre 2003 et 2007.

Les efforts déployés pour l'extension de la capacité d'accueil, la politique de l'Open Sky et l'amélioration des méthodes de promotion de la destination Maroc ont permis d'augmenter le nombre de touristes à 7,4 millions en 2007 et les recettes de ce secteur à 58,7 milliards de dirhams contre 30,9 milliards de dirhams en 2003.

Cette stratégie a été soutenue par d'importants investissements étrangers engagés dans le secteur dont le montant a atteint 24,9 milliards de dirhams entre 2003 et 2007, soit 20,2% du volume global des IDE.

Performance de l'intermédiation financière et des services rendus aux entreprises

Les activités bancaires et des assurances se sont développées de façon significative suite aux retombées positives des réformes du système bancaire et au dynamisme du marché boursier. La valeur ajoutée de ce secteur s'est accrue de 10% entre 2003 et 2007. Sa contribution à la croissance économique a été de l'ordre de 0,5 point du PIB.

Les services rendus aux entreprises et services personnels ont connu un essor favorable attribuable aux retombées du Plan Emergence (Offshoring, télémarketing, formation ...). Leur valeur ajoutée a augmenté de 7,4% durant la période 2003-2007 contre 5,2% en 1999-2002 et leur contribution à la croissance économique s'est située à 0,8 point en 2003-2007 contre 0,5 en 1999-2002.

Tertiarisation progressive du tissu productif national

L'économie marocaine a su enclencher un processus de transformation structurelle tendant vers une tertiarisation comme en atteste le renforcement de la part des activités tertiaires dans la valeur ajoutée réelle totale, passant de 52,1% à 57,2% entre 1998 et 2007. L'essor de ces activités a été accompagné d'une quasi-stagnation du poids des activités secondaires établi à 28,1% en 2007 après 27,7% en 1998 et un repli de la valeur ajoutée du secteur primaire (agriculture et pêche) passé de 20,2% du PIB en 1998 à 14,2% en 2007.

Ces résultats témoignent de la diversification des sources de croissance et de la modernisation du tissu productif national. Ainsi, de nouveaux moteurs de croissance ont émergé à savoir notamment les services des postes et télécommunications affichant une hausse moyenne annuelle de 18,9% depuis 1998. De même, les services immobiliers, de location et les services rendus aux entreprises se sont accrus de 6,4% par an en moyenne, les services de transport de 5,9%, les services liés aux activités financières et aux assurances de 5,8% et les services d'éducation, de santé et d'action sociale de 5,1%.

Performances diversifiées des agents institutionnels

S'agissant de la part de la valeur ajoutée aux prix courants par secteur institutionnel, les sociétés non financières ont été plus performantes avec un rythme de progression de 6,7% en moyenne annuelle entre 1998 et 2006, améliorant de 3,3 points leur part dans la valeur ajoutée totale.

La valeur ajoutée du secteur public, composée de l'administration centrale, des collectivités locales et de la sécurité sociale, a évolué légèrement plus rapidement (6,6%) que l'ensemble de l'économie (5,4%) ramenant ainsi sa part à 17,6% en 2006 après 16% en 1998, représentant une amélioration de 1,6 point. Quant aux sociétés financières, la progression de leur valeur ajoutée de 6,3%, en moyenne entre 1998 et 2006, a amélioré leur part de 0,4 point.

Tableau 1 : Structure et croissance de la valeur ajoutée par agent économique

	Structure en %			Taux de croissance
	1998	2002	2006	1998-2006 en %
Sociétés non financières	39,6	42,0	43,9	6,7
Sociétés financières	5,4	5,5	5,8	6,3
Administrations publiques	16,0	17,4	17,6	6,6
Ménages	43,7	39,8	37,7	3,4
Unité fictive	-4,8	-4,7	-5,0	6,0
Valeur ajoutée brute	100	100	100	5,4

Source : Haut Commissariat au Plan + calcul DEPF

Ces évolutions positives ont été réalisées au détriment de la part des ménages dont la valeur ajoutée a évolué à un rythme inférieur, soit 3,4% en moyenne annuelle réduisant leur part de 3,4 points.

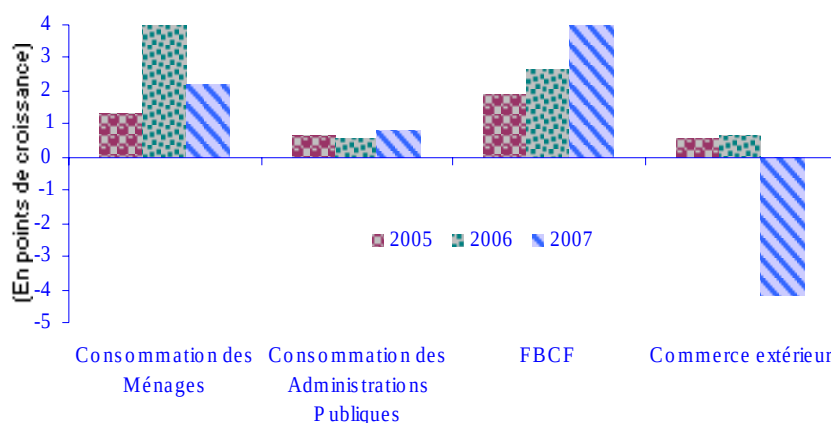
La création de la valeur ajoutée issue des entreprises en substitution à celle en provenance des ménages est un signe de transformation et de modernisation de l'économie marocaine et de développement du secteur privé.

1.1.2. Une demande intérieure boostée par l'accélération de l'investissement

Entre 2003 et 2007, la structure du PIB examinée au niveau des grands agrégats de la demande a été marquée par une accélération des exportations et des importations de biens et services accompagnant le dynamisme de l'investissement.

Le développement significatif de la FBCF au cours des quatre dernières années a porté sa participation à la croissance économique à 2,7 points, atteignant 4 points de PIB en 2007 contre 1,9 point en 2003, supérieure à celle de la consommation des ménages (2,6 points). Le commerce extérieur a, pour sa part, une contribution volatile se situant à -1,3 point durant la période 2003-2007 recouvrant une progression de 10% des importations contre 7,4% des exportations de biens et services.

Graphique 16 : Contribution des éléments de la demande à la croissance économique réelle



Source des données : Haut Commissariat au Plan + calcul DEPF

Une consommation des ménages toujours robuste

Dans un contexte de maîtrise d'inflation et de détente des taux d'intérêt, la consommation des ménages, qui constitue la principale composante de la demande, a enregistré une croissance de 6,8% par an entre 2003 et 2007 pour s'élever à 359,1 milliards de dirhams en valeur nominale, soit 58,4% du PIB nominal en 2007.

Ce dynamisme de la consommation des ménages est particulièrement lié à la consolidation du marché du travail où l'emploi a augmenté de 2%, à la mise en application des dispositions du dialogue social et aux retombées des bonnes campagnes agricoles, excepté celles des années 2005 et 2007. Cette évolution est également due à la poursuite de la consolidation des transferts des Marocains Résidant à l'Étranger et à la maîtrise de l'inflation. Aussi s'explique-t-elle par des conditions de financement très favorables comme en atteste l'accroissement des crédits bancaires à la consommation de 18,6%, passant ainsi de 9,5 milliards de dirhams en 2003 à 19,7 milliards de dirhams en 2007.

Tenant compte de l'effet démographique, la dépense annuelle moyenne par tête a enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 5,7%, passant de 8.542 dirhams à 11.645 dirhams en valeur. Au cours de la même période, la dépense par habitant s'est accrue en moyenne de 3,9% en volume.

Cette évolution s'est accompagnée d'un changement de la structure de la consommation des ménages caractérisé par l'émergence de nouveaux modes de consommation en relation avec notamment l'augmentation des revenus, la diversification de l'offre et l'émergence de nouveaux besoins.

En effet, la part des services, hors commerce et administrations publiques, dans la consommation des ménages s'est sensiblement renforcée entre 1998 et 2007 passant de 25,6% à 35,3%. Les taux de croissance annuelle de la consommation des ménages sont extrêmement rapides pour certains services, supérieurs au rythme de progression de la consommation finale des ménages, en augmentation de 5% entre 2003 et 2007.

Les services liés aux activités financières et d'assurances se sont accrus de 20,4% et la branche postes et télécommunications de 12,3% par an en lien avec l'équipement rapide des ménages en produits multimédia notamment la téléphonie mobile et l'informatique domestique. Quant aux services de transport, ils sont en hausse de 7,3%.

Une progression importante a également concerné les biens durables. Les dépenses de consommation des ménages ont évolué de 21,2% pour les produits de l'industrie mécanique, métallurgique et électrique, de 7,5% pour la construction et de 5,2% pour les produits miniers.

Une accélération de l'investissement

Faisant de l'investissement une priorité nationale, les pouvoirs publics ont procédé à la mise en place d'un environnement favorable à la promotion des investissements privés tant nationaux qu'étrangers. L'investissement a fait preuve d'un dynamisme continu traduisant la mise à niveau de l'appareil productif, l'extension des capacités de production, la dynamique de création d'entreprises. En augmentation de 11,5%, la FBCF a représenté 27,6% du PIB en moyenne entre 2003 et 2007 pour atteindre 31,3% en 2007. Sa contribution à la croissance économique ressort à plus de 2,5 points au cours de cette période pour atteindre 4 points en 2007 avec une hausse de plus de 14% en termes réels.

Dans un contexte d'accélération du rythme de l'activité, les mouvements de stocks ont eu un impact positif sur la croissance réelle depuis cinq ans. Entre 2003 et 2007, leur contribution à l'évolution de l'activité a été de 0,1 point du PIB après avoir été légèrement négative entre 1998 et 2002 (- 0,4 point).

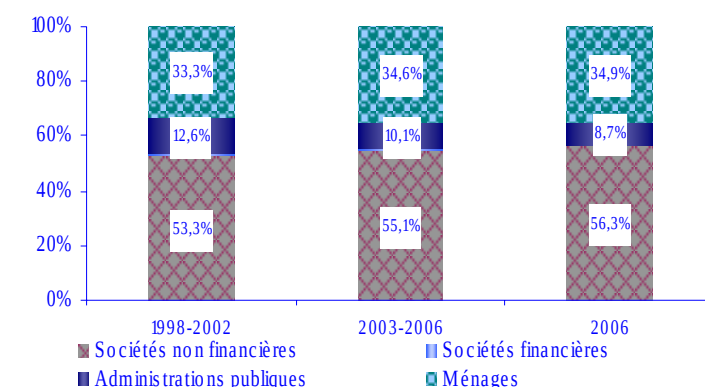
Favorisées par la détente des taux d'intérêt et la réduction des droits de douane à l'importation sur les biens d'équipement et leur élimination sur les importations en provenance de l'Union Européenne, les importations des biens d'équipement et des demi-produits ont accompagné cette dynamique en affichant des hausses sensibles de 16% et 16,3% respectivement entre 2003 et 2007. Cet effort d'investissement a été appuyé par les politiques sectorielles déployées et par le soutien financier du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social aux projets d'investissement exerçant un effet de levier important. Cette évolution a été confortée également par les efforts conjugués des entreprises privées et publiques.

Nette accélération de l'investissement des entreprises

La reprise de l'investissement des entreprises non financières s'est engagée à compter de 2002, stimulée par des taux d'intérêt réels particulièrement bas et par le démantèlement tarifaire malgré le renchérissement du coût des matières premières tiré par la hausse des cours du pétrole. Ainsi, l'investissement des sociétés non financières (SNF) a augmenté de 10,7% entre 2002 et 2006 contre 9,5 pour les ménages.

Le taux d'investissement des SNF a poursuivi sa progression amorcée en 2002, pour atteindre, 40,2% en 2006 contre 35,9% en 2002.

Graphique 17 : Structure de la FBCF par secteur institutionnel



Source des données : Haut Commissariat au Plan + calcul DEPF

La part des investissements des entreprises et des ménages dans la FBCF a augmenté depuis 1998. En effet, les investissements des sociétés non financières à prix courants représentent 56,3% de la FBCF totale en 2006 contre 50,8% en 1998 et la part des investissements des ménages s'est élevée à 34,9% en 2006. A l'inverse, l'investissement de l'administration publique représente 8,7% de la FBCF totale en 2006 contre 11,8% en 1998.

Indépendamment du rythme de progression, les acteurs économiques ont consacré des parts importantes de leurs ressources aux investissements. Le taux d'investissement élevé des sociétés non financières, autour de 33%, doit être rapproché des politiques d'incitation à l'investissement.

La répartition sectorielle de la FBCF fait apparaître une concentration des investissements dans la branche du bâtiment et travaux publics au cours de la période 1998-2007, branche ayant bénéficié de l'investissement engagé par l'Etat dans les grands chantiers d'infrastructure.

Le secteur du BTP intervient à concurrence de 50,6% du total des investissements en 2007 contre 41,6% pour l'industrie. L'investissement dans le secteur des services ne représente que 6,1% et l'agriculture 1,7% dans le total investi.

1.1.3. Amélioration du profil des échanges extérieurs

Depuis le début de la décennie 1990, le Maroc a opté pour une politique de libéralisation progressive de son commerce extérieur visant la réduction de la protection tarifaire, la simplification des procédures du commerce extérieur, l'élimination des mesures non tarifaires ainsi que l'élargissement et la diversification de ses relations commerciales et économiques.

Parallèlement, les pouvoirs publics ont engagé une politique de promotion des exportations et d'amélioration de l'offre exportable en meilleur adéquation avec les opportunités mondiales et les stratégies ciblées axées sur les secteurs porteurs.

Ainsi, les exportations nationales de biens et de services ont enregistré une progression soutenue évaluée à près de 14,1% en moyenne sur les trois dernières années. Accompagnant la dynamique économique, les importations ont progressé plus rapidement à plus de 16,8% alourdis, par ailleurs, par l'envolée des prix des produits de base.

Notre économie a ainsi été confortée par un afflux de devises relativement important, permettant de dégager un solde des transactions courantes excédentaires de 2,4% en moyenne par an et un renforcement substantiel des avoirs extérieurs couvrant près de 10 mois d'importations de biens et services. Ces évolutions ont, par ailleurs, favorisé davantage la baisse des taux d'intérêt et par là, le financement de l'économie.

Performance des exportations de biens et des services

Les exportations de biens ont enregistré une augmentation de 6,4% par an entre 2001 et 2007 avec une accélération à partir de 2005, grâce notamment au dynamisme du secteur manufacturier, à la progression soutenue des produits à plus grande intensité technologique, ainsi qu'à la bonne tenue des secteurs traditionnels tels que le secteur du textile-habillement, secteur qui s'est réadapté à la nouvelle donne internationale.

Au niveau des services, outre les services traditionnels, en l'occurrence le tourisme et le transport, les recettes des services liés à la production, dont ceux des nouvelles technologies de l'information et de la communication ont continué, entre 2001 et 2007, à progresser au vu de multiples avantages accordés à un secteur porteur et à forte valeur ajoutée.

Ainsi, le Maroc a exporté près de 100 milliards de dirhams soit 15,6% du PIB en 2007, en progression de 17,5% l'an par rapport à 2001. Les recettes de voyages arrivent en tête des services suite aux efforts consentis pour la promotion du secteur de tourisme. En 2007, les recettes de voyages s'élèvent à 58,7 milliards de dirhams soit l'équivalent de 9,5% du PIB, en hausse de 15,3% l'an durant la même période.

Les services de transport viennent en deuxième position avec un chiffre d'affaires à l'export de près de 15 milliards de dirhams en 2007 contre près de 7,5 milliards en 2001, soit une augmentation de 16,4% par an en relation notamment, avec le développement du tourisme et des transports aérien et maritime.

En amélioration continue, les services rendus aux entreprises et les services de communication ont généré des recettes de l'ordre de 19,7 milliards de dirhams ou 3,2% du PIB en 2007 contre 5,6 milliards de dirhams en 2001, en augmentation de 32,4% l'an durant la même période.

Progression soutenue des importations impulsée par une demande intérieure vigoureuse

La progression soutenue des importations de biens de +11,3% entre 2001 et 2007, représentant plus de 40% du PIB, résulte tant de l'effort d'investissement et de mise à niveau de l'appareil productif que du regain de dynamisme de l'économie nationale et du renchérissement des prix des produits de base.

Les premiers ont dopé les achats de biens d'équipement (+11,9%) et des intrants en demi-produits (+13,7%). L'envolée des produits de base ont alourdi la facture énergétique et alimentaire (+12%) suite à la hausse des prix du pétrole sur les marchés internationaux qui ont pratiquement triplé entre 2001 et 2007 (72 dollars le baril en 2007 contre 24,9 dollars en 2001). La facture énergétique a ainsi représenté 8,5% du PIB en 2007 au lieu de 5,2% en 2001.

Par ailleurs, les importations de biens de consommation ont continué à bénéficier du dynamisme de la consommation des ménages dont le taux d'accroissement moyen a été de 7,8%. Les échanges de biens avec l'extérieur se sont soldés par une aggravation du déficit atteignant 14,3% du PIB entre 2001 et 2007 contre seulement 6,9% du PIB entre 1998 et 2000. Les dépenses au titre des services se sont améliorées de 12% durant la même période représentant l'équivalent de 6,3% du PIB en moyenne par an entre 2001 et 2007.

Les dépenses au titre des transports se sont accrues de plus de 15,5% par an représentant 2,4% du PIB maintenant leur solde déficitaire de 0,4% du PIB en moyenne sur la période.

De même, les dépenses au titre des services rendus aux entreprises se sont sensiblement développées portées à 1,6% du PIB contre 0,6% en 2001. Toutefois, ce rythme reste inférieur à celui des recettes générées par ces services dont la balance excédentaire s'améliore de 0,8 point du PIB pour atteindre 1,1% en 2007.

Les dépenses des autres services sont restées stables autour de 1% pour les échanges au titre des voyages dont le solde a gagné près de 2,6 points pour atteindre 8,4% du PIB en 2007 et 0,1% pour les autres services. Ainsi, nos échanges de services ont pu dégager un solde excédentaire de 9,1% du PIB à fin 2007 contre 5,1% en 2001 et 3% en 2000.

Au total, nos échanges en biens et services avec le reste du monde ont dégagé un déficit¹⁷ de près de 9,8% du PIB en 2007, représentant une dégradation de 6,8 points par rapport à 2001. Le taux de couverture a ainsi perdu 13,6 points pour revenir à 78,8% en 2007.

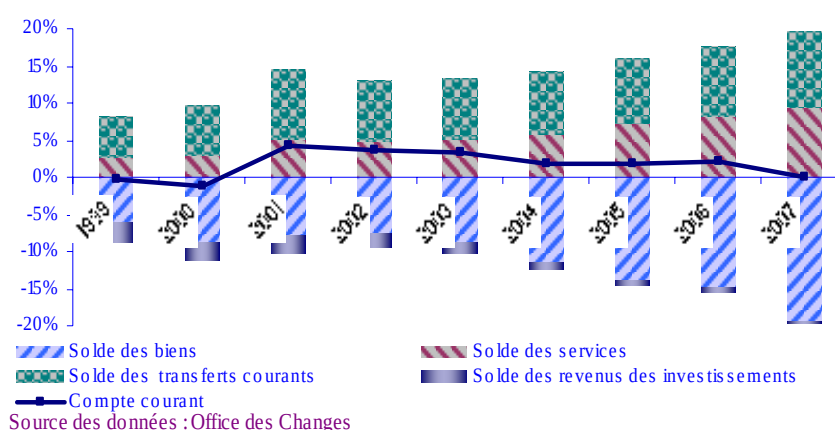
Les transactions courantes dégagent un excédent

L'excédent des transferts courants a enregistré une nette amélioration depuis 2001 suite à la hausse des recettes au titre des transferts des opérations réalisées par les Marocains Résidant à l'Etranger au cours des dernières années. Cet excédent est passé de 9,4% du PIB en 2001 à 10,2% en 2007.

Par ailleurs, les transferts courants publics, réalisés principalement sous forme d'aides gouvernementales, sont excédentaires et se situent en moyenne à 0,3% du PIB tout au long de la période étudiée.

L'allègement de 1,7 point de PIB entre 2001 et 2007 du déficit des revenus des investissements a concerné principalement le secteur public tant au niveau des revenus des placements des autorités monétaires dont les recettes ont atteint 1,2% du PIB qu'au niveau de l'allègement des charges en intérêts de la dette extérieure publique ramenées à 0,8% du PIB contre 2% en 2001.

Graphique 18 : Décomposition du solde du compte courant en % du PIB



Les différentes opérations courantes avec le reste du monde se sont soldées par un excédent de 1,7% du PIB en moyenne sur la période allant de 2001 à 2007, contre un déficit de 0,7% du PIB entre 1998 et 2000.

¹⁷ Solde des échanges des biens et services au sens de la balance des paiements en pourcentage du PIB.

Cette sensible amélioration s'explique par la performance réalisée par les excédents dégagés aux niveaux de la balance des services (6,4% du PIB) et des transferts courants (9% du PIB) relayés par l'allègement du déficit des revenus (-1,2% du PIB) qui ont permis l'absorption des déficits persistants de la balance des biens (-11,9%).

1.1.4. Une croissance économique favorisée par l'amélioration du revenu

La répartition de la valeur ajoutée qui s'opère à l'occasion du processus de production entre le facteur travail (rémunération des salariés), l'État (impôts sur la production et les importations) et le facteur capital (excédent brut d'exploitation) fait ressortir que la rémunération des salariés représente une part importante et croissante des revenus créés (32,4% en 2006 après 30,2% en 1998). Elle a progressé de 6,2% l'an et contribué pour 2 points à la formation du PIB observé sur cette période.

L'évolution rapide des salaires apparaît comme un événement marquant de la période 1998-2006. Les salaires et les traitements bruts distribués ont évolué à un rythme de 5,7%, légèrement supérieur à celui du PIB (5,2%), traduisant une progression de leur part dans le PIB global témoignant d'une tendance à la salarisation des revenus.

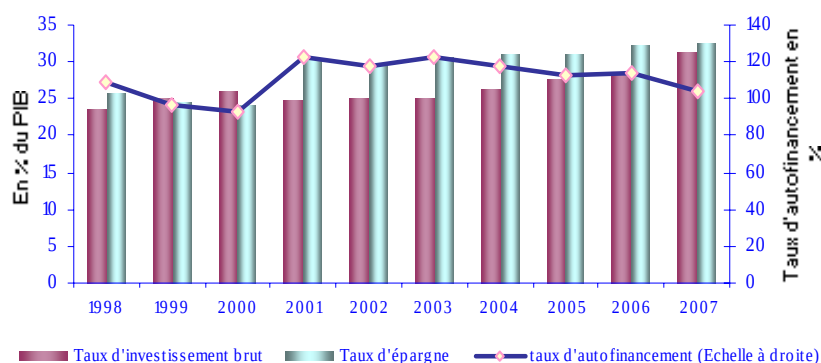
Cette progression a été réalisée au détriment des revenus des impôts sur la production et les importations nets de subventions dont la part dans le PIB a reculé de 1,4 point du PIB, passant de 12,5% en 1998 à 11,1% en 2006. Quant à l'excédent brut d'exploitation et le revenu mixte, ils augmentent pratiquement au même rythme que l'activité économique, soit 5% et leur part dans la valeur ajoutée demeure relativement stable à 56,5% en 2006 contre 57,3% en 1998.

Consolidation de l'épargne nationale

L'amélioration du revenu national, conjuguée à l'assainissement des finances publiques et aux réformes engagées au niveau du marché financier, a contribué à l'amélioration du taux d'épargne nationale. Les réformes visant le renforcement de la solidité du marché financier, l'amélioration de l'efficacité de l'intermédiation du système bancaire, la dynamisation de la Bourse de Casablanca et la modernisation des instruments de la politique monétaire, soutenues par la bonne tenue des transferts des MRE et des recettes touristiques, ont permis le développement de l'épargne nationale.

Rapportée au PIB, cette dernière a favorablement évolué, passant de 30,4% en 2001 à 32,4% en 2007, permettant ainsi la réalisation, durant 2001-2007, d'une capacité de financement de l'ordre de 2,6% du PIB.

Graphique 19 : Dynamisme de l'investissement autofinancé par l'amélioration continue de l'épargne



Source des données : Haut Commissariat au Plan + Calcul DEPF

1.1.5. Une croissance soutenue par un secteur financier en plein essor

Le Maroc a accompli d'importants progrès sur la voie de la réforme et de la modernisation de son secteur financier. Le cadre juridique et institutionnel régissant l'environnement financier au Maroc a très sensiblement évolué vers une plus grande libéralisation du secteur, dégagant des indicateurs de performances très positifs.

Les progrès réalisés ont permis au secteur de l'intermédiation financière d'occuper une place essentielle au sein de l'économie et de jouer un rôle crucial dans le processus d'accumulation du capital et de hausse de la productivité. Sa contribution directe et indirecte à l'emploi et à la croissance économique est de plus en plus confirmée.

La stratégie adoptée pour soutenir la dynamique de la croissance s'est articulée autour de deux objectifs. Le premier consiste à orienter les conditions de financement de la croissance dans le sens d'une meilleure gestion de la liquidité de l'économie, de la poursuite de la politique de contrôle des déficits publics et de la modernisation du marché de la dette ainsi que la consolidation de l'indépendance de la Banque Centrale.

Le deuxième se rapporte à la poursuite de la modernisation du paysage financier dans le sens d'une meilleure combinaison entre le mode de financement des marchés financiers et le système de l'intermédiation bancaire tout en renforçant la mise à niveau en matière d'information et l'adaptation des dispositifs de contrôle.

En conséquence, l'évolution des crédits à l'économie a connu l'expansion la plus forte observée au cours des dix dernières années et les principaux indicateurs du marché boursier ont progressé de manière remarquable. La dynamique du financement bancaire traduit le phénomène d'approfondissement financier, mais suscite des interrogations sur sa synchronisation avec l'économie réelle. Par ailleurs, les marges d'amélioration du rôle du marché financier en matière de financement des entreprises et de mobilisation de l'épargne à long terme demeurent importantes.

Le lancement des projets structurants pour l'économie nationale (infrastructure, logement, ...) a stimulé l'orientation de l'épargne vers les secteurs jugés prioritaires pour le développement économique et social du pays. Toutefois, le financement des projets à long terme par des mécanismes de financement à risque pourrait gagner davantage en maturité.

Prépondérance accrue du crédit bancaire dans le financement de l'économie

Accompagnant la performance de l'activité économique, les banques ont accordé 423,2 milliards de dirhams de crédits en 2007 contre 231,2 milliards de dirhams en 2003, soit l'équivalent de 55,4% du PIB en moyenne entre 2003 et 2007 contre 47,6% entre 1998 et 2002. Les crédits à l'économie accordés par les banques se sont ainsi élargis de plus de 107 milliards de dirhams entre les deux périodes.

Une politique d'offre de crédit expansionniste dans un contexte marqué par l'amélioration de la qualité des actifs et une gestion prudente des fonds

Les concours des banques à l'économie ont nettement augmenté en 2007. Leur part dans le total des dépôts s'est accrue de plus de 4 points passant de 78,2% en 2003 à 82,3% en 2007, suite à la baisse du coût de risque des créances en souffrance.

Ce dynamisme de transformation des ressources des banques, traduit par l'évolution de la part des crédits à moyen et long termes dans le total des prêts accordés (de 40% en 2003 à 51% à fin 2007), n'a profité toutefois qu'à un nombre réduit de secteurs. Aussi les flux de financement bancaires ont-ils été orientés vers les secteurs à faible risque. Ainsi, une part de 65,5% des crédits a été orientée vers les services et 30% vers le secteur de l'industrie.

En dépit d'un comportement prudent en matière d'allocation de crédits, les conditions d'accès des PME au financement bancaire se sont nettement améliorées ces dernières années, en témoigne l'évolution de la part des crédits consentis aux PME dans le total des crédits accordés par les banques, qui est passée de 18% en 2005 à plus de 22% en 2006 et 2007.

Une politique accommodante en matière de financement de l'habitat

La dynamique récente des crédits à l'économie a été marquée notamment par la prépondérance accrue des crédits à l'habitat accordés aux ménages à taux variables et pour des durées de plus en plus longues. Selon une enquête récente de Bank Al Maghrib, la durée initiale des crédits à l'habitat a atteint 18 ans contre 15,5 ans à fin 2006 et 14,5 ans à fin 2005. Dans le même temps, alors qu'ils représentent environ 27% des crédits accordés à fin 2003, les prêts à taux variables pèsent désormais pour environ 49% dans l'encours total des crédits.

Si comparativement à certains pays développés, l'endettement des ménages en pourcentage de leur revenu demeure limité (18% en 2006 au Maroc contre 80% pour les ménages européens), il n'en demeure pas moins que son accélération sur les quatre dernières années et à taux variable expose les ménages aux risques des taux et par ricochet rend l'économie plus sensible aux phases de remontées des taux à court terme.

La charge d'intérêt des ménages devrait être plus sensible à l'augmentation des taux d'intérêt qu'auparavant, ce qui devrait peser sur leur revenu et donc sur leur consommation. Des simulations effectuées montrent qu'une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt à court terme a un effet sur le PIB compris entre 0,2 point et 0,3 point sur deux ans. Si ces impacts paraissent très faibles, il y a lieu de souligner que la sensibilité pourrait augmenter avec la forte hausse de l'endettement et les modifications des pratiques bancaires.

Ainsi, il est probable qu'avec ce changement dans le comportement des ménages et des banques on puisse assister à une intensification du canal de transmission de la politique monétaire au Maroc via le canal des crédits, ce qui pourrait renforcer la corrélation entre le cycle du crédit et le cycle économique au Maroc.

La finance directe : une contribution accrue au financement de la croissance mais les marges d'amélioration à court terme demeurent importantes.

En complément des performances précitées, en matière de financement bancaire de l'économie, le rôle de la finance directe notamment à travers la bourse de Casablanca dans le financement des entreprises et la mobilisation de l'épargne progresse d'une année à l'autre. Néanmoins, ce progrès devrait être consolidé.

Le marché boursier a poursuivi sa tendance haussière reflétant les bonnes performances de ses principaux indicateurs. Il a été marqué surtout par la progression continue du nombre des sociétés cotées et un engouement exceptionnel des ménages et des non résidents pour les souscriptions aux titres actions émis. Toutefois, le rôle de la bourse dans le financement de l'économie demeure encore insuffisant.

La dynamique du marché primaire, aussi bien des actions que des obligations privées, au cours de ces trois dernières années, a permis aux entreprises de lever en moyenne plus de 6 milliards de dirhams entre 2003 et 2007. Sur le marché des actions, le volume des émissions en numéraire réalisé en bourse a atteint 2,9 milliards de dirhams à fin 2007 contre 251 millions de dirhams en 2003 soit un taux d'accroissement moyen de 85,4 % entre 2003 et 2007 contre une baisse moyenne de 43 % entre 1998 et 2002. Néanmoins sa contribution au financement des investissements n'a guère dépassé 1,2% en moyenne sur toute la période sous revue.

Parallèlement, la taille du marché obligataire s'est considérablement développée sur la même période enregistrant un accroissement annuel moyen de 5,2%. Le volume des émissions sur le marché obligataire des sociétés cotées a dépassé en moyenne 2,8 milliards de dirhams contre près de 1,8 milliard de dirhams entre 1998 et 2002.

En dépit de cette expansion, le taux de pénétration du marché reste faible ne dépassant pas 1% du PIB contre 71% pour le crédit bancaire.

En conséquence, au cours de ces trois dernières années, la dynamique du marché primaire des actions et des obligations privées s'inscrit en un net décalage par rapport à celle observée sur d'autres places émergentes ou industrielles, en dépit de la forte augmentation des émissions brutes. Ainsi, la place de Casablanca se situe en dessous de la moyenne constatée au niveau des places émergentes les plus importantes d'Asie, d'Amérique Latine ou d'Europe centrale et orientale.

A titre d'exemple, le marché des actions contribue à hauteur de 15% au financement des entreprises en Egypte et le taux de pénétration du marché obligataire représente plus de 15% dans certains marchés émergents d'Asie (49,3% en Corée, 38,8% en Malaisie et 18,3% en Thaïlande).

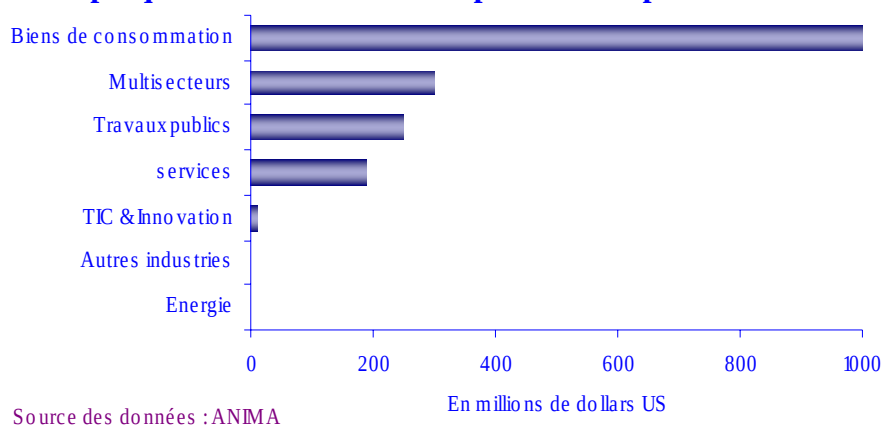
Le capital risque : un nouvel instrument de financement au service de la croissance des PME

Essentiel pour améliorer la productivité et soutenir la croissance, le développement du marché du capital risque, au centre des préoccupations des pouvoirs publics, permettra l'approfondissement du secteur financier et la diversification des sources de financement de l'économie. La canalisation de l'épargne financière vers les entreprises à fort potentiel de croissance via les mécanismes de capital risque s'est accrue remarquablement au cours des dernières années tirée essentiellement par les performances enregistrées en 2006 suite aux mesures incitatives introduites dans la loi n° 41-05 relative au capital risque.

Ce dernier a stimulé le développement du marché de capital risque, marqué durant l'année 2006, par la création de 6 nouveaux fonds contre 11 fonds créés durant la période 1992-2005. A fin 2007, les fonds levés par le secteur avoisinent 5 milliards de dirhams. Quant aux fonds investis, ils dépassent 1,8 milliard de dirhams, soit 35% des fonds levés cumulés.

Les secteurs d'activité investis par le capital risque sont diversifiés. Néanmoins, des secteurs comme les travaux publics et les services occupent une place prépondérante avec des parts respectives de 32% et de 22% dans le total des capitaux levés par le secteur.

Graphique 20 : Montants des capitaux levés par secteur



Par ailleurs, les investissements réalisés ont bénéficié essentiellement aux entreprises ayant atteint un stade de développement avancé. En effet, le capital développement et le financement de la transmission (LBO : entreprises à fort endettement) sont les deux activités dans lesquelles les montants investis demeurent les plus importants.

Les montants alloués aux entreprises en stade de développement ont atteint 4,4 milliards de dirhams, soit 57% des fonds levés par l'industrie contre seulement 9% et 5% respectivement pour les entreprises en phase de création et de croissance. La faible appétence des investissements en amont pour financer l'amorçage et la croissance des PME est liée au comportement très conservateur en matière de prise de risque des investisseurs du secteur et qui sont essentiellement les banques, les compagnies d'assurance, les mutuelles et les caisses de retraites.

En dépit de ces insuffisances, le secteur du capital risque au Maroc est considéré parmi les plus performants et les plus développés du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord. Sur 320 fonds en capital investissement dans la région MEDA, 6% sont domiciliés au Maroc contre 3% en Turquie, 2% en Jordanie. Avec 17 fonds en activité et 846 millions de dollars de capitaux levés, le Maroc occupe la première position dans la région du Maghreb et du Machreck, devant l'Egypte (10 fonds et 611 millions de dollars), la Jordanie (5 fonds et 432 millions de dollars) et la Tunisie (9 fonds et 64 millions de dollars).

Financement des entreprises publiques : prépondérance de l'autofinancement face à une cadence d'investissement en nette progression

Le secteur des entreprises publiques (EP) revêt une importance particulière reflétée par sa contribution significative aux agrégats économiques et financiers du pays. En matière d'investissement, ces entreprises enregistrent une augmentation soutenue depuis 2003 avec un rythme d'accroissement annuel moyen de 19%, soit un doublement tous les quatre ans. Cet investissement a atteint 47,6 milliards de dirhams en 2007 en progression de 16,4% par rapport à 2006.

Selon les réalisations de la période 2004-2006, 45% des investissements des entreprises publiques sont autofinancés, 21% sont financés par endettement extérieur, 7% par endettement intérieur et 17% par dotations en capital. Ainsi, l'autofinancement est de loin la principale source de financement des EP. Leur capacité d'autofinancement, qui s'est établie à 27,8 milliards de dirhams en 2007, couvre 58% des investissements de cette année contre 45% en 2006.

Pour les dettes de financement, elles s'élèvent, en termes d'encours, à 94,6 milliards de dirhams à fin 2007 en progression de 26% par rapport à 2006. En termes de flux nets, ces dettes constituent 21% et 41% de l'investissement des EP en 2006 et 2007 respectivement. L'endettement extérieur des EP (82% de l'encours de la dette extérieure du Trésor en 2007) représente près de 58% de l'encours de l'endettement total de ces entreprises en 2007 (54,4 milliards de dirhams) contre environ 64% en 2006, soit une hausse de 13,6%. Toutefois, la contribution de la dette intérieure (15% de l'encours de la dette intérieure du Trésor en 2007) à l'accroissement de ce dernier s'élève à 86% et 67% respectivement en 2006 et 2007 avec des taux d'accroissement respectifs de 37% et 48%.

1.2. Développement du marché du travail et amélioration de la productivité

1.2.1. Nette amélioration du marché du travail

L'économie a créé en moyenne près de 192.000 emplois nets par an

Porté par le dynamisme de l'activité économique et notamment dans les secteurs porteurs tels le BTP et les services, le marché du travail a évolué favorablement durant la période 2003-2007 créant ainsi près d'un million d'emplois, soit une moyenne annuelle proche de 192.000 postes par an. Ce seuil a été dépassé en 2006, année marquée par une bonne campagne agricole, pour atteindre 300.000 postes créés.

Comparé à la période 1999-2002, le taux de croissance annuelle moyenne de l'emploi s'est amélioré de 2% entre 2003 et 2007 contre 1,2% pour la période 1999-2002.

Tableau 2 : Evolution sectorielle de la valeur ajoutée et de l'emploi (2003-2007)

	Taux de croissance	Taux de croissance de l'emploi	Création nette d'emplois en milliers	% des créations d'emplois
PIB	4,9	2,0	191,6	100,0
VA Primaire	1,6	1,0	39,2	20,4
PIB hors agriculture	5,2	2,8	152,4	79,6
VA Secondaire	4,9	3,1	59,5	31,1
VA Industrie, mines, énergie et eau	3,9	1,4	17,1	8,9
B.T.P	8,5	6,0	42,5	22,2
Tertiaire	5,5	2,7	92,9	48,5

Source : Haut Commissariat au Plan + Calcul DEPF

Les créations d'emplois se sont concentrées essentiellement dans les activités non agricoles et hors pêche avec plus de 153.000 postes par an entre 2003 et 2007 contribuant ainsi à hauteur de 80% à la création d'emplois. Pour une valeur ajoutée en hausse de 5,3% et un volume d'emploi en progression de 2,8%, le contenu en emplois de la valeur ajoutée des activités non agricoles se situe à 0,6 point.

Le secteur agricole a participé d'une manière significative à la création d'emplois en assurant une part d'environ 20,4% de l'emploi total sur la période 2003-2007. En enregistrant 0,6 point, le contenu en emplois de la croissance primaire est relativement important. Cette réalisation est due à la succession de bonnes campagnes agricoles, exception faite des années 2005 et 2007.

Cependant, cette performance se heurte à un certain nombre de fragilités dans le sens où le secteur primaire reste marqué par une prédominance de l'emploi des aides familiales et par un niveau très élevé de l'emploi non rémunéré précaire et instable.

Au niveau du secteur secondaire, le rythme de croissance de la valeur ajoutée s'élève à 4,9% par an au cours de la période 2003-2007. L'emploi y a augmenté de 3,1% par an. De ce fait, le contenu en emplois dans les activités secondaires se situe à 0,63 point. Cette situation s'explique notamment par les activités du BTP et plus précisément par leur capacité importante de génération d'emploi.

Concernant les activités tertiaires, le rythme de progression de la valeur ajoutée s'est situé à 5,5%, au cours de la période 2003-2007, évolution légèrement supérieure à celle de l'économie dans son ensemble. En parallèle, l'emploi y a progressé de 2,7% au niveau de ce secteur et le contenu en emploi a atteint 0,5 point en 2003-2007. Ces résultats appréciables ont été enregistrés grâce à la performance et à l'émergence des activités des services qui ont été à l'origine de la dynamique de la croissance économique.

Bien que le plus grand nombre d'emploi ait profité à la catégorie de la population sans diplôme bénéficiant de plus de 84.000 emplois en moyenne chaque année, la création d'emplois a également profité aux diplômés des niveaux moyen et supérieur pour respectivement 66.094 emplois/an et 41.187 emplois/an, soit au total 107.280 emplois en moyenne annuelle.

Résultats en général probants des programmes de promotion de l'emploi

Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre ses efforts en matière de promotion de l'emploi en mettant en œuvre une série de programmes et actions en faveur des jeunes chômeurs. Ces actions, après deux ans de mise en œuvre, ont permis d'enregistrer des résultats encourageants.

Le programme IDMAJ qui vise l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise et le développement des compétences des jeunes diplômés en leur permettant d'acquérir une première expérience professionnelle dans l'entreprise a permis, à fin juillet 2008, 28.531 insertions, soit plus de la moitié de l'objectif fixé pour cette année (46.000 insertions).

Ce programme a permis, depuis l'année 2006, l'intégration de 101.571 personnes dans le marché du travail. Les principaux secteurs bénéficiaires de ce programme sont les secteurs des services et de l'industrie.

Le programme TAEHIL qui cible les chercheurs d'emploi diplômés inscrits à l'ANAPEC a bénéficié à 1.819 personnes dans le cadre de formations contractualisées à fin juin 2008. Aussi, 81 actions de formation qualifiante ont-elles profité à 1.216 personnes. A partir du mois de septembre de l'année en cours, 126 actions seront réalisées au profit de 5.000 personnes, essentiellement dans les secteurs de l'Offshoring et des métiers du tourisme.

Le programme "MOUKAWALATI" qui constitue le premier dispositif intégré d'appui à la création des petites entreprises au Maroc, a révisé à la baisse ses ambitions initiales depuis le début de l'année 2008. A fin juin 2008, ce programme a soutenu et a financé 1.051 projets générant 3.230 emplois.

Les diagnostics effectués par l'ANAPEC ont mis en exergue les principales difficultés qui entravent le démarrage d'un maximum d'entreprises dans le cadre de ce programme. Plusieurs actions ont été prises permettant de fluidifier le processus et d'accélérer la mise en œuvre du programme.

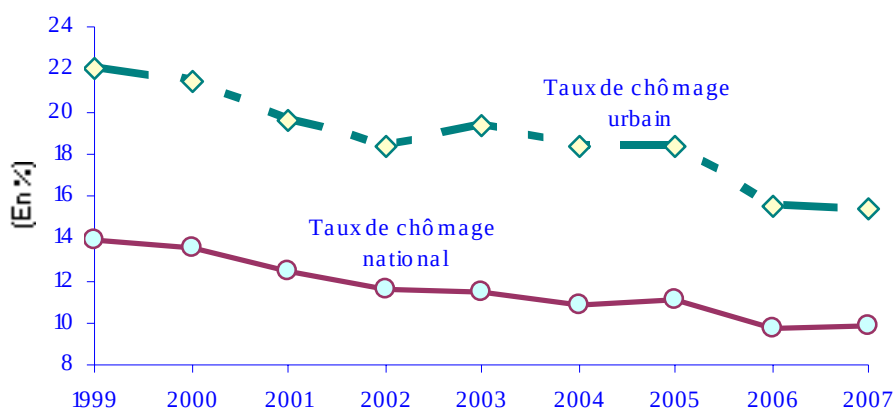
Repli confirmé du taux de chômage

Le nombre de chômeurs au Maroc s'est établi à 1,1 million de personnes à fin 2007. Grâce à l'accélération de l'emploi marchand, le taux de chômage a marqué une inflexion à la baisse à partir de 1999, revenant de 13,9% en 1999, au niveau national, à 9,8% en 2007. En milieu urbain, le taux de chômage a baissé de 6,6 points passant de 22% en 1999 à 15,4% en 2007. En milieu rural, ce taux s'élève à 3,8% à fin 2007, gagnant 1,6 point par rapport à l'année 1999.

Le recul du taux de chômage a profité essentiellement aux jeunes citadins de 15 à 24 ans, dont l'insertion sur le marché du travail s'avère plus difficile, (31,6% soit 6,2 points de moins qu'en 1999), aux diplômés de niveau moyen (21,2% en retrait de 9,1 points) et aux femmes (20,8% soit 6,8 points de moins). Toutefois, le chômage demeure préoccupant pour ces trois composantes de la population.

Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes âgés de 25 à 34 ans, considérés les plus touchés par le chômage de longue durée, est passé, au niveau national, de 17,7% en 2002 à 14,4% en 2007 et a enregistré un net recul chez les jeunes citadins en passant de 26,2% à 21,6%.

Graphique 21 : Evolution du taux de chômage



Source des données : Haut Commissariat au Plan

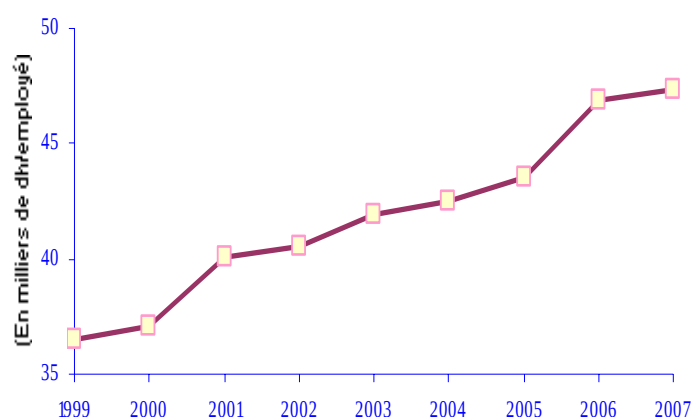
Cette tendance baissière du chômage durant les dernières années est due à la conjonction de plusieurs facteurs notamment les grands chantiers d'infrastructures, du tourisme et de l'habitat, la mise en œuvre de la stratégie industrielle (Offshoring, automobile, aéronautique ...) et l'amélioration de la réglementation relative à l'investissement et à l'emploi.

Les performances enregistrées au cours de la période 2003-2007 se confirment par les réalisations du marché de travail au cours du deuxième trimestre 2008 avec une création nette de 19.000 postes d'emplois. Les secteurs des services et des BTP sont les principaux pourvoyeurs d'emplois nouveaux avec respectivement 152.000 postes et 80.000 emplois. Ainsi, le taux de chômage a reculé pour s'établir à 9,1% contre 9,4% en 2007 au niveau national. Le taux de chômage en milieu urbain a également baissé significativement (1 point) en passant de 15% à 14%, notamment chez les jeunes âgés de 25 à 34 ans (2,1 points) et ceux de 35 à 44 ans (1,4 point).

1.2.2. Les gains de productivité ont soutenu la croissance

Amélioration de la productivité apparente du travail

Durant les cinq dernières années, la productivité du travail¹⁹ a enregistré une tendance à la hausse et sa progression a été presque régulière autour de 2,7% l'an. En terme réel, la productivité du travail est passée de 41.900 dirhams par an et par travailleur à 47.300 dirhams, soit un gain annuel moyen de productivité de près de 1.352 dirhams par travailleur. Ce dernier niveau correspond aux gains enregistrés par le secteur secondaire. Il est deux fois plus important que celui du secteur du bâtiment et travaux publics alors qu'il représente 6 fois le gain réalisé par le secteur primaire (agriculture, forêt et pêche).

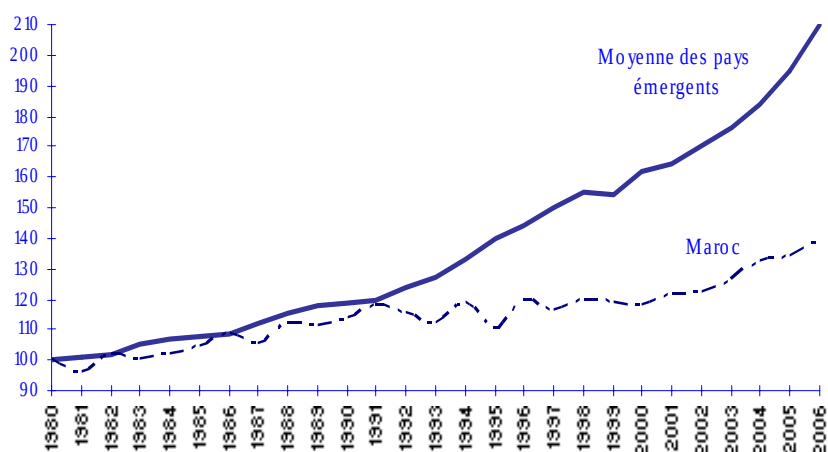
Graphique 22 : Evolution de la productivité apparente du travail au niveau national

Source des données : Haut Commissariat au Plan + Calcul DEPF

Faible convergence de la productivité du travail au Maroc vers le niveau des pays émergents

La dernière enquête de la Banque Mondiale sur le climat de l'investissement au Maroc « ICA » publiée en 2008 fait constater qu'entre 1980 et 2006, la productivité du travail¹⁸ qui n'a augmenté que de 40% au Maroc a doublé en moyenne dans les pays émergents. Cet écart continue de se creuser et ce, malgré l'accélération de la productivité observée ces dernières années dans l'économie marocaine. Les estimations de la Banque montrent que le rythme de progression de la productivité du travail dans les économies émergentes dépasse 4% alors qu'il se situe dans le cas du Maroc autour de 2,5% par an.

En outre, le rapport permet de constater la très faible convergence par rapport aux principaux partenaires commerciaux comme la France et l'Espagne. En 1980, la productivité d'un travailleur marocain représentait 17% de celle d'un travailleur français et 27% de celle d'un travailleur espagnol. Elle représente actuellement 15% de la productivité observée en France et 20% de celle observée en Espagne.

Graphique 23 : Evolution en indice de la productivité apparente du travail au Maroc en comparaison avec la moyenne des pays émergents

Source des données : Rapport ICA, banque mondiale 2008

¹⁸ La productivité du travail harmonisée est issue de la base de données « Indicateurs Clés du Marché du Travail » de l'OIT. Elle est obtenue en faisant le rapport entre PIB exprimé en parité de pouvoir d'achat en dollars de 1990 et le nombre de travailleurs dans l'économie.

Forte disparité intersectorielle de la productivité

L'analyse de la productivité apparente du travail¹⁹ fait ressortir deux groupes de secteurs différents. Le premier est constitué de secteurs à forte productivité comme les télécommunications, l'immobilier et les activités financières. Le deuxième est constitué de secteurs à faible productivité notamment le commerce, le BTP, l'agriculture et l'industrie qui reste proche du niveau moyen de la productivité réelle nationale (40.900 dirhams/employé).

La productivité du secteur primaire est, en effet, la plus faible s'établissant à 16.000 dirhams. Marquée par une forte volatilité en liaison avec les performances agricoles, elle représente 1/3 de la productivité du travail de l'ensemble des secteurs de l'économie. En contrepartie, la productivité du travail dans le secteur non agricole a augmenté de manière régulière à un rythme de 2,6% par an entre 1997 et 2007. Cette évolution marque une rupture par rapport à la décennie précédente qui avait été caractérisée par des gains de productivité nuls.

Bien que la productivité du secteur du bâtiment et travaux publics soit plus importante que celle du secteur primaire, elle reste modeste et représente 2/3 de la productivité du travail. Quant au secteur de l'industrie (y compris les mines, l'énergie et l'eau), sa productivité est presque deux fois plus importante que la moyenne nationale et se situe à environ 86.000 dirhams par an et par travailleur.

Il en est de même pour le secteur tertiaire dont la productivité du travail est passée de 64.500 dirhams en 2003 à 75.500 dirhams par an et par travailleur en 2007, soit une hausse moyenne de 2,8%. L'augmentation de la productivité du secteur tertiaire est due à un effet de progression de la valeur ajoutée et de l'emploi de certaines activités dynamiques telles que le secteur des postes et des télécommunications, les services financiers et d'assurances, le tourisme et le transport.

Une évolution contrastée de la productivité dans le secteur industriel

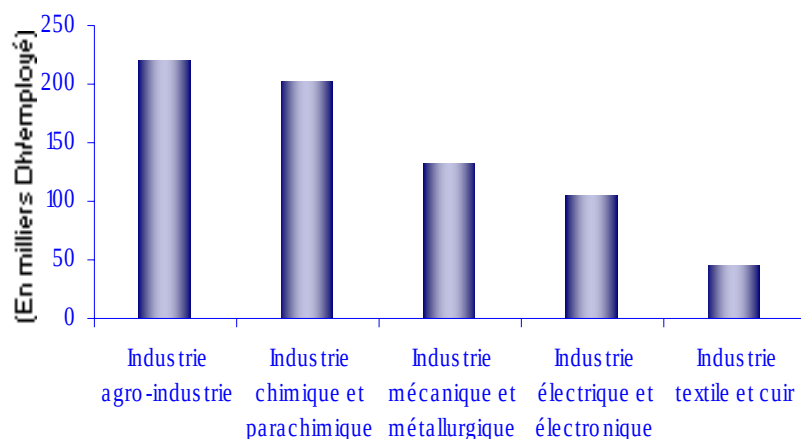
Les tendances de la productivité dans les industries manufacturières font ressortir une évolution positive de la productivité apparente du travail qui s'est accrue au taux de 4,3% par an depuis début 2000. L'amélioration de la productivité du travail se présente cependant de façon assez différenciée selon les grands secteurs d'activités.

On constate ainsi que les industries agroalimentaires ont pu réaliser d'importants gains de productivité avec une valeur ajoutée par emploi qui a augmenté à un rythme moyen annuel de près de 10%, suivies par les industries chimiques et para chimiques qui ont enregistré une croissance annuelle moyenne de la productivité estimée à plus de 3%.

On notera cependant que les entreprises du secteur des industries textiles et cuir n'ont que partiellement profité de cette tendance positive. En effet, la croissance annuelle de la productivité de travail n'a pas dépassé le seuil de 1%. Cette contre-performance s'explique par la spécificité même de l'emploi dans la plupart des activités du secteur qui utilisent souvent une main-d'œuvre peu qualifiée et des procédés de production à faible intensité technologique.

¹⁹ La productivité apparente du travail est définie ici par le nombre d'unités de la valeur ajoutée par actif occupé. La comparaison sectorielle a été faite sur la base de l'analyse des tableaux des ressources et des emplois (TRE) publiés par le Haut Commissariat au Plan pour la période 1998-2003.

**Graphique 24 : Productivité apparente du travail par branche industrielle
(moyenne sur la période 2000-2006)**



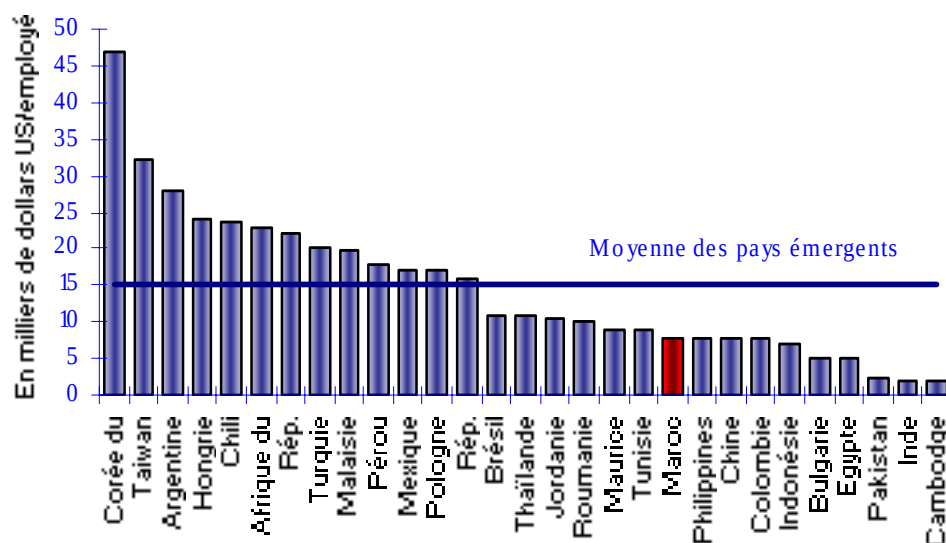
Source des données : MICNT+calcul DEPF

Pour les activités industrielles regroupant les secteurs des industries mécaniques, métallurgiques, électriques et électroniques, la productivité du travail n'a cessé d'enregistrer des progrès appréciables depuis le début de la décennie quatre-vingt et dont la valeur nominale a presque quadruplé.

Ce résultat positif peut connaître des améliorations appréciables avec la mise en œuvre des nouveaux programmes de restructuration industrielle axés sur des activités à forte productivité et ouvertes sur l'extérieur, notamment les activités liées à l'industrie automobile, à l'électronique et aux nanotechnologies.

Cependant, force est de constater que la productivité dans l'industrie marocaine demeure en deçà des niveaux enregistrés par de nombreux pays émergents, notamment dans la région méditerranéenne. Le récent rapport ICA de la Banque Mondiale considère que la productivité est plus élevée de 25% en Tunisie et de 50% en Turquie.

Graphique 25 : Comparaison de la productivité apparente du travail dans le secteur manufacturier au niveau des pays émergents (2006)



Source des données : Rapport ICA, banque mondiale 2008

2. EVOLUTION DES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Comme corollaire de l'amélioration des conditions économiques, les indicateurs du développement humain au Maroc attestent d'une évolution appréciable. En témoignent les nombreuses avancées enregistrées en termes d'accroissement du revenu moyen par habitant, de l'espérance de vie, de la scolarisation, de la formation professionnelle, d'accès à la santé et aux infrastructures de base.

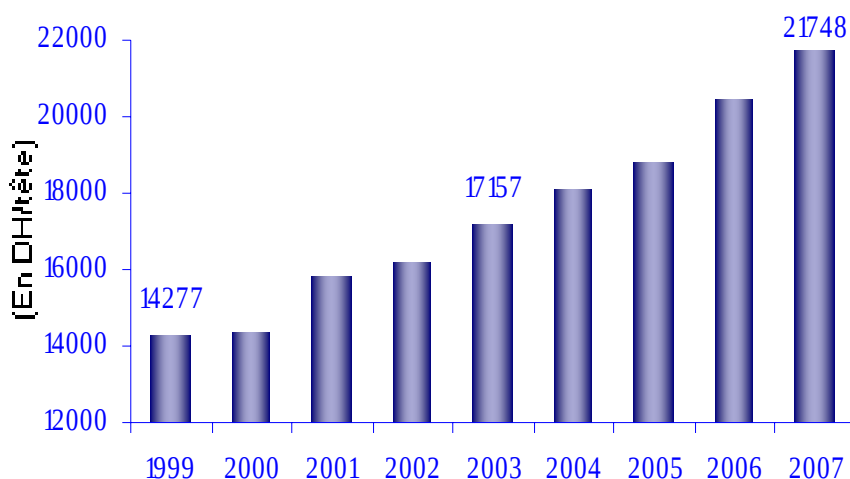
2.1. Amélioration des niveaux de vie

Une amélioration du niveau de vie de la population est à relever avec l'augmentation continue du revenu disponible par habitant et la baisse substantielle du taux de pauvreté. Cette situation s'est accompagnée par une relative stabilité du taux d'inégalité dont le niveau peut être réduit grâce à la mise en œuvre de politiques sociales mieux ciblées.

2.1.1. Amélioration notable des revenus

Le renforcement de la croissance et de l'emploi ont eu des retombées positives sur les conditions de vie des populations. En effet, le revenu disponible par habitant a augmenté de 6,1% par an durant la période 2002-2007. Compte tenu de la maîtrise de l'inflation à 1,8% en moyenne, le pouvoir d'achat s'est amélioré de 4,3% annuellement. Cette évolution favorable s'est reflétée au niveau des indicateurs de pauvreté.

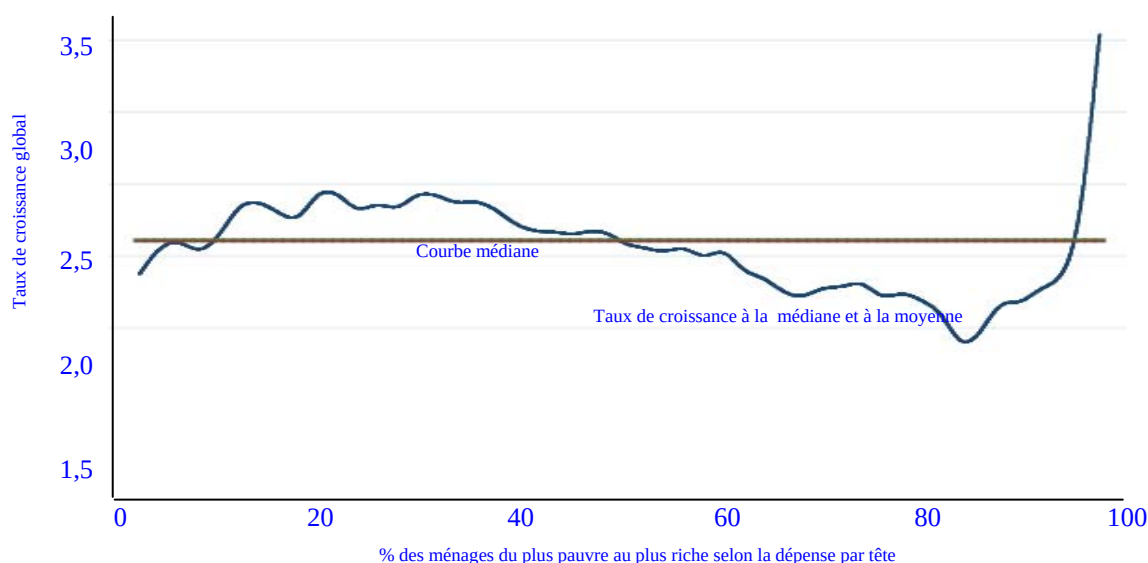
Graphique 26 : Evolution du revenu national brut disponible par habitant



Source des données : Haut Commissariat au Plan + Calcul DEPF

Entre les deux enquêtes sur les niveaux de vie des ménages (2000-2001 et 2006-2007), et à partir des données brutes, il ressort que le taux de croissance annuel moyen de la dépense moyenne par tête au niveau national représente 2,3% en termes réel (5,1% en termes nominal). L'incidence de la croissance est positive, ce qui confirme le recul de la pauvreté en 2006-2007 comparativement à 2000-2001.

Ce résultat signifie qu'au niveau national, la croissance en termes réels a été globalement favorable pour les plus pauvres (quintiles situés en dessous des 40%). Les classes qui par contre n'ont pas tiré profit de la croissance sont celles des quintiles se situant entre 40% et 80% comme le montre le graphique suivant.

Graphique 27 : Courbe d'incidence de la croissance entre 2001 et 2007 au niveau national

2.1.2. Recul de la pauvreté et de la vulnérabilité

L'analyse de la pauvreté montre que le nouveau dynamisme social a réduit le taux de pauvreté de 6,3 points entre 2001 et 2007. Le taux de pauvreté relative est passé de 15,3% en 2001 à 9% en 2007²⁰. En conséquence, 1,7 million de marocains sont sortis de la pauvreté et 1,2 million ont échappé à la vulnérabilité. Cette amélioration du niveau de vie a concerné les deux milieux.

Le milieu urbain a enregistré un taux de pauvreté qui est passé de 7,6% en 2001 à 4,8% en 2007. En milieu rural, la pauvreté a baissé plus vite en passant de 25,1% à 14,5% durant la même période. En revanche, bien que le taux de vulnérabilité²¹ ait reculé de 5,3 points, il reste élevé dans les zones rurales : 23,6% contre 12,7% dans les zones urbaines.

La baisse sensible de la vulnérabilité entre 2001 et 2007 (de 22,8% à 17,5%) n'a pas largement creusé les disparités sociales et a permis de maintenir les inégalités à leur niveau de l'année 2001. En matière de disparités de la dépense, les 20% les plus aisés consomment 48,1% de la dépense totale, alors que les 20% les plus pauvres n'en consomment que 6,5%.

Toutefois, un meilleur ciblage des subventions budgétaires en faveur des populations les plus défavorisées pourrait contribuer à atténuer ces inégalités. En effet, les résultats de l'étude²² menée par l'Observatoire des Conditions de Vie de la Population ont montré que les 20% les plus aisés des ménages s'accaparent plus de 40% des subventions alimentaires (40,2% pour la farine nationale de blé tendre, de 41,2% pour le sucre granulé et de 48,0% pour l'huile de table).

²⁰ Premiers résultats de l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages (ENNVM) 2007.

²¹ Proportion de la population non pauvre mais qui risque de le devenir. Selon l'approche de la Banque Mondiale, la dépense par tête de la population vulnérable se situe entre le seuil de pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil.

²² Cette étude est intitulée « Le ciblage géographique de la pauvreté : pour une répartition performante des budgets de lutte contre la pauvreté ».

Pour les 20% les plus pauvres, ces proportions sont limitées à 6,1%, 9,3% et à 6,3%, respectivement. Il en va de même pour le gaz butane, le profit tiré par le quintile le plus riche de la mise en œuvre de la subvention du gaz butane, étant 3 fois supérieur à celui du quintile le plus pauvre. Pour ce qui est des carburants, 20% des populations aisées profitent de 75% de la subvention alors que 20% les plus pauvres ne bénéficient que de 1%²³.

2.2. Education et formation professionnelle

Le système d'éducation et de formation a enregistré des avancées réelles sur divers plans. L'enseignement scolaire a été marqué par l'accroissement de ses effectifs dans tous les cycles, par la résorption des écarts au niveau de la scolarisation et par les avancées réalisées dans le domaine pédagogique. Toutefois, les acquis restent fragiles à cause de la persistance de nombreux dysfonctionnements.

2.2.1. Réalisations au niveau de l'enseignement fondamental

Les effectifs des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire, secondaire collégial et qualifiant public et privé ont atteint 6.024.721 élèves en 2006-2007 contre 5.369.063 élèves en 2000-2001, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,5%.

Le nombre d'enfants scolarisés dans le préscolaire a atteint 705.753 en 2006-2007, soit un taux net de scolarisation de 59,7% sur le plan national et de 51% pour les filles. En milieu rural, seulement 45,6% des enfants accèdent au préscolaire et les filles accusent un retard important (28,5%). Entre 2000-2001 et 2006-2007, l'effectif des inscrits dans le préscolaire a connu une régression de 2% due essentiellement au passage de la tranche d'âge des 6 ans à l'enseignement primaire.

L'effectif des élèves scolarisés dans le primaire, public et privé, s'élève en 2006-2007 à 3.939.177 élèves au niveau national dont 47,6% sont des filles. Le taux net de scolarisation des élèves âgés de 6-11 ans a enregistré une augmentation moyenne de 9% entre 2000-2001 et 2006-2007, passant de 84,6% à 93,5%. En milieu rural, ce taux est passé de 76,7% à 92,6% et celui des filles de 86,6% à 91,6% au niveau national et de 70,4% à 88,2% en milieu rural.

L'effectif des élèves du secondaire collégial public et privé s'est accru à un taux annuel moyen dépassant les 5%. Ainsi, le taux net de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans a atteint globalement 74,5% et 67,8% pour les filles en 2006-2007 contre 60,3% et 52,7% respectivement en 2000-2001.

Quant à l'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire qualifiant, public et privé, il a progressé de 5,4% par an. Ce faisant, le taux net de scolarisation des enfants âgés de 15-17 ans est passé de 37,2% en 2000-2001 à 48,1% en 2006-2007 et de 32,2% à 43,4% pour les filles.

Toutefois, des difficultés persistent encore, essentiellement pour ce qui est de l'efficacité de la gestion du système éducatif, de la qualité de l'enseignement et de la faible rétention des élèves.

En effet, en 2007, un élève sur deux achève le cycle collégial. Le taux de redoublement varie entre une moyenne de 13% pour l'ensemble du primaire et 17% au secondaire, avec des pics à plus de 30% pour la troisième année du collégial et la deuxième année du baccalauréat. Par conséquent, moins de 50% des élèves se trouvent inscrits dans le niveau qui correspond à leur classe d'âge dans le parcours pédagogique de référence.

²³ Ce constat a été effectué par le Ministère des Affaires Economiques et Générales.

Sur une cohorte de 100 élèves inscrits au primaire, seuls 13 élèves obtiennent leur baccalauréat, parmi lesquels trois seulement ne redoublent aucune classe durant leur scolarité. Aussi les taux de redoublement au niveau de l'enseignement primaire sont-ils élevés au départ (environ 18%) et baissent progressivement pour descendre en dessous de 10% en fin de cycle.

L'enseignement secondaire connaît le schéma inverse : moins de 10% les premières années et plus de 40% en fin de cycle collégial et plus de 30% en fin de cycle secondaire.

Ces déperditions influent négativement sur la durée espérée de vie scolaire. Au niveau de l'enseignement primaire, l'espérance de vie scolaire est de 5,6 années (moins de 5 ans au début de la décennie). Pour le secondaire qualifiant, celle-ci a atteint 9,3 années en 2007 contre 7,6 en 2000, enregistrant une amélioration supérieure à celles relevées dans le primaire et le secondaire collégial même si elle est inférieure à la durée de vie théorique (12 ans).

2.2.2. Enseignement supérieur

L'Enseignement Supérieur²⁴ accueille aujourd'hui près de 360.000 étudiants²⁵, effectif en croissance annuelle moyenne de 3% depuis 2000.

Le taux net de scolarisation dans le supérieur pour la tranche d'âge de 19-24 ans est resté constant ces dernières années (environ 12%). Les inégalités de sexe sont quasi absentes puisque les filles représentent près de 47% des effectifs et 52% des diplômés (2007).

La répartition des étudiants universitaires selon les filières montre qu'en 2006-2007, un peu plus du tiers sont inscrits dans les filières techniques et scientifiques, alors que la Charte Nationale de l'Education et de la Formation préconise qu'au moins deux tiers y soient orientés.

2.2.3. Alphabétisation et éducation non formelle

Depuis 2002, le Gouvernement a mis en œuvre une stratégie intégrée de lutte contre l'analphabétisme, un fléau qui handicape sérieusement le développement socioéconomique du pays. L'intensification des programmes de lutte contre ce fléau s'est accompagnée d'une amélioration continue des indicateurs d'alphabétisation.

Ces évolutions se sont traduites par une baisse remarquable du taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 et plus qui s'est établi en 2006 à 38,45% contre 42,7% en 2004 soit une baisse de l'ordre de 4,25 points (27,2% en milieu urbain contre 54,4% en milieu rural). Les femmes sont plus touchées par ce fléau puisque 46,8% d'entre elles sont analphabètes contre 31,4% pour les hommes. En milieu rural, ce taux atteint 64,4% pour les femmes contre 44,9% pour les hommes.

Le nombre de bénéficiaires des cours d'alphabétisation est passé de 286.425 en 2002-2003 à 692.876 en 2006-2007. Le taux de participation des femmes à ces cours avoisine les 82% en 2006-2007. En milieu rural, l'effectif des bénéficiaires est de 352.828 contre 340.048 pour les urbains durant la même année.

En matière d'éducation non formelle, le taux des enfants âgés de 9-14 ans n'ayant jamais été à l'école s'est situé à 6,1% en 2006, celui des déscolarisés à 8,9% alors que le taux des non scolarisés a atteint près de 15%.

²⁴ Il s'agit de l'enseignement supérieur universitaire public et privé. La formation des cadres et la formation professionnelle post-baccalauréat ne sont pas prises en compte.

²⁵ Parmi ces étudiants, 272.578 relèvent des 15 universités du Royaume.

Le nombre des bénéficiaires des cours d'éducation non formelle a atteint 191.951 en 2006-2007. Le taux de participation des femmes est de l'ordre de 58%. Le nombre de bénéficiaires du programme de la 2^{ème} chance a atteint en 2006-2007 près de 22.587 enfants et le nombre de bénéficiaires du programme de lutte contre l'abandon scolaire a atteint en 2006-2007 près de 155.433, soit un taux de réalisation des objectifs de près de 78%.

2.2.4. Amélioration qualitative et quantitative de la formation professionnelle

Considérée auparavant comme un moyen de résorption des échecs scolaires, la formation professionnelle est aujourd'hui un levier majeur de la politique du Gouvernement en matière de qualification des ressources humaines. La formation professionnelle est structurée en trois types de formations : la formation résidentielle, l'apprentissage et la formation professionnelle alternée.

L'effectif des stagiaires à la formation professionnelle a progressé entre 2002- 2003 et 2007-2008 de 8,7% en moyenne et de 12% en 2007-2008 par rapport à l'année scolaire précédente pour atteindre 262 .760 stagiaires. Leur répartition par type de formation montre que la formation résidentielle concerne les quatre cinquièmes des stagiaires.

S'agissant de la formation par apprentissage, l'effectif de 27.371 stagiaires en 2007-2008 demeure loin de l'objectif fixé par la Charte Nationale de l'Education et de la Formation à savoir 50.000 stagiaires pour 2005-2006. La part des filles ne dépasse pas 22%, en raison essentiellement du fait que l'apprentissage ne couvre pas assez ou pas encore les secteurs les plus prisés par les filles (administration et gestion, textile habillement,...).

L'offre de formation par secteur en 2007-2008 montre la prédominance du secteur industriel et du tertiaire qui représente près de 68% de l'offre de formation (48% et 20% respectivement). Le secteur textile confection, BTP et tourisme représentent chacun, une part avoisinant les 10%. L'offre de formation en Offshoring demeure marginale même si elle a connu une nette augmentation par rapport à l'année précédente (passant de 1% à 2%).

Les efforts déployés en matière d'offre de la formation professionnelle sont considérables, mais demeurent insuffisants au regard de la pression exercée par une demande très diversifiée. En effet, le taux d'affluence²⁶ aux établissements publics fluctue entre 3,2 et 4,7 candidats par place offerte.

2.3. Santé et couverture médicale

Depuis son indépendance, les avancées réalisées par le Maroc pour améliorer la santé des populations se sont traduites par l'amélioration des principaux indicateurs sanitaires même si des efforts restent à déployer pour améliorer l'efficacité de l'offre de soins et accélérer le rythme de réduction de la mortalité maternelle et infantile.

2.3.1. Offre de soin

Les indicateurs d'offre de soins de santé de base ont connu une amélioration notoire ces dernières années. Ainsi l'encadrement médical a connu une nette amélioration avec un médecin pour 1.822 habitants en 2006 contre 2.251 en 2001. L'encadrement paramédical s'est quant à lui situé à 1.155 en 2006.

²⁶ Nombre de candidats par place offerte.

La situation des infrastructures sanitaires révèle une évolution positive aussi bien des Etablissements de Soins de Santé de Base (ESSB) que des établissements du réseau hospitalier. Le nombre des ESSB s'est accru en moyenne de 2,3% par an durant la période 2001-2007 pour atteindre 2.592 en juin 2007, améliorant ainsi la couverture sanitaire publique : le nombre d'habitants par ESSB s'est établi 11.826 personnes contre 13.790 personnes en 1997.

Le réseau hospitalier a enregistré lui aussi une extension grâce à l'achèvement de cinq hôpitaux. Par conséquent, la capacité litière des hôpitaux publics s'est significativement accrue, passant de 22.636 en 2005 à 26.620 en juin 2007²⁷.

Par contre, le nombre d'habitants par lit a légèrement augmenté de 1.150 en 2005 et 1198 en 2007. L'extension des infrastructures hospitalières n'a donc pas été suffisante pour réduire le déficit actuel. Toutefois, malgré l'augmentation du nombre des infrastructures sanitaires, de nombreux ESSB demeurent non fonctionnels. Des efforts ont été déployés pour remédier à cette situation : sur les 213 établissements déclarés non fonctionnels (mars 2006), 53 ont été mis en service (de mars 2006 à juin 2007), ce qui a permis de ramener le nombre des établissements non fonctionnels à 160, auxquels s'ajoutent 37 unités nouvelles non encore opérationnelles.

2.3.2. Indicateurs de mortalité, d'espérance de vie, de santé maternelle et infantile

Les efforts déployés en matière d'offre de soins ont agi favorablement sur les indicateurs de mortalité et d'espérance de vie à la naissance qui a atteint 72 ans en 2006, soit 70,8 ans pour les hommes et 73,2 ans pour les femmes. Quant au taux brut de mortalité, de l'ordre de 8,2‰ en 1987, il est passé à 5,5‰ en 2006.

La mortalité infantile et juvénile ont connu une baisse de 57‰ à 40,4‰ et de 20‰ à 7,3‰ respectivement entre 1992 et 2005. Néanmoins, un écart important persiste entre les milieux rural et urbain : 28,2‰ et 4,5‰ en milieu urbain contre 52,2‰ et 10,2‰ en milieu rural.

Concernant la mortalité néonatale, elle reste élevée, avec 27‰. De manière générale, la baisse de la mortalité infantile et juvénile s'explique par la poursuite des campagnes de vaccination contre certaines maladies. Ainsi, et suite à de vastes campagnes publiques de vaccination, le taux de couverture vaccinale a atteint près de 90% en 2006 chez les enfants de 12 à 23 mois.

A titre de rappel, les taux pour les principales maladies cibles de la vaccination se situent à 98,4% pour le BCG, à 94,9% pour le DTCoq/Polio et à 90,4% pour le VAR (Vaccin Anti Rougeole) en 2006.

En matière de santé maternelle, les efforts déployés ont permis d'augmenter la part des accouchements surveillés de 37% en 1995 à 63% en 2003-2004 et la part des femmes enceintes recevant des soins prénatals de 44,7% à 67,8%. Ainsi, malgré la baisse du taux de mortalité maternelle de 359 pour 100.000 naissances durant la période 1978-1984 à 227 en 2003-2004, son niveau demeure élevé particulièrement en milieu rural (267 contre 187 en milieu urbain).

²⁷ La capacité litière au niveau des 4 principaux CHU a baissé en raison des travaux de réaménagement réalisés en 2007.

2.4. Bilan de l'Initiative Nationale du Développement Humain (2005-2007)

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) s'articule autour de trois grands axes stratégiques : s'attaquer au déficit social dont souffrent les quartiers urbains et les communes rurales pauvres, promouvoir les activités génératrices de revenus et d'emplois et renforcer la protection de la population vulnérable.

L'Initiative cible 403 communes rurales et 264 quartiers urbains dans le cadre de deux programmes rural et urbain. Elle cible également tout le territoire national à travers un programme transversal et un autre pour la lutte contre la précarité.

2.4.1. Réalisations 2005-2007 au niveau des programmes et projets

Deux ans après son lancement, les réalisations accomplies par l'INDH sont encourageantes et ont mobilisé des financements importants. Plus de 12.000 projets ont été réalisés pour plus de 3 millions de personnes avec une enveloppe globale de l'ordre de 6,5 milliards de dirhams.

Au niveau du programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, 4.070 projets ont bénéficié à 1.017.500 personnes. Le budget global mobilisé est d'environ 1,3 milliard de dirhams dont la part de l'INDH est de 77,6%. Les projets de soutien à l'accès aux équipements et services sociaux de base représentent 67% du total des projets, mobilisant 784,3 millions de dirhams financés par l'INDH, suivis par le soutien aux activités génératrices de revenus qui ont représenté 22% du total des projets avec une enveloppe de 162 millions de dirhams.

Concernant le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain, l'enveloppe du programme s'est élevée à plus de 2,2 milliards de dirhams dont 47,8% financé par l'INDH pour un nombre de bénéficiaire de 908.000 personnes.

Le nombre de projets a atteint le chiffre de 2.270 dont 59% destinés au soutien à l'accès aux équipements et services sociaux de base (714,2 millions de dirhams) et 21% réservés au soutien de l'animation sociale, culturelle et sportive (188,2 millions de dirhams).

Dans le cadre du programme de lutte contre la précarité, 1.020 projets destinés à 255.000 personnes ont été réalisés. Le budget global mobilisé a atteint 1,3 milliard de dirhams dont 68,3% assurés par l'INDH. 91% des projets sont destinés à la construction et à l'équipement des centres d'accueil et à leur mise à niveau (847,2 millions de dirhams).

Au niveau du programme transversal, le nombre de projets s'est élevé à 4.733 au profit de 709.950 bénéficiaires. Le budget alloué dépasse 1,7 milliard de dirhams dont une contribution de l'INDH à hauteur de 55,8%.

Le soutien aux projets à fort impact aux coopératives et aux associations a mobilisé 761,4 millions de dirhams et représente 78% du total des projets, suivi par l'animation socioculturelle, sportive, caravane médico-sanitaire et actions similaires (16% des projets et 153,5 millions de dirhams).

De même, l'année 2007 a connu la mise en œuvre de la stratégie de communication de proximité et de celle de formation et du renforcement des capacités. Les actions de la stratégie de communication de proximité ont concerné essentiellement l'élaboration de la stratégie de communication institutionnelle. Quant à la stratégie de formation et du renforcement des capacités, elle a permis à 18.000 acteurs de bénéficier de plans de formation spécifiques.

Ces réalisations ont exercé un effet important sur la pauvreté puisque celle-ci a baissé plus rapidement dans les communes rurales ciblées par l'INDH. Entre 2004 et 2007, la pauvreté a en effet baissé dans ces communes de 36% à 21%, en diminution de 41% contre uniquement 28% dans le reste des communes rurales (de 16,9% à 12,2%).

2.4.2. Initiative Nationale pour le Développement Humain et les activités génératrices de revenu

L'INDH a érigé la promotion des activités génératrices de revenus comme axe fondamental à l'appui à la création d'entreprises pour asseoir les bases d'une croissance économique soutenue favorisant la création de l'emploi et l'amélioration de la situation économique et sociale des populations défavorisées.

Portées par des coopératives, des associations, des groupements et la mobilisation des ressources et des richesses naturelles, ces programmes permettent de mettre en place des outils d'émancipation économique et appellent à la créativité et à l'innovation en termes de conception et de montage de projets, à même d'insérer la population dans le circuit économique en leur permettant d'accéder aux marchés.

Portée économique des activités génératrices de revenu (AGR)

Au cours de la période 2005-2007, les AGR comptent environ 2018 actions représentant ainsi 17% de toutes les opérations de l'INDH pour un budget global avoisinant 760 millions de dirhams avec une participation de l'INDH de l'ordre de 64%, bénéficiant ainsi à plus de 30.000 personnes. Au dernier recensement des AGR pour la période 2005-2008, le nombre de ces derniers a atteint 2.500 AGR, soit 20% des projets INDH.

Ces AGR ont permis de mettre en place des outils d'émancipation économique et ont appelé à la créativité et à l'innovation en termes de conception et de montage de projets, à même d'insérer la population en situation difficile dans le circuit économique en lui permettant un meilleur accès aux marchés.

L'INDH finance des projets de développement d'un coût maximum de 250.000 dirhams financé à raison d'au moins 10% par un apport en numéraire par les porteurs, 70% par l'INDH sous forme de subventions, le reliquat est financé par le micro crédit ou autres bailleurs de fonds.

Exceptionnellement et pour certains projets de développement de filières ou projets structurants, le coût du projet pourrait dépasser 250.000 dirhams, sur décision unanime des membres du Comité Provincial du Développement Humain.

Portée sociale des AGR

Les activités génératrices de revenus jouent un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté. Elles permettent aux citoyens d'assurer leur autonomie et de se prendre en charge. La portée sociale des AGR se traduit sur le terrain, à travers la mise en œuvre de projets opérationnels au profit essentiellement des femmes et des hommes, des jeunes et des handicapés généralement pauvres et sans ressources ni emplois fixes, en leur octroyant 70% du montant global de l'investissement comme subvention ; une première, dans la lutte contre la pauvreté par l'insertion économique.

Cette portée sociale se caractérise également par la mise à disposition des populations défavorisées de mécanismes de financements adéquats, avec un suivi et évaluation systématique des projets par l'ensemble des partenaires de l'INDH au niveau territorial.

3. LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

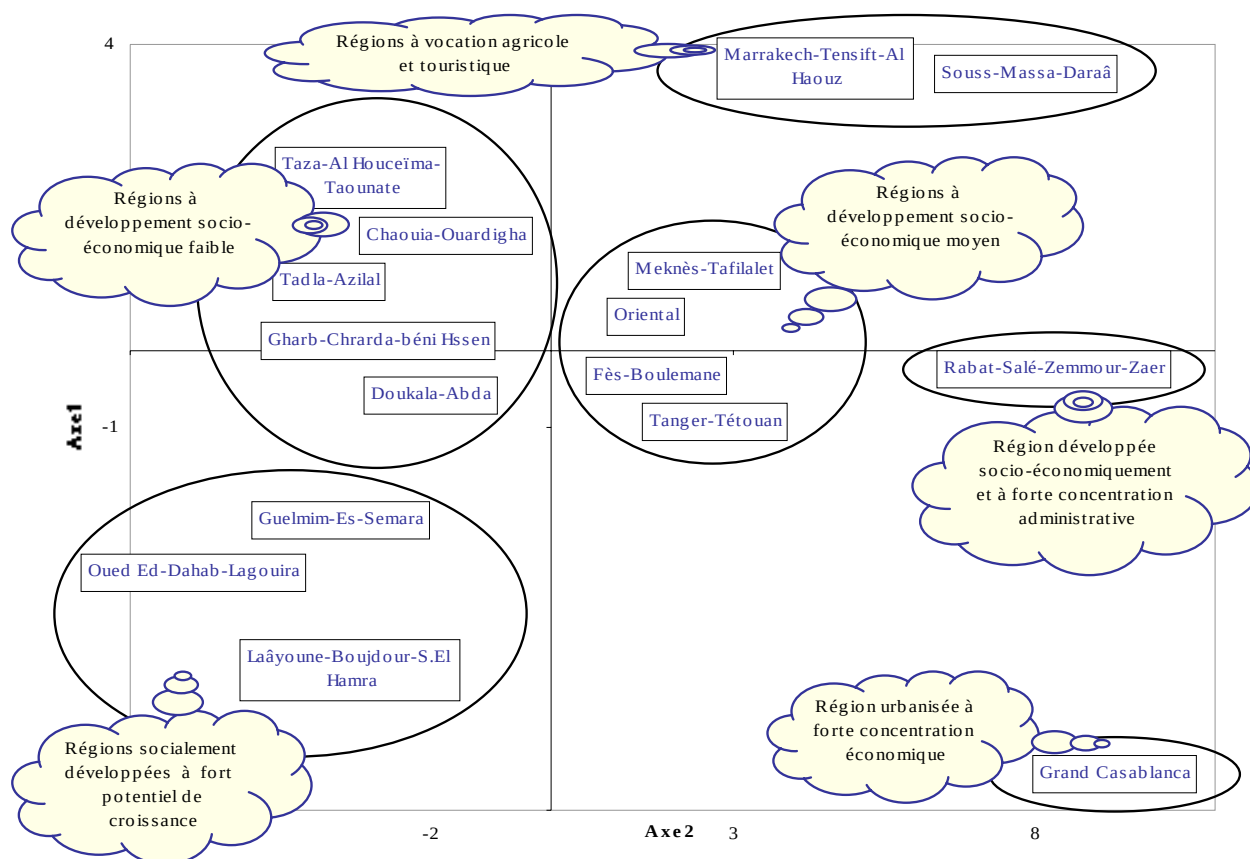
L'évaluation et le suivi de l'état du développement régional dans le contexte actuel s'avèrent indispensables pour la réussite des politiques macroéconomiques et sectorielles. Ce suivi passe inexorablement par l'analyse des indicateurs socioéconomiques régionaux²⁸.

L'examen du potentiel économique régional en 2006 a permis de dresser une cartographie de développement régional qui retrace la situation socio-économique des régions selon leurs positionnements par rapport aux deux axes du repère.

Ainsi, suivant le premier axe, les régions se répartissent de gauche à droite suivant le degré de concentration démographique qu'elles présentent (population élevée) attirée par un développement industriel et une infrastructure plus commode à l'installation (soins médicaux et enseignement).

Quant au deuxième axe, il représente les régions à vocation rurale en affichant un taux d'urbanisation plus faible que le reste des régions. L'activité agricole dans ces régions est plus intense et permet de garantir une activité en emploi élevée, quoique précaire. Par ailleurs, cet axe représente les régions ayant une activité touristique prospère.

Graphique 28 : Cartographie socioéconomique régionale (2006)



²⁸ Cependant, l'hétérogénéité de ces indicateurs et leurs évolutions souvent croisées ne permettent pas de dégager de conclusions claires sur l'état du développement global de la région. Dès lors, il y a lieu de synthétiser cette information afin de dresser une typologie des régions suivant leur ressemblance.

Les régions ainsi réparties sur la cartographie socioéconomique peuvent être segmentées en six groupes révélant d'importantes disparités régionales:

Grand Casablanca : Région à forte concentration de l'activité secondaire et en phase de mutation vers le tertiaire

La région du Grand Casablanca est la principale place industrielle au niveau national (49% dans la production et 34% dans les exportations industrielles au niveau national en 2006).

De plus, elle est dotée d'un système logistique, constitué par l'infrastructure portuaire et les sociétés financières et commerciales, à même de renforcer son rôle de pôle régional formant une plaque tournante pour les régions limitrophes.

Cette région attire une part importante de la population nationale (12% en 2006) et présente un taux d'urbanisation assez élevé (92%). Le taux de pauvreté est le plus faible et la dépense de consommation annuelle moyenne par personne est la plus élevée au niveau national (14.366 dirhams en 2004). Cependant, l'écart entre les 10% les plus aisés et les 10% les moins aisés révèle de fortes inégalités dans la répartition des richesses au sein de la région (12,9 fois supérieur en 2004).

Le desserrement de certaines activités historiques du Grand Casablanca vers les régions frontalières lui a permis de réorienter son appareil productif vers des secteurs à forte valeur ajoutée. Ainsi, il présente des opportunités dans le domaine aéronautique qui connaît une expansion sur le marché mondiale. Le site de Nouacer est devenu une référence internationale dans la production des composants en attirant 40 entreprises dont 10 en cours d'installation et en réalisant un chiffre d'affaires de près de 3 milliards de dirhams et 5.000 emplois en 2006. Les perspectives de ce secteur pour 2015 prévoient 12 milliards de dirhams de chiffres d'affaires générés par 50 entreprises qui emploieraient 15.000 personnes.

Dans ce sens, des mesures sont prises pour accompagner ce secteur par une formation de pointe en instaurant notamment l'Institut des Métiers de l'Aéronautique qui accueillera sa première promotion à la rentrée 2008.

L'activité économique de la région connaît une tertiatisation accrue reflétée par l'installation des firmes NTIC. Cet engouement pour ce secteur à forte valeur ajoutée se traduit par la volonté d'accompagnement du gouvernement par la formation d'ingénieurs spécialisés et l'installation de zones offshore telle le Casablanca NearShore Park dédié aux activités de délocalisation. Ce projet table sur les opportunités de demandes internationales dans le domaine des services. Il présente un coût d'opération de 30% à 50% inférieur à l'Europe. Ces services sont liés aux filières de la banque, de l'assurance, des services clientèle, de la comptabilité et finances et de la gestion d'applications.

Rabat-Salé-Zemmour-Zaer: Région développée socio-économiquement présentant des opportunités importantes dans l'Offshoring

La production industrielle de cette région est moyenne (5%) dominée par l'industrie chimique et parachimique (40%). Son statut de capitale lui fait profiter d'un accès plus important à l'infrastructure sociale avec notamment la meilleure couverture sanitaire publique (un médecin pour 884 personnes). La richesse de la région se reflète également dans la dépense de consommation annuelle moyenne par personne qui a été de 10.162 dirhams en 2004 ainsi que dans le faible taux de pauvreté de la région (8%).

La région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer se caractérise par l'importance du taux d'urbanisation (82%) et du nombre d'autorisations de construction octroyées qui est le plus élevé au niveau national (12% du total national).

Par ailleurs, cette région a un système productif primaire tributaire des aléas climatiques, assez cléments avec une pluviométrie de 636 mm/an contre 375 mm/an au niveau national en 2005/2006, ce qui se répercute sur le rendement céréalier qui atteint 20 qx/ha, montant supérieur à la moyenne nationale (16 qx/ha).

La région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer compte également exploiter l'aubaine présentée par l'Offshoring en installant le projet Technopolis qui est une plateforme complète pour le développement des métiers liés aux nouvelles technologies. Ce projet constitue une opportunité compte tenu de la création escomptée de 12000 emplois à l'horizon 2016.

Compte tenu de son patrimoine historique et culturel, cette région ambitionne d'atteindre le cap d'un million de nuitées à l'horizon 2010 en lançant à ce dessein plusieurs projets structurants notamment l'aménagement de la vallée du Bouregreg et la corniche Rabat-Témara. Par ailleurs, de part la richesse de son patrimoine ancestral, l'artisanat constitue un créneau important pour le développement du tissu économique de la région.

Régions à économie diversifiée dont les secteurs agroalimentaire et touristique sont prometteurs

Ce groupe regroupe les régions de Souss-Massa-Draa et de Marrakech-Tensift-Alhaouz et se caractérise par des potentialités agricoles et des richesses minières significatives, une industrie agro-alimentaire et une activité touristique importantes. Ce groupe de régions se trouve légèrement avancé du côté supérieur droit de la cartographie témoignant de la combinaison entre les systèmes productifs primaire, secondaire et tertiaire.

L'activité industrielle de la région de Souss-Massa-Draa, dont la contribution est de 5% en 2006 dans la production industrielle nationale, gravite principalement autour des industries agroalimentaires.

Cette concentration s'explique par la vocation maritime de la région ainsi que l'activité agricole prépondérante malgré un climat subdésertique handicapant toutes les cultures à ciel ouvert. En outre, les étendues pastorales dont dispose cette région lui permettent de contribuer pour une part importante au cheptel national (11%).

Ainsi, au niveau agricole, la région répond parfaitement aux principaux potentiels identifiés par le programme « Emergence » à savoir la filière des fruits et légumes et celle des corps gras. C'est dans ce cadre que s'est inscrite la création de l'Agrotech afin de promouvoir la recherche agricole. Cette entité visera à rétablir l'équilibre de la nappe phréatique avant 2015, à mettre en marche la stratégie de valorisation des produits du terroir, à développer l'agriculture intensive et à conduire 50% des petits agriculteurs en moins de 10 ans vers les niches de croissance prometteuses identifiées par le plan « Emergence » notamment le label « Bio ».

En aval, le développement du créneau des plats cuisinés et des marinades ainsi que des nutraceutiques (agroalimentaire et pharmaceutique) semble une ouverture attrayante pour la valorisation de la production agricole de la région.

En outre, la région sera dotée d'un « hub » régional de transformation et de commercialisation des produits de la pêche.

Ce projet permettra de bénéficier d'une part considérable de l'impact généré par ce secteur au niveau national. Cet impact est estimé par le plan « Emergence » à plus de 3 milliards de dirhams de valeur ajoutée additionnelle et la création de plus de 35.000 nouveaux emplois directs à l'horizon 2015.

Par ailleurs, cette région a un potentiel balnéaire important malgré le recul progressif de l'activité touristique dans cette région. En effet, cette région est devenue la deuxième destination touristique du pays réalisant 35% des nuitées dans les hôtels classés à l'échelle nationale en 2006. La région compte sur la valorisation des richesses naturelles et culturelles dont regorge l'arrière pays pour attirer 15% du tourisme balnéaire vers ce secteur avant 2015.

Côté accompagnement administratif, le rapport Doing Business régional, qui présente les résultats d'une enquête²⁹ en matière de pratique des affaires dans sept régions³⁰ du Maroc, montre que la région de Souss-Massa-Draa représentée par Agadir offre le climat des affaires le plus favorable. Ainsi, cette région a un bon classement dans les domaines de création d'entreprises (délai de 9 jours seulement) et du délai pour exécuter un contrat (303 jours).

Mis à part le secteur de la pêche maritime, le tissu économique de la région de Marrakech-Tensift-Alhaouz est similaire à celui de la région de Souss-Massa-Draa. La région pourrait tirer des bénéfices importants en se positionnant sur la filière des corps gras compte tenu de son climat semi-aride et de la faiblesse de ses ressources hydriques.

Ainsi, l'activité industrielle de cette région, dont la contribution est de 3% en 2006 dans la production industrielle nationale, est principalement liée aux industries agroalimentaires (56% de la production et 64% des exportations). Cette concentration s'explique par l'activité agricole prépondérante dans la région notamment les cultures sous serres. En outre, la région réalise la part la plus importante du cheptel national (15%).

En outre, cette région a consolidé sa position en devenant la première destination touristique (36% des nuitées dans les hôtels classés à l'échelle nationale en 2006) notamment le tourisme haut de gamme.

La diversification des offres, l'intensification du pôle animation et l'histoire impériale de la région constituent des atouts encourageants pour la prospérité de ce secteur. Par ailleurs, le développement de l'artisanat à fort contenu culturel aurait des conséquences avantageuses pour l'essor et la mutation de l'économie sociale de la région en une économie structurée, semi industrialisée et innovante.

Régions à développement socioéconomique moyen

Ce groupe, composé des régions de Tanger-Tétouan, Fès-Boulemane, Meknes-Tafilalet et l'Oriental, est caractérisé par un niveau de développement socioéconomique moyen au niveau national avec une légère avancée pour la région de Tanger-Tétouan. Cette dernière est à fort potentiel de croissance présentant des opportunités importantes dans la sous-traitance et l'Offshoring. En effet, la position géostratégique privilégiée de la région de Tanger-Tétouan située à l'entrecroisement de l'un des axes maritimes les plus fréquentés du monde à l'entrée du détroit de Gibraltar est l'un de ces atouts majeurs.

²⁹ Cette enquête a été menée par l'USAID en collaboration avec la Banque Mondiale, la Société Financière Internationale et les Centres Régionaux d'Investissement.

³⁰ Souss-Massa-Draa (Agadir), Meknès-Tafilalet (Meknès), Chaouiya-Ouerdigha (Settat), Tanger-Tétouan (Tanger), Gharb-Chrarda-Beni Hsein (Kénitra), Marrakech-Tensift-El Haouz (Marrakech) et l'Oriental (Oujda/Nador).

Cet avantage en tant que hub relié aux flux logistiques mondiaux ne peut que servir les régions limitrophes compte tenu de la liaison de la région aux principaux réseaux de transport notamment l'autoroute Tanger-Casablanca, la rocade méditerranéenne, reliant Tanger à Saïdia, et le réseau ferroviaire national. Dans ce sens, le projet de Tanger-Med ne pourrait que soutenir les opportunités de région en la dotant d'une infrastructure intégrée qui offre aux investisseurs des atouts indéniables particulièrement dans la sous-traitance.

La région de Tanger-Tétouan a profité de l'effort d'équipement déployé pour devenir un nouveau pôle attractif aux dépens du centre. Ainsi, elle a réalisé 7,8% de la production industrielle nationale en 2006, un taux de valeur ajoutée industrielle nominale parmi les plus élevés (42%) et 17% des exportations industrielles nationales (52% de la production).

De plus, la région serait la principale bénéficiaire de l'impact national du secteur de l'automobile estimé à 7 milliards de dirhams de valeur ajoutée additionnelle et de 43.000 emplois créés à l'horizon 2015. En outre, un projet d'implantation dans la région est en cours d'étude pour le développement de l'électronique de spécialité pour des petites et moyennes séries, notamment, dans les domaines médical, de la défense et de l'électronique. Le projet paraît prometteur compte tenu des potentiels de ce secteur qui se chiffre à une valeur ajoutée additionnelle de 5 milliards de dirhams et la création d'environ 11.000 nouveaux emplois.

En plus, les entreprises dont le siège social est établi à Tanger et qui exercent leurs activités principales dans cette ville bénéficient d'une réduction de moitié de la patente et de la taxe urbaine. Cependant, selon les résultats du rapport Doing Business régional, la région arrive en dernier dans le classement des sept régions concernées par l'enquête en matière de pratique des affaires. Ce classement est lié particulièrement au nombre de jour encore trop élevé nécessaire à la création d'une entreprise (délai de 13 jours) et au transfert de propriété (délai de 82 jours). Par conséquent, il y a lieu d'améliorer les services offerts en matière d'installation des entreprises notamment celles liées à la conservation foncière et les administrations fiscales.

Les autres régions (Fès-Boulemane, Meknes-Tafilalet et l'Oriental) contribuent respectivement de 4%, 3% et 4% à la production industrielle nationale avec un système productif marqué par son orientation domestique et sa dépendance des matières premières.

L'Oriental se distingue en tant que deuxième pôle national des industries métalliques et mécaniques (21% des exportations et 19% de la production). En termes de dépenses annuelles moyennes, les régions de l'Oriental et de Meknès-Tafilalet enregistrent les plus basses (respectivement 6.883 dirhams et 6.740 dirhams).

Pour cette dernière, la pauvreté en milieu rural est la plus élevée au niveau national (31,1% en 2004) et l'écart entre les 10% les plus aisés et les 10% les moins aisés est le plus important (13,2 fois).

Régions à faible niveau de développement socioéconomique

Constitué par les régions de Doukkala-Abda, Chaouiya-Ouardigha, Tadla-Azilal, Taza-Al-Hoceima-Taounate et Gharb-Chrarda-Benihssen, ce groupe présente une faible industrialisation de son appareil productif, exception faite de la région de Doukkala-Abda.

En effet, la région de Doukkala-Abda a profité du desserrement émanant de la région du Grand Casablanca pour maintenir sa position de deuxième pôle industriel au Maroc (10% de la production industrielle nationale). En outre et grâce à son complexe chimique localisé au port de Jorf Lasfar, la région réalise un taux d'exportation parmi les plus élevés au niveau national (51%).

Par contre, la région de Chaouiya-Ouadigha n'a pas pu bénéficier de cette aubaine et ce, malgré le fait qu'elle soit le premier pôle minier au niveau national et qu'elle ait des plaines intérieures à fort potentiel agricole. Ainsi, la contribution de la région de Chaouiya-Ouadigha n'a été que de 5% en 2006 de la production industrielle nationale qui se répartit principalement entre les industries chimiques et parachimiques (30%) et les industries agroalimentaires (30%).

En termes de couverture sanitaire, un retard important est enregistré par l'ensemble des régions de ce groupe. Ainsi, les régions de Doukkala-Abda, Tadla-Azilal, Taza-Al-Hoceima-Taounate et Gharb-Chrarda-BeniHssen comptent un médecin pour respectivement 6498, 6511, 5647 et 4995 habitants dans le secteur public et un infirmier pour 1391, 1393, 1526 et 1606 habitants.

De même, ces régions enregistrent les parts les plus faibles des scolarisés du primaire public au niveau national ne dépassant pas chacune 7% de l'effectif global des scolarisés de ce cycle.

La région de Taza-Al Hoceima-Taounate a réalisé le taux le plus faible de scolarisation des filles dans le cycle primaire public avec 44% de l'effectif scolarisé (43% en milieu rural).

Le taux d'activité de la population dans ce groupe de régions enregistre des taux (respectivement 47%, 45%, 42%, 38% et 45% en 2006 pour les régions de Doukkala-Abda, Chaouiya-Ouadigha, Tadla-Azilal, Taza-Alhoceima-Taounate et Gharb-Chrarda-BeniHssen) aux alentours de la moyenne nationale (45%). Cette situation trouve son origine dans la prédominance rurale de ces régions, jouissant d'un potentiel agricole important qui occupe la population locale. Cependant, ces régions se caractérisent par un sous emploi favorisant l'appauvrissement de la population notamment celle de la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen dont le taux de pauvreté s'élève à 20,5% en 2004.

En outre, le positionnement de ce groupe de régions du côté positif de l'axe des ordonnées témoigne de l'ancrage de ces régions au milieu rural. En effet, ce groupe de régions compte les terres les plus fertiles avec des plans d'eau importants favorables à l'irrigation. En plus, les périmètres peu irrigables profitent d'une pluviométrie régulière en comparaison avec le reste du pays.

De ce fait, le rendement céréalier est le plus élevé au niveau national notamment pour les régions du Gharb-Chrarda-BeniHssen et de Tadla-Azilal qui réalisent respectivement 34 qx/ha et 20 qx/ha (des contributions respectives de 14% et 12% de la production céréalière totale) durant la campagne agricole 2005/2006.

Régions socialement développées et à fort potentiel de croissance économique

L'activité industrielle de ce groupe, constitué de Guelmim-Essemara, Laâyoune-Boujdour-Sakia Hamra et Oued-ed-Dahab-Lagouira présente un fort potentiel de croissance. En particulier, la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia Hamra connaît une activité industrielle émergente qui se concentre autour des industries chimiques et parachimiques (51% dans la production et 33% dans la valeur ajoutée) et de l'agroalimentaire.

Ce dernier est lié à la transformation des produits de la mer compte tenu des ressources halieutiques dont la région procure la contribution la plus importante au niveau national (36% en volume et 23% en valeur).

En termes de développement humain, les performances réalisées par ce groupe sont satisfaisantes. Ainsi, l'analphabétisme des 10 ans et plus a enregistré le taux le plus bas au niveau national en 2006 (17,7%). En plus, l'encadrement sanitaire, mesuré par le nombre d'habitants par médecin dans le secteur public, est parmi les plus importants au niveau national en 2006 avec respectivement 2.108, 2.667 et 2.751 pour les régions de Laayoune-Boujdour-Sakia Hamra, Guelmim-Essemara et Oued Ed Dahab-Lagouira. Ces régions réalisent les dépenses annuelles moyennes parmi les plus importantes (10.609 dirhams en 2004) et le taux de pauvreté est parmi les plus bas au niveau national (9,8%).

La nécessité d'une politique régionale axée sur la compétitivité territoriale

L'examen de la dynamique socio-économique régionale révèle ainsi l'importance des déséquilibres entre les régions avec des répercussions négatives sur leur compétitivité. La mise en œuvre d'une politique régionale intégrée est à même d'atténuer ces déséquilibres et de jeter les bases d'un développement durable.

Une telle politique devrait s'appuyer sur des études prospectives visant à reconstruire les vocations régionales et mettre l'accent sur la mobilisation des avantages comparatifs des différentes composantes du territoire. Ce management devrait s'inscrire dans une logique de création de pôles de spécialisation en mettant en exergue l'efficacité des systèmes productifs dans chaque espace.

La nécessité d'une politique de péréquation interrégionale équitable

La péréquation régionale s'impose comme une ardente obligation afin d'éviter l'élargissement de l'écart entre les régions qui pourrait handicaper le développement durable de toute la nation. Pour instaurer un tel système, il s'avère nécessaire de mettre en œuvre une péréquation qui prend en compte l'ensemble des atouts et des faiblesses de ces régions. Cette péréquation pourrait représenter un instrument majeur de la politique d'équilibrage et de l'organisation de la solidarité des régions. Il s'agit d'un système de redistribution équilibrée des ressources aussi bien verticale qu'horizontale, c'est à dire, d'une part entre l'Etat et l'ensemble des régions et d'autre part entre les différentes régions.

La politique de développement régional devrait garantir un équilibre structurel et spatial entre les régions et consolider le processus de rattrapage économique des régions défavorisées. Outre l'équilibre interrégional, cette politique devrait atténuer les disparités intra régionales notamment en garantissant un environnement viable dans les milieux rural et périurbain et des conditions de vie harmonieuses sur tout le territoire de la région.

4. QUELLES ADAPTATIONS NECESSAIRES A UNE BONNE GOUVERNANCE AU MAROC ?

Le Maroc a entrepris ces dernières années un vaste chantier de réformes visant l'amélioration de son environnement économique et social. Cependant, l'accompagnement de cette dynamique de réformes lui impose de nouvelles formes de gouvernance en phase avec les chantiers engagés qui privilégient la gestion de proximité du développement et qui considère que l'efficacité de la gouvernance est globalement liée à la prise en compte des besoins réels des citoyens et interpelle leur participation.

Ainsi, la territorialisation des politiques publiques, à travers l'articulation entre les différents échelons territoriaux d'intervention, constitue l'une des pierres angulaires de la modernisation de l'action publique.

Le Maroc s'est inscrit dans ce chantier de modernisation en essayant d'adopter une politique de territorialisation décentralisée du développement pour renforcer ses capacités d'adaptation aux changements. Deux formes de gouvernance lui sont offertes pour conduire cette nouvelle approche de gestion territorialisée, une première qui polarise le pouvoir et qui traite ensuite uniformément les différents types de territoires et les différents niveaux d'organisation de l'espace. Une seconde qui se structure à plusieurs niveaux afin de s'adapter aux différentes échelles territoriales.

La première est en général caractéristique de sociétés relativement homogènes sur de vastes espaces et cela correspond le plus souvent à des sociétés agro-rurales. La seconde est de deux types.

Le premier concerne les Etats constitués par regroupement d'entités préexistantes, à l'instar du modèle fédéral comme en Allemagne ou en Espagne. Le second correspond au modèle français.

Les deux types de gouvernance se traduisent par deux modes de gestion des territoires. Le premier correspond à une gestion de type " administré " avec des fonctionnaires d'autorité qui appliquent des directives nationales. Le second correspond à un mode de gestion " articulé " qui contraste avec la rigidité du système administré ; chaque niveau du territoire fonctionne comme une articulation qui permet une adaptation aux conditions spécifiques de chaque entité spatiale considérée et une prise en compte ciblée des aspirations locales.

Le Maroc est ainsi engagé dans un vaste processus de rénovation et de mise à niveau de sa gouvernance territoriale. La mise à niveau dont il s'agit ici ne se réfère pas à un modèle international, mais à l'état d'avancement de la société. Cependant, l'évolution souhaitable est celle qui est d'ores et déjà engagée, privilégiant la déconcentration au niveau régional et la décentralisation au niveau des villes. Cette formule est parfaitement cohérente, mais le diptyque décentralisation / déconcentration ne peut pas fonctionner correctement sans une " courroie de transmission ", adaptée à ce genre de problème ; c'est la démarche contractuelle.

4.1. Décentralisation au plan régional

Au Maroc, les missions économiques de la région sont attribuées au conseil régional, à savoir : l'élaboration du plan économique et social de la région, la réalisation d'un schéma régional d'aménagement du territoire, la promotion des investissements, la protection de l'environnement, la rationalisation de l'exploitation des ressources hydriques et la dotation de la région en équipements. De surcroît, outre les compétences propres au conseil régional, le Dahir prévoit les compétences transférables dudit conseil et un fonds de péréquation et de développement régional.

Par ailleurs, le fonctionnement des conseils régionaux rencontre un certain nombre d'entraves dû au manque de clarification des responsabilités des élus, au chevauchement entre les compétences attribuées et la complexité de gestion des niveaux institutionnels de base (région, province et commune), aux distorsions induites par le mode de gestion, l'insuffisance d'autonomie financière ainsi qu'à l'absence d'organisation des processus de prise de décision et de délégation de pouvoirs.

Afin de remédier à ces lacunes, un certain nombre de réformes restent à entreprendre en matière d'établissement du fonds de péréquation, de clarification des compétences entre les niveaux de la décentralisation, de promotion de la collaboration interrégionale et de réduction des délais de réponse des services extérieurs aux motions votées par les conseils régionaux.

De même, les conseils régionaux doivent être renforcés en compétences afin de pouvoir contribuer à l'élaboration des programmes sectoriels régionaux, au contrôle de leur exécution et jouer un rôle consultatif sur les projets des Centres Régionaux d'Investissement.

4.2. Déconcentration et régionalisation

Des avancées en matière de déconcentration ont été enregistrées comme en témoignent les initiatives prises au niveau des gouverneurs et des walis. Néanmoins, force est de constater que la déconcentration reste limitée vu que les décisions en matière de politiques régionales continuent d'être toujours prises par les administrations centrales.

Plusieurs mesures ont été entreprises pour la territorialisation des actions de l'Etat, notamment la mise en œuvre du Comité Technique Provincial, la création des Centres Régionaux d'Investissement ainsi que les actions entreprises dans le cadre de l'INDH.

Ces initiatives correspondent, par ailleurs, à des mécanismes pour améliorer le fonctionnement de l'administration territoriale par la délégation des crédits et de la programmation. Elles ne permettent pas un transfert de compétences et on ne peut, par conséquent, pas parler de déconcentration.

Afin de combler le retard enregistré en matière de déconcentration, des actions devraient être entreprises en matière d'autonomisation et de responsabilisation des services extérieurs, de redéfinition des responsabilités des walis vis-à-vis des gouverneurs et des départements sectoriels ainsi que de redéfinition des fonctions de l'administration centrale.

De même, des efforts restent à engager en matière de contractualisation avec les services déconcentrés, d'adoption d'une logique de résultats et d'accélération de mise en place du schéma de déconcentration. Ceci induit le passage d'une simple délégation des responsabilités aux services extérieurs régionaux à une attribution de droit de ces responsabilités avec une nouvelle définition des missions de coordination des autorités locales.

4.3. Déterminants clés de la décentralisation de l'action publique au Maroc

Au delà d'une combinaison efficiente souhaitée de la Décentralisation – Déconcentration, les pouvoirs publics ont certes réalisé des acquis considérables sur des aspects clés de la déconcentration et la décentralisation, cependant, ces avancées méritent d'être renforcées à travers :

L'adaptation du processus budgétaire aux exigences de la déconcentration

L'adaptation du processus budgétaire aux exigences de la déconcentration vise à permettre aux services déconcentrés de s'acquitter convenablement de leurs nouvelles responsabilités et d'élargir les marges de manœuvre accordées aux responsables locaux dans l'utilisation des crédits qui leur sont délégués.

Le transfert des responsabilités aux services déconcentrés induit la déclinaison au niveau local des préoccupations de performance, de transparence et de reddition des comptes.

De même, le renforcement de la déconcentration budgétaire implique l'introduction de la dimension régionale dans la présentation du budget, l'élaboration des schémas directeurs de déconcentration et la contractualisation des relations entre les administrations centrales et leurs services déconcentrés.

Le renforcement du Partenariat Etat-Acteurs locaux

Parallèlement aux mesures de globalisation de crédits, l'Administration, et plus précisément, ses services déconcentrés sont amenés à renforcer leurs relations partenariales avec les acteurs locaux (collectivités locales, secteurs associatif et privé). Cette démarche permettra d'optimiser leurs prestations et d'apporter une réponse de proximité aux besoins exprimés par les populations.

Un certain nombre d'objectifs sont assignés à ce processus de partenariat, notamment la mise en place d'une administration de proximité, la définition d'un nouveau cadre de partenariat conforme aux principes de bonne gouvernance entre les administrations déconcentrées et les intervenants locaux ainsi que l'accroissement des capacités d'action de l'Etat et de ses partenaires pour une plus grande mobilisation des ressources disponibles.

De même, ledit partenariat préconise le renforcement de la coordination et l'équilibrage des relations entre les partenaires à travers un cadre conventionnel adéquat axé sur l'appréciation des résultats.

L'adoption d'une politique contractuelle

L'adoption d'une politique contractuelle constitue une véritable mutation culturelle pour les administrations et stipule le passage de rapports institutionnels hiérarchiques à des rapports négociés et contractuels. Loin de constituer une perte d'autorité pour l'administration, la démarche contractuelle est perçue comme étant un nouveau mode d'exercice de l'autorité bénéfique pour l'Etat du point de vue politique et financier.

La réussite de la politique contractuelle découle de la capacité de l'Etat en région de parler d'une seule voix en la personne de son représentant qui devrait disposer des moyens nécessaires pour effectuer la mise en cohérence des projets issus des différents départements. Au niveau central, le suivi de la politique contractuelle implique la mise en place de la Commission Centrale des Contrats Territoriaux, rattachée à la Primature et dont le secrétariat revient à la Direction de l'Aménagement du Territoire.

La réforme de la fiscalité locale

La réforme de la fiscalité locale est un axe majeur et complémentaire de la réforme globale engagée par les pouvoirs publics en vue de renforcer la décentralisation et d'améliorer l'œuvre de la démocratie locale. En effet, cette réforme, dont l'objectif est l'adaptation de la fiscalité locale au contexte de décentralisation, est axée particulièrement autour de la réduction du nombre des impôts et taxes en s'alignant sur les mêmes procédures de l'Etat.

L'adoption de cette loi répond au souci de l'harmonisation entre la fiscalité locale et celle nationale à travers la suppression des doubles emplois et des superpositions. Le projet prévoit de même la mise en place des guides fiscaux à l'adresse des utilisateurs.

4.4. Place de la réforme budgétaire dans le processus de déconcentration et de décentralisation au Maroc

La question des Finances Publiques reste centrale par rapport à la gouvernance économique et à la démocratie. En matière de Réforme dans ce domaine, deux démarches sont en vigueur actuellement de par le monde. Celle qui détermine à l'avance une stratégie de réforme assise sur un cadre institutionnel, juridique et conventionnel sanctionné par des lois dont l'opérationnalisation est déclinée généralement sur le moyen terme. C'est le cas de la Réforme LOLF en France.

La deuxième démarche est celle adoptée par le Maroc. Elle consiste à introduire, de manière pragmatique et progressive, une dynamique de Réforme du processus budgétaire sans révision de la Loi Organique des Finances (LOF) en vigueur.

Dans la mise en œuvre de cette Réforme au Maroc, les possibilités de réaménagement du processus budgétaire ont beaucoup avancé en introduisant les grands principes de la globalisation, de la déconcentration et du partenariat. Ce qui a suscité des réaménagements au niveau de la chaîne de la dépense publique, notamment le regroupement de la TGR et du CGED avec l'idée d'évoluer vers une gestion axée sur les résultats.

Dans le cadre de ce processus, il y a certes des acquis mais en termes d'impact, la situation nous impose aujourd'hui de poser la problématique légale et institutionnelle de la LOF. Cette question a été inscrite comme un engagement clair dans la déclaration du Gouvernement à travers la réalisation de préalables techniques, juridiques et institutionnels qui seuls peuvent donner un sens à l'efficacité attendue de la gestion axée sur les résultats.

Une véritable gestion axée sur les résultats, basée entre autres sur des indicateurs de performance, est une question fondamentale, car il s'agit d'évaluer les politiques publiques au regard des objectifs énoncés et des moyens mis en chantier pour les atteindre, et surtout par rapport aux impacts qui en étaient attendus aux niveaux des populations cibles.

5. ENJEUX ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Les réalisations récentes de l'économie nationale font état d'une économie dynamique offrant des perspectives de croissance prometteuses. Néanmoins, plusieurs enjeux socio-économiques se présentent et dont la prise en considération pourrait contribuer à la réussite des transitions en cours et au renforcement des bases d'une économie émergente et compétitive.

5.1. Enjeu de la croissance et de l'emploi

Les réformes économiques et financières, intervenues au cours de ces dernières années, ont permis de réaliser d'importants acquis, et tout particulièrement une croissance soutenue et une modernisation du tissu productif national.

Elles ont également permis de renforcer la résilience de l'économie et sa capacité d'adaptation aux mutations mondiales. Ces performances ont joué un rôle primordial dans la consolidation de la crédibilité de notre pays sur la scène internationale auprès de ses partenaires comme le prouve l'amélioration de son rating par les institutions spécialisées en matière d'évaluation des risques.

Pour pérenniser ce régime de croissance, l'économie nationale devrait accélérer l'agenda des réformes mis en place afin de poursuivre l'action de développement, d'amorcer un processus de convergence vers la moyenne des pays émergents afin d'améliorer le niveau de vie et le bien-être du citoyen.

Relever ces défis passe par la préservation des équilibres fondamentaux, la mise en place d'une politique visant à relever les contraintes structurelles lourdes, notamment en matière de compétitivité et de capital humain. Il passe également par une dynamique nouvelle au niveau de l'investissement et du financement et par l'amélioration du cadre institutionnel, des infrastructures et de l'organisation de l'administration pour renforcer la contribution des facteurs d'environnement à l'amélioration de la productivité globale des facteurs.

S'agissant de l'emploi, la structure du marché du travail au Maroc s'inscrit actuellement dans une étape marquée par de profondes transformations suite notamment à l'accroissement du nombre de nouveaux demandeurs d'emploi et à l'augmentation des demandes provenant de titulaires de diplômes du supérieur.

Ainsi, malgré des progrès sensibles qui ont permis de ramener le taux de chômage à moins de 10% au cours de ces deux dernières années, la population active âgée de 15 ans et plus suit toujours un trend haussier en enregistrant une hausse de 1,7% entre 2003 et 2007 suite notamment à l'arrivée massive des nouveaux entrants sur le marché du travail. De même, les tensions sur ce marché pourraient être exacerbées dans les années à venir en raison de l'arrivée d'un nombre important de diplômés de l'enseignement supérieur et de l'accroissement du taux de participation des femmes à la population active.

Ces mutations sont porteuses de défis majeurs. Ainsi, sans une nouvelle accélération de la croissance, l'économie marocaine ne pourra pas gérer cette aubaine démographique qui requiert la création d'emplois à la fois en plus grand nombre et mieux adaptés aux compétences disponibles.

Ces mutations constitueront, également, une opportunité pour mettre à profit l'élévation du niveau de compétence des ressources humaines et de leurs niveaux de formation en vue de stimuler les investissements et de gagner le pari relatif à l'amélioration de la compétitivité.

5.2. Enjeux sectoriels

Pour assurer une croissance consolidée, l'économie nationale devrait faire face à un certain nombre d'enjeux sectoriels en l'occurrence l'agriculture, l'eau et l'énergie. En effet, le Maroc est confronté à la dépendance de l'agriculture des conditions climatiques. Ce secteur présente une forte vulnérabilité/irrégularité, une structure foncière extrêmement morcelée, un déficit d'innovation, une insuffisance des capitaux, une faible productivité et une compétitivité insuffisante sur les marchés mondiaux.

Ces faiblesses s'expliquent par la faible productivité de l'agriculture, des rendements insuffisants, le coût élevé de la logistique, un cadre institutionnel inadapté et la faiblesse de l'investissement.

Vu l'effet d'entraînement que peut jouer l'agriculture pour le développement en amont et en aval des autres activités (agroalimentaire et le tourisme rural en l'occurrence), la redynamisation et la diversification de l'économie rurale et pour le développement des territoires, le Maroc est appelé à mettre en valeur son important potentiel agricole et rural, accélérer la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole, réformer ses institutions et à instaurer une politique d'investissement plus adaptée au nouveau contexte international pour pouvoir ainsi, tirer parti de la mondialisation du marché des produits alimentaires et de sa proximité de l'Union Européenne.

Des mesures doivent être prises également pour améliorer la productivité agricole et diversifier l'économie rurale afin de multiplier les opportunités de reconversion au sein du milieu rural pour un développement harmonieux des campagnes.

Les efforts doivent être accomplis également pour réadapter l'agriculture pluviale à la réalité écologique afin de réduire la désertification et la vulnérabilité aux sécheresses et pour valoriser la diversité environnementale et la fonction productive des écosystèmes.

Un autre défi à relever par le Maroc consiste à faire face au phénomène lié au stress hydrique. La gestion des ressources hydriques se pose aussi bien en termes d'offre (raréfaction des ressources hydriques, niveau alarmant de dégradation de la qualité de ces ressources) que de demande (poussée des demandes en eau des différents secteurs qui sont en perpétuelle augmentation, en raison de l'accroissement démographique et du développement des activités économiques).

D'où la nécessité de la mise en place d'une politique de gestion visant l'amélioration de la connaissance des potentialités en eau, la sécurisation de l'approvisionnement en eau, l'exploration des ressources non conventionnelles (dessalement, recharge...), la préservation de l'équité intergénérationnelle et l'amélioration des rendements des réseaux de distribution.

Ces politiques de gestion doivent être accompagnées par une amélioration du cadre institutionnel et par l'implication du secteur privé dans la gestion des ressources en eau.

Sur le plan énergétique, le Maroc reste fortement dépendant en important près de 96% de ses besoins. Sa facture énergétique a été multipliée par 2,4 entre 2003 et 2007, en passant de 21,2 milliards de dirhams en 2003 à 51,7 milliards de dirhams en 2007, entraînant ainsi une aggravation du déficit du solde commercial et un alourdissement des charges au niveau du budget de l'Etat.

Le Maroc est appelé alors à explorer d'autres pistes pour atténuer l'impact de ces hausses de prix. Ceci passe par la diversification de son bouquet énergétique (parcs éoliens, solaire photovoltaïque, microcentrales solaires, hydraulique, biomasse), le développement de l'interconnexion avec le réseau électrique européen et magrébin, la programmation de son entrée dans le nucléaire et le renforcement de ses compétences en R&D.

5.3. Valorisation du capital humain

La consolidation du développement humain constitue un des axes prioritaires du Gouvernement. Sa concrétisation passe par le renforcement des actions de lutte contre la pauvreté et le ciblage des populations pauvres, l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif par l'adoption d'un plan d'urgence de réforme dans le cadre de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation, l'amélioration de la qualité des soins et l'accès des populations aux soins de santé, la garantie d'un emploi stable et durable et d'une formation en adéquation avec les besoins du marché du travail.

La réduction de la pauvreté, particulièrement dans le monde rural, place le développement rural au rang des priorités à côté de la réalisation d'infrastructures visant à améliorer le niveau de vie de la population rurale. A cela s'ajoute la promotion des activités génératrices de revenu et du micro-financement.

Par ailleurs, le ciblage géographique via les cartes géographiques de la pauvreté, agirait favorablement sur la pauvreté comme en témoignent les résultats positifs obtenus dans les communes ciblées par l'INDH. Un meilleur ciblage à l'intention des populations pauvres et vulnérables des dépenses allouées par l'Etat, notamment en matière de compensation, devrait en améliorer l'efficacité et partant réduire les charges pesant sur le budget.

Il reste que la convergence des différents programmes menés par les organismes de lutte contre la pauvreté revêt un intérêt crucial et permettrait d'éviter les redondances et d'améliorer la qualité et le ciblage.

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif passe, quant à elle, par la rationalisation de la gestion et la réduction des déperditions scolaires. Un plan d'urgence de réforme ambitionne de mettre fin aux dysfonctionnements dont souffre le système éducatif en accélérant la mise en œuvre de la charte.

Les efforts déployés dans ce sens devraient néanmoins tenir compte des besoins du marché du travail pour assurer une meilleure adéquation formation-emploi.

La formation professionnelle peut jouer un rôle important dans ce sens en encourageant les formations d'avenir et à fort potentiel en terme d'embauche (Offshoring, tourisme et NTIC). Il reste que des efforts considérables sont déployés en matière d'offre de formation mais demeurent insuffisants au regard de l'importance des besoins exprimés (BTP).

L'amélioration de la santé de la population nécessite d'améliorer la qualité des soins. Elle requiert également une meilleure dotation en personnel qualifié et en infrastructures équipés particulièrement en milieu rural. Un intérêt particulier devrait être accordé à la santé de la mère et de l'enfant compte tenu du niveau relativement élevé de la mortalité maternelle et infantile. C'est ce qui ressort du nouveau plan d'action stratégique du Ministère de la santé qui ambitionne de diviser par 4,5 le taux de mortalité maternelle et de 2,6 le taux de mortalité infantile d'ici 2012.

La généralisation de la couverture médicale et en particulier l'entrée en vigueur du RAMED, devrait assurer aux populations défavorisées un meilleur accès aux soins et agir positivement sur le niveau de santé de la population.

PARTIE III. POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Fort des importants progrès démocratiques réalisés, le Maroc moderne aspire à une croissance économique forte, durable et créatrice de richesses lui permettant de répondre à la demande d'emploi et combattre la pauvreté tout en faisant face à la concurrence mondiale et en poursuivant son processus de convergence vers les standards européens.

Pour concrétiser ces objectifs, le Maroc poursuit un ambitieux programme de réformes sectorielles et structurelles, entamé au cours de ces dernières années, dans un contexte marqué par une conjoncture économique mondiale particulièrement difficile et une concurrence de plus en plus exacerbée.

Les résultats des réformes engagées, jusque là, tant au niveau des secteurs productifs et d'infrastructures qu'au niveau des secteurs sociaux, ont conforté la confiance dans l'économie marocaine et ses perspectives d'évolution comme en témoignent le flux historique des investissements nationaux et étrangers (Renault Nissan, projets touristiques, industriels et immobiliers...), et l'appui substantiel apporté par la Millenium Challenge Corporation à trois secteurs fondamentaux de notre économie (agriculture, pêche, artisanat) et d'autres bailleurs de fonds et donateurs à certaines réformes structurelles et sectorielles.

Capitalisant sur les résultats probants des efforts accomplis, au niveau des différents secteurs de l'économie et des libéralisations réussies qui ont permis au Maroc de mieux résister aux chocs exogènes et aux aléas de la conjoncture mondiale, les pouvoirs publics s'attèlent à accélérer la dynamique des réformes afin de consolider et renforcer le processus de modernisation et de développement que connaît notre pays depuis quelques années et de raffermir la confiance à la fois des investisseurs internationaux et locaux.

Cette dynamique se distingue par une approche novatrice de contractualisation et de partenariat public privé prônant une participation accrue et concertée du secteur privé dans l'élaboration des stratégies sectorielles et le financement des projets permettant de recentrer le rôle de l'Etat sur ses prérogatives de régulation et de surmonter la contrainte majeure du financement en particulier dans des secteurs fortement capitalistiques (infrastructures, énergie, mine...).

Par ailleurs, et comme cela a été examiné dans la première partie de ce rapport, les changements opérés sur la scène mondiale, notamment l'envolée des cours des matières premières, l'avènement de la Chine tirant les prix des produits manufacturés vers le bas et de l'Inde, faisant de même avec les services, appellent à un repositionnement permanent de l'économie nationale sur les segments porteurs de l'économie mondiale.

C'est dans cette nouvelle logique que s'inscrit la politique sectorielle poursuivie par le Maroc qui vise à accélérer le développement de secteurs stratégiques à l'instar de l'agriculture, des mines et de l'énergie et de secteurs porteurs comme l'automobile, l'aéronautique et les services à forte valeur ajoutée.

En effet, et au-delà de la remise en perspective de l'importance de l'agriculture, le Plan Maroc Vert présente, à travers sa démarche intégrée et tenant compte de la question stratégique de la ressource hydrique, l'opportunité pour inverser la tendance et faire du secteur un moteur de l'économie, offrant au Maroc une chance de rééquilibrer sa balance commerciale.

La question de l'énergie n'est pas en reste. Son poids dans la trésorerie du pays et celle des entreprises conjugué à son impact sur la compétitivité appellent à une nouvelle politique sur le long terme à même de relever ces défis.

L'agenda des réformes concerne également le secteur du logement en agissant aussi bien sur l'offre que la demande et en adoptant de nouvelles orientations en faveur de la classe moyenne. Par ailleurs, la mise à niveau de la logistique revêt un caractère stratégique eu égard à l'impératif d'efficience, d'efficacité et de réduction des coûts.

Pour l'accompagnement efficace de ces réformes, le secteur financier joue un rôle clé. En effet, et dans le cadre de la poursuite des efforts de modernisation de ce secteur stratégique, le cadre légal et réglementaire fait l'objet d'un processus de mise à niveau continu en vue de sa conformité aux meilleurs standards internationaux.

Conscients que l'investissement dans le capital humain est incontournable pour réaliser le projet de société auquel aspire le Maroc, la mise en œuvre du plan d'urgence "Najah" vise à donner une nouvelle dynamique au système éducatif. Un intérêt particulier est accordé à la qualification professionnelle des ressources humaines afin de répondre aux nouvelles exigences des grands projets de développement (Plan Emergence, NTIC, tourisme et BTP). L'exemple du nouveau plan 2008-2012 pour la formation de 650.000 jeunes lancé récemment est édifiant à cet égard.

De même, force est de constater la ferme volonté des pouvoirs publics d'orienter davantage la stratégie sectorielle vers un développement durable, équitable et responsable afin de prévenir les déséquilibres écologiques et socioculturels qui peuvent découler de l'importance accordée aux aspects quantitatifs du développement.

Sur le plan social, la lutte contre la pauvreté se poursuit avec notamment le programme INDH. L'insoutenabilité du système de la compensation, exacerbée par les dernières envolées des cours des matières premières au niveau mondial, appelle à l'urgence d'une refonte globale de ce système pour atteindre une meilleure efficacité et un meilleur ciblage des populations défavorisées moyennant des aides directes ciblées.

1. ACCELERATION NECESSAIRE DES REFORMES SECTORIELLES ET STRUCTURELLES

1.1. Accélération nécessaire des politiques sectorielles renovées

1.1.1. Vers une meilleure adéquation entre les politiques de l'agriculture et de l'eau

Dans un environnement économique de plus en plus libéralisé, engendrant une forte concurrence entre les secteurs sur les moyens financiers et les ressources naturelles, et face à l'ampleur des changements climatiques, l'intégration des politiques de l'eau et de l'agriculture, qui en dépend fortement, devient primordiale.

En effet, les insuffisances en matière de réformes structurelles dont souffrent ces secteurs n'ont pas permis de tirer profit des diverses opportunités qui leur sont offertes et de s'adapter rapidement aux mutations de leur environnement. Non traitée de manière optimale, cette situation devrait aboutir à une crise au niveau de leur performance et affecter négativement la durabilité de leur développement.

Bien qu'il ait réalisé d'énormes progrès, notamment en terme de mise en place d'une importante infrastructure hydraulique, le secteur de l'eau devrait faire l'objet d'importantes réformes touchant pratiquement l'ensemble des déterminants de ses performances dont notamment l'amélioration de la gouvernance, l'optimisation de la gestion, la rationalisation des choix de financement et d'investissement, ainsi que le renforcement de la valorisation des infrastructures et des ressources en eau.

Quant au secteur agricole, utilisateur par excellence des ressources en eau, il est appelé à faire l'objet d'une transformation majeure à l'aide de réformes structurelles visant notamment l'amélioration de la gouvernance du secteur, la résolution de sa problématique majeure à savoir les structures foncières inadaptées, ainsi que la mise en place d'une vision claire pour les différents opérateurs articulée autour de projets d'investissement adaptés aux spécificités des différentes filières.

1.1.1.1. Lancement de la réforme structurelle du secteur agricole - Plan Maroc Vert

L'agriculture marocaine fait face actuellement à de nombreux défis issus de la mutation aussi bien du contexte intérieur qu'extérieur. Ces défis concernent notamment la sécurité alimentaire, le développement durable, ainsi que le renforcement d'une croissance territorialisée harmonieuse.

Devant de tels défis, une nouvelle stratégie de développement agricole (Plan Maroc Vert) a été élaborée visant à donner au secteur une dynamique d'évolution équilibrée, exploiter les marges de progrès et valoriser au mieux les potentialités, préserver les équilibres sociaux et économiques et accompagner la profonde mutation que connaît le système agro-alimentaire mondial.

Enjeux et potentialités

L'agriculture marocaine présente d'importants enjeux socio-économiques et d'aménagement territorial et ce à travers son poids important dans le PIB national, sa contribution à la stabilisation de la population rurale et la lutte contre la pauvreté, ainsi que son importante utilisation des ressources en eau.

Face à ces enjeux, ce secteur recèle d'importantes opportunités dont on peut citer l'existence d'une demande nationale et internationale en forte croissance. Ce secteur dispose également d'importants atouts intrinsèques dont notamment un coût de la main d'œuvre très compétitif par rapport aux concurrents, une proximité géographique avec le marché européen ainsi que des avantages comparatifs avérés dans les fruits et légumes frais et transformés.

Ces atouts ont permis au Maroc de développer des modèles de réussite au niveau national et international dont en particulier l'essor de plusieurs productions destinées à l'export, comme la fraise, le développement de la filière laitière (à travers la coopérative agricole COPAG) et l'amélioration de la production ovine (à travers l'encadrement des éleveurs par l'Association Nationale Ovine et Caprine « ANOC »).

L'ensemble de ces réussites repose sur deux caractéristiques communes qui sont, d'une part, l'organisation des producteurs et leur regroupement autour d'un agrégateur performant et structuré, et, d'autre part, l'investissement qui constitue un facteur décisif d'amélioration de la productivité et du revenu agricole.

Contraintes et besoins en réformes

Malgré ses nombreux succès sur le plan économique et social, le secteur souffre encore de plusieurs facteurs de blocage entravant l'amélioration de ses performances globales. Ces contraintes comprennent notamment le cadre réglementaire parfois en déphasage avec les choix fondamentaux de l'ouverture du secteur. A ce titre, il est à noter que les filières du blé tendre et du sucre demeurent de l'amont à l'aval réglementées et leur régulation se caractérise par l'octroi de subventions créant des distorsions en termes de prix affectant l'allocation optimale des ressources. Aussi cette situation ne permet-elle pas au système de production de ces filières de s'adapter aux changements de son environnement.

D'autres contraintes du secteur comprennent également l'absence de circuits de distributions structurés, des insuffisances en normes de qualité, un faible niveau de développement des organisations professionnelles, la faible capacité d'investissement privé et d'implication du système bancaire, la faible performance du système management/formation/innovation, l'hétérogénéité d'un tissu d'acteurs marqué par des disparités socio-économiques très importantes.

D'autres blocages considérables, à caractère transversal, se présentent à l'instar de la problématique du foncier, à l'origine de la faiblesse du tissu d'acteurs et du morcellement excessif de la surface agricole utile, la problématique chronique de raréfaction de l'eau et la non adaptation des structures d'encadrement sur le terrain.

Pour répondre aux enjeux stratégiques du secteur agricole, une vision stratégique de ce secteur à l'horizon 2015 a été mise en œuvre. Elle vise la réalisation d'une croissance du secteur autour des filières compétitives, tout en garantissant un accompagnement solidaire des autres filières. Ces deux options majeures constituent les deux piliers de cette stratégie. Le premier consiste à développer 7 filières à hautes valeurs ajoutées/hautes productivités (agrumes, olives, maraîchages, horticulture, céréales, lait, aviculture et viande bovine) et ce, selon une approche transactionnelle autour de 700 à 900 projets concrets d'agrégation. Ces projets vont nécessiter la mobilisation de 121,25 milliards de dirhams sur les 10 prochaines années.

Cette approche d'agrégation gagnerait à être accompagnée d'actions stratégiques visant à diminuer la pression sur la terre agricole à travers notamment la création d'emplois non agricoles pour recevoir les actifs en surnombre sur les exploitations. Ces actions devraient être analysées dans le cadre d'une politique renforcée de développement rural (promotion des micro-entreprises en milieu rural opérant dans les secteurs des services, de l'agro-industrie...). Cette dynamique devrait être couplée par une amélioration raisonnée de la mobilité foncière pour éviter le risque de développer de forts mouvements de concentration, de transferts massifs de terres et, partant, l'accentuation du phénomène de l'exode rural aux conséquences imprévisibles.

Dans le cadre du second pilier, cette stratégie ambitionne d'accompagner solidairement la petite agriculture qui a pour objectif de lutter contre la pauvreté et ce, à travers la mise en œuvre de 300 à 400 projets sociaux dans le cadre de 16 programmes régionaux incluant des projets de reconversion (des cultures céréalières, principalement, en olivier et amandier) à l'instar du programme MCA-Maroc, des projets d'intensification (élevage bovin et ovin) et des projets de diversification (aviculture et tournesol).

La réalisation de ces objectifs nécessitera l'adoption d'une démarche proactive vers les investisseurs nationaux et internationaux (Fonds Hassan II, Fondation Gates...) à vocation sociale, ainsi que le renforcement du tissu des opérateurs sociaux. Ces actions stratégiques vont requérir la mobilisation d'investissements totalisant 19,25 milliards de dirhams sur les dix prochaines années.

A côté de ces deux piliers, des actions stratégiques, d'ordre transversal, seront mises en œuvre. Elles portent notamment sur la gestion accélérée du foncier public et collectif, la gestion rationnelle et durable de l'eau, l'adoption d'une stratégie offensive d'accès aux marchés étrangers, la modernisation de la distribution, le renforcement de l'interprofession, ainsi que la réforme du Ministère de l'Agriculture et des fonctions d'encadrement de l'Etat.

Aussi, la mise en œuvre optimale de cette réforme vise-t-elle la modernisation de l'agriculture et la mise à niveau de ce secteur pour qu'il puisse répondre aux exigences de productivité et de compétitivité.

L'atteinte de cet objectif requiert une visibilité globale à même de favoriser la réalisation d'investissements rentables. A cet effet, et suite aux Orientations Royales, les mesures nécessaires seront prises par le Gouvernement en vue de proroger, jusqu'à fin 2013, le régime fiscal agricole en vigueur.

Dans ce sens, un régime d'impôts agricole, fondé sur les principes de la justice fiscale et de la solidarité sociale ainsi que sur la nécessaire préservation de la compétitivité des activités agricoles sera mis en place et ce, dans le cadre de la cohérence globale du système fiscal national. Ce régime devrait être adopté et mis en application à compter de la loi de Finances 2014.

Le régime d'impôts précité, adapté au monde agricole, prendra en considération la précarité sociale des petits agriculteurs et reflétera le devoir de solidarité à leur égard.

Nouvelles approches et moyens pour le déploiement des réformes

La nouvelle stratégie agricole fera face à un défi d'exécution majeur qui va nécessiter des innovations sur les approches et les moyens. Concernant les moyens financiers et budgétaires, les pouvoirs publics seront appelés à assurer le financement de près de 68,60 milliards de dirhams supplémentaires à mobiliser sur les 10 années de la réalisation de la nouvelle stratégie.

D'autres financements seront assurés à travers la contribution du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social ainsi que la mise en place de partenariats de long terme avec les bailleurs de fonds nationaux et internationaux.

Concernant les moyens institutionnels et managériaux, il sera procédé à la refocalisation du Ministère de l'Agriculture autour de ses missions régaliennes, la création d'une agence du développement agricole ainsi que l'institutionnalisation d'un comité de pilotage interministériel.

Quant à l'approche qui sera adoptée, des contrats-programmes seront lancés au cours des années 2008 et 2009 portant sur les filières des maraîchages, des agrumes, des fruits, de l'oléiculture, de l'aviculture, des viandes rouges, du lait, des céréales et du sucre.

D'un autre côté, une déclinaison régionale des actions stratégiques sera opérée à travers la mise en place de plans régionaux de développement agricoles à l'instar du plan régional de Ouardigha, en cours de conception. Des accords entre le département de l'Agriculture et ses représentations régionales seront conclus prenant en compte des spécificités de chaque région.

La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie aura des retombées très importantes sur la croissance du PIB agricole et sur la lutte contre la pauvreté à horizon 2015. Ainsi, le PIB agricole sera rehaussé de 70 à 100 milliards de dirhams supplémentaires.

Cette stratégie ambitionne également de créer entre 1 et 1,5 million d'emplois et de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la multiplication par deux à trois fois les revenus de 3 millions de ruraux.

Aussi cette stratégie permettra-elle de répondre aux enjeux du développement durable et du développement territorial sur les 15 à 20 prochaines années, et ce, grâce à une modernisation et une meilleure organisation des acteurs du secteur.

De même, elle permettra de rééquilibrer, sur le long terme, le déficit de la balance alimentaire et sécuriser au maximum les échanges, améliorer la capacité des nouveaux acteurs du secteur à faire face aux aléas naturels et du marché, et mettre en œuvre les innovations institutionnelles pour affronter les défis de l'eau.

1.1.1.2. Gestion durable et optimale des ressources en eau

Le secteur de l'eau au Maroc est confronté à plusieurs problèmes principalement la raréfaction, la surexploitation et la dégradation des ressources en eau. D'autres difficultés caractérisent ce secteur, tel l'accès encore inégal au service de l'eau potable et de l'assainissement pour une portion de la population rurale et pour les quartiers urbains défavorisés, l'utilisation inefficace de l'eau dans l'agriculture ainsi que la faiblesse de la gouvernance et du pilotage du secteur. Ces questions sont exacerbées par les effets de la croissance démographique et économique et les changements climatiques.

La problématique du sous-secteur de l'irrigation, en particulier, reste de taille, vu la forte utilisation de la ressource hydrique et l'insuffisance de la valorisation des ressources en eau mobilisées et des investissements consentis.

Face à cette situation, les pouvoirs publics s'attellent à poursuivre la réforme du secteur avec l'appui de la Banque Mondiale. Le programme de réforme s'articule principalement autour du renforcement du leadership dans le secteur, l'achèvement de la réforme de la gestion intégrée des ressources en eau, l'amélioration de la durabilité des investissements en zones irriguées et l'amélioration de l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Adaptation de la gouvernance et rationalisation des stratégies d'investissement et de financement du secteur

La complexité institutionnelle du secteur de l'eau et la présence d'une multitude d'intervenants rendent difficile la formulation d'une stratégie globale et intégrée entravant la gestion rationnelle et durable des ressources en eau. Aussi, le manque d'intégration dans la programmation budgétaire du secteur est-il préjudiciable à l'efficacité de la dépense, notamment pour les sous-secteurs interdépendants tels la mobilisation des ressources en eau et les aménagements en aval.

Conscients de la nécessité d'améliorer la gouvernance du secteur, les pouvoirs publics œuvrent au renforcement de la coordination interministérielle (augmentation de la fréquence des réunions de la CIE, réactivation du comité permanent du CSEC³¹...) au développement d'une stratégie sectorielle unifiée et à l'application d'un cadre de dépenses à moyen terme performant pour l'ensemble du secteur.

En outre, l'Etat veillerait à améliorer l'efficacité du financement et à augmenter l'autofinancement global du secteur, à travers notamment l'établissement des contrats-programmes avec les opérateurs, la poursuite des réformes pour améliorer l'efficacité des structures tarifaires en termes de recouvrement des coûts et de gestion de la demande et le développement des ressources complémentaires (parafiscalité, généralisation des redevances et de leur recouvrement, instauration des redevances pour les rejets en milieu marin, etc.).

³¹ Les recommandations de la 9^{ème} Session du CSEC ont porté principalement sur la gestion de la demande (rationalisation, conservation et protection de la ressource, police des usages...) et la poursuite des efforts de mobilisation.

Achèvement de la réforme de la gestion intégrée offre/demande en eau pour assurer une gestion durable de la ressource en eau

La rareté³² et la dégradation des ressources en eau ont atteint des niveaux alarmants. Alors que 90% des ressources de surface économiquement accessibles sont déjà mobilisées à l'aide des barrages³³ dont les investissements sont de plus en plus coûteux et que les eaux souterraines sont surexploitées, la disponibilité des ressources en eau par personne diminue rapidement dans plusieurs bassins en raison de la croissance de la population et de la demande.

Face à cette crise quantitative et qualitative des ressources en eau, le Gouvernement entreprend actuellement un ensemble d'actions relatives à la gestion intégrée de la demande et à la lutte contre la pollution (création des comités de bassins au niveau des agences de bassins, réglementation des rejets en mer, application des standards de qualité de l'eau et des stratégies de gestion des nappes aquifères...).

Il œuvre également à l'évaluation des possibilités de développement des ressources non conventionnelles telle la réutilisation des eaux usées après traitement, la désalinisation surtout dans les provinces sahariennes, transferts interbassins³⁴...

Optimisation des investissements en irrigation

L'agriculture, principal secteur usager de l'eau (89%), peu économe en eau (très faible efficience : 48%), avec une faible productivité de l'eau consommée en irrigation, représente le secteur le plus vulnérable vis-à-vis de la variabilité de la ressource en eau.

Conscients de l'importance du développement de l'irrigation, les pouvoirs publics ont déployé, depuis l'indépendance, d'importants efforts dans ce sens. Ainsi, le programme 2006-2009, établi par le Ministère de l'Agriculture, prévoit une augmentation du montant des nouveaux investissements publics en irrigation de près de 60%.

L'objectif visé consiste à démarrer le programme de rattrapage du décalage entre les superficies dominées par les barrages existants et les superficies équipées (le gap est de 100.000 ha environ correspondant à un manque à gagner de valeur ajoutée estimé à 2,3 milliards de dirhams/an) et à accélérer le programme de réhabilitation de la grande hydraulique et de la petite et moyenne hydraulique.

En sus de ce programme, un Programme National d'Economie d'Eau d'Irrigation (PNEEI) estimé à 37 milliards de dirhams sur 15 ans a été proposé en 2007. Dans le souci de rentabiliser les investissements hydro-agricoles réalisés, la subvention aux techniques économisatrices en eau à 60% a été augmentée et les procédures d'octroi de ces subventions simplifiées.

³² Aux alentours de 2025, 35% des marocains pourraient connaître une situation de "pénurie absolue" (<500m3/personne/an). Cette perspective serait aggravée par une baisse des précipitations de près de 20% d'ici 2050.

³³ Il s'agit ici de plus d'une centaine de barrages.

³⁴ Un procédé de transfert du surplus des eaux excédentaires des bassins du Nord vers ceux du Sud est en cours d'étude. Dès l'année 2009, le coup d'envoi de la 1ère tranche de cette opération sera donné avec un coût estimé à 4 milliards de dirhams. Le procédé de l'ensemble des transferts devra porter, selon le SEEE, sur un budget global de quelques 30 milliards de dirhams. Les zones prioritaires sont El Haouz, Tadla, Tensift, Chaouia...

Les pouvoirs publics poursuivent leurs efforts pour optimiser les programmes d'investissement en irrigation, notamment à travers la promotion du partenariat-public-privé³⁵ et l'amélioration de la productivité des terres irriguées par l'introduction des cultures à haute valeur ajoutée (arboriculture fruitière, maraîchage et cultures industrielles). Ils poursuivent également l'application du prix réel de l'eau agricole³⁶.

Réduction des inégalités en matière d'accès à l'eau potable et rattrapage du déficit de l'assainissement

La couverture du service d'approvisionnement en eau potable reste insuffisante, notamment dans les communautés périurbaines et rurales. De même, les systèmes d'assainissement souffrent d'un faible développement³⁷. Quant à l'épuration des eaux usées, elle accuse également un retard important (600 millions de m³ d'eaux usées produites annuellement dont 8% sont traités dans 80 stations d'épuration avec un taux de fonctionnement de moins de 50%).

Toutefois, depuis l'année 2004, le grand chantier d'approvisionnement en eau potable rurale (PAGER), a énormément progressé avec des investissements réalisés et engagés correspondant à un taux d'accès en milieu rural de 87% à fin 2007.

Cette performance est atteinte grâce à une stratégie particulièrement efficace de financement de l'investissement par péréquations et surtaxes supportées par les usagers urbains des régions et des concessionnaires. En outre, l'assainissement est en forte croissance, avec une dépense annuelle moyenne de 2,4 milliards de dirhams/an (2000-2005) passant à 3,9 milliards de dirhams/an pour la période 2006-2009.

En 2006, le Programme National d'Assainissement (PNA)³⁸ a été lancé, ce qui marque le début d'un réengagement de l'État dans le financement de ce sous-secteur. Pour l'optimisation du financement du PNA, l'Etat veillerait à mettre en place d'autres formules de financement et à renforcer le dispositif institutionnel et ce en accordant une attention particulière à l'importance du développement de l'assainissement rural, la systématisation de la dépollution industrielle et l'instauration d'une police des eaux.

1.1.2. Renforcement de la gouvernance et modernisation du secteur de la pêche

Le secteur des pêches occupe une place importante dans l'économie nationale et contribue de façon dynamique au développement du Maroc en termes de création d'emplois, de sécurité alimentaire et de génération du revenu.

La richesse et la diversité des ressources halieutiques des côtes nationales renforcées par l'expansion remarquable de la demande mondiale des produits de la mer et la stagnation de la production mondiale des captures, constituent de grandes opportunités au secteur des pêches et de l'aquaculture au Maroc.

Cependant, le secteur fait face à de multiples contraintes qui persistent au niveau des différents maillons de la chaîne de valeur du secteur (difficultés dans la gestion des ressources halieutiques, appareil de production du secteur à moderniser...).

³⁵ A l'instar du projet d'El Guerdane.

³⁶ A travers le rattrapage tarifaire de 0,03 dirhams/m³ depuis juin 2008.

³⁷ Le taux de raccordement en milieu urbain est de 70% contre 22% seulement en milieu rural.

³⁸ Ce programme a pour objectifs de réduire la pollution de 60% en 2010 et de ramener le taux de raccordement au réseau des eaux usées à 80% en 2015.

Eu égard à ces multiples enjeux et contraintes, les pouvoirs publics ont apporté ces dernières années des changements structurels dans la gouvernance du secteur des pêches ayant pour objectifs, la création des conditions d'un développement durable reposant particulièrement sur un cadre législatif et réglementaire adéquat, une gestion des ressources par des instruments économiques efficaces, une mise à niveau du secteur, et une meilleure valorisation des captures.

Préservation des ressources halieutiques et du littoral

Pour faire face aux modifications qualitatives et quantitatives des ressources halieutiques et aux menaces d'épuisement des stocks de poisson, une attention particulière est accordée à la gestion rationnelle de ces ressources. Cette gestion met l'accent sur l'allocation de la ressource en fonction du potentiel permis fixé annuellement dans le cadre de plans d'aménagement des pêcheries.

De plus, et s'inscrivant dans une logique de gestion intégrée du littoral méditerranéen, le Maroc fait partie des pays membres du projet de protection du littoral méditerranéen qui reflète une préoccupation majeure des risques et des conséquences que pourrait engendrer la dégradation de cet espace fragile de développement et de grande valeur écologique, sociale et culturelle.

Ce projet identifie plusieurs besoins restant à couvrir pour garantir la préservation et la gestion intégrée du littoral méditerranéen (accompagnement de la recherche, renforcement des relations entre les chercheurs et les acteurs, mise en place de réseaux d'échange d'expériences...).

Appui à la mise à niveau de la pêche côtière et artisanale

La mise à niveau du secteur des pêches a été renforcée récemment par la mise en œuvre du projet de la pêche artisanale du programme MCA. Ce projet intervient au niveau de la recherche halieutique, la construction de 20 points de débarquement aménagés, l'aménagement de 13 ports, la modernisation de 10 000 barques, la réalisation d'un réseau de 6 marchés de gros ainsi qu'au niveau de la réorganisation des marchands ambulants. Ce projet, d'un montant de 1,439 milliard de dirhams, permettra d'améliorer sensiblement les conditions de vie et de travail de près de 40.000 artisans pêcheurs et de 2.000 marchands ambulants ainsi que celles de leur famille.

Par ailleurs, le programme « IBHAR », récemment lancé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, ambitionne d'équiper près de 16.000 barques en installations de stockage et de conservation et l'équipement de 1.800 navires en matériels de préservation et de valorisation de la qualité du produit. Il prévoit également la modernisation de la flotte côtière à travers le remplacement de 800 navires par des unités de nouvelle génération. En terme de financement, ce programme bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 5 milliards de dirhams répartis entre l'Etat pour un milliard de dirhams, les prêts bancaires pour trois milliards de dirhams et l'autofinancement pour 1 milliard de dirhams.

Consolidation des industries de transformation

En matière de transformation des produits de la pêche, la stratégie à long terme du Gouvernement se base sur les recommandations du Programme Emergence qui met l'accent sur l'incitation au développement de nouvelles branches d'activité industrielle. A travers ce programme, plus de 6 milliards de dirhams de recettes additionnelles à l'export et 64.000 nouveaux emplois seraient créés à l'horizon 2018.

Réadaptation de la législation

Pour accompagner l'ensemble de ces actions, les pouvoirs publics œuvrent pour la réadaptation de la législation du secteur à travers l'élaboration d'un projet de code des pêches apportant une réforme globale du système juridique. Ce projet de code ambitionne également de mettre en place un régime juridique particulier à l'aquaculture marine.

Développement du secteur aquacole

Malgré les potentialités existantes et les possibilités offertes pour développer l'aquaculture et soulager la pression sur le potentiel marin, le développement de cette activité reste embryonnaire.

En effet, le Maroc dispose d'énormes potentialités pour développer une branche aquacole solide à même de constituer des pôles régionaux de développement : des sites potentiels pouvant abriter les activités aquacoles (lagunes, baies, pleine mer ou offshore et zones basses en bordure de mer), une main d'œuvre abondante et expérimentée ainsi qu'un marché local insuffisamment approvisionné en matière de produits de la pêche en général et de produits aquacoles en particulier.

La valorisation de ce potentiel nécessite la mise en place d'une stratégie aquacole claire et concertée, basée sur des objectifs de production mesurables et chiffrés et dotée de moyens précis pour sa mise en œuvre. Ces moyens auraient trait notamment à la mise en œuvre d'un cadre légal spécifique à l'aquaculture et l'identification et la mise à la disponibilité des investisseurs du foncier pouvant abriter l'activité aquacole à des prix compétitifs. Les moyens précités porteraient également sur l'examen des possibilités pour les investisseurs aquacoles de bénéficier des instruments de financement mis en place (fonds de garantie pour la PME, fonds Istimrar...) ainsi que sur la promotion d'un système de cautionnement mutuel ou d'assurance-risque avec l'appui des pouvoirs publics.

1.1.3. Repositionnement du Maroc sur le marché mondial des mines

Véritable vecteur de développement économique et social du pays, le secteur des mines constitue un indéniable pourvoyeur d'emplois et de devises. En 2007, ce secteur a employé près de 34.000 personnes et a généré plus de 26 milliards de dirhams d'exportation dont près de 84,6% en phosphates et dérivés.

Le secteur a également d'importants effets d'entraînement sur d'autres secteurs économiques à l'instar de celui des transports, de l'énergie de l'industrie...

Profitant de la forte demande mondiale sur les engrais en particulier au niveau des principales puissances agricoles et démographiques comme la Chine, l'Inde et le Brésil et de la vigueur de la demande industrielle mondiale (automobile, aéronautique, appareillage domestique...), les exportations minières nationales devraient atteindre un record historique en 2008. En effet, les ventes des phosphates et dérivés réalisées au cours des huit premiers mois de 2008 ont atteint près de 37,4 milliards de dirhams dépassant celles réalisées sur toute l'année 2007.

Cependant et en dépit des avantages compétitifs dont bénéficie le Maroc (plus de 50% de la réserve mondiale des phosphates...), le secteur des mines doit faire face à un ensemble de défis et de mutations structurelles du marché.

Il s'agit notamment de la tendance d'intégration³⁹ croissante des principaux acteurs du marché mondial conjuguée à la baisse de la part du minerai (roche) dans les échanges mondiaux en raison notamment des coûts élevés du fret⁴⁰.

De même, d'importants projets de développement majeurs sont prévus à l'horizon 2010-2015 et qui risquent d'entraîner des changements profonds dans les équilibres du marché. Parmi ces derniers, il convient de citer les grands projets prévus en Chine et en Brésil et le méga-projet « Jalamid » en Arabie Saoudite qui prévoit la production de 3 millions de tonnes de DAP⁴¹ à l'horizon 2010-2015 en proposant des coûts inférieurs de près de la moitié par rapport à la concurrence.

Stratégie de repositionnement du Maroc

Si les performances réalisées par le secteur des mines au cours de cette dernière période ont été atteintes grâce à l'évolution favorable de la demande étrangère adressée aux produits phosphatés conjuguée à la flambée des prix mondiaux, il n'en demeure pas moins que les efforts entrepris, jusque là, par les pouvoirs publics et les entreprises publiques (OCP) et privées (Managem, Compagnie Minière de Touissit, COMABAR...) ont joué un rôle crucial dans l'atteinte de ces résultats qui demeurent bien évidemment en deçà des niveaux escomptés.

A ce niveau, il convient de mettre en relief les efforts déployés en matière d'exploration minière qui constitue la pierre angulaire de cette activité fortement capitalistique. Ces efforts peuvent être appréhendés à travers le nombre de titres miniers qui a atteint 3.493 en 2006 et la poursuite de la réalisation du Plan National de Cartographie Géologique (PNCG) qui couvre aujourd'hui près de 33% du territoire national.

De même et conscient de l'apport socio-économique de la petite mine qui représente, hors phosphates, 39% de la production minière nationale et 18% de la valeur totale des produits miniers, les pouvoirs publics ont mis en place un plan de développement de cette catégorie d'exploitation minière.

Dans ce même sillage, l'ONHYM qui mène une intense activité en matière d'exploration minière et pétrolière en mobilisant 766 millions de dirhams sur la période 2003-2007, prévoit un ambitieux programme d'investissement de plus de 2 milliards de dirhams à l'horizon 2012.

D'un autre côté et afin de renforcer son leadership sur le marché international, l'Office Chérifien des Phosphates, qui s'est transformé en 2008 en société anonyme, adopte une stratégie de développement rentable et durable à travers la conclusion d'accords de livraison à moyen et long termes et la construction, au Maroc et à l'étranger, d'unités de production et de valorisation (acide phosphorique, ammoniacque ...) dans le cadre de joint-ventures avec des partenaires⁴² de renommée internationale.

Afin d'appuyer son nouveau repositionnement, le groupe prévoit un ambitieux programme d'investissement sur la période 2008-2012 qui s'élève à 37 milliards de dirhams, hors investissements directs extérieurs.

³⁹ Plus de 90% des nouveaux projets seront complètement intégrés et hautement compétitifs.

⁴⁰ 30% de la valeur du minerai contre près de 4 à 5% dans le cas des produits valorisés.

⁴¹ Di Ammonium Phosphate.

⁴² Il s'agit des compagnies Libya Africa investment Portfolio, Petro Vietnam Fertiliser et Chemical Joint Stock Company, le groupe pakistanais Fauji, l'indien Tata Chemicals Limited, le Brésilien BUNGE.

Ce programme devrait porter notamment sur l'augmentation des capacités de production et de valorisation qui devraient passer de 28 à 36 millions de tonnes de roche entre 2008 et 2012, la réalisation de grands projets structurants (Slurry pipe-line reliant Khouribga à Jorf Lasfar, sécurisation de l'accès à l'eau, Laverie Merah El Ahrach...) qui permettraient une réduction substantielle des coûts de production, la réalisation d'un complexe intégré de production d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés à Jorf Lasfar ainsi que l'ouverture de la mine Ouled Fares d'une capacité de production initiale de 3MT/an extensible.

L'ensemble de ces projets vise à permettre le maintien des parts de marché de l'OCP dans le domaine du minerai de phosphates et de l'acide phosphorique au-delà de 40% sur une période de 10 ans et le développement de ses parts de 12% à 15% pour les fertilisants pour ce même horizon.

Par ailleurs et conscients de l'importance des investissements étrangers dans ce secteur capitalistique, les pouvoirs publics ont érigé le site de Jorf Lasfar en tant que futur hub international de l'industrie lourde (valorisation des phosphates, chimie et parachimie...) et s'attellent à introduire des mutations profondes au niveau du cadre réglementaire et institutionnel du secteur à travers le projet de code minier.

Ce dernier vise l'unicité de l'ensemble des aspects liés à l'activité minière, l'introduction de l'autorisation de prospection pour les entreprises minières sur des zones de grandes superficies, la simplification des procédures administratives et la protection de l'environnement pour assurer un développement durable.

1.1.4. Ciblage volontariste des nouveaux métiers mondiaux dans l'industrie

Après son lancement en 2005, le Maroc poursuit la mise en œuvre opportune de sa nouvelle stratégie industrielle basée notamment sur le ciblage volontariste des secteurs à forte valeur ajoutée et où il dispose d'avantages comparatifs indéniables (proximité géographique, coûts de facteurs de production...).

Cette stratégie vise le développement des métiers mondiaux du Maroc en l'occurrence l'automobile, l'aéronautique et l'électronique en tirant profit des reconfigurations sectorielles au niveau mondial et de la mutation vers l'externalisation que connaissent ces activités, notamment en Europe.

Afin d'accompagner le développement des métiers mondiaux, les pouvoirs publics ont lancé en juillet 2008 un ambitieux programme pour la création de Plateformes d'Excellence Industrielles Intégrées (P2I) avec un concours du Fonds Hassan II de 500 millions de dirhams.

Ces plateformes (entre 200 et 400 ha), réparties sur le territoire, sont destinées à offrir aux industriels, du foncier à prix compétitif, situé dans un espace multi-services (administratifs, télécoms, logistiques, zone d'habitation, restauration...).

Repositionner le Maroc sur la carte mondiale des constructeurs automobiles

Depuis le lancement des projets de véhicules économiques en 1996, le secteur de l'automobile composé de plus d'une centaine d'entreprises employant plus de 30.000 personnes a connu une évolution remarquable.

Cette industrie a généré, en 2006, plus de 4,3 milliards de dirhams de valeur ajoutée, en croissance annuelle moyenne de 17,5%, a contribué à hauteur de 11,3 milliards de dirhams d'exportations et a consenti plus de 2 milliards de dirhams d'investissement.

La stratégie préconisée pour le développement de ce secteur vise à tirer profit de la mutation vers l'externalisation que connaît ce secteur, notamment en Europe. En effet, le potentiel du secteur automobile au Maroc s'appuie sur la présence de plusieurs sites d'assemblage majeurs en France, en Espagne et au Portugal produisant chaque année plus de 7 millions de véhicules et absorbent plus de 54 milliards d'euros de matières premières et d'équipements.

Profitant de ses avantages compétitifs de coûts de facteurs de production et de proximité logistique, le Maroc est bien positionné pour bénéficier des projets actuels d'élargissement du rayon de sourcing engagés par les équipementiers et constructeurs (projets Global Sourcing et Low Cost Sourcing). Ainsi, la région du Nord se positionne progressivement comme une plate-forme de production et d'exportation de grande envergure au niveau méditerranéen à travers la mise en place de la zone dédiée « Tangier Automotive City » autour du port Tanger Med à côté de la base industrielle déjà existante au niveau de la zone actuelle Tanger Free Zone.

La dernière illustration de l'émergence de ce secteur au Maroc est l'investissement du Groupe Renault-Nissan à Tanger, d'un montant de 600 millions d'euros portant sur la création d'un complexe industriel d'une capacité de 400.000 véhicules dont 90% est destiné à l'export. Ce complexe qui devrait permettre la création de près de 6.000 emplois directs et 30.000 indirects deviendrait l'un des plus importants sites au niveau du pourtour méditerranéen.

Ceci en plus du site Somaca, dont la capacité devrait atteindre 100.000 véhicules/an en 2009 portant la capacité installée au Maroc à 500.000 véhicules/an. Deux zones dédiées aux équipementiers sont prévues au niveau de la zone franche de Meloussa. L'une d'entre elles est destinée aux équipementiers-fournisseurs de Renault-Nissan actuellement en phase de sélection. L'autre zone sera, quant à elle, dédiée aux équipementiers-fournisseurs d'autres opérateurs du secteur automobile.

Capter les opportunités en matière de sous-traitance aéronautique

Le secteur de l'aéronautique compte, au Maroc, une trentaine d'entreprises, réalisant, au titre de l'exercice 2006, un chiffre d'affaires de près de 2,5 milliards de dirhams, des investissements cumulés depuis 2002 dépassant un milliard de dirhams et un effectif de plus de 4.300 emplois qualifiés. Profitant de l'externalisation que connaît ce secteur à l'échelle mondiale en raison de la forte demande des compagnies aériennes, la forte dynamique caractérisant le secteur offre des opportunités réelles au Maroc. Avec une croissance annuelle de 20 %, ce secteur pourrait créer 12.000 nouveaux emplois et un chiffre d'affaires additionnel de 400 millions d'euros à l'horizon 2015.

Ces aspirations sont confortées par l'extension, dans le cadre du renforcement des infrastructures dans le secteur (10 milliards d'euros investis), du pôle aéronautique de Nouaceur qui accueille aujourd'hui une quinzaine de sociétés de renommée internationale focalisées sur les activités de sous-traitance supérieure (électricité, technologie de matériaux composites, outillage aéronautique...) et le développement des métiers cibles.

D'autres actions ont été récemment entamées et devraient renforcer cette tendance favorable du secteur à l'instar de la signature en janvier 2008 d'une convention de partenariat entre le Ministère de l'Industrie et la société d'équipements aéronautiques Aircelle⁴³ portant sur l'extension de l'unité de production de la société installée depuis 2005 au Maroc et l'implantation de Auvergne Aéronautique, via sa filiale Casablanca Aéronautique, dans l'Aéropole de Nouasser spécialisée dans la réparation, la fabrication de pièces aéronautiques.

⁴³ Aircelle relève du Groupe SAFRAN.

Parmi ces actions figure également la signature d'une convention entre l'ONDA et le groupe français JPR-CAP prévoyant la construction, l'aménagement et l'exploitation d'un site industriel d'usinage de précision et de tôlerie fine.

Se positionner en tant que destination privilégiée de délocalisation et de sous-traitance électronique

Le secteur de l'électrique-électronique a enregistré au cours de ces dernières années un essor remarquable, enregistrant au titre de l'exercice 2006, plus de 4 milliards de dirhams de valeur ajoutée (contre 3,1 milliards de dirhams en 2003) et 10,5 milliards d'exportations (contre 6,7 milliards de dirhams en 2003). Cette tendance est tirée essentiellement par les branches des câbles électriques et des composants électroniques. Eu égard à ses potentialités, les prévisions du programme Emergence pour la branche de l'électronique à l'horizon 2018 tablent sur la réalisation d'un PIB de 10 milliards de dirhams, 23.000 emplois ainsi qu'un chiffre d'affaires additionnel de 6 milliards de dirhams.

Plusieurs actions sont projetées pour la concrétisation de ces objectifs à savoir la focalisation sur l'électronique de spécialité / intégrée et l'exploration des opportunités sur l'assemblage électronique grand public, la formation d'une main d'œuvre appropriée ainsi que l'offre de zones industrielles dédiées. L'objectif principal est de positionner le Maroc en tant que destination privilégiée de délocalisation et de sous-traitance, notamment, en provenance de l'Union Européenne.

Dans ce même sillage, des discussions sont en cours entre les pouvoirs publics, les porteurs de projets et les différents acteurs concernés pour la concrétisation du cluster électronique de Mohammedia qui vise à valoriser la prestation de sous-traitance vers l'industrialisation et le design et partant à apporter plus de valeur ajoutée au produit électronique marocain.

1.1.5. Nouvelles orientations dans la politique du logement

Dans le sillage des résultats probants réalisés par la stratégie lancée en 2003 notamment en matière de concrétisation de l'objectif de production de 100.000 logements sociaux/ an et la réduction du déficit en logement à 1 million d'unités en 2007 contre 1,24 million en 2002, les pouvoirs publics poursuivent l'exécution opportune de leur plan d'actions dans ce secteur en adoptant de nouvelles orientations stratégiques.

Ainsi, les efforts déployés en matière de rapprochement entre l'offre et la demande devront être consolidés davantage à travers le relèvement du rythme de production de l'habitat social à 150.000 unités par an, pour répondre aux besoins de croissance des ménages en milieu urbain et d'accélérer le rythme de résorption du déficit cumulé en logements.

Cette nouvelle dynamique sera accompagnée d'une approche régionalisée de la politique d'accroissement de l'offre et de la résorption du déficit. Elle se distingue par le développement d'un partenariat fructueux entre les opérateurs privés et l'Etat afin de promouvoir un secteur privé professionnel et plus déterminé à gagner le pari de produire en qualité et en quantité. De même, une attention particulière est accordée au milieu rural qui était jusque là exclu de l'ensemble des programmes mis en œuvre.

Conscients que l'atteinte de ces objectifs requiert le renforcement des moyens mobilisés, les pouvoirs publics envisagent la consolidation de leur action simultanée sur les déterminants de la croissance de l'offre et de la demande de logement.

Du côté de l'offre et en plus des efforts entrepris (avantages fiscaux au profit des opérateurs, recentrage du rôle des Opérateurs Publics de l'Habitat vers l'aménagement, mise en place du guichet unique, préparation du projet de code de l'urbanisme, augmentation des ressources financières du FSH, mise à la disposition des opérateurs de réserves foncières publiques à des conditions avantageuses ...), un nouveau programme de logements sociaux a été mis en œuvre à partir de 2008.

Ce programme qui bénéficie d'une exonération totale des impôts et taxes⁴⁴ consiste à produire des logements sociaux, en milieu urbain et rural, à 140.000 DH ciblant la population disposant d'un revenu moyen qui n'excèdent pas une fois et demi le SMIG.

De même, la politique de l'offre fera de la satisfaction des besoins de la classe moyenne l'une de ses priorités sur la période 2008-2012 à travers la mise en œuvre d'un programme de construction de 50.000 villas économiques/an. Dans ce cadre, les Opérateurs Publics d'Habitat se sont engagés dans un premier programme pilote portant sur la réalisation de 9.299 villas économiques réparties à travers le Royaume, dont une partie est située à Tamansourt et à Tamesna. Le grand succès qu'a connu ce nouveau produit a conduit à la conception de 17.315 villas économiques.

Par ailleurs, il convient de mettre en relief la poursuite de la réalisation des programmes de résorption de l'habitat insalubre notamment le programme « Villes sans Bidonvilles ». A fin juillet 2008, ce programme a bénéficié à 249.050 ménages sur un total de 293.000 ménages (soit près de 85% de l'ensemble de ces ménages) et la démolition de 92.354 baraques. Ainsi, dix villes ont été déclarées « villes sans bidonvilles ». D'ici à fin 2008, il est prévu de déclarer 8 autres villes sans bidonvilles.

Du côté de l'offre et en réponse à la forte pression sur le foncier, les pouvoirs publics se sont attelés à développer une offre foncière suffisante et diversifiée à travers la mobilisation des terrains publics qui a atteint 5.182 hectares durant la période 2002-2007 et dont 1.500 hectares en cours d'expropriation.

Actuellement, la Direction des Domaines examine le projet de mobilisation d'une réserve supplémentaire pour le secteur. L'augmentation de l'offre foncière est prévue également à travers l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation grâce à la réduction des délais d'approbation des documents d'urbanisme.

Jusqu'à 2007 et suite aux efforts déployés pour renforcer le réseau des agences urbaines, plus de 120 Plans d'Aménagement ont été approuvés et 169 zones ont été ouvertes à l'urbanisation. De même, près de 15.000 hectares sont proposés à l'urbanisation à travers 42 Plans d'Aménagement en stade avancé d'homologation.

Dans ce même sillage et afin de lever les contraintes à la mobilisation des terrains privés, les pouvoirs publics ont mis en œuvre un ensemble de mesures⁴⁵ afin de généraliser l'immatriculation des terrains et réduire ses délais.

(44) La mise en œuvre de ce programme fera l'objet de conventions de partenariat signées entre l'Etat et les promoteurs privés ou publics en vertu desquelles ces derniers s'engageront à produire au moins 500 unités dans le milieu urbain et un minimum de 100 logements dans le milieu rural à un prix ne dépassant pas 140.000 DH et une superficie minimale de 50 m².

(45) Ces mesures concernent notamment la création de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, l'ouverture de 11 nouveaux secteurs d'immatriculation foncière couvrant une superficie de 21.500 ha, la création de neuf nouvelles conservations foncières et cinq nouveaux service de cadastre, la mise en œuvre de la règle du FIFO (premier arrivé, premier servi), la fixation et la communication au citoyen de la date du bornage dès le dépôt de la réquisition, la réduction significative du délai de publication au Bulletin Officiel, le démarrage d'un vaste programme de bornage au niveau national visant la résorption totale des réquisitions en instance...

Dans ce sens, le Conseil des Ministres a approuvé un nouveau projet de loi sur l'immatriculation foncière modifiant et complétant le Dahir du 12 août 1913 sur l'immatriculation des immeubles, ce qui devrait favoriser la généralisation du système d'immatriculation foncière et simplifier les procédures et formalités d'immatriculation, pour plus de célérité.

Les pouvoirs publics ont œuvré à travers l'institution des deux fonds de garantie Fogarim et Fogaloge-public à assouplir les conditions de prêts suite à la détente des taux d'intérêt, à prolonger les durées de remboursement et à réduire l'apport personnel exigé.

A fin Août 2008, plus de 40.000 ménages ont bénéficié de la garantie du FOGARIM pour un montant de 5,84 milliards de dirhams de prêts accordés.

Dans le souci de renforcer davantage la demande, une nouvelle convention portant sur la fusion du FOGARIM et du FOGALOGUE en un seul fonds baptisé « Damane Assakane » a été co-signée par les départements en charge des finances et de l'habitat et la Caisse Centrale de Garantie. Ce nouveau fonds d'assurance hypothécaire devra permettre d'élargir le champ des bénéficiaires de la garantie⁴⁶ pour l'acquisition du logement ou du terrain, aux salariés du secteur privé, aux agents temporaires permanents de l'Etat, aux employés des collectivités locales et des établissements publics ainsi qu'au personnel militaire.

Par ailleurs et afin de faire face à certaines pratiques spéculatives qui risquent de compromettre les progrès réalisés dans ce secteur, un ensemble de mesures devraient permettre la stabilisation des prix de l'immobilier.

Ces mesures ont trait notamment à la réactivation de la taxe sur les terrains non bâtis, à l'application du droit de préemption au profit de l'Etat et à la mise en place d'un nouveau code de commercialisation des programmes de logements à 140.000 dirhams. De même, la mobilisation du parc immobilier vacant (800.000 logements) constitue une aubaine à exploiter à travers notamment la mise en œuvre d'un cadre réglementaire approprié rétablissant la confiance dans le secteur du logement locatif.

1.1.6. Soutien à la dynamique du secteur touristique

Le secteur de tourisme occupe une position stratégique dans le développement économique et social du pays à travers sa contribution à la croissance, ses recettes en devises et les emplois qu'il crée.

Marquée par une forte dynamique au cours des cinq dernières années, l'activité touristique a clôturé l'année 2007 sur une hausse du nombre de touristes de près de 13% pour s'établir à 7,4 millions de visiteurs et un renforcement des recettes voyages qui ont atteint 58,8 milliards de dirhams.

La bonne orientation du secteur touristique est le fruit de la mise en place opportune d'un ensemble d'actions et de mesures inscrites dans le cadre de la vision 2010 portant notamment sur la libéralisation du transport aérien qui s'est traduite par la multiplication des dessertes aériennes, l'amélioration du rapport qualité prix, le renforcement du partenariat avec les tour-opérateurs, les professionnels et les régions ainsi que l'augmentation du budget alloué à la promotion touristique.

⁴⁶ Le prix d'acquisition du logement ou du terrain ne doit pas dépasser 350.0000 dirhams et le salaire mensuel des bénéficiaires doit être inférieur à 6.000 dirhams.

Force est de constater que ces performances ont été enregistrées dans une conjoncture mondiale difficile et avant la mise en service progressive des six stations⁴⁷ balnéaires du plan Azur. La concrétisation de ce plan a été confortée par de nouvelles initiatives lancées récemment portant notamment sur la réalisation des stations de Cala Iris (Al Hoceima), de Mar Chica (Nador) de Tamouda Bay (Tétouan) et d'Oued Chbika (Tan Tan). De nombreux autres projets touristiques ont fait l'objet, au cours de ces dernières années, de conventions d'investissement entre l'Etat et des promoteurs de grande envergure pour un montant dépassant 30 milliards de dirhams.

Dans ce même sillage et en vue de doter les régions d'une infrastructure touristique génératrice d'emplois et se basant sur leurs atouts, les pouvoirs publics poursuivent l'exécution du plan Mada'In à travers sa mise en œuvre au niveau des villes de Fès, de Casablanca et d'Agadir et sa généralisation à d'autres régions du Royaume (Tanger, Tétouan/Mdiq-Fnideq, Ouarzazate/Zagora, Marrakech, Rabat et Meknès/Tafilalet).

Quant au tourisme interne, l'un des piliers de la nouvelle politique, la nouvelle stratégie élaborée vise à augmenter le nombre de voyages de vacances à 2 millions en 2010 à travers le lancement du Plan Biladi et l'encouragement du regroupement des agences de voyages en tours opérateurs spécialistes du marché intérieur.

Sur le plan du financement, outre les mesures d'encouragement prises au cours de ces dernières années (suppression et/ou allègement de taxes fiscales, prise en charge du foncier et des travaux hors site, fonds Rénovotel ...), la stratégie des pouvoirs publics consistent à favoriser la mise en place de nouveaux fonds privés d'investissements après l'expérience réussie des fonds de BMCE Bank, de Attijariwafa Bank, de la Banque populaire et de la CDG. Ces fonds sont destinés à financer la réalisation d'unités hôtelières sur les zones d'aménagement touristiques concernées par les plans Azur et Mada'in.

Conscients que l'élément humain demeure un maillon déterminant pour la réussite de la politique volontariste du tourisme national, les pouvoirs publics et les professionnels⁴⁸ ont signé en juin 2008 un contrat Ressources Humaines hôtellerie visant la formation de 67.000 lauréats sur la période 2008-2012.

Ce programme qui devrait mobiliser plus de 530 millions de dirhams prévoit notamment la formation des formateurs, la formation continue et la mise en place d'un statut attractif. En outre et pour pallier aux déperditions au niveau des profils formés, les acteurs du secteur devront s'engager à améliorer les conditions de travail et à mettre en place un système de rémunération motivant.

Sur le plan environnemental, la manifestation de plus en plus évidente des déséquilibres écologiques et socioculturels provoqués par l'importance accordée aux aspects quantitatifs de la Vision 2010 a incité les intervenants publics à orienter la stratégie touristique vers un développement durable et responsable.

Parmi les initiatives adoptées dans ce cadre, il convient de citer la création dès 2006, au sein de l'Observatoire du Tourisme, du Comité Marocain du Tourisme Responsable, la création de la Charte du Tourisme Responsable et du Guide du Tourisme Responsable.

D'autres actions se poursuivent, comme l'opération Pavillon Bleu lancée depuis 2005, pour réagir face à la pollution balnéaire et le programme « Clé Verte » lancé en collaboration avec la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement.

⁴⁷ Mogador, Lixus, Mazagan, Saidia, Taghazout et Plage Blanche.

⁴⁸ Ministère du Tourisme, l'OFPPT, l'ANAPEC, la FNT, la FNIH.

S'inspirant de l'expérience de la vision 2010, les pouvoirs publics ont défini les axes stratégiques qui devraient encadrer la nouvelle stratégie 2020 du tourisme et qui s'articulent autour de la préservation de la culture et les traditions marocaines, la protection de l'environnement et du littoral, la gestion rationnelle de la ressource hydrique et l'utilisation des énergies renouvelables comme principale source d'énergie.

1.1.7. Modernisation du secteur de l'artisanat

En dépit de ses atouts, de la forte demande mondiale adressée aux produits artisanaux à fort contenu culturel et artistique et de savoir-faire dont bénéficient nos artisans, la contribution du secteur de l'artisanat au développement économique et social demeure en deçà de ses potentialités en raison notamment d'une multitude de contraintes.

Il s'agit essentiellement de l'inadaptation de l'offre à la demande des clients, les difficultés liées à la distribution et à la commercialisation, l'insuffisance de la promotion des produits et le manque de coordination entre les différents intervenants.

La prise de conscience des entraves qui empêchent le développement du secteur, de ses potentialités et du rôle qu'il peut jouer dans la création de richesses et d'emplois sont à l'origine de l'élaboration d'une stratégie globale et intégrée à l'horizon 2015. Cette nouvelle stratégie s'articule autour de l'émergence de nouveaux acteurs-producteurs d'envergure, l'appui des petites et moyennes entreprises du secteur, le soutien des mono-artisans implantés dans les deux milieux urbain et rural, l'instauration des nouvelles mesures transversales d'encouragement du secteur et la réorganisation du secteur.

La concrétisation de la nouvelle stratégie qui a bénéficié d'un appui de plus de 110 millions de dollars dans le cadre du MCA, permettra de multiplier par dix les exportations formelles au secteur passant de 700 millions de dirhams actuellement à 7 milliards de dirhams en 2015 et doubler son chiffre d'affaires pour atteindre 24 milliards de dirhams. Les projections pour 2015 estiment le PIB du secteur à plus de 10 milliards de dirhams, en croissance annuelle de 6% et prévoient une la création de 117.000 emplois.

Afin de créer les conditions propices à la réussite de sa stratégie, le secteur a procédé à l'élaboration d'un contrat-programme 2006-2015 et à la création de la fédération des entreprises d'artisanat (FEA). Intégrée à la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), cette nouvelle fédération veillera à la concrétisation du programme en représentant les intérêts des professionnels auprès de l'ensemble des partenaires et des intervenants du secteur.

Au niveau régional et dans une nouvelle démarche de proximité des artisans, les pouvoirs publics s'attèlent à la généralisation du plan de développement régional de l'artisanat (PDRA) lancé en 2008 au niveau de plusieurs villes du Royaume.

S'étalant sur une période de cinq ans, ces PDRT qui lient le Gouvernement, la Région, les Chambres d'Artisanat, les Collectivités Locales et les associations locales, sont conçus en fonction des potentialités de la région notamment touristiques (convergence de la stratégie du secteur de tourisme et l'artisanat) et en concertation avec les mono-artisans qui constituent l'essentiel du secteur artisanal et qui sont confrontés à des difficultés de conditions de travail, de commercialisation de leurs produits...

Par ailleurs et en vue d'accompagner les besoins du secteur en ressources humaines qualifiées, le département de l'Artisanat a développé un système de formation professionnelle s'articulant autour de la formation résidentielle et de la formation par apprentissage. En outre, le réseau des établissements de formation est représenté au niveau territorial en couvrant l'ensemble des métiers du secteur.

1.1.8. Vers une spécialisation des services à forte valeur ajoutée

Après avoir touché les activités industrielles, les phénomènes de délocalisation et d'externalisation prennent aujourd'hui une dimension nouvelle au fur et à mesure qu'ils s'étendent aux secteurs à plus forte valeur ajoutée à l'instar des activités de services, jusque-là épargnées. Cette nouvelle orientation offre des opportunités pour l'économie nationale puisqu'elles permettraient de générer un PIB additionnel de 15 milliards de dirhams et de créer environ 91.000 emplois qualifiés à l'horizon 2015.

Forte dynamique de la délocalisation des services à forte valeur ajoutée au niveau mondial

De l'analyse du secteur des services à forte valeur ajoutée au niveau mondial, ressort son impact palpable dans les économies qui se sont positionnées sur cette activité. Le cas de l'Inde est édifiant à cet égard puisque la contribution de l'Offshoring devrait passer de 1,4 à 7% dans le PNB et de 8 à 33% dans la balance commerciale entre 2001 et 2008. L'emploi dans le secteur devrait évoluer quant à lui de moins d'un million à 4 millions de personnes au cours de la même période.

Le potentiel de ce secteur au niveau mondial promet un chiffre d'affaires de 346 milliards de dollars en 2008, contre 52 milliards de dollars en 2001, réalisé sur des métiers comme le développement informatique offshore, les ressources humaines, les centres de relations clientèle, le management des connaissances, les services financiers, l'éducation à distance, le design, l'ingénierie et l'administration.

L'évolution du secteur montre une forte croissance prévisionnelle de la demande Offshoring des pays de l'Europe Continentale sur les 10 prochaines années qui est estimée à 30 milliards d'euros, soit l'équivalent de 337 milliards de dirhams, et l'émergence des marchés francophones et hispanophones. Ces tendances de marché offrent au Maroc des opportunités de choix grâce à ses atouts consolidés par la proximité géographique, linguistique et culturelle privilégiant la destination Maroc.

Selon les résultats de l'étude d'Ernest & Young sur l'attractivité du Maroc vue par les investisseurs étrangers en 2006, le Maroc détient un fort crédit d'image sur les activités offshore, tous types d'activités confondus, avec 19% de vote de décideurs interrogés, suivi de l'Espagne avec 10% et la Tunisie se classe derrière le Maroc avec 2% des votes.

Essor remarquable des activités de services délocalisées au Maroc

Caractérisées par la prédominance du service des centres d'appels, les activités de services délocalisés au Maroc affichent, au cours de ces dernières années, une tendance ascendante marquée par l'émergence progressive de nouveaux services (informatiques, financiers..).

Le secteur des centres d'appels qui a vu son chiffre d'affaires⁴⁹ passer de près de 1 milliard de dirhams en 2004 à près de 3 milliards en 2006 constitue un important pourvoyeur d'emploi avec plus de 20.000 personnes. En moyenne, cette activité au Maroc propose sur le marché du travail, 250 nouveaux emplois chaque semaine.

Quant aux activités d'Offshoring informatique (ITO), elles sont principalement orientées vers l'Europe de l'Ouest et du Nord, notamment vers la France, la Belgique et la Norvège.

⁴⁹ Ce chiffre d'affaires englobe, outre les recettes des centres d'appels à capitaux étrangers, celles des centres d'appels à capital 100% national. A ce titre, le capital étranger est présent dans la moitié des centres d'appels où il est souvent majoritaire.

Le Maroc peut tirer profit du commerce de ces services qui ont fait l'objet d'offres libérales dans le cadre de l'OMC par l'UE, par les Etats-Unis et même par les nouveaux pays membres tels que la Chine.

Le Maroc devra également prévoir une plus grande ouverture de ce secteur à l'investissement étranger sachant qu'en dehors de l'accord Maroc-USA, qui prévoit un accès illimité au secteur, ces services ont fait l'objet d'une ouverture très timide par le Maroc à l'OMC en se limitant aux services de consultations en matière d'installation de matériels informatiques.

Concernant le secteur bancaire, le Maroc présente de grands potentiels, grâce notamment à l'adoption progressive des normes comptables IFRS, ce qui s'est manifesté par la signature par deux grandes banques françaises des mémorandums d'entente pour l'externalisation de la tenue de leurs comptabilités au Maroc.

Les opportunités en terme d'activités de services à forte valeur ajoutée au Maroc sont de plus en plus affirmées du fait notamment de la forte croissance prévisionnelle de la demande Offshoring des pays d'Europe Continentale sur les 10 prochaines années, le développement progressif du BPO des pays anglo-saxons vers des pays francophones et hispanophones ainsi que la maturité de certains marchés de délocalisation de grands groupes (Cap Gemini, IBM, Accenture...) qui sont à la quête de nouveaux débouchés. De même, la mise en œuvre de l'Accord de Libre Echange avec les USA et les négociations en cours entre le Maroc et l'UE (en tant que premier importateur mondial de services) sur le commerce des services offrent des opportunités non seulement en termes d'exportations mais aussi en termes d'investissements dans les délocalisations.

Stratégie de développement des activités de services à forte valeur ajoutée

S'inscrivant dans le cadre du programme Emergence, le plan de développement des activités de services délocalisées « Offshoring » vise le développement de trois principaux axes à savoir la formation, le cadre sectoriel et incitation et les infrastructures et services.

Du côté de la formation, l'offre marocaine prévoit la mise en place d'un dispositif d'aide à la formation post-embauche avec une prise en charge de l'ensemble des charges liées aux formations pouvant atteindre 65.000 dirhams/employé sur une période de trois ans et la mise en place d'un plan national de formation focalisé sur les métiers de l'Offshoring. Ce plan concerne, d'une part, un programme de formation de 22 000 personnes dans les métiers de l'Offshoring réalisé en partenariat avec l'ANAPEC et l'OFPPT et, d'autres parts, le programme de formation de 10 000 ingénieurs et assimilés par an à l'horizon 2010, lancé en décembre 2006.

De même et pour concrétiser le plan Offshoring Maroc, les pouvoirs publics ont fait le choix de procéder à une spécialisation régionale de structures d'accueil dédiées aux activités de services à forte valeur ajoutée. Ainsi, Casablanca, qui s'est érigée comme destination privilégiée pour le nearshore francophone, avec un score quasiment équivalent à celui des destinations indiennes (Hyderabad, Mumbai et New Delhi), a été dotée de Casanearshore, dédié aux activités du BPO et de l'ITO.

Ce site, dont la première tranche a été livrée en décembre 2007, a nécessité un investissement de 1,7 milliard de dirhams. La ville de Rabat, quant à elle, a été dotée d'une cité de la technologie « Rabat Technopolis » dont la première tranche a été réalisée nécessitant des crédits estimés à 3,3 milliards de dirhams.

Cette structure sera spécialisée dans le développement de logiciels, des activités du BPO liées à l'office bancaire et l'assurance, à la comptabilité et les finances et des activités de gestion de parcs informatiques et de maintenance. De même, il est prévu de doter les villes de Fès, de Marrakech et Tanger de zones dédiées à l'Offshoring.

D'un autre côté, plusieurs mesures incitatives au développement de l'offshoring au Maroc sont prévues telle l'exonération totale de l'impôt sur les sociétés pendant une période de 5 ans et la réduction de 50 % dudit impôt au-delà de cette période⁵⁰ et l'instauration d'une contribution de l'Etat pour que la charge fiscale de l'impôt sur le revenu n'excède pas 20% de la masse salariale.

De même, dans le cadre du dispositif du contrat insertion, d'autres mesures sont prévues portant sur une exonération pour une durée de 24 mois des cotisations patronales dues à la CNSS, de la taxe de la formation professionnelle et de l'impôt sur le revenu.

En vue de saisir les opportunités offertes et d'appuyer la dynamique des services à forte valeur ajoutée, les pouvoirs publics s'attelleraient à court et à moyen terme à surmonter un certain nombre de dysfonctionnements ayant trait notamment à l'absence d'une loi sur la protection des données personnelles, à l'inadéquation entre les formations et les besoins du secteur, à la pénurie des ingénieurs en informatique qui génère la hausse de leurs salaires, à l'absence d'un système de veille concurrentielle pour le secteur, à l'absence d'une professionnalisation dans les métiers de services délocalisés, au turn-over élevé dans l'activité des centres d'appels, et au déficit dans la maîtrise des langues étrangères.

1.2. Développement nécessaire des secteurs support

1.2.1. Nouvelle stratégie énergétique : les contraintes et les marges de manœuvre

Dépendant de près de 96% de l'extérieur pour son approvisionnement en pétrole brut, le Maroc est soumis, à l'instar des pays non producteurs de pétrole, au gré de la conjoncture pétrolière mondiale marquée par une volatilité accrue des cours du brut.

Bridé par la faiblesse des ressources fossiles locales (pétrole, gaz naturel, charbon), le secteur énergétique national est aujourd'hui confronté à un ensemble de contraintes endogènes et exogènes qui se sont traduites par un creusement de la facture énergétique du pays (21,3% des importations globales en 2007), une aggravation de la charge de compensation (31,5 milliards de dirhams prévu en 2008) et une dégradation de la situation financière de l'ONE⁵¹ qui joue un rôle crucial dans le paysage énergétique national.

Ainsi et afin de desserrer ces contraintes qui pèsent aussi bien sur la croissance économique que la compétitivité du Maroc, les pouvoirs publics ont lancé, en 2008, un Plan National d'Actions Prioritaires (PNAP) pour le secteur énergétique, qui vise à répondre à la forte demande énergétique et en particulier électrique, à diversifier et à sécuriser les sources énergétiques (reconversion au charbon et renforcement du gaz naturel, développement des énergies renouvelables, encouragement de l'exploration pétrolière...) et à accroître l'efficacité énergétique dans le secteur.

⁵⁰ L'exonération et la réduction précitées ne s'appliquent qu'au chiffre d'affaires à l'exportation réalisé en devises pour les entreprises exportatrices de services. Dans le cas contraire, et pour la partie de leur chiffre d'affaires réalisée localement, elles seraient soumises fiscalement au droit commun.

⁵¹ La dette cumulée par l'Office, entre 2001 et 2006, a dépassé 74,5 milliards de dirhams plaçant ce dernier en tête des entreprises publiques en terme d'endettement avec une part de près de 23%.

Lancement du Plan National d'Actions Prioritaires (PNAP) pour le secteur électrique

Afin d'accompagner la forte demande électrique et optimiser l'adéquation entre l'offre et la demande d'électricité, les pouvoirs publics ont adopté en avril 2008, le PNAP pour le secteur. Ce plan vise le renforcement de la capacité installée à travers la réalisation de nouvelles unités de production, l'exécution d'un programme de maintenance des unités existantes et le renforcement de l'infrastructure de transport et de distribution et de l'interconnexion avec les pays voisins (Espagne notamment). Le montant des investissements prévus dans le secteur pour la période 2008-2012 s'élève à 66 milliards de dirhams y compris les investissements des concessionnaires privés (25 milliards de dirhams)

De même et afin de réaliser 20% d'économie à l'horizon 2020, le plan d'actions prévoit un ensemble de mesures portant notamment sur la réforme du code du bâtiment pour intégrer des obligations d'efficacité électrique, l'encouragement de l'audit énergétique des installations industrielles et de la cogénération proactive dans le secteur industriel.

Il s'agit également de l'adoption à titre expérimental du GMT+1, la généralisation des Lampes Basse Consommation, la gestion déléguée de l'éclairage public (près de 30% d'économie), la généralisation des chauffes eau solaire, la mise en place d'une tarification incitative et sociale et d'un tarif optionnel super pointe pour les industriels THT-HT.

Renforcer la contribution du charbon et du gaz naturel

Dans l'objectif de sécuriser les approvisionnements énergétiques, la nouvelle feuille de route du secteur accorde une place primordiale au charbon dans le bouquet électrique en raison des avantages qu'il offre en terme de prix et de disponibilité.

De même, le gaz naturel devrait voir sa part dans le mix énergétique se renforcer à plus de 23% à l'horizon 2020 à travers l'introduction, dans un premier temps, de cette source d'énergie au niveau des secteurs de l'électricité, de l'industrie et du raffinage de pétrole pour un besoin estimé à plus de 10 milliards de m³ à l'horizon 2020.

Ainsi et afin de sécuriser son approvisionnement, le Maroc compte s'appuyer sur le partenariat régional et sur la construction d'un terminal GNL d'une capacité initiale de 5 milliards de m³ et un coût global de 800 à 900 millions d'euros financé entièrement par le secteur privé. Aussi, les pouvoirs publics prévoient-ils de promulguer prochainement le projet du code gazier qui devrait jouer un rôle clé dans la promotion de l'investissement privé dans le secteur.

Développement des énergies renouvelables

En vue de réduire la forte dépendance du Maroc en sources d'énergie primaire, le nouveau plan énergétique vise à renforcer la contribution des énergies renouvelables pour atteindre 10% du bilan énergétique et 20% de la demande électrique à l'horizon 2012. En effet et avec plus de 3.500 km de côtes, le Maroc possède un important gisement éolien dont le potentiel immédiatement exploitable⁵² est estimé à 6.000 mégawatts.

Dans ce cadre, le relèvement en 2008 du seuil de l'autoproduction de 10 à 50 mégawatts qui offre des opportunités prometteuses pour la constitution de consortiums autour de producteurs de renommée internationale (ENDASA, NAREVA...), devrait permettre de satisfaire les besoins énergétiques des industries lourdes (cimenterie, pétrochimie, métallurgie...) et de vendre le surplus de la production électrique à l'ONE à des prix attractifs.

⁵² Le potentiel éolien global est estimé à plus de 50.000 mégawatts.

La nouvelle politique vise également à optimiser le potentiel national en énergie hydraulique (plus de 200 sites exploitables) et à exploiter le gisement solaire estimé à 5 KWh/m²/j.

L'initiative Chourouk de l'ONE ciblant plus de 500 MW de solaire à l'horizon 2015, l'utilisation des chauffes eaux solaires dans le résidentiel et le solaire photovoltaïque pour l'électrification rurale (plus de 46.000 foyers), s'inscrivent dans le cadre du renforcement du poids de l'énergie solaire dans le mix énergétique national.

En outre, le développement des énergies renouvelables (ER) devrait tirer profit de la promulgation prochainement de la loi sur les ER, de la réforme institutionnelle et organisationnelle du CDER et de l'appui financier du nouveau fonds de développement énergétique qui sera créé dans le cadre de la Loi de Finances 2009 et doté d'un milliard de dollars⁵³.

Entreprendre une réforme du cadre réglementaire et organisationnel du secteur électrique

Dans le sillage des réformes importantes engagées depuis 1994, les pouvoirs publics ont élaboré un avant-projet de loi relative à la libéralisation et à la modernisation du secteur électrique qui consiste à créer deux marchés : un marché libre destiné aux industriels alimentés en très haute, haute et moyenne tension et un marché réglementé pour la basse tension.

Aussi, est-il prévu d'accompagner cette libéralisation par la mise en place d'une agence de régulation de l'électricité qui aura pour mission la définition et la fixation des tarifs, la détermination des niveaux de qualité de service, la supervision du marché et la validation de la planification des infrastructures de transport et des moyens de production.

Développer le partenariat public-privé dans le secteur

Le contexte de croissance forte de la demande énergétique exige en permanence la mise en service de nouveaux moyens de production, soit 500 à 600 mégawatts par an et la mobilisation de plus de 73 milliards de dirhams d'investissements sur la période 2008-2012.

Ainsi, la capacité à mobiliser les financements dans un cadre de partenariat public privé (PPP) devient une priorité des pouvoirs publics qui s'attèleront à la mise en place d'un cadre réglementaire, tarifaire et organisationnel attractif et offrant de la visibilité aux investisseurs.

Il paraît primordial de renforcer l'expertise des acteurs publics dans la conception de modèles de PPP et de montage juridico-financier. Quant aux domaines d'application du PPP, ils sont multiples et prometteurs : énergies renouvelables, centrales électriques, gestion de l'éclairage public...

1.2.2. Mise à niveau logistique pour un meilleur accompagnement de la dynamique sectorielle

Le choix de l'ouverture commerciale entamée par le Maroc au milieu des années 80 offre des opportunités aux exportateurs marocains en leur permettant un accès privilégié aux grands marchés qui constituent une aubaine pour la croissance et l'emploi.

⁵³ Ce fonds est financé par des dons en provenance d'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis respectivement de 500 et 300 millions de dollars et par le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social à hauteur de 200 millions de dollars.

Toutefois, cette ouverture engendre un nouvel environnement international fortement concurrentiel et marqué par de nouvelles contraintes de temps⁵⁴, de coût et de qualité.

Dès lors, pour un pays dont l'avantage comparatif est lié à la géographie, la logistique devient un élément important de cet avantage comparatif en vue de répondre aux nouvelles exigences de marché et optimiser les maillons des chaînes d'approvisionnement.

Principaux dysfonctionnements de la logistique au Maroc

Selon les estimations du Ministère de l'Équipement et du Transport, les coûts totaux de la logistique au Maroc se sont élevés à environ 20% du PIB en 2006. Ce ratio, supérieur à celui des pays de l'Union Européenne dont le ratio se situe entre 10 et 16% demeure élevé comparativement au taux de 15 à 17% du PIB observés dans les pays émergents tel le Mexique, le Brésil et la Chine.

La logistique commerciale du Maroc reste contrariée par un ensemble de dysfonctionnements liés à la flotte routière non structurées et peu fiable et à l'offre insuffisante de services en logistique et ce, en termes de coût et de délai, élevés par rapport aux pays concurrents.

L'insuffisance du transport interne est principalement tributaire du problème de transport routier de marchandises qui, par manque d'opérateurs performants, ne permet pas aujourd'hui de garantir une offre de qualité respectant les délais. Le transport intermodal, quant à lui, commence à peine à se développer avec notamment un déclin progressif du transport ferroviaire pour les marchandises hors vrac.

Au-delà du coût élevé du foncier pour le développement de plates-formes logistiques (notamment à Casablanca), l'offre de prestations logistiques demeure faible et peu diversifiée. Les entreprises qui offrent une palette complète de services logistiques sont peu nombreuses⁵⁵ et sont, dans leur quasi-totalité, des filiales de groupes européens opérant souvent avec des entreprises multinationales.

A côté de cela, la difficulté réside également dans la faible optimisation du processus d'importation ou de dédouanement le long de la chaîne. Le nombre de documents en circulation dans le processus d'importation reste important (plus d'une vingtaine) en dépit des efforts entamés par l'Administration des Douanes et des Impôts Indirects pour la simplification et la dématérialisation des procédures à travers les systèmes SADOCS⁵⁶ et BADR⁵⁷.

Développement de la logistique : efforts accomplis et gaps à rattraper

Conscients du rôle crucial de la logistique dans la compétitivité et l'attractivité des IDE, les pouvoirs publics ont engagé plusieurs réformes et actions pour combler les insuffisances de la logistique au Maroc.

Il s'agit en particulier de la réforme du transport routier de marchandises entrée en vigueur en mars 2003 et qui a porté notamment sur l'abolition du monopole de l'Office National des Transports devenu, en janvier 2007, la Société Nationale de Transport et de la Logistique (SNTL). Cette réforme a permis de réduire la part du parc informel de 45% à 30% et la création de 4.400 nouvelles compagnies de transport offrant plus de 7.200 emplois.

⁵⁴ Les donneurs d'ordre évoluent vers la livraison "juste à temps" qui se traduit pour le partenaire marocain par des délais très courts.

⁵⁵ Les nombre de ces entreprises est inférieur à 10 sur tout le territoire marocain.

⁵⁶ Système Informatique de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects.

⁵⁷ Base Automatisée des Douanes en Réseau.

De même, le système portuaire est en phase de connaître des mutations profondes avec l'entrée en vigueur, en décembre 2006, de la réforme portuaire⁵⁸ qui a permis une réduction des tarifs d'environ 20% et la mise en service progressive depuis fin 2007 du nouveau complexe portuaire Tanger-Méditerranée doté d'une capacité globale de 8 millions de conteneurs faisant de lui l'un des principaux ports au niveau régional.

Par ailleurs, la réussite de l'expérience pilote menée à Casablanca de l'Echange de Données Informatisées (EDI) a incité les autorités marocaines à entamer le déploiement systématique de l'EDI au niveau de tous les ports du Royaume. De même, il convient de mettre en relief le lancement, en décembre 2007, d'un programme d'actions immédiates pour le développement des infrastructures portuaires à Casablanca visant le développement rapide des infrastructures portuaires pour répondre aux besoins du trafic additionnel et la réduction du délai de séjour des conteneurs au port de Casablanca.

Dans ce même sillage, les pouvoirs publics s'attèlent à la mise en œuvre de certaines mesures inscrites dans le cadre du contrat-programme signé entre le Département du Transport et la Fédération Nationale du Transport Routier (FNTR) et à la réduction des coûts et délais de la traversée du détroit à travers la révision de la tarification, la séparation du trafic passager de celui des marchandises ainsi que le développement du trafic roulier à partir du nouveau port de Tanger-Méditerranée. En outre, une attention particulière est accordée au développement des services logistiques (plates-formes, prestataires) à proximité des principaux ports du pays en vue de rendre plus efficace la chaîne de valeur au commerce extérieur et de favoriser le développement économique et social de certaines régions qui souffrent d'un déficit en logistique.

1.2.3. Investissement dans le capital humain

Afin de mettre fin aux dysfonctionnements dont souffre le système éducatif et améliorer son rendement interne et externe, le plan d'urgence « NAJAH » pour l'accélération de la mise en œuvre de la réforme de l'éducation et de la formation a été élaboré. Etalé sur la période 2009-2012, ce plan a trait à l'ensemble des cycles de formation. Il définit 23 projets répondant à quatre objectifs clés identifiés par le Conseil Supérieur de l'Enseignement à savoir :

- Rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans (10 projets)
- Stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université (4 projets)
- Affronter les problématiques transversales du système (7 projets)
- Se donner les moyens de réussir (2 projets).

Le plan « NAJAH » prévoit une batterie de mesures pour la réalisation de ces objectifs. Concernant l'obligation de la scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans, le département de l'éducation nationale ambitionne de généraliser le préscolaire à l'horizon 2015 via l'ouverture de 3.600 salles de classe préscolaires dans les écoles primaires publiques et la formation initiale au profit de plus de 3.600 éducateurs.

Il vise également l'extension de l'enseignement obligatoire à travers la construction de 2.500 salles de classes supplémentaires (1.700 salles en milieu rural) pour le primaire entre 2009 et 2012, et de près de 720 collèges (6.800 salles de classe) dont 80% en milieu rural. Cette extension permettra d'accueillir plus de 300.000 nouveaux élèves.

⁵⁸ Cette réforme a permis la libéralisation du port de Casablanca, la scission de l'ODEP en deux entités à savoir l'ANP et la SODEP. Suite à l'entrée en vigueur de la réforme portuaire en décembre 2006, il a été procédé à la nouvelle signature commerciale de la SODEP sous la dénomination Marsa Maroc.

Pour la mise à niveau des établissements, le plan prévoit la réfection de 11.000 salles de classe et des internats et le renouvellement des équipements défectueux (eau, électricité, latrines,...).

Ces mesures devront permettre de lutter plus efficacement contre le redoublement et le décrochage scolaire et de réduire les déperditions et l'échec scolaire. Dans ce sens, l'initiative «un million de cartables» qui bénéficiera aux élèves issus de familles défavorisées permettra d'alléger les charges scolaires pour ces familles.

Cette initiative contribuera également à l'atteinte d'un taux d'achèvement du primaire de 90% en 2014-2015 sans redoublement pour les enfants de la cohorte 2009-2010 et un taux d'achèvement au collège de 80% en 2017-2018 pour les élèves de la cohorte 2009-2010.

Afin d'assurer une égalité des chances d'accès à l'enseignement obligatoire, le plan ambitionne de lever les barrières socio-économiques et géographiques d'accès à l'enseignement obligatoire en créant plus de 600 internats pour les collèges ruraux, ce qui multipliera par 5 le nombre d'internes au collège d'ici 2012. Le nombre de bénéficiaires des cantines dans les collèges ruraux devrait être multiplié par 8. Le nombre d'élèves boursiers devrait quintupler.

Afin de stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université, le plan « NAJAH » vise à atteindre en 2020-2021, un taux d'achèvement au lycée de 60% pour les élèves de la cohorte 2009-2010 : l'effectif d'élèves au lycée passera de 700.000 à 970.000.

Il ambitionne également de construire 320 lycées d'ici 2012 (104 en milieu rural) et à assurer la mise à niveau des infrastructures et équipements des lycées et de leurs internats à travers la création de près de 12.500 lits supplémentaires dans les internats de lycées, la réhabilitation de 550 salles de classes défectueuses et la multiplication par 2,5 du nombre de boursiers.

Concernant l'enseignement universitaire, le plan prévoit la création de près de 124.000 places à l'Université et de près de 10.000 places dans les cités universitaires. Ce plan prévoit aussi de doubler la capacité d'accueil des DUT, BTS et Licences Professionnelles.

Financement du plan « NAJAH »

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues dans le Plan « NAJAH » nécessitera un budget global estimé à 43,7 milliards dirhams sur la période 2009-2012. Le budget additionnel à mobiliser s'élèvera donc à 32,5 milliards dirhams sur la période 2009-2012. Près des trois quarts du budget global du plan « NAJAH » seront dédiés aux deux premiers objectifs, avec une large prédominance de l'enseignement scolaire qui mobilisera près de 80% de ce budget. Près de 51% du budget sera alloué aux constructions et équipements, suivi du budget de fonctionnement (48,6%) et des études (0,6%).

Gouvernance du plan « NAJAH »

Le pilotage du plan « NAJAH » sera assuré par une instance de pilotage centrale s'appuyant sur une organisation matricielle. Pour chaque projet, une équipe sera ainsi constituée, à la fois au niveau central et au niveau régional.

Au niveau du Département, les directeurs centraux seront responsables de piloter chacun un portefeuille de projets structurés autour d'une thématique homogène et d'objectifs communs. Au niveau des régions, chaque directeur d'académie sera responsable du portefeuille projet de sa région.

Ce pilotage croisé, sous une double dimension « thématique » et « région » permettra d'assurer une coordination entre les différents projets présentant des interactions évidentes et ainsi d'assurer un avancement optimisé des différents chantiers. Les directeurs centraux et les directeurs d'académies seront secondés sur le terrain par des coordinateurs qui s'appuieront, dans chaque région, sur des relais clairement identifiés pour la mise en œuvre opérationnelle des projets.

2. POURSUITE DES REFORMES ET DE LA MODERNISATION DU SECTEUR FINANCIER

Dans le cadre de la poursuite des efforts de modernisation du secteur financier national, le cadre légal et réglementaire fait l'objet d'un processus de mise à niveau continu en vue de sa conformité aux meilleurs standards internationaux.

En 2007, cette dynamique de modernisation du secteur financier a été notamment marquée par :

- L'adoption de la loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux. Ce dispositif, qui a pour objectif notre intégration dans l'économie internationale, constitue un des instruments fondamentaux visant notamment à renforcer la transparence et à prémunir notre système économique et financier contre toute forme d'abus.
- La mise dans les circuits d'adoption de deux projets de loi : l'un relatif à la création d'un marché à terme d'instruments financiers, et l'autre à la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Le premier a pour objectif d'édicter les règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle d'un marché à terme réglementé.

Le deuxième vise l'encadrement de l'activité de gestion de portefeuille pour compte de tiers en définissant notamment ses conditions d'exercice, les obligations qui s'imposent aux sociétés opérant dans ce secteur et les modalités de leur contrôle par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM).

- La création du Crédit bureau. Ce dernier, qui donnera une vision globale de l'endettement des emprunteurs et permettra d'élargir l'accès au crédit, notamment au profit des PME et des particuliers, serait consultable en janvier 2009. Il est à signaler que l'ensemble des banques ainsi que les sociétés de financement et certaines associations de micro-crédit procèdent déjà à son alimentation, à la fois en fichiers négatifs et positifs.
- La mise en place du dispositif prudentiel Bâle II sous sa forme « approche standard », qui a permis à notre cadre réglementaire bancaire d'être en conformité avec les standards internationaux.

La dynamique de modernisation du cadre juridique du secteur financier a été poursuivie en 2008 à travers :

- l'entrée en vigueur du règlement général du CDVM qui renforcera les pouvoirs de contrôle de cette institution et lui permettra de s'acquitter de sa mission de protection de l'épargne dans de meilleures conditions.
- la refonte du référentiel comptable applicable aux banques avec l'entrée en vigueur des nouvelles normes comptables IFRS qui impliquent une amélioration de la qualité et de la transparence de l'information financière.
- le démarrage des travaux d'élaboration d'un code monétaire et financier. Ce chantier est destiné à assurer la visibilité nécessaire aux investisseurs et aux opérateurs tant nationaux qu'étrangers. Il s'agit là d'un important chantier dont la réalisation se fera en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Enfin, il convient de signaler la poursuite des axes de réforme ci-après :

- La consolidation de l'ouverture financière de notre pays à l'international.
- Le renforcement de la régulation notamment en dotant le CDVM, d'une part de l'indépendance totale, conformément aux principes de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) et, d'autre part, des moyens humains et matériels nécessaires pour accompagner le développement du marché des capitaux et de la Bourse de Casablanca.
- L'évolution du statut de la Bourse de Casablanca avec comme première étape la diversification de son actionnariat.
- La recherche et le développement de synergies au sein de la sphère financière publique.

Modernisation du marché des valeurs du Trésor

Dans le cadre du projet de modernisation de la gestion de la dette intérieure et de la trésorerie publique et du développement du marché des valeurs du Trésor, les pouvoirs publics ont poursuivi le processus de mise en place des mesures et des actions à même de favoriser une gestion plus efficiente des deniers publics.

Ainsi, les principales actions initiées au cours de 2007 s'articulent autour des piliers suivants :

- La mise en place d'une gestion active de la dette intérieure offrant au Trésor la possibilité de recourir à des opérations de rachat et d'échange des bons du Trésor sur le marché. Les objectifs recherchés à travers ces opérations sont i) le lissage de l'échéancier de la dette pour limiter le risque de refinancement pour le Trésor et ii) la réduction, sur le moyen terme, du coût financier du service de la dette publique à travers le renforcement de la liquidité du marché secondaire.
- La mise en place d'une gestion active de la trésorerie publique qui vise à permettre au Trésor (i) d'emprunter à très court terme sur le marché interbancaire pour faire face à des besoins imprévus et (ii) de placer les excédents du compte courant soit sur le marché interbancaire soit sur le marché secondaire en prenant en pension des bons du Trésor et ce, dans le but de réduire les charges de la dette.

Ainsi pour habilitier le Trésor à recourir à ces opérations, il a été procédé à la mise à jour du cadre juridique à travers l'introduction de dispositifs législatifs et réglementaires.

Ces efforts ont été également poursuivis au cours de l'année 2008 à travers l'introduction de certaines actions prioritaires à savoir :

- La signature d'une convention de partenariat entre la Direction du Trésor et des Finances Extérieures et l'Agence France Trésor pour bénéficier des avancées importantes que ladite agence a réalisé dans ce domaine et accompagner le Trésor dans la conduite de ce projet d'envergure.
- La conclusion d'une convention entre le Ministère de l'Economie et des Finances et Bank Al Maghrib visant à renforcer la concertation entre ces deux institutions afin de limiter l'impact de l'intervention du Trésor sur la liquidité du système bancaire et assurer une cohérence avec la conduite de la politique monétaire.
- L'introduction d'actions visant l'amélioration des prévisions de la trésorerie publique à travers la mise en place d'un système d'annonce des flux de trésorerie impactant le compte courant du Trésor.

- L'initiation du processus de création d'une salle des marchés au sein de la Direction du Trésor pour réaliser les opérations de gestion active de la dette et de la trésorerie dans des conditions professionnelles. Dans ce cadre, il a été procédé en 2008 au lancement d'un appel d'offre pour l'acquisition d'un système informatique intégré pour la gestion du processus d'endettement et de la trésorerie publique.

De même, cette année a connu le début des travaux pour le développement du système de télétransmission qui vise à automatiser tout le processus des adjudications des bons du Trésor. Ces deux systèmes seront déployés au cours de l'année 2009.

- La séparation entre le compte de Barid Al Maghrib et le compte courant du Trésor : conformément aux dispositifs de la Loi de Finances 2007, le Trésor a entamé le remboursement des dépôts des particuliers au profit de Barid Al Maghrib. Le montant débloqué à ce jour s'élève à 7 milliards de dirhams et le reliquat sera remboursé dès que le montant définitif sera arrêté.

3. POLITIQUE SOCIALE

La revalorisation du niveau de développement humain au Maroc est au cœur des priorités du gouvernement dont les efforts sont orientés vers l'accélération de la réalisation des grands chantiers sociaux.

Les actions menées pour la réduction de la pauvreté et des inégalités, en particulier dans le cadre de l'INDH, et les discussions en cours pour la réforme de la caisse de compensation interviennent dans un contexte où la préservation du pouvoir d'achat des citoyens revêt un intérêt central.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, la mise en place du plan d'urgence ainsi qu'un nouveau plan de développement de la formation professionnelle devront permettre d'accélérer la réforme visant l'amélioration de la qualité et l'efficacité du système éducatif. Ils permettront également de répondre aux besoins du Maroc en matière de formation.

Les mesures qui devront être prises dans le cadre du nouveau plan d'action stratégique du Ministère de la Santé devront également contribuer à améliorer la qualité des prestations et l'accès aux soins et agir positivement sur les principaux indicateurs sanitaires.

3.1. Dynamisation du dialogue social

Le dialogue social engagé par le Gouvernement avec les partenaires économiques et sociaux durant cette année a été couronné par un certain nombre de mesures qui ont trait à l'amélioration des salaires des fonctionnaires de l'Etat et des salariés du secteur privé. La réforme de l'Impôt sur le Revenu (IR), en particulier, coûtera au budget de l'Etat la somme de 9 milliards de dirhams pour les années 2009 et 2010.

En outre, le gouvernement a relevé le niveau des allocations familiales de 150 à 200 dirhams par enfant⁵⁹ et augmenté la pension de vieillesse minimale de 500 à 600 dirhams.

Secteur public

Concernant le secteur public, le salaire des fonctionnaires classés dans les échelles de rémunération 1 à 9, bénéficiera d'une augmentation mensuelle allant de 300 à 459 dirhams, en deux étapes à partir du 1er juillet 2008. Les fonctionnaires classés aux échelles 10 et plus bénéficieront, à partir de janvier 2009, et en deux tranches, d'une revalorisation de leur salaire.

⁵⁹ Montants alloués pour les trois premiers enfants.

Cette augmentation est imputable à la révision à la baisse de l'IR conjuguée à un relèvement du seuil d'exonération ainsi que la modification de toutes les tranches intermédiaires et des taux correspondant. Le taux marginal de l'IR passera de 42 à 40% puis de 40 à 38% respectivement en 2009 et 2010. Quant au seuil du revenu exonéré, il passera de 24.000 à 27.000 dirhams en 2009 et de 27.000 à 30.000 dirhams en 2010.

Secteur privé

Au niveau du secteur privé, la hausse du SMIG et du SMAG s'effectuera en deux tranches: 5% en juillet 2008 (déjà mise en vigueur) et 5% en juillet 2009, passant de 9,66 dirhams par heure dans le secteur non agricole, à 10,14 dirhams en juillet 2008 et à 10,64 dirhams en juillet 2009. S'agissant du secteur textile, la hausse du taux horaire de 2,5% entamée en juillet 2008 portera sur les quatre prochaines années. Le salaire journalier minimal du secteur agricole est passé de 50 à 52,50 dirhams en juillet 2008 pour atteindre 55,12 dirhams en juillet 2009.

3.2. Politique de lutte contre la pauvreté

Depuis la fin des années 1990, le Maroc a accordé une importance particulière à la lutte contre la pauvreté et à l'action sociale de manière générale. Ces efforts ont été multipliés avec le lancement de l'INDH en 2005. Ceci a eu pour effet une baisse significative de la pauvreté et de la vulnérabilité. Une meilleure compréhension du phénomène et notamment des facteurs sous-tendant ainsi que l'adoption de politique de ciblage permettrait de mieux agir sur la pauvreté face aux insuffisances des filets de sécurité formels et aux difficultés à soutenir le système actuel de compensation.

3.2.1. Facteurs clés pour se soustraire à la pauvreté au Maroc

Compte tenu de l'importance du phénomène de la pauvreté au Maroc, un intérêt de plus en plus important est accordé à l'analyse des facteurs explicatifs de la pauvreté et de la mobilité des ménages. Une étude qualitative « se soustraire à la pauvreté au Maroc » menée par la Banque Mondiale a permis de mettre en exergue les facteurs explicatifs de la pauvreté et de la mobilité des ménages au Maroc et de dégager des recommandations de politique permettant d'agir favorablement sur la pauvreté et la vulnérabilité et de soutenir les efforts dans le cadre de l'INDH. Il s'agit notamment d'encourager le développement des opportunités économiques et d'appuyer les actions de partenariat en garantissant un meilleur environnement pour les entreprises et en apportant un soutien aux coopératives.

Il s'agit également de renforcer la capacité des communautés à tirer davantage profit des ressources et réseaux des migrants en créant un environnement des affaires plus attrayant pour les investissements productifs. A cela s'ajoute le développement de l'accès aux services sociaux et aux infrastructures, particulièrement dans le monde rural.

L'amélioration de la qualité de l'éducation en relation avec les besoins du marché du travail et le développement des opportunités d'existence et des services de loisirs devrait contribuer à l'intégration des jeunes dans la vie économique et politique. La promotion du rôle de la femme dans le ménage et la levée des contraintes entravant l'épanouissement et l'autonomisation de celle-ci peut également agir de manière positive sur la pauvreté vu l'impact décisif qu'exercent les femmes en général sur le patrimoine familial.

Enfin la disposition d'un filet de sécurité social formel et le renforcement des programmes de ciblage aident les ménages à mieux surmonter les périodes de crise et les empêchent de retomber dans une situation de pauvreté.

3.2.2. Pour un meilleur ciblage des populations défavorisées

Face à la hausse vertigineuse et généralisée des prix des matières premières sur le marché mondial, de nombreux pays se trouvent dans l'incapacité de poursuivre leur politique de subvention de certains produits de base. La levée des subventions sur les produits de base affecte directement les populations pauvres et vulnérables dont le revenu est en grande partie consacré à la consommation des produits subventionnés.

Dans ce cadre, la réforme de la caisse de compensation et la recherche d'alternatives pour un meilleur ciblage des populations défavorisées s'impose. Les expériences internationales en la matière devraient contribuer à enrichir la réflexion et apporter des enseignements pour le développement d'un mécanisme efficient de ciblage.

Système de compensation : l'urgence de la refonte

Au Maroc, la caisse de compensation et l'ONICL sont chargés de la péréquation des prix et de la gestion du système de subvention des prix à la consommation de certains produits de base. Les denrées de base qui font l'objet actuellement de compensation sont la farine de blé tendre, le sucre à caractère non industriel, le gaz butane. Les prix des produits pétroliers ne sont pas totalement indexés et les farines libres sont subventionnées depuis octobre 2007.

Les subventions aux produits de base grèvent lourdement le budget de l'Etat. Les charges de compensation⁶⁰ au titre du budget général de l'Etat ont représenté 12 milliards de dirhams en 2006 pour passer à 15,1 milliards en 2007 et atteindraient 31,5 milliards en 2008. De même, ces subventions posent un problème de ciblage puisqu'elles profitent plus aux populations favorisées.

Devant les difficultés à soutenir le système de compensation dans un contexte marqué par la hausse généralisée des prix des matières premières à l'échelle internationale et face aux insuffisances des instruments institutionnels de lutte contre la pauvreté, une réforme du système s'avère plus que nécessaire. Dans un premier temps, le ciblage géographique des pauvres peut se révéler efficace.

En exploitant les cartes géographiques de la pauvreté, il est en effet possible d'améliorer de façon importante la précision du ciblage et en allouant de façon optimale le budget aux localités les plus pauvres, d'agir favorablement sur la pauvreté. C'est dans ce sens que s'insère la mise en place d'une nouvelle carte de distribution de la farine nationale accordant la priorité aux régions les plus pauvres identifiées dans le cadre de l'INDH qui bénéficieront d'une part plus élevée dans le quota global (26% au lieu de 14%). Le recours aux aides directes ciblant les populations pauvres constitue également une alternative au système comme le montre les expériences internationales ci-après.

Les aides directes ciblées : leçons tirées des expériences internationales

De nombreux pays en Asie et en Amérique Latine ont mis en place des programmes de transferts monétaires conditionnels et inconditionnels. Ceci a entraîné une amélioration des indicateurs relatifs à l'éducation, à la santé et au travail des enfants, en plus de l'impact positif exercé sur le niveau de pauvreté et d'inégalité. Au Mexique, la mise en place d'un programme de transferts monétaires conditionnels a eu pour effet une augmentation notable du nombre d'enfants bénéficiaires inscrits à tous les niveaux de scolarité, une baisse du taux de redoublement et du taux d'abandon scolaire, un recul de la mortalité maternelle et infantile et une amélioration de l'état général de santé des adultes.

⁶⁰ Non compris le Fonds de Soutien des Prix.

Ainsi le nombre d'enfants bénéficiaires a augmenté de 28% au niveau de l'école primaire, de 40% au collège et de 100% au niveau de l'enseignement secondaire.

Au Brésil la mise en œuvre de programmes ciblés de lutte contre la pauvreté et le travail des enfants a contribué à la baisse du taux d'inégalité au Brésil et à la réduction significative de la probabilité de travail des enfants dans de nombreuses régions, particulièrement dans les activités à haut risque. En effet, les taux d'inégalité ont baissé de 20% depuis 2001 et la probabilité de travail des enfants a baissé pour se situer à 13 et 26% dans les régions de Segipe et Bahia qui détient le record national du travail des enfants (38%). De plus, il est à noter une amélioration des taux de réalisation en matière d'éducation et une amélioration de la santé des enfants, et de la qualité du régime alimentaire.

Les programmes de transferts monétaires conditionnels et inconditionnels peuvent contribuer à la réduction des inégalités de genre et orienter le comportement des familles vers davantage d'équité entre les sexes notamment au niveau de la scolarisation des enfants. En Turquie, les transferts accordés pour la scolarisation des filles sont significativement plus élevés que ceux accordés aux garçons.

Ces actions ont permis d'accroître davantage le taux de scolarisation des filles comparativement à celui des garçons dans les régions pauvres (83% à 90% au niveau de l'enseignement primaire et de 65% à 74% au niveau l'enseignement secondaire) et de réduire en conséquence les disparités en matière d'accès à la scolarisation.

Toutefois, pour garantir la réussite de ces programmes il est nécessaire au préalable de mettre en place un système de contrôle et de suivi efficient afin d'éviter les abus et de s'assurer de la conformité des bénéficiaires par rapport aux conditions.

En outre, un certain nombre de problèmes peuvent survenir liés à l'insuffisance des capacités en matière d'éducation et de santé par rapport à la demande grandissante suscitée par les programmes envisagés, à l'utilisation de ces derniers à des fins politiques ou au manque d'adhésion des familles pauvres.

3.3. Poursuite de la mise en œuvre de l'INDH

Les réalisations accomplies par l'INDH sont encourageantes et ont mobilisé des financements importants. Toutefois, les intervenants sont appelés à fournir davantage d'efforts pour préserver la dynamique que connaît l'Initiative et accélérer le rythme de mise en œuvre. Il est donc important de souligner la nécessité de multiplier les actions de formation et de renforcement des capacités, et de généraliser l'approche pluriannuelle participative.

Dans ce sens, plusieurs recommandations ont été faites afin de garantir une plus forte mobilisation, adhésion et appropriation de l'INDH :

- Mise en œuvre de la convergence des opérations de l'INDH avec les interventions des autres acteurs.
- Mise à la disposition des partenaires les crédits nécessaires, notamment pour le lancement des projets, afin d'améliorer les indicateurs de programmation, d'engagement et d'émission des crédits.
- Renforcement de la stratégie de communication de proximité.
- Mise en œuvre des plans provinciaux de formation et de renforcement des capacités pour combler le déficit en matière d'ingénierie sociale.
- Poursuite de la mise en œuvre des projets programmes en accélérant la cadence d'exécution.

- Réaffirmation du rôle des organes de gouvernance de l'INDH et réadapter les mécanismes et procédures de financement et de gestion.
- Evaluation à mis parcours de l'INDH.

3.4. Plan d'action 2008-2012 : amélioration de l'efficacité du système de santé

Devant les insuffisances dont souffre actuellement le système de santé au Maroc et face à l'ampleur des défis auquel il doit faire face, le département de la santé a mis en place un nouveau plan d'action stratégique allant de 2008 à 2012 et ce afin d'accélérer les réformes et de permettre au système de jouer pleinement son rôle en matière d'équité et de qualité.

Ce plan d'action stratégique vise d'ici 2012 à :

- réduire le taux de mortalité maternelle à 50 décès pour 100.000 et le taux de mortalité infantile à 15 Décès pour 1.000,
- moraliser le secteur de la santé, assurer l'équité de l'offre de soins par milieu et par région et faciliter l'accès aux soins pour les plus démunis,
- disposer d'un service public de santé compétitif et performant et rendre au citoyen la confiance dans le système de santé,
- réduire le coût des soins de santé et des médicaments et la part supportée par les ménages (à moins de 25%) et prendre totalement en charge les maladies de longue durée
- renforcer la veille et la sécurité sanitaire.

Pour répondre à ces objectifs, une stratégie ambitieuse a été mise en œuvre. Elle consiste, en son premier axe en un repositionnement stratégique des différents intervenants dans le système de santé à travers la création de plusieurs organismes autonomes de gestion des infrastructures hospitalières et le développement du partenariat avec le secteur privé et les ONG.

Le deuxième axe de la stratégie concerne la mise à la disposition du citoyen d'une offre de soins accessible, suffisante en quantité, en qualité et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire par la mise à niveau des hôpitaux, la mise en place d'une politique concertée des médicaments et de la couverture médicale ainsi que le développement d'une politique des ressources humaines basée sur les compétences.

A cela s'ajoute, l'introduction de la planification stratégique à moyen et long terme en mettant en place des plan nationaux spécifiques et ciblés pour la prise en charge et la lutte contre les affections de longue durée, les risques liés à la maternité sans risque, la santé mentale,....

Afin de relever les défis liés au vieillissement, à l'ampleur des maladies non transmissibles, aux urgences sanitaires à portée internationale (SARS, grippe aviaire...) ainsi qu'à la persistance de comportements à risque (toxicomanie, tabagisme...), une attention particulière est accordée à la prévention, à la sécurité et à la veille sanitaire.

3.5. Plan 2008-2012 : pour une nouvelle dynamique de la formation professionnelle

Après la concrétisation de l'objectif du plan de développement 2002-2007 visant la formation de 400.000 jeunes, l'OFPPPT a mis en place un nouveau plan de développement 2008-2012 pour accompagner les grands projets de développement.

Ce plan qui a pour objectif la formation de 650.000 jeunes constitue une réponse favorable aux impératifs de l'essor socioéconomique au Maroc et aux besoins des professionnelles des secteurs émergents, en particulier ceux liés au Plan Emergence, au secteur des NTIC, au tourisme et au BTP...

Pour y parvenir, plusieurs chantiers seront ouverts pour le développement quantitatif et qualitatif du dispositif de l'OFPPT. La priorité sera accordée à la qualité de la formation qui vise l'amélioration de l'adéquation Formation/Emploi et qui se traduira par la réingénierie des cursus, le perfectionnement des formateurs via les Centres de Développement des Compétences, la certification des établissements, des formateurs et des programmes, le renforcement de la proximité avec les professionnels et leur implication accrue dans le processus de la formation

Une attention particulière sera accordée aux secteurs du BTP et du tourisme afin d'accompagner les grands chantiers et la Vision 2010. Au niveau du secteur de BTP, une stratégie d'urgence a été déclinée en plans d'actions pour former les effectifs nécessaires au secteur. Pour la rentrée 2008/2009, ce sont 39.000 stagiaires qui seront accueillis dans les différents établissements de la formation professionnelle, soit une hausse de 130% par rapport à l'année précédente.

Concernant le secteur du tourisme, l'OFPPT s'engage à assurer la formation de 67.000 jeunes à l'horizon 2012 pour répondre aux besoins des professionnelles du secteur déclinés dans le cadre du contrat ressources humaines-hôtellerie. Ce dernier s'articule essentiellement autour de l'optimisation et l'extension du dispositif de la formation et le renforcement de la qualité de la formation et de l'enseignement des langues étrangères.

Le plan de développement 2008-2012 porte aussi sur la création de licences professionnelles en partenariat entre les universités et les établissements de la formation professionnelle et l'accompagnement du plan de développement intégré du secteur industriel par la satisfaction des besoins en compétences. Ces licences seront organisées selon deux options consistant à consacrer deux semestres de formation pour les titulaires du bac+2 et six semestres de formation pour les titulaires du bac ou d'un diplôme équivalent. L'objectif est d'atteindre 2500 nouveaux inscrits à l'horizon 2012 au lieu de 625 inscrits.

Le développement de l'apprentissage dans le secteur de l'agriculture qui nécessite un financement de 340 millions de dirhams, permettra la formation de 60.000 jeunes ruraux dans les métiers porteurs la création de six centres de formation par apprentissage au niveau des bassins agricoles déficitaire.

PARTIE IV. FINANCES PUBLIQUES

Tout en s'inscrivant dans la continuité des exercices précédents, le projet de Loi de Finances, au titre de l'année 2009, se démarque par l'ampleur des actions et réformes concrétisant les Orientations Royales et les engagements pris dans le cadre de la déclaration du Gouvernement. Ces actions et réformes visent le renforcement de la liberté, de l'initiative privée et de la dynamique d'investissement, ainsi que la diversification et la consolidation des sources de la croissance. Le projet de Loi de Finances vise également l'approfondissement des politiques sociales, notamment à travers une nouvelle impulsion à donner à la stratégie d'éducation-formation et à la politique sanitaire ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations et l'amélioration de leur pouvoir d'achat.

Au plan fiscal, le cadre de Loi de Finances 2009 constitue une étape supplémentaire dans le processus de réduction des prélèvements fiscaux et de renforcement de la neutralité de notre système fiscal. En effet, les principales mesures fiscales proposées dans le projet précité concernent la baisse de la charge fiscale sur les ménages et l'entrepreneuriat individuel. Ces mesures ont trait également à la poursuite de la réforme de la TVA, initiée depuis l'année 2005, notamment par l'élargissement de l'assiette et l'uniformisation de ses taux en vue de supprimer les situations de crédits d'impôts structurels découlant du différentiel de taux (butoir). Ces choix témoignent de la volonté réitérée en matière de politique fiscale, d'améliorer les revenus des classes moyennes et vulnérables grâce à la réforme de l'IR entre autres.

Sur le plan budgétaire, l'accent sera mis sur l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique. Pour atteindre ces objectifs et en plus de la réforme du système de la compensation dans le sens de l'amélioration de la politique du ciblage, plusieurs chantiers sont définis. En effet, l'évaluation du système de gestion des finances publiques a mis en évidence les défis à relever au niveau de toute la sphère de la dépense publique pour mieux accompagner les efforts de développement et de croissance économique. Les nombreuses réformes entreprises au cours des dernières années se poursuivent à un rythme soutenu dans le cadre d'une démarche pragmatique. La réflexion, en cours, sur une réforme de la Loi organique des finances dans les prochaines années permettra la mise en place d'un cadre juridique approprié cohérent avec les pratiques actuelles et à venir.

La performance réalisée au cours de ces dernières années a conforté la poursuite de la consolidation budgétaire à travers la maîtrise des dépenses et le renforcement des recettes. Le déficit budgétaire du projet de Loi de Finances 2009 s'établirait à 2,9% du PIB tout en finançant un investissement soutenu en faveur de la croissance.

Cette partie décline dans un premier temps, les tendances et les réformes récentes des finances de l'Etat en mettant l'accent essentiellement sur l'exécution de la loi de Finances 2007 et les perspectives de clôture de la Loi de Finances 2008. L'attention est également focalisée sur plusieurs questions d'actualité se rapportant aux finances publiques. Ainsi, des encadrés mettent l'accent sur la variabilité des recettes de l'IS et la contribution des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca à ces recettes ainsi que la contribution de la TVA à la formation des recettes fiscales. De même, il est tenu compte dans cette analyse des principales contraintes structurelles qui fragilisent les finances publiques et qui limitent les marges de manœuvre du Gouvernement. L'accent a été mis notamment sur la compensation et la masse salariale.

Pour l'évaluation de l'orientation de la politique budgétaire et l'appréciation de la soutenabilité à long terme des finances publiques, il a été procédé à une analyse rétrospective de la décomposition du solde budgétaire en composante structurelle et conjoncturelle tout en explorant les marges de manœuvre nécessaires pour relever les défis du développement humain.

Pour mieux apprécier les prévisions financières du projet de Loi de Finances 2009 et les présenter dans leur contexte, seront passés en revue les grands chantiers de réformes fiscale et budgétaire envisagées, les hypothèses de travail retenues et les prévisions économiques, ainsi que les mesures fiscales et budgétaires proposées pour 2009. Pour la deuxième année consécutive, un exercice de programmation pluriannuelle figure dans ce rapport. Cette programmation inscrit ainsi le Projet de Loi de Finances dans une vision de moyen terme qui définit de manière chiffrée le contour de la politique budgétaire de l'Etat.

1. TENDANCES RECENTES DES FINANCES PUBLIQUES⁶¹ : CONSOLIDATION DES PERFORMANCES

Les performances économiques réalisées au cours de ces dernières années ont conforté la poursuite de la consolidation budgétaire à travers la maîtrise des dépenses hors compensation et la dynamique des recettes. Le déficit budgétaire s'est transformé pour la première fois depuis l'année 1999 en un léger excédent de 0,3% de PIB en 2007.

Hors recettes de privatisation, le déficit ressort à 0,2% confirmant l'autonomie du solde budgétaire par rapport aux recettes de privatisation. Le poids de la dette du Trésor a repris sa tendance baissière, interrompue en 2005 suite aux indemnités versées à l'occasion de l'opération de Départ Volontaire portant le ratio de la dette à 62,1%. L'orientation à la baisse devrait situer le ratio d'endettement à 50,9% en 2008.

Les dépenses totales ont représenté 25,6% du PIB en 2007 contre 25,1% en 2006. La masse salariale a été ramenée à 10,6% du PIB, l'effort d'investissement porté à 4,2% du PIB et la compensation à 2,4%, contre respectivement 10,9%, 3,9% et 2,1% en PIB en 2006. Cette augmentation des dépenses intervient dans un contexte marqué au niveau international, par la hausse des cours pétroliers et, dans une moindre mesure, des prix des produits alimentaires.

Les recettes de l'Etat, principalement fiscales, ont confirmé leur élan, portées en 2007 à 24,4% du PIB contre 21,7% en 2006. Cette accélération des recettes s'explique par des facteurs économiques et administratifs.

Sur le plan économique, en dépit d'un ralentissement de l'activité économique en 2007, les recettes de l'Etat se sont remarquablement bien tenues. La baisse de 1,8 point de croissance du PIB ne s'est pas traduite par des pertes de recettes fiscales. Le développement des activités non agricoles et les mesures d'élargissement des bases taxables expliquent les performances des finances publiques. En effet, le PIB non agricole est en hausse de 0,5 point par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2007. La consommation des ménages, principale composante de la demande, n'a pas été sensiblement affectée par le tassement des revenus dans le monde rural ni par l'inflation modérée. Elle a toutefois été soutenue par la revalorisation des salaires et l'amélioration des revenus non agricoles.

Sur le plan administratif, l'impact positif des mesures de réforme de la TVA engagées entre 2005 et 2007, la variation du niveau de remboursement, le renforcement du contrôle, la modernisation des administrations fiscales sont autant de facteurs qui ont joué en faveur de l'amélioration des recettes fiscales.

Le renforcement des recettes fiscales à un taux supérieur à la croissance des activités non agricoles s'est traduit par des réalisations largement au dessus des prévisions retenues par les dernières Lois de Finances. Ainsi, les recettes ordinaires de l'Etat hors privatisation ont excédé de 21,5% celles arrêtées par la Loi de Finances 2007, bien au delà des dépenses additionnelles qui étaient de 11,3 milliards de dirhams ou 7,7%.

⁶¹ Dans tout ce qui suit, sauf indication contraire, ne sont pas pris en compte le Fonds Spécial Routier, le Fonds de Soutien des Prix et la part de la TVA versée aux collectivités locales. Toutefois, le solde des CST a été pris en considération.

Sur un excédent de 23,9 milliards de dirhams de recettes fiscales, 48,7% proviennent des impôts directs, 33,4% des impôts indirects, 10,2% des droits de douane et 7,7% des recettes d'enregistrement et de timbre. Cette évolution se poursuit en 2008. A fin août 2008, ces recettes se sont exécutées à hauteur de 87,4%. Ainsi, les réalisations dépassent les prévisions de plus de 25,8 milliards de dirhams comme conséquence d'une conjoncture économique favorable et des efforts des administrations fiscales.

1.1. Amélioration notable des recettes fiscales

Les prévisions des recettes fiscales ont été réalisées à hauteur de 121,5% en 2007. Prévues initialement pour 111,3 milliards de dirhams, elles ont atteint 135,2 milliards de dirhams. Par rapport à 2006, elles sont en augmentation de 19%. La part des recettes fiscales (y compris la TVA des Collectivités Locales) dans le PIB s'est ainsi élevée à 24,4% contre 21,7% en 2006. La hausse de ces recettes est le résultat de l'augmentation des impôts directs qui ont contribué à raison de 8,7% à la croissance des recettes fiscales en 2007 après 7,2% en 2006. De même, cette performance résulte du développement des impôts indirects dont la contribution s'est située à 7,7% après 5% en 2006. Par ailleurs, les contributions des droits d'enregistrement et de timbre ainsi que celles des droits de douanes sont passées de 0,8% à 1,7% et de 0,3% à 0,9% respectivement.

En termes d'évolution, l'analyse des recettes fiscales entre 2000 et 2007 a permis de faire ressortir une sensibilité importante des recettes fiscales à l'activité économique à partir de 2005. En effet, l'élasticité est passée de 0,8 sur la période 2000-2004 à 2,3 en 2005-2007 en raison notamment de la mise en place de la réforme fiscale. Cette situation est imputable également aux mutations ayant caractérisé le tissu productif national. D'abord, la part du secteur informel non agricole dans le PIB a été réduite, ce qui est un indicateur d'élargissement de l'assiette. Ensuite, le changement de la structure du PIB a été marqué par l'émergence de secteurs à forte valeur ajoutée et par conséquent à fort potentiel de recettes (télécommunications, immobilier, secteur financier...).

Cette évolution est également attribuable à la progression des bases taxables et aux retombées des réformes engagées. Elle trouve son origine aussi dans la performance des administrations fiscale et douanière, reflétée par l'amélioration des déclarations des contribuables suite aux efforts de sensibilisation et de recouvrement et le renforcement du contrôle.

La tendance des recettes fiscales au cours des dernières années est marquée par la consolidation de la contribution des impôts directs. En effet, il y a eu une mutation de la structure des recettes fiscales en faveur de la fiscalité directe. Celle-ci a représenté 10 points du PIB en 2007 contre 6,8% du PIB en 2002. Ceci a permis de compenser le repli des recettes douanières de 2,7% à 2,2% du PIB sur la même période. Ainsi, la fiscalité directe s'est élargie de 3,2 points du PIB en 5 ans. De plus, l'année 2007 a été marquée par le fait que les recettes de l'IS ont dépassé celles de l'IR pour la première fois dans l'histoire de ces deux impôts.

Au niveau des recettes de la TVA, l'année 2007 affiche une vive progression de plus de 27% et reflète l'impact positif des mesures de réformes engagées depuis 2005. A l'instar des pays en développement, les politiques de transition fiscale ont cherché plutôt à s'appuyer sur la TVA en raison de sa neutralité économique tout en évitant de s'appuyer sur l'IR ou l'IS en raison de l'étroitesse de leurs assiettes.

Cette amélioration caractérise aussi l'année 2008 qui, sur la base des dernières données disponibles à fin août, enregistre une croissance des recettes fiscales de 25,3% comparativement à l'exercice précédent. De ce fait, le montant collecté se situerait autour de 157 milliards de dirhams.

1.1.1. Evolution soutenue des impôts directs

En 2007, les impôts directs ont atteint 60,5 milliards de dirhams, réalisant ainsi une recette additionnelle de 11,6 milliards de dirhams comparativement à la Loi de Finances 2007. Ces impôts ont représenté de ce fait 44,7% des recettes fiscales et 9,8% du PIB. En 2008, les recettes des impôts directs devraient atteindre 75,3 milliards de dirhams, soit une recette additionnelle de 16,3 milliards de dirhams par rapport aux prévisions pour représenter ainsi 48% des recettes fiscales ou 11,1% du PIB.

Ce résultat est imputable à la progression rapide des recettes de l'impôt sur les sociétés de 25,8% en 2007 comparativement à 2006, évolution qui s'explique notamment par le renforcement des régularisations et par l'augmentation sensible et progressive des acomptes, notamment de secteurs tels que les télécommunications, les cimenteries et le secteur financier. Au total, les recettes de l'IS ont atteint 30,4 milliards de dirhams en 2007, soit un taux de réalisation des prévisions de 118,9%, correspondant à des recettes additionnelles de 4,8 milliards de dirhams comparativement aux prévisions.

La performance de 2007 est due à l'amélioration des déclarations des entreprises et des efforts de l'Administration fiscale, notamment le renforcement du contrôle. L'accélération des recettes de l'IS se poursuit en 2008 où le montant total des recettes prévisionnelles s'établirait à 41,5 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une croissance de 36,4% par rapport à l'exercice antérieur. Cette performance revient également aux réalisations fiscales à fin août 2008 (taux d'exécution des prévisions de près de 110,2%). Cette évolution est également attribuée à l'effort de régularisation consenti par les entreprises qui a rapporté près de 12,3 milliards de dirhams contre 4,8 milliards de dirhams l'exercice précédent.

Encadré 1 : Quels sont les plus gros contributeurs à l'IS ?

Une amélioration de plus en plus importante des recettes

Les recettes de l'IS ont été de l'ordre de 30,4 milliards de dirhams en 2007. Leur taux d'accroissement a connu une forte amélioration durant la période 2001-2007, soit 17,3% en moyenne annuelle. En pourcentage de PIB, ces recettes ont continué d'évoluer en passant de 2,7% à 4,9 % entre 2001 et 2007. Ces évolutions peuvent être attribuées à la modernisation de l'Administration fiscale et à l'amélioration des déclarations des contribuables comme résultat des efforts de sensibilisation et de recouvrement. En effet, le nombre des contribuables est passé à 107.035 en 2007, en évolution de 13% par rapport à 2006.

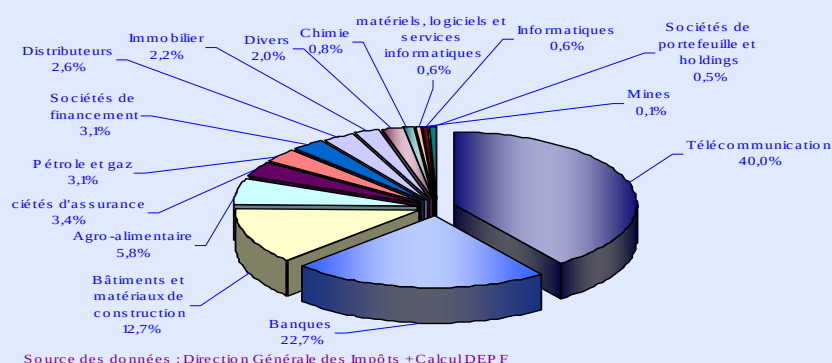
L'analyse de la répartition sectorielle des recettes de l'IS en 2007 montre que près de 50,4% de ces recettes (15,3 milliards de dirhams) sont versées par cinq secteurs : le secteur financier, le secteur des postes et des Télécommunications, le secteur du commerce, le secteur des activités immobilières et celui de la fabrication des produits minéraux non métalliques. Les performances les plus importantes ont été enregistrées au niveau du secteur financier et de l'activité immobilière dont les recettes de l'IS se sont accrues respectivement de 1,1 milliard de dirhams et 500 millions de dirhams entre 2006 et 2007. Cette concentration reste forte même au niveau des entreprises. En effet, la part des 50 premières sociétés a avoisiné 46% des recettes de l'IS contre 56% en 2006.

Contribution des sociétés cotées en Bourse

Les recettes de l'IS versées par les 73 sociétés cotées à la bourse des valeurs de Casablanca se sont élevées à 9,7 milliards de dirhams en 2007, soit une hausse de 30,4% après 13% en 2006. Cette hausse est supérieure à celle des recettes totales de l'IS (23%). En conséquence, la part des sociétés cotées dans les recettes totales de l'IS est passée à 32% en 2007 contre 30% en 2006.

L'année 2007 a été caractérisée par l'introduction de 10 sociétés à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Les recettes de l'IS versées par ces nouvelles sociétés s'élèvent à 537 millions de dirhams, soit 5,5% des recettes de l'IS versées par les sociétés cotées. L'analyse de la répartition sectorielle des recettes versées par ces sociétés en 2007 montre que 81,8% proviennent du secteur des télécommunications (représenté par Maroc Telecom), le secteur bancaire, du bâtiment et matériaux de construction et de l'agroalimentaire.

Graphique 29 : Répartition sectorielle des recettes de l'IS versées par les sociétés cotées en bourse pour l'exercice 2007



Les banques cotées ont généré 2,2 milliards de dirhams de recettes fiscales, représentant 22,9% des recettes totales versées par les sociétés cotées. Les recettes de l'IS versées par les sociétés non financières cotées à la Bourse de Casablanca, au cours de l'année 2007, ont été de l'ordre de 6,9 milliards de dirhams contre 5,3 milliards de dirhams en 2006, confirmant l'accroissement annuel moyen de 30,7% entre 2001 et 2007.

Globalement, en 2007, le secteur financier (hors sociétés de financement) a contribué aux recettes totales de l'IS à hauteur de 9,8 milliards de dirhams. La part de ce secteur dans les recettes totales de l'IS a connu une forte amélioration en passant à près du tiers des recettes totales de l'IS en 2007, soit 32,3% contre 21,8% en 2006.

Les recettes de l'IR ont atteint 27,7 milliards de dirhams en 2007, soit un montant additionnel de 6,1 milliards de dirhams comparativement aux prévisions. En 2006, ces recettes se sont accrues de 13,7%. Cette évolution résulte essentiellement de l'amélioration du revenu national brut disponible de 7,4%, en l'occurrence les revenus salariaux induits par le processus de promotion et de mise à jour des situations administratives des fonctionnaires et les revenus non salariaux suite à la bonne tenue du produit des cessions des valeurs mobilières cotées en bourse (822 millions de dirhams contre 108 millions en 2006) ainsi que le doublement des recettes de la taxe sur les profits immobiliers (3,8 milliards de dirhams contre 2 milliards de dirhams un an auparavant).

La performance de l'IR est imputable aussi à l'action de l'administration car le rapprochement des déclarations IS-IR a donné lieu à une augmentation des déclarations de l'IR sur traitements et salaires de 17,7%.

A fin août 2008, les recettes de l'IR ont été réalisées à hauteur de 79,8% et ont évolué de 13% par rapport à l'exercice précédent. Au terme de l'année 2008, ces recettes s'établiraient à 31,5 milliards de dirhams, soit 3,9 milliards de dirhams de plus par rapport aux prévisions de la Loi de Finances et ce compte tenu de l'impact de la réforme du barème de l'IR en 2007. Cette performance est en rapport notamment avec la bonne tenue du produit des cessions des valeurs mobilières cotées en bourse, le doublement des recettes de la taxe sur les profits immobiliers et le versement par l'OCP de 770 millions de dirhams suite à son redressement.

1.1.2. Maintien d'une tendance haussière des impôts indirects

Les recettes des impôts indirects se sont élevées à 52,2 milliards de dirhams en 2007, en hausse de 20,2% par rapport à 2006, réalisant des recettes additionnelles de 8 milliards de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances. A fin 2008, ces recettes devraient atteindre 58,3 milliards de dirhams. Ainsi, le surplus de ces recettes par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2007 pourrait atteindre 6,2 milliards de dirhams. Cette amélioration est le fruit principalement du bon comportement de la TVA et, dans une moindre mesure, de la consolidation des recettes des TIC.

Les recettes de la TVA ont enregistré en 2007 un taux de réalisation de 124,3% et une hausse de 27,4% par rapport à 2006, soit 6,8 milliards de dirhams de recettes supplémentaires comparativement aux prévisions. Cette performance est imputable à l'augmentation à la fois des recettes de la TVA à l'importation de 29% et de celle intérieure de 25,1%.

Le développement de la TVA intérieure est dû au bon comportement de la consommation des ménages qui a progressé de plus de 7% et aux effets des réformes entreprises en matière de TVA. Ainsi, l'année 2007 a été particulièrement caractérisée par une hausse du rendement du contrôle fiscal, par l'élargissement de l'assiette et par le repli des remboursements (2,5 milliards de dirhams contre 3 milliards de dirhams en 2006).

Quant à la TVA à l'importation, ses performances s'expliquent par le développement des importations (+22%) en lien avec la persistance de la hausse des prix du pétrole et les exigences du développement du secteur productif national d'une part, et le renforcement du contrôle et à la lutte contre la sous-évaluation de la valeur en douane d'autre part.

Mesurée par le ratio d'efficience⁶², la TVA a connu une amélioration notable au cours des dernières années pour s'aligner sur celle des pays de l'UE : 73,5% en 2007 contre 41,5% en 1998, soit un accroissement de 3,2 points chaque année. En 2008, l'évolution favorable de la consommation des ménages, le bon développement des importations taxables, l'impact positif des mesures prises par les précédentes Lois de Finances et les réalisations à fin août (84,3%) ont permis de dépasser les prévisions des recettes de la TVA (hors TVA des collectivités locales) de près de 5,5 milliards de dirhams⁶³.

⁶² Le rapport entre les recettes de la TVA exprimées en pourcentage de la consommation des ménages et le taux standard de la TVA.

⁶³ Ces recettes sont réparties à hauteur de 1,2 milliard pour la TVA intérieure et 2,6 milliard au titre de la TVA à l'importation.

Encadré 2 : Contribution sectorielle à la formation des recettes de la TVA intérieure

S'établissant à 20,8 milliards de dirhams en 2007, les recettes globales⁶⁴ de la TVA intérieure ont évolué de 25,1% par rapport à l'exercice 2006 après une progression de 29,9% en 2006. En termes de PIB, ces recettes ont représenté 3,4% en 2007 contre 2,9% un an auparavant. Leur contribution à la formation des recettes fiscales est passée de 13,2% en 2006 à 13,8% en 2007. Sur la période 2003-2007, le taux d'accroissement annuel moyen avoisine les 16%. Cette accélération du rythme d'évolution par rapport au passé trouve son origine essentiellement dans la bonne tenue de la consommation des ménages et dans la réforme de la TVA. En effet, cette période a été caractérisée par une série de mesures d'élargissement d'assiette dont notamment :

- L'assujettissement, en 2003, des tabacs au taux normal de TVA qui a rapporté au budget de l'Etat 1440 millions de dirhams.
- Le relèvement, en 2004, du taux réduit de la TVA applicable à l'énergie électrique de 7% à 14% qui s'est traduit par un gain de 680 millions de dirhams.
- L'assujettissement à la TVA, en 2005, des coopératives à caractère industriel et commercial dont le chiffre d'affaires excède 5 millions de dirhams. Cette mesure a rapporté au budget de l'Etat 140 millions de dirhams.
- L'élargissement important de l'assiette de la TVA opéré en 2006 qui a concerné l'harmonisation de la taxation du secteur financier au taux de 10% qui a rapporté 830 millions de dirhams, et l'application du taux normal aux jeux de hasard et à certains produits et services pour un gain de 710 millions de dirhams.
- Le remplacement de l'exonération permanente des biens d'investissement et d'équipement acquis par les entreprises par une exonération temporaire de 24 mois à compter du début de leurs activités.

Par ailleurs, les recettes de la TVA intérieure demeurent fortement concentrées. En effet, les 50 premières sociétés ont versé 45% des recettes en 2007 contre 49% en 2006 et 53% en 2005. Ce recul progressif de la concentration trouve son origine essentiellement dans l'augmentation continue du nombre de contribuables qui a atteint 211.431 personnes en 2007, soit une évolution de 13,3% contre 10,1% un an auparavant.

Cette concentration reste forte aussi au niveau sectoriel. Près de 65% de ces recettes proviennent de 8 secteurs, notamment les postes et télécommunications avec une contribution de 14,5%, le secteur de l'intermédiation financière avec 11,2%, les services fournis aux entreprises avec 8,6%, l'industrie du tabac avec 7%, les industries alimentaires avec 6,9%, la fabrication des produits minéraux non métalliques avec 6,2%, le commerce de gros et intermédiaire avec 5,8% et, enfin, le secteur de la production et de la distribution de l'électricité et du gaz avec 4,5%. De plus, l'évolution de ces recettes (25,1% en 2007) s'explique à hauteur de 13,6 points par l'évolution de ces 8 secteurs. A noter que les services (appréhendés par les trois premiers secteurs) ont contribué à hauteur du tiers à la formation de ces recettes (32% en 2007 contre 31,3% en 2006) et de 8,2 points à leur évolution en 2007.

Pour leur part, les taxes intérieures à la consommation ont atteint 17,3 milliards de dirhams en 2007, en accroissement de 8,1% par rapport à l'année précédente et de 7,3% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances. Cette évolution est imputable essentiellement aux produits pétroliers dont les TIC ont progressé de 11,6% par rapport aux prévisions de la Loi de Finances. Quant aux recettes des TIC sur les tabacs, elles ont atteint 6,1 milliards de dirhams, en hausse de 3,6% par rapport aux prévisions initiales.

⁶⁴ Y compris la part versée aux collectivités locales.

A fin août 2008, les recettes afférentes aux taxes intérieures à la consommation ont été réalisées à hauteur de 72,6%. Au terme de cet exercice, elles atteindraient 17,8 milliards de dirhams, dépassant de 685 millions de dirhams les prévisions de la Loi de Finances. Les TIC sur les tabacs, dont le taux d'exécution a été de 70,6% à fin août, s'établiraient à 6,3 milliards de dirhams, montant dépassant les prévisions initiales de près de 120 millions de dirhams.

Quant aux TIC sur les produits pétroliers, elles se sont établies à 7,3 milliards de dirhams à fin août 2008, soit 75,1% des prévisions initiales. Au terme de l'exercice en cours, elles s'établiraient à 10,5 milliards de dirhams contre 9,6 milliards de dirhams prévues par la Loi de Finances 2008, soit un supplément de 765 millions de dirhams qui s'explique par la bonne tenue de la consommation des produits pétroliers, en particulier le gasoil.

1.1.3. Droits de douane : évolution en ligne avec la progression des importations taxables

L'ouverture progressive a été menée en parallèle avec la mise en place des réformes du tarif douanier, l'objectif étant de préparer l'économie nationale à relever le défi de ce choix stratégique.

La réforme fiscale, le renforcement du contrôle, les efforts fournis en matière de lutte contre la minoration de la valeur en douane et les fausses déclarations, visent à compléter cette réforme.

En s'élevant à 13,4 milliards de dirhams, les droits de douanes ont été réalisés à hauteur de 122,2%. Ils ont dépassé les prévisions de 2,4 milliards de dirhams en 2007. Cette tendance s'est maintenue en 2008 sous l'effet conjugué de la progression des importations taxables et de l'efficacité des actions de contrôle qui continuent d'impacter positivement les recettes douanières en dépit de la poursuite du processus du démantèlement tarifaire et des réductions des droits d'importation notamment le droit maximum applicable aux produits industriels qui est passé de 45% à 40%.

Ainsi, les droits de douane qui ont été réalisés à hauteur de 81,8% au titre des huit premiers mois de 2008, sont estimés à 13,1 milliards de dirhams au terme de cet exercice, dépassant les prévisions de 1,9 milliard de dirhams. Toutefois, comparé à l'exercice précédent, ils accusent une baisse de 275 millions de dirhams.

1.1.4. Progression soutenue des droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes des droits d'enregistrement et de timbre sont sensibles à l'évolution de l'activité économique dans son ensemble. L'essentiel de ces recettes est constitué des droits d'enregistrement et de la Taxe Spéciale Annuelle sur les Véhicules Automobiles (TSAVA).

Les prévisions des droits de l'enregistrement et de timbre ont été réalisées à 125,2% en 2007 et ont atteint 9,1 milliards de dirhams. La sensibilité à la croissance économique de ces recettes est relativement importante, soit 2,1 sur la période 2001-2007. Le secteur de l'immobilier, qui se caractérise par une dynamique particulière au cours des dernières années, a joué un rôle fondamental dans la croissance du rendement de ce type d'impôt.

Cette dynamique se poursuit en 2008 car l'actualisation des prévisions de la Loi de Finances a été revue à la hausse de 1,4 milliard de dirhams après leur exécution de 84,2% au titre des huit premiers mois de l'exercice budgétaire.

Leur montant se situerait au terme de l'année 2008 à 10,3 milliards de dirhams, en hausse de 13% par rapport à l'année précédente et plus de 15% par rapport aux prévisions de la Loi de finances.

1.2. Des recettes non fiscales toujours importantes malgré leur évolution fluctuante

Malgré une baisse de 5,3% par rapport à 2006, les recettes non fiscales ont connu par rapport aux prévisions une hausse de 1,2 milliard de dirhams pour s'établir à 17,9 milliards de dirhams. Elles ont représenté 11,7% du total des ressources en 2007 contre 14,2% en 2006 et 15,1% en 2005. Ceci témoigne d'une indépendance progressive du budget de cette catégorie de recettes.

Les recettes des privatisations affectées au budget de l'Etat ont représenté 3,1 milliards de dirhams. Elles résultent principalement de l'opération de cession de 4% du capital d'IAM (2,3 milliards de dirhams) et de la privatisation de la COMANAV (591 millions de dirhams) et de DRAPOR.

Concernant les recettes de monopoles, elles ont été concrétisées en 2007 à hauteur de 112,2%, imputable à l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, à IAM et à la CDG dont les taux de réalisation des prévisions ont été de 143%, 112% et 120% respectivement.

Comparativement aux prévisions de la Loi de Finances 2008, les contributions des établissements publics ont enregistré un taux de 82,2% à fin août. Quant aux autres recettes non fiscales, un supplément de 1,8 milliard de dirhams a été encaissé en 2007, imputable aux fonds de concours pour 2,1 milliards de dirhams et ce, malgré la baisse de 0,2 milliard de dirhams de la redevance gazoduc comparativement aux prévisions.

1.3. Dépenses de l'Etat

Parallèlement aux recettes, les dépenses ont augmenté en lien avec le contexte international défavorable marqué par l'envolée des cours mondiaux des matières premières et énergétiques. Ainsi, les dépenses ordinaires ont été réalisées à 106,2% en augmentation de 7,2% par rapport à 2006.

Aussi, les mesures prises pour modifier la structure du budget n'exercent-elles que lentement leurs effets incitant ainsi une appréciation des politiques de rationalisation des dépenses sur les moyen et long termes.

Globalement, l'analyse de la répartition des dépenses publiques sur les dix dernières années montre que les dépenses d'investissement et des intérêts de la dette ont connu une baisse. Les économies dégagées au niveau des intérêts ont été épongées par les « autres dépenses de biens et services ». Quant à l'aggravation des dépenses de compensation, elle s'est réalisée au détriment des dépenses d'investissement et donc de la croissance.

1.3.1. Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires ont atteint 131,6 milliards de dirhams en 2007, enregistrant ainsi un écart de prévision de 7,6 milliards de dirhams. Cette variation trouve son origine essentiellement dans le dépassement des montants prévus au titre de la masse salariale et des dépenses de compensation compte tenu du dialogue social et de la prise en charge de la variation des prix des produits pétroliers.

Après leur exécution à 74,8% à fin août 2008, l'ensemble des dépenses ordinaires enregistreraient au terme de cet exercice, comparativement à 2007, une hausse de plus de 25,4 milliards de dirhams, recouvrant une progression de plus de 16,4 milliards de dirhams des dépenses de compensation et de près de 4,1 milliards de dirhams de la masse salariale qui serait ramenée à 10,2% du PIB, soit 0,4 point de moins qu'en 2007.

1.3.1.1. Dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services se sont élevées à 97,2 milliards de dirhams en 2007 contre 92,1 milliards en 2006, en baisse de 5,6%. En 2008, ces dépenses ont été exécutées à 66,3% à fin août et s'élèvent à 106 milliards de dirhams pour l'ensemble de l'exercice, en hausse de 9% par rapport à 2007.

Les charges de personnel, qui représentent près des deux tiers de ces dépenses, ont atteint 65,2 milliards de dirhams. Elles ont été réalisées à 103,9%, et ont augmenté de 2,4 milliards de dirhams comparativement à la Loi de Finances.

Cette hausse traduit leur rigidité à la baisse en raison de l'accélération du rythme des recrutements et de la régularisation des avancements, en lien avec le nouveau système de promotion et les promotions exceptionnelles.

Encadré 3 : Masse salariale : Evolution et contraintes

La masse salariale s'est accrue de 4,9% en moyenne entre 2004 et 2007 pour atteindre 65,2 milliards de dirhams, soit près de 50% des dépenses de l'Etat (hors dette) et 80% à 90% des dépenses totales de certains secteurs.

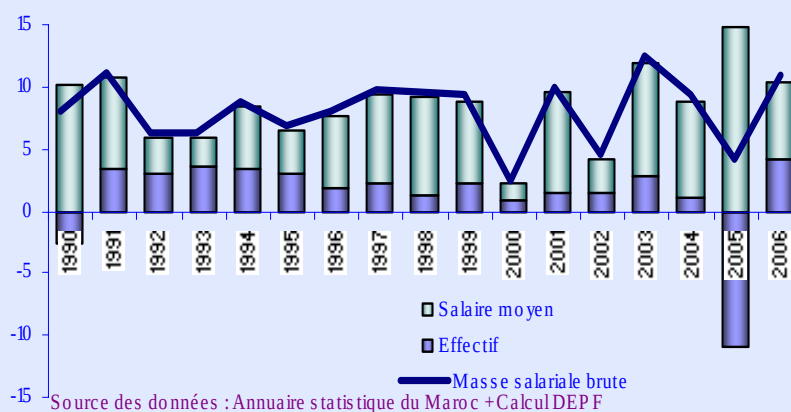
Cette tendance trouve son explication, entre autres, dans :

- l'augmentation des effectifs de la PPR qui est passé de 629.293 à fin 2005 à 667.550 en 2007, soit une augmentation annuelle de 3%
- la poursuite de la promotion exceptionnelle pour un coût global sous forme de rappels pour 4,5 milliards de dirhams
- les régularisations salariales découlant du dialogue social pour un coût global de 1,2 milliard de dirhams.

L'évolution de la masse salariale montre que la hausse est imputable à la revalorisation des salaires dans un contexte de maîtrise des effectifs.

En effet, entre 1990 et 2006 le salaire moyen a progressé de 6,4% par an en moyenne, alors que l'évolution des effectifs n'a pas dépassé 1,3% par an.

Graphique 30 : Décomposition de la variation de la masse salariale de l'Etat



Par rapport au PIB, la masse salariale est relativement élevée en comparaison à des pays de niveau de développement comparable, malgré sa baisse de 11,3% en 2004 à 10,8% en 2007 comme résultat des efforts déployés (limitation des postes budgétaires ouverts par la Loi des Finances, non remplacement des postes libérés suite aux départs à la retraite, départ volontaire, suppression des recrutements dans les basses échelles...).

Centrés sur les postes budgétaires, ces efforts restent insuffisants et devraient être couplés avec une meilleure gestion des crédits à travers l'articulation de la prévision budgétaire avec la gestion des ressources humaines et avec la responsabilisation des ordonnateurs dans la perspective du passage des crédits évaluatifs aux crédits limitatifs.

En 2008, le taux d'exécution de la masse salariale a été de 67,5% à fin août. Au terme de cet exercice, la masse salariale serait de 69,3 milliards de dirhams contre 67 milliards de dirhams prévus dans la Loi des Finances. Elle est révisée à la hausse, pour tenir compte des mesures prises récemment en faveur des militaires et du dialogue social.

Au niveau des dépenses des autres biens et services, leurs montants émis ont été inférieurs aux prévisions de 3,9%, ce qui les a portées à 32 milliards de dirhams. En termes de PIB, ces dépenses ont représenté 5,2% en 2007 contre 5% en 2006.

L'importance de ces charges est la conséquence d'une accélération des transferts à la CMR suite à l'augmentation de 3 points de la cotisation patronale et à la prise en charge du coût occasionné par l'opération Intilaka.

Après un taux de réalisation à fin août de 64,1%, ces dépenses augmenteraient de 14,3% pour atteindre 36,6 milliards de dirhams à fin 2008, comme prévu par la Loi de Finances.

1.3.1.2. Intérêts de la dette

Les principaux indicateurs de la dette publique restent positifs. L'effort de consolidation des finances publiques, conjugué aux conditions de financement favorables sur le marché intérieur et à la gestion active de la dette extérieure, explique l'allégement progressif des charges en intérêt.

En se situant à 98,5% en 2007, le taux de réalisation de ces prévisions des charges révèle une économie de 300 millions de dirhams imputable à hauteur de 80% aux intérêts de la dette intérieure. En proportion du PIB, les intérêts de la dette ont représenté 3,2%. Cette situation est le résultat de la hausse des intérêts de la dette extérieure de 10,4% et intérieure de 2%. La hausse des intérêts de la dette extérieure est due à l'augmentation des taux sur le marché financier international où le Libor à six mois est passé de 4,6% en 2006 à 5,4% en 2007 et l'Euribor à six mois de 2,6% à 3,8%. En ce qui concerne la dette intérieure, la maîtrise de la charge en intérêts traduit la stabilité du taux apparent à 6,2%.

En 2008, le taux de réalisation des dépenses en intérêts a atteint 65,4% à fin août. Au terme de l'année en cours, ces dépenses baisseraient de 1,7%, résultat d'une progression de la charge en intérêts de la dette extérieure et d'une baisse de celles de la dette intérieure. Globalement, ces charges atteindraient 19,6 milliards de dirhams, soit 344 millions de dirhams de plus par rapport à la Loi de Finances 2008.

1.3.1.3. Dépenses de compensation

Les dépenses de compensation continuent de peser lourdement sur le budget de l'Etat en raison des augmentations successives des prix des hydrocarbures sur le marché mondial. Dans un contexte d'envolée des cours du pétrole brut, du gaz et des matières premières, et suite à la décision des pouvoirs publics de ne pas répercuter entièrement cette hausse sur les prix des produits locaux, la charge nette de la compensation a été de 15,1 milliards de dirhams, en hausse de 26% par rapport à 2006. Sa part dans le budget de l'Etat est passée ainsi de 8,3% en 2006 à 9,6% en 2007. En termes de PIB, elle représente 2,5%, en hausse de 0,4 point par rapport à 2006.

Le dépassement des prévisions de la Loi de Finances 2007 de 6,8 milliards de dirhams s'explique par l'hypothèse retenue lors de la préparation de la Loi de Finances de 65 dollars le baril alors que le prix moyen effectivement enregistré a été de 80,7 dollars. Cette différence a généré un coût global annuel de 10,35 milliards de dirhams. L'exercice 2007 a été également marqué par la montée des prix du gaz et du blé. Les mesures prises pour compenser le renchérissement du prix du blé ont permis de baisser les droits de douanes sur ce produit de 60% à 30%, puis de les suspendre. Ces opérations se sont traduites par une moins value de recettes de 500 millions de dirhams et par la prise en charge du différentiel des prix par rapport au prix cible pour un coût global estimé à 1 milliard de dirhams.

L'exercice 2008 est également marqué par la poursuite de la montée des prix des produits pétroliers et du gaz butane. Globalement, la charge de la compensation est consommée à hauteur de 149% à fin août et s'établirait à 31,5 milliards de dirhams à fin décembre, en hausse de 108,3% par rapport à 2007 et de 17,1 milliards de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2008.

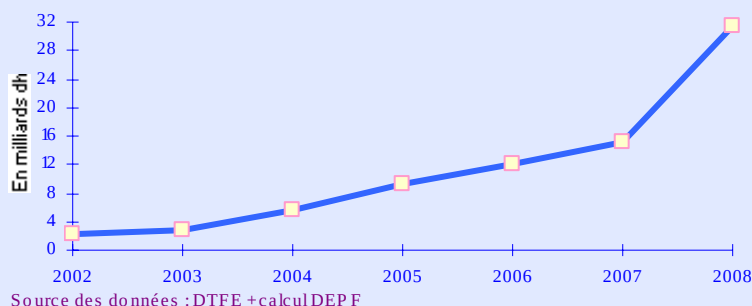
Encadré 4 : Soutenabilité de la charge de compensation

La maîtrise des charges de la compensation et la réforme du système devient de plus en plus préoccupante. Ses défaillances sont cristallisées par un coût insoutenable et par le manque de ciblage des populations nécessiteuses en plus de la non application stricte de l'indexation des prix des produits pétroliers.

1. Evolution de la charge de compensation

La charge supportée par le Budget Général de l'Etat (BGE) au titre de la compensation est passée de 2,4 milliards de dirhams en 2002 à 31,5 milliards de dirhams en 2008, en raison essentiellement de la charge relative aux produits pétroliers et au gaz butane suite à l'envolée de leurs cours sur les marchés internationaux.

Graphique 31 : Evolution de la charge de la compensation supportée par le BGE



2. Dysfonctionnements⁶⁵

Le système de compensation souffre de plusieurs dysfonctionnements qui se résument en l'absence de ciblage, l'impertinence des structures des prix, la non performance des organismes gestionnaires et l'incohérence des pratiques avec les objectifs recherchés.

- La généralisation du système à toutes les populations fait que les avantages tirés par les couches les plus riches sont bien supérieurs à ceux des couches défavorisées. A titre d'illustration, le profit tiré par le quintile le plus riche au titre du gaz butane est 3,3 fois celui revenant au quintile le plus pauvre et qui ne dépasse pas 9,6% de la charge globale de butane qui a été d'environ de 6,2 milliards de dirhams en 2007. La situation est encore plus criante pour les produits pétroliers.
- Les structures des prix se caractérisent par des distorsions auxquelles il faudra mettre fin. Pour le cas des produits pétroliers, la structure des prix accorde une marge de raffinage alors que les prix de reprise se basent sur les cours des produits raffinés. De plus, les cours retenus sont spot alors que les achats du Maroc sont à terme tandis que les valeurs de certains postes sont fixées en pourcentage et non en valeur absolue. Par ailleurs, vu son prix de vente, le gaz butane est substitué au gaz oil dans des activités de transport et d'irrigation.

⁶⁵ Source : « Etude du système de la compensation : diagnostic et perspectives de réforme », Ministère de l'Economie et des finances, Mars 2008.

- Au niveau des organismes gestionnaires, l'organisation non rationnelle, l'absence de suivi et de contrôle et l'inexistence de systèmes d'information appropriés ne renseignent pas sur le respect des engagements pris par les opérateurs et intermédiaires, particulièrement en matière de qualité des produits et des quantités fournies.
- Les incohérences de la politique de compensation résident dans son caractère conjoncturel, la multiplicité des intervenants sans réelle coordination et l'absence d'une vision globale en matière de lutte contre les inégalités et de recherche de cohésion sociale adossée à des politiques sectorielles déclinées en filières. Cette situation donne de faux signaux sur les opportunités d'investissement et les initiatives de développement des branches concernées.
- La politique d'achat du gaz butane ne favorise pas l'optimisation des coûts.

3. Réflexion sur les voies de réforme⁶⁶

La réforme de la compensation devient urgente. Des premières mesures ont été prises pour pallier certains dysfonctionnements et la réflexion sur les axes de réforme est en cours. La réforme en profondeur du système devrait maîtriser les dépenses de compensation tout en renforçant les politiques pro pauvres. A cet effet, elle devrait être accompagnée par la mise en place d'un système de protection sociale efficace et le renforcement des investissements dans le développement humain.

A moyen et long termes, les mesures à envisager devraient mettre à plat le système actuel et mettre en application le ciblage. Des expériences internationales peuvent servir de benchmark pour en tirer des enseignements pour le Maroc. En effet, dans ces pays des programmes ciblés en direction des populations pauvres se sont révélés très efficaces tout en ayant un impact positif considérable sur les situations économiques et sociales des populations visées. Les actions qui pourraient être menées dans ce sens se rapporteraient notamment à :

- la mise en œuvre d'une politique de ciblage des populations défavorisées conditionnée par la réalisation d'un certain nombre d'objectifs en matière d'éducation, de santé ... ;
- l'abandon du contingent de la FNBT ;
- la réforme des circuits de distribution notamment celui du gaz butane et l'application progressive de la vérité des prix.

1.3.2. Dépenses d'investissement

L'évolution quantitative des dépenses publiques a été accompagnée d'une modification de leur structure sous l'effet conjugué de la nécessité de préserver les équilibres fondamentaux et des nouvelles exigences de la libéralisation de l'économie nationale. En se situant à 25,7 milliards de dirhams, soit 4,2% du PIB, les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 116,6%. Elles ont dépassé le montant des émissions prévu de 3,7 milliards de dirhams, en raison de l'importance des fonds de concours, d'un taux d'émission plus prononcé, traduisant l'accélération de la consommation des crédits par les différents départements ministériels (taux d'émission de 72% en 2007 au lieu de 65% en 2006).

Ainsi, l'effort d'investissement consenti sur le budget de l'Etat a représenté 13,7% de la FBCF au terme de l'année 2007 contre 13,3% en 2006. Par rapport à 2006, les dépenses d'investissement ont augmenté de 16,1% suite à la hausse de 14,3% des subventions et transferts qui sont passés de 15 milliards de dirhams à 17,1 milliards de dirhams à fin 2007.

En termes de structure, les subventions et transferts représentent 67,7% (68,1% en 2006) et les dépenses d'investissement initiées directement par les départements ministériels ont connu une augmentation de leur part de 31,9% en 2006 à 32,3% en 2007.

⁶⁶ Idem

A fin août 2008, les dépenses d'investissement ont atteint 82,8% des prévisions initiales. Elles atteindraient 30,2 milliards de dirhams au terme de l'année⁶⁷, soit 4,4% du PIB.

1.4. Déficit budgétaire et son financement

Le solde des comptes spéciaux du Trésor a avoisiné 6,3 milliards de dirhams en 2007 contre 2 milliards prévus dans la Loi de Finances. Il convient de préciser à ce titre l'émergence de cette catégorie de recettes qui a contribué de manière soutenue à la réduction du déficit budgétaire de près de 2,9 milliards de dirhams en moyenne sur la période 2002-2006, soit 0,6 point du PIB. En 2007, ce solde positif a représenté l'équivalent de 1% du PIB.

Toutefois, ces excédents utilisés par le passé, constituent des dépenses potentielles futures qu'il sera nécessaire de couvrir par l'endettement. Compte tenu de ce solde positif des Comptes Spéciaux du Trésor, l'exécution des recettes et des dépenses de l'Etat s'est traduite par un excédent de 2 milliards de dirhams, soit 0,3% du PIB au lieu d'un déficit de 3% prévu initialement.

En présence d'une légère accumulation des arriérés de paiement (243 millions de dirhams), la situation s'est soldée par une capacité de financement de près de 2,2 milliards de dirhams. Au regard d'un flux net positif du financement extérieur de 3,2 milliards de dirhams, le financement intérieur a été marqué par le remboursement de 5,4 milliards de dirhams.

L'année 2007 constitue un point d'inflexion au niveau de la politique de financement extérieur dans la mesure où depuis la fin du rééchelonnement, des fonds mobilisés sur le marché financier international et auprès des bailleurs de fonds et donateurs multilatéraux et bilatéraux ont dépassé les amortissements et donné lieu à un flux net positif.

L'année budgétaire 2008 se solderait par un déficit de 13,6 milliards de dirhams, soit 2% du PIB. Compte tenu d'une réduction du stock des arriérés de 2,5 milliards de dirhams, le besoin de financement s'élèverait à 16,1 milliards de dirhams. En présence d'un flux net positif du financement extérieur de 9,2 milliards de dirhams, le financement intérieur porterait sur 6,9 milliards de dirhams.

1.5. Tendance baissière de la dette totale du Trésor

Compte tenu de la sensibilité du taux d'endettement à l'assainissement budgétaire, le calcul du solde primaire est essentiel pour évaluer la soutenabilité de la dette. En 2007, le solde primaire a été excédentaire de 3,5% du PIB, alors que celui qui stabilise le taux d'endettement correspond à un excédent de 0,7 point du PIB seulement.

Il en est résulté un déficit budgétaire soutenable de 2,5% du PIB contre un excédent enregistré de 0,3% du PIB. Ceci s'est traduit par une baisse du taux d'endettement direct du Trésor qui s'est situé à 53,7% du PIB contre 57,3% en 2006.

La consolidation des équilibres fondamentaux a permis de maîtriser les besoins de financement du Trésor et de réduire de manière significative le ratio de la dette. La baisse de ce ratio est le résultat combiné d'une baisse du ratio de la dette intérieure de 2,4 points et d'une réduction de la dette extérieure de 0,3 point.

⁶⁷ Ce chiffre tient compte du Fonds Spécial Routier.

En outre, il importe de souligner que la performance des principaux indicateurs économiques et financiers, notamment en matière de consolidation budgétaire, a permis au Maroc de gagner la confiance de la communauté financière internationale qui s'est concrétisée par l'attribution de la notation d'«investment grade» par l'Agence Fitch.

Cette position conforte notre retour sur le marché financier international et permet au Trésor de procéder à un arbitrage entre les ressources internes et externes selon des conditions optimales en termes de coûts et de risques.

Dans ce cadre, le Maroc a émis un emprunt obligataire sur le marché financier international d'un montant de 500 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans assortie d'une prime de risque de 55 points de base. Cette émission, qui a rencontré un grand succès auprès de la communauté internationale, a reçu la notation d'«investment grade» de deux agences, Standard and Poor's et Fitch rating. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la gestion active de la dette extérieure car le produit de cette émission a été dédié au remboursement des dettes onéreuses à l'égard du club de Londres.

Le tableau ci-dessous, qui présente l'évolution de la décomposition des variations annuelles du taux d'endettement direct du Trésor permet de faire les remarques suivantes :

- La contribution de l'activité économique à la baisse du taux d'endettement a été plus faible (1,3 point) comparativement à 2006 où l'activité économique (7,8%) a participé à raison de 5,1 points à la baisse du taux d'endettement. Quant à l'évolution des prix, sa contribution a été de 1,4 point au lieu de 1,2 point en 2006.
- Le besoin de financement primaire a participé à hauteur de 3,7 points à la réduction du taux d'endettement contre 1,4 point en 2006 en rapport avec l'amélioration de la structure des finances publiques qui s'est traduite par un léger excédent. Les intérêts de la dette ont augmenté le ratio d'endettement de 3,3 points au lieu de 3,6 en 2006.
- Les « autres facteurs » ont contribué eux aussi à une légère hausse du taux d'endettement de 0,3 point compte tenu de la relative appréciation du taux de change dirham/ dollar qui a plus que neutralisé l'impact de la gestion active de la dette extérieure.

Tableau 3 : Décomposition des variations du taux d'endettement direct du Trésor

	2003	2004	2005	2006	2007
Effet de la croissance du PIB en volume	-3,9	-3,2	-1,4	-5,1	-1,3
Effet de la croissance des prix	-0,5	0,2	-1,2	-1,2	-1,4
Intérêts globaux	3,9	3,7	3,5	3,6	3,3
Intérêts de la dette intérieure	3,2	3,2	3,0	3,1	2,9
Intérêts de la dette extérieure	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5
Besoins de financements primaires	-0,1	-0,1	2,2	-1,4	-3,7
Autres opérations financières	-2,2	-2,2	1,1	-1,0	0,3
Variation annuelle du ratio dette/PIB	-2,8	-2,4	4,2	-5,1	-2,7

Source : Calcul de la DEPF

1.6. Soutien de l'Etat à l'activité économique en 2006

L'Etat joue un rôle fondamental de stimulateur ou stabilisateur de l'activité économique par le biais de la politique budgétaire et fiscale. Du côté fiscal, il s'agit essentiellement de la mise en place d'un cadre incitatif pour encourager les secteurs porteurs et d'appuyer la demande.

Au niveau de la politique budgétaire, l'effort consenti consiste à stimuler la demande globale à travers notamment la mise en œuvre de programmes publics et la promotion des aides budgétaires accordées à certains secteurs.

Pour situer les «dépenses fiscales» dans leur contexte général de politique économique, elles sont analysées au regard des «aides directes» qui regroupent les dépenses transitant par des organismes et fonds dédiés pour assurer des missions spécifiques et ce, en faisant exception aux principes fondamentaux des finances publiques. Le rapprochement des aides directes et indirectes s'est basé sur la situation de 2006 faute de données à jour sur les aides directes pour 2007.

Les aides budgétaires sont accordées par des Fonds de développement, de promotion, de mise à niveau ou de garantie. En 2006, le montant global des aides directes⁶⁸ débloquées était de l'ordre de 3,7 milliards de dirhams compte non tenu des dépenses de compensation.

Concernant les dépenses fiscales⁶⁹, les dispositions fiscales dérogatoires recensées en 2006 sont d'environ 405 mesures qui se rapportent pour près de 39% aux impôts directs et pour le reste aux impôts indirects.

La ventilation de ces mesures sur la base de la nomenclature des activités fait ressortir une répartition des mesures de la TVA sur presque l'ensemble des branches, alors que celles relatives à l'IS, à l'IR et à l'enregistrement et timbre (ET) sont concentrées sur un nombre réduit d'activités. Le coût de ces mesures est estimé, au titre de l'année 2006, à 21,5 milliards de dirhams, soit 3,7% du PIB dont 11,1 milliards de dirhams de TVA et 3,9 milliards de dirhams pour l'IS.

L'analyse sectorielle des dépenses fiscales, en rapport avec les aides directes, permet d'identifier les incohérences et les risques de gaspillage puisque les dépenses fiscales sont accordées à «guichet ouvert». Elle permet aussi d'induire plus de rationalité dans les choix d'interventions publiques en éliminant les incompatibilités et les cumuls et en remettant en question le niveau des aides ou le principe même de leur octroi.

La mise en parallèle de ces deux catégories de soutien public est effectuée en situant leur importance par rapport à certains agrégats et en les déclinant par activité. L'étude comparative des données de 2006, qui se rapporte aux dépenses fiscales évaluées et aux actions des fonds les plus importants, ne tient pas compte des subventions à la consommation.

Les aides publiques, directes et indirectes, se sont élevées en 2006 à près de 25,1 milliards de dirhams, soit 4,4% du PIB. Les aides directes interviennent pour 14,7% du total et représentent 0,6% du PIB et les dépenses fiscales pour 85,3%.

L'analyse des deux catégories d'aides par branche d'activité montre qu'elles ne couvrent que très partiellement le même périmètre. Elles ne sont pas concurrentes dans la mesure où, tout en touchant la même activité, les actions déployées n'intéressent pas les mêmes opérations ou les mêmes agents.

⁶⁸ Les chiffres proviennent du rapport sur les aides directes élaboré par la Direction du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances.

⁶⁹ Les chiffres sont issus du rapport sur les dépenses fiscales élaboré par la Direction Générale des Impôts relevant de ce même département.

Activités bénéficiaires des deux types de soutien

Sur une vingtaine de branches répertoriées, trois d'entre elles ont cumulé les deux types d'aides pour plus de 9,8 milliards de dirhams, soit 39% des aides totales. L'habitat, l'agriculture et la pêche ont mobilisé respectivement 23,6% et 12,3% des aides totales.

Quant au secteur du tourisme, il en a mobilisé 3,1%. Par type d'aide, ces secteurs se sont accaparé 97,4% des aides directes et 29% des dépenses fiscales.

Le secteur de l'Habitat a profité le plus des aides directes pour 2,2 milliards de dirhams, soit 59,7% du total. Elles visent le développement de l'habitat social, notamment à travers la restructuration de l'habitat insalubre et des tissus anciens et les zones à aménagements progressifs. Elles couvrent également la facilitation de l'accès des ménages à la propriété et la restructuration des organismes publics.

Sur le plan fiscal, le secteur émerge sur tous les principaux impôts et taxes pour un total évalué à 3,7 milliards de dirhams. En matière de TVA, les constructions à usage d'habitation et les logements sociaux construits dans le cadre des programmes de 2.500 logements sont exonérés et les travaux immobiliers bénéficient de taux réduits. Au niveau de l'IS, les revenus issus des programmes de 2.500 logements sont également exonérés. En matière d'IR, des déductions sont opérées au titre des prêts contractés pour acquérir ou construire un logement à usage d'habitation, des abattements sont accordés sur les revenus fonciers de location, et les revenus de location d'immeubles neufs sont exonérés pendant 3 ans.

Aussi, les actes d'achat de terrains pour construire les 2.500 logements sont-ils exonérés des droits d'enregistrement. D'autre part, des taux d'enregistrement réduits sont appliqués aux logements à usage d'habitation ou aux terrains pour lotissement à usage d'habitation.

Concernant les activités agricoles, elles ont bénéficié d'une enveloppe de près de 800 millions de dirhams d'aides budgétaires, soit 21,7% des aides directes. Ces dernières ont trait à l'achat des équipements, à la valorisation de la production, à la diversification des exportations, à l'assurance de la production céréalière...

Quant aux incitations fiscales, elles ont été estimées à environ 2,3 milliards de dirhams et se rapportent particulièrement à la TVA pour un montant de 1,6 milliard de dirhams et à l'impôt sur le revenu pour un montant de 570 millions de dirhams. Ces mesures prévoient l'exonération des équipements agricoles, des engrais, des produits à usage agricole, les achats des engins et des filets de pêche, ainsi que les ventes du poisson frais.

En ce qui concerne le secteur du tourisme, il a mobilisé en 2006 plus de 790 millions de dirhams au titre de l'aide publique totale. Sur ce montant, les aides budgétaires ont représenté plus de 558 millions de dirhams, soit 15,1% des aides budgétaires directes.

Activités ne profitant que des dépenses fiscales

Plusieurs activités ont été encouragées exclusivement à l'aide des dépenses fiscales. Parmi ces activités, celles industrielles se sont accaparées environ 2,1 milliards de dirhams ou 9,8% du total des dépenses fiscales. Sur ce montant, les industries agroalimentaires ont été concernées par 2 milliards de dirhams (91%). Ces incitations se composent, d'une part, d'exonérations de la TVA des ventes de la viande fraîche ou congelée, des produits fabriqués à base de farine et, d'autre part, de réductions de taux de TVA sur les investissements en outillages, sur les produits alimentaires transformés et sur les conserves de poissons et de fruits et légumes.

Activités transversales

Parallèlement aux encouragements à caractère sectoriel, le soutien fiscal a été orienté vers les opérations et activités transversales pour un montant de 4,1 milliards de dirhams, répartis entre les différents impôts et taxes, soit 19,1% des dépenses fiscales évaluées.

En somme, cette analyse des actions de soutien de l'Etat en termes aussi bien «d'aides budgétaires» que de «dépenses fiscales» apporte un éclairage sur les encouragements octroyés aux agents économiques et met en exergue la nécessité de l'approche économique qui se fonde sur le rapprochement entre les coûts subis et les résultats enregistrés.

En lien avec les politiques budgétaires et fiscales orientées vers la recherche de plus d'efficacité et la reddition des comptes, l'analyse et l'évaluation des incitations publiques seront d'un grand intérêt pour éclairer le pouvoir législatif et l'opinion publique sur les tenants et les aboutissants des encouragements et incitations octroyés.

Ceci permettra à l'exécutif également de se donner les moyens d'arbitrer entre les types de soutien à employer et d'optimiser ainsi les dépenses nécessaires à la concrétisation de sa politique économique et de concevoir les actions de réformes, budgétaires et fiscales, dans une vision globale et cohérente alliant efficacité, transparence et équité.

2. EVALUATION DE L'ORIENTATION DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE

Une évaluation précise de l'orientation de la politique budgétaire permet de distinguer, dans l'évolution des finances publiques, ce qui résulte des actions délibérées des pouvoirs publics pouvant avoir des objectifs d'affectation ou de redistribution, et ce qui résulte de la conjoncture économique.

L'idée fondamentale se base sur le fait que les variations du solde dues aux fluctuations conjoncturelles sont considérées comme auto-correctrices dans la mesure où elles sont appelées à disparaître à long terme avec le retour de l'activité à son niveau potentiel.

En revanche, seules les mesures discrétionnaires sont à même de corriger les variations structurelles du solde budgétaire. C'est pourquoi le solde structurel constitue une mesure pertinente de l'orientation de la politique budgétaire et permet en plus d'apprécier la soutenabilité à long terme des finances publiques.

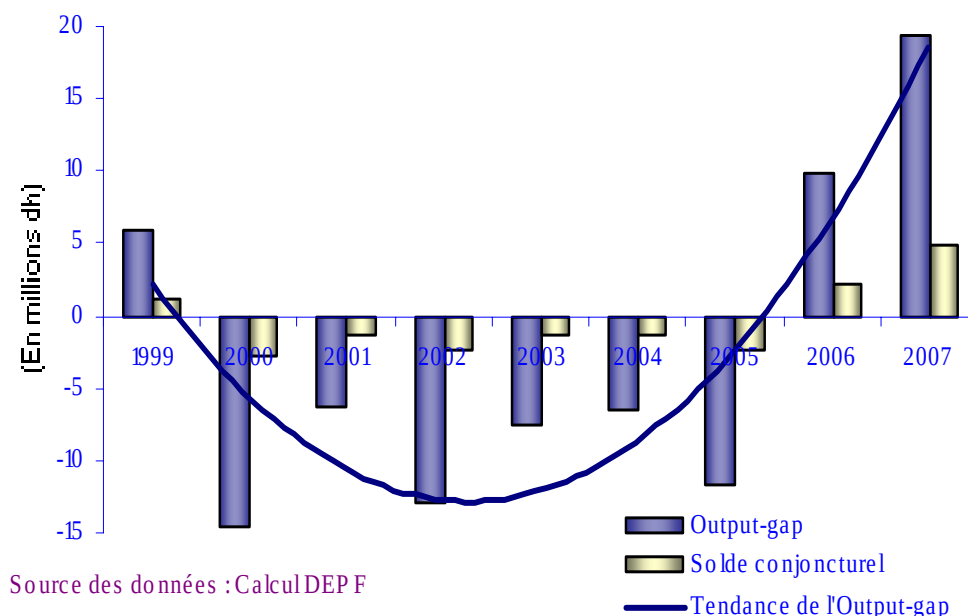
2.1. Solde conjoncturel : effets de la croissance économique sur le solde budgétaire

La méthode d'évaluation de l'impact du cycle sur les finances publiques consiste à évaluer la composante conjoncturelle du solde budgétaire à partir de l'écart entre la production effective et la production potentielle appelée «écart de production». Entre 2000 et 2007, cette sensibilité a été en moyenne de 0,2 au Maroc.

En d'autres termes, une hausse de la croissance économique de 1% par rapport à la croissance potentielle réduit le déficit budgétaire de 0,2% du PIB. La sensibilité du solde budgétaire en % du PIB à une variation de l'écart de production dépend de la structure des prélèvements et de leur sensibilité à la croissance économique.

Le graphique ci-dessous décrit l'écart entre le PIB effectif et celui potentiel, qui est mis en relation avec le solde budgétaire conjoncturel. Il montre qu'en moyenne l'équilibre des soldes conjoncturels sur la durée d'un cycle n'est pas loin d'être vérifiée.

En effet, le déficit conjoncturel moyen en période de ralentissement (2 milliards de dirhams) ne s'écarte pas assez de l'excédent enregistré en phase de reprise (2,7 milliards de dirhams) ; étant précisé que cette phase ne s'est pas encore achevée.

Graphique 32 : Evolution du solde conjoncturel et de l'output-gap

L'évaluation de la composante conjoncturelle a montré qu'elle représente en moyenne environ 0,4% du PIB durant la phase basse du cycle économique (période 2000-2005). A l'inverse, au début de la phase haute du cycle économique correspondant aux années 2006-2007, la composante conjoncturelle est estimée à 0,6% du PIB. Cette situation a été mise à profit pour réduire les impôts (l'IR en 2007 et l'IS en 2008).

2.2. Solde structurel : un ajustement budgétaire permettant de restaurer des marges de manœuvre importantes

Le solde structurel se définit comme étant le solde qui serait constaté si le niveau de production était égal à son niveau potentiel. Il se mesure par la différence entre le solde effectif et le solde conjoncturel. L'utilité de cette distinction présente deux avantages.

D'abord, le solde structurel, dans la mesure où il ne dépend pas des fluctuations économiques, est l'indicateur de l'ajustement budgétaire réel opéré au niveau des finances publiques. Ensuite, les variations du solde structurel donnent l'orientation et l'intensité des impulsions discrétionnaires adoptées par le Gouvernement.

Toutefois, comme le solde structurel est calculé par différence entre le solde effectif et les effets de la conjoncture, celui-ci englobe l'effet des recettes de privatisation et d'autres éléments qui ne présentent pas un caractère structurel.

Ainsi, il convient de procéder à la décomposition du solde budgétaire hors privatisation au lieu du solde budgétaire global. A titre illustratif, sur la période 1999-2007, les recettes de privatisation ont totalisé 48,2 milliards de dirhams et ont contribué à la réduction du déficit budgétaire à hauteur de 1,1 point du PIB par an.

Le déficit budgétaire hors privatisation a été ramené de 5,1% du PIB en 2001 à 0,2% du PIB en 2007, soit un ajustement budgétaire de 4,9 points du PIB. Cet assainissement est imputable en grande partie à la composante structurelle du solde budgétaire hors privatisation qui est passée de 4,8% du PIB en 2001 à 1% du PIB en 2007 (3,8 points du PIB).

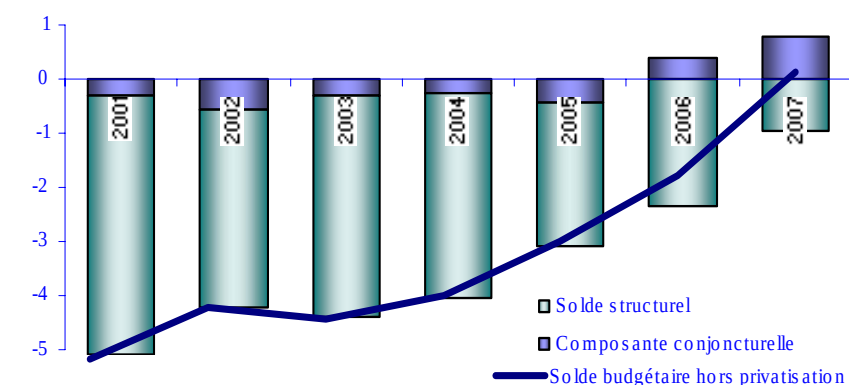
Tableau 4 : Décomposition du solde budgétaire effectif en % du PIB

	2001	2002	2003	2004	2005 ^(*)	2006	2007
Croissance du PIB	8,4	4,5	7,1	5,9	4,5	9,4	6,6
Ecart de production	-1,5	-2,8	-1,6	-1,3	-2,2	1,7	3,3
Solde budgétaire hors privatisation	-5,1	4,2	-4,4	-4,0	-3,1	-2,0	-0,2
Charges d'intérêts	4,4	3,9	3,6	3,5	3,3	3,2	3,1
Composante conjoncturelle	-0,3	-0,6	-0,3	-0,2	-0,5	0,4	0,8
Solde structurel	-4,8	-3,7	-4,1	-3,8	-2,6	-2,3	-1,0
Impulsion budgétaire (Variation annuelle du solde structurel)	0,2	-1,1	0,4	-0,3	-1,2	-0,3	-1,4

Source : Calcul de la DEPF

(*) Hors indemnités DVR

Le graphique ci-après indique qu'entre 2001 et 2004, en phase de ralentissement, le solde structurel s'est situé en moyenne aux alentours de 4,1% du PIB, avec toutefois une tendance baissière. A partir de 2005, une amélioration de 1,2 point a été enregistrée. Le solde structurel est devenu de plus en plus faible parallèlement à la phase ascendante du cycle dans lequel s'est inscrite l'économie.

Graphique 33 : Décomposition du solde budgétaire effectif en % du PIB

Source des données : TGR + Calcul DEPF

Au cours de la première moitié du cycle, le Maroc a poursuivi une politique budgétaire expansive⁷⁰ en 2001 et 2003 et restrictive en 2002 et 2004. Ainsi, dans une phase de ralentissement, les pouvoirs publics ont adopté une politique budgétaire restrictive pendant deux exercices budgétaires alors qu'une orientation expansive était souhaitable. En effet, la demande aurait dû être soutenue par l'Etat, mais l'objectif de limiter la dégradation du solde budgétaire a été privilégié.

A partir de 2005, année correspondant au début de la phase ascendante du cycle, la politique budgétaire a commencé à être restrictive. Mais, en moyenne, sur la période sous revue, l'orientation de la politique budgétaire a été contra-cyclique dans la mesure où elle a cherché à atténuer les fluctuations de l'activité économique. En effet, le coefficient de corrélation entre la variation du solde structurel et la variation de l'output gap a été négatif et de l'ordre de 0,5.

⁷⁰ L'impulsion budgétaire, c'est-à-dire les mesures spécifiques de politique budgétaire prises, peut être mesurée par l'opposé de la variation du solde structurel. Elle doit être positive en période de basse conjoncture et négative en période de haute conjoncture. Si l'impulsion est positive, la politique budgétaire est expansive et inversement.

2.3. Indicateur d'effort structurel : mesure de la composante discrétionnaire de la politique budgétaire

En pratique, le calcul du solde structurel repose sur l'hypothèse que les recettes conjoncturelles évoluent au même rythme que le PIB et que les dépenses ne sont pas sensibles à la conjoncture. De ce fait, il constitue une mesure imparfaite de l'orientation de la politique budgétaire du fait qu'il comporte des éléments dont le caractère discrétionnaire est discutable. Il s'agit notamment des :

- Recettes non fiscales qui ne sont pas considérées comme conjoncturelle et elles sont prises entièrement dans le solde structurel.
- Les effets des variations d'élasticité apparente⁷¹ des recettes fiscales à l'activité économique sont comptabilisés au niveau de la composante structurelle du solde budgétaire. Or, l'hypothèse d'élasticité unitaire des recettes fiscales à l'activité économique retenue dans le calcul du solde conjoncturel n'est valable qu'à moyen et long termes. A court terme, cette élasticité connaît des fluctuations importantes et peut s'éloigner de l'unité.

A côté de ces éléments, le solde budgétaire structurel reflète l'impact des actions délibérées des pouvoirs publics en vue d'impulser l'activité économique. Il s'agit notamment de :

- L'effort de maîtrise de la dépense, mesuré par l'écart entre la progression de la dépense et la croissance potentielle : lorsque la dépense publique croît moins vite que la croissance potentielle, cela correspond bien à une amélioration structurelle des finances publiques.
- Les mesures nouvelles concernant les recettes fiscales : à titre illustratif, les principales mesures discrétionnaires, ayant un caractère structurel, prises par les dernières Lois de Finances ont porté sur l'élargissement de l'assiette de la TVA, la baisse de l'IR et le démantèlement tarifaire.

Afin de tenir compte des facteurs dont le caractère structurel est indiscutable, il convient de retirer du solde structurel les effets d'élasticité et des variations des recettes non fiscales.

L'indicateur qui en résulte, que l'on qualifie d'«effort structurel» ou de «variation discrétionnaire du solde structurel» retrace les seuls effets de maîtrise des dépenses et de mesures nouvelles à caractère fiscal décidées par les pouvoirs publics.

Le solde structurel a connu une baisse de 0,7% en moyenne chaque année entre 2001 et 2007. Parallèlement, l'effort structurel n'a baissé que de 0,02% par an sur la même période. Il en résulte un écart important entre l'indicateur de variation du solde structurel et celui d'«effort structurel» qui est imputable à la conjugaison de plusieurs facteurs.

2.3.1. Effet d'élasticité

Entre 2001 et 2003, on a assisté à une réduction discrétionnaire du solde budgétaire, à hauteur de 2,2 points, mais du fait d'une élasticité apparente des recettes à l'activité économique inférieure à l'unité, l'amélioration du solde structurel n'a été que de 0,7 point du PIB.

⁷¹ L'élasticité apparente des recettes fiscales à l'activité économique s'obtient, pour une année donnée, en rapportant la croissance des recettes fiscales à législation de l'année précédente à la croissance du PIB de l'année en cours.

A l'inverse, l'apparition d'une élasticité supérieure à l'unité dans la phase haute du cycle économique à partir de l'année 2004, s'est traduite par une amélioration notable du solde structurel. A titre illustratif, en 2007, le relâchement discrétionnaire s'est élevé à 0,6 point de PIB et s'explique à hauteur de 0,9 point du PIB par le dérapage au niveau des dépenses, alors que l'élargissement de l'assiette s'est traduit par une amélioration des recettes fiscales de 0,3 point du PIB. Toutefois, un ajustement de l'ordre de 1,3 point du PIB s'est produit au niveau du solde structurel, compte tenu d'une forte élasticité apparente des recettes à l'activité économique (2,6) qui a plus que neutralisé l'effet du recul des recettes non fiscales et l'impact du ralentissement de la conjoncture sur le solde structurel.

2.3.2. Effet du décalage entre l'évolution de la base taxable et le recouvrement effectif et celui des recettes non fiscales

Le contenu du PIB n'est pas l'unique facteur explicatif des décalages pouvant exister entre les évolutions des recettes fiscales et le PIB. Ils trouvent leur origine aussi dans les caractéristiques du système de prélèvement lui-même. Généralement, l'impôt n'est pas toujours recouvré l'année où naît la créance fiscale. C'est le cas, notamment, de l'impôt sur les sociétés dont les recettes sont fonction du niveau d'activité ayant prévalu l'année précédente et de l'impôt sur les revenus non salariaux qui est payé sur la base des résultats de l'année précédente.

L'évaluation effectuée a fait ressortir qu'en moyenne l'effet du décalage entre l'évolution de la base taxable et le recouvrement effectif sur le solde structurel est globalement neutre en période de ralentissement conjoncturel.

Quant à l'évolution des recettes non fiscales, elle donne une fausse idée sur le comportement structurel des finances publiques alors qu'elles ne sont pas intégralement discrétionnaires. A titre illustratif, on constate que ce type de recettes a contribué à hauteur de 0,9 point du PIB à la réduction du solde structurel en 2006. A l'inverse, en 2007, le recul de ces recettes a contribué pour 0,4% du PIB à la dégradation du solde structurel.

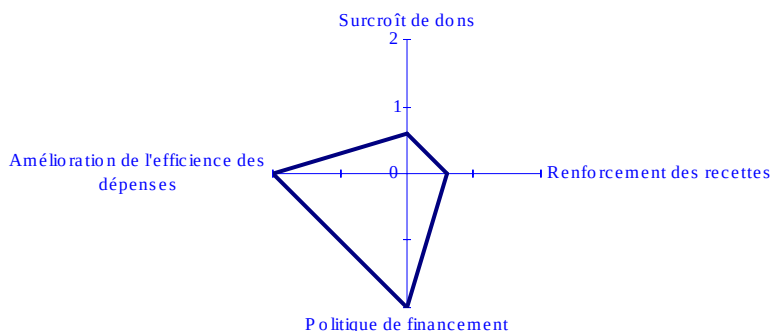
3. POSSIBILITE D'ELARGISSEMENT DE L'ESPACE BUDGETAIRE

Les efforts entrepris par les pouvoirs publics au cours des dernières années en matière de fiscalité et de rationalisation des dépenses se sont traduits par un renforcement de la position budgétaire, et en particulier la baisse de l'endettement public, ce qui a amélioré l'image du Maroc auprès des investisseurs. Ces acquis ont permis à notre pays d'obtenir la notation d'« investment grade ». Cette consolidation budgétaire a créé un espace budgétaire supplémentaire pour répondre aux priorités de la politique publique, comme la hausse des dépenses d'investissement et d'éducation et la poursuite de la réforme fiscale.

L'évaluation des différentes possibilités d'élargissement de l'espace budgétaire permet d'identifier l'ensemble des gisements des ressources mobilisables, qui le composent. En effet, les dépenses publiques sont couvertes à travers plusieurs modes de financement : l'impôt, l'emprunt (interne et extérieur), les dons et les recettes de seigneurage. Le graphique ci-après offre une représentation correspondant aux quatre choix susceptibles d'élargir l'espace budgétaire⁷². Cette représentation non exhaustive de l'ensemble des mesures montre que ces instruments offrent des possibilités non négligeables pour créer un espace budgétaire de moins en moins contraignant.

⁷² Chaque axe est gradué en pourcentage du PIB pour indiquer l'espace budgétaire que pourrait créer un Etat par rapport à sa situation initiale.

Graphique 34 : Les quatre choix susceptibles d'élargir l'espace budgétaire



3.1. Renforcement des recettes

La performance fiscale enregistrée ces dernières années devrait se poursuivre, quoiqu'à un rythme moins important en raison de l'ampleur des réformes engagées en matière de rétablissement de l'intégrité du système fiscal, notamment par le biais de la suppression progressive des régimes dérogatoires et l'élargissement de l'assiette, du renforcement de son administration et de l'amélioration du civisme fiscal.

Les évaluations du concept d'effort fiscal qui permet d'apprécier dans quelle mesure le potentiel des recettes publiques est exploité ont permis de mettre en évidence que, depuis les années quatre-vingt-dix, l'effort fiscal au Maroc est très proche de zéro. Cela signifie que notre pays adoptait une politique fiscale dont le niveau d'efficacité était proche du niveau moyen de l'ensemble des pays en développement.

Au cours des dernières années, l'effort fiscal a été négatif, soit 0,6% du PIB et les résultats enregistrés en matière de mobilisation des recettes s'inscrivent dans cette ligne de conduite.

3.2. Amélioration de l'efficacité des dépenses publiques

L'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques dépend de manière cruciale de l'évolution des dépenses de la compensation et de la masse salariale qui offrent un gisement important d'économie de dépenses. En effet, l'option de créer un espace budgétaire passe par la réduction des dépenses. Il faudra s'attacher en priorité à les rationaliser et à les cibler. Il s'agit notamment de la poursuite des efforts de restructuration des EEP en vue de limiter davantage les transferts de l'Etat vers ces EEP.

En outre, une réforme en profondeur du système actuel de compensation a été initiée. La décision du Gouvernement de transformer progressivement le système actuel de subventions universelles en améliorant leur ciblage en faveur des populations défavorisées libérera des ressources budgétaires qui pourraient être affectée à des dépenses productives et à des projets de développement social structurants.

3.3. Politique de financement

L'espace de financement dégage des marges de manœuvre non négligeables. D'une part, à travers la capacité de financer grâce aux flux d'épargne extérieure un surcroît de l'investissement public. Cette marge de manœuvre peut toutefois être fragilisée en cas de retournement des flux d'épargne extérieure. D'autre part, à travers l'existence d'un seigneurage vertueux qui n'est pas lié à l'inflation mais à la santé de l'économie du pays.

En effet, le Maroc bénéficie d'un seigneurage vertueux non négligeable qui a représenté 3,1% de PIB en moyenne entre 2000 et 2007. A l'inverse, la taxe d'inflation reste relativement modeste (0,4% de PIB en moyenne sur 2000-2007). L'indépendance de la Banque Centrale limite le seigneurage quasi exclusivement à sa composante vertueuse, impliquant la nécessité de pérenniser la situation marocaine devenue saine. Il est raisonnable de tabler sur des recettes de seigneurage de l'ordre de 2% de PIB.

Par ailleurs, l'espace budgétaire, que les dons permettront de dégager, présente une meilleure visibilité. En effet, en plus du soutien financier en 2008 de l'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis pour atténuer l'impact de l'augmentation exceptionnelle de la facture énergétique du Royaume, les recettes au titre des dons pourraient être estimées à environ un demi-point du PIB annuellement. En outre, plusieurs instruments sont aujourd'hui disponibles. Il s'agit notamment des instruments européens de voisinage, du Millénium Challenge Account et des recettes liées à l'accord de pêche.

4. POLITIQUES BUDGETAIRE ET FISCALE A MOYEN TERME

Plusieurs actions et réformes de politique fiscale et budgétaire ont été poursuivies ou lancées ces dernières années en vue de consolider les recettes fiscales, d'alléger la charge fiscale des entreprises et des ménages et de rationaliser les dépenses publiques.

4.1. Politique fiscale

Les principales mesures fiscales adoptées durant les dernières années reflètent la volonté de moderniser le système fiscal et de l'harmoniser avec les meilleures pratiques internationales. Elles se rapportent à l'élaboration du Code Général des Impôts, au réaménagement du barème de l'IR en 2007 et à la réduction du taux de l'IS (35% à 30% pour les sociétés non financières et de 39,6% à 37% pour le secteur financier) en 2008.

Par ailleurs, en vue d'assurer une meilleure répartition de la charge fiscale des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale sont introduites en matière de TVA, d'IS et d'IR qui constituent le noyau de la réforme fiscale en cours.

4.1.1. Mesures d'élargissement de l'assiette fiscale

Les multiples mesures d'élargissement de l'assiette fiscale ont visé la réduction des taux en vigueur. Ainsi, la Loi de Finances 2008 a supprimé la déductibilité des dotations aux provisions non courantes, a prévu à partir de l'exercice 2009 la fin de l'exonération au titre de différents impôts pour les promoteurs immobiliers à l'occasion de la construction de logements sociaux et a inséré un planning pour le passage des taux réduits dont bénéficient certains secteurs et opérations au titre de l'IS et de l'IR aux taux normaux sur la période 2011-2015. En outre, les profits de cession de valeurs mobilières au titre de l'IR ont été imposés au taux de 15% au lieu de 10%.

La Loi de Finances 2008 a également prévu le passage du taux réduit de l'IS qui profite aux entreprises exportatrices installées dans les zones franches de 8,75% à 17,5% à partir du 1^{er} janvier 2011 et l'augmentation progressive du taux réduit de l'IS de 17,5% qui profite aux autres entreprises à raison de 2,5 points chaque année entre 2011 et 2015.

S'agissant de la TVA, une réforme a été lancée visant l'élargissement de l'assiette par la réduction des exonérations et le réaménagement de la taxation de certains produits et services. De ce fait, un certain nombre de produits et services exonérés ont été soumis à la TVA (2005-2008).

Les opérations de crédit-bail ont été soumises à la TVA au taux normal de 20% au même titre que les intérêts sur les prêts accordés et reçus par le Fonds d'Équipement Communal à la TVA. Aussi une dotation budgétaire a-t-elle été substituée à l'exonération de la TVA au profit des agences pour le développement économique et social.

En outre, l'exonération permanente de la TVA sur les immobilisations accordées aux entreprises a été limitée à 24 mois. Il a été également procédé à la limitation du régime suspensif aux seules opérations d'exportation.

La réforme de la TVA se poursuivra dans le sens d'une meilleure simplification afin de réduire progressivement le butoir à travers le passage progressif à deux taux, la réservation du taux zéro aux seules entreprises exportatrices et de transport international et de la simplification des procédures de remboursement de TVA. Il est prévu également d'harmoniser les seuils d'assujettissement en matière de TVA et d'IR.

La réforme portera également sur les autres impôts dans le sens de la révision progressive de la charge fiscale en liaison avec l'élargissement de l'assiette. Il s'agit, en particulier, de la réforme de l'IS dans le sens de la baisse des taux avec l'objectif d'atteindre à moyen terme un taux de 25%.

Par ailleurs, un effort particulier sera mené pour faciliter l'intégration du secteur informel dans l'économie organisée, par le biais fiscal et douanier. L'objectif recherché est de garantir un environnement compétitif et favorable à l'entreprise citoyenne et de favoriser l'investissement et le développement local. Dans ce sens, l'analyse des dérogations fiscales sera approfondie de manière à évaluer les impacts budgétaires et économiques des dépenses fiscales et ce, dans la perspective d'optimiser le recours à ce type d'incitations.

Conformément aux Orientations Royales, des mesures vont être prises par le Gouvernement en vue de la prorogation, jusqu'à fin 2013, du régime fiscal agricole en vigueur actuellement. A partir de 2014, il est prévu de mettre en place un régime d'impôts en matière agricole, fondé sur les principes de justice fiscale et de solidarité sociale, ainsi que sur la nécessaire préservation de la compétitivité des activités agricoles et ce, dans le cadre de la cohérence globale du système fiscal national. Le nouveau régime fiscal envisagé devrait être adopté et mis en application à compter de la loi de finances 2014.

4.1.2. Mesures d'ordre social et de soutien à l'emploi

Les mesures fiscales visant à appuyer les secteurs sociaux adoptées au cours des dernières années ont porté sur l'exonération des promoteurs immobiliers de tous impôts et taxes au titre des opérations de construction de logements à valeur immobilière inférieure à 140.000 dirhams et à superficie de 50 à 60 m², à l'application d'un taux de droit d'importation réduit de 2,5% au bénéfice des opérations d'importation de véhicules destinés aux personnes handicapées, et à la baisse de la durée d'habitation de 10 à 8 ans exigée pour bénéficier de l'exonération de la taxe sur les profits immobiliers.

Par ailleurs, en vue de se conformer aux engagements du Gouvernement visant la réduction de la charge fiscale sur les salaires, la Loi de Finances 2007 a introduit une importante mesure réaménageant le barème d'imposition de l'IR en élevant le seuil exonéré de 20.000 dirhams à 24.000 dirhams, en créant une tranche supplémentaire pour les salaires compris entre 60.000 et 120.000 dirhams taxée au taux de 40% et en réduisant le taux marginal de 44% à 42%.

Des mesures en faveur de la promotion de l'emploi ont également été introduites. Il s'agit notamment de la prorogation de l'exonération de la TVA jusqu'au 31 décembre 2010 au profit des opérations de microcrédit et du relèvement de l'indemnité mensuelle de stage bénéficiant de l'exonération au titre de l'IR, de 4.500 dirhams à 6.000 dirhams en 2006.

4.1.3. Mesures de simplification et d'harmonisation

L'élaboration du Code Général des Impôts (2007) constitue le couronnement des travaux de simplification et d'harmonisation des textes fiscaux par l'édition dans un seul texte de l'ensemble des dispositions relatives à l'assiette, au recouvrement et aux procédures concernant l'IS, l'IR, la TVA et les droits d'enregistrement et de timbres.

D'autres mesures prises ont harmonisé les sanctions et rétabli les majorations en fonction de la durée du retard. Elles ont également porté sur la refonte des droits d'enregistrement pour harmoniser son contenu et son architecture avec les autres textes fiscaux. En outre, la structure des taux a été simplifiée en réduisant leur nombre de 11 à 5, et il a été procédé en 2008 à l'intégration de la Taxe sur les Actes et Conventions (TAC) dans les droits d'enregistrement et de timbre. Par ailleurs, la durée de vérification a été étendue de 6 à 12 mois pour les grandes entreprises, et le mode de calcul du bénéfice minimum en matière d'impôt sur le revenu a été réaménagé.

Dans le cadre de l'harmonisation du droit fiscal national avec le droit fiscal international, la possibilité d'abattement de 100% des dividendes de source étrangère perçus par les sociétés résidentes a été introduite en 2008. Quant aux revenus et profits de capitaux mobiliers de source étrangère, imposés, auparavant, au taux du barème progressif, ils ont été soumis au taux libératoire de 30% pour les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés et au taux de 20% pour les autres profits de capitaux mobiliers.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale ambitionne de doter les collectivités locales d'un système fiscal performant. Ce système permettra de renforcer leurs ressources financières à travers la réduction du nombre de taxes, la révision des fourchettes et des taux appliqués, le renforcement des moyens de recouvrement et de contrôle et la révision des proportions de répartition du produit de ces taxes entre les entités locales et l'Administration centrale. La réforme a également concerné l'harmonisation des textes fiscaux avec les textes juridiques relatifs aux entreprises, notamment la Loi sur les obligations comptables des commerçants, le code de commerce et les différentes Lois sur les sociétés, la Loi bancaire et les textes relatifs à la Bourse des Valeurs de Casablanca.

4.1.4. Réforme de la fiscalité douanière

En vue d'arrimer son économie à l'économie mondiale, le Maroc a conclu plusieurs accords de libre échange avec certains pays ou groupes de pays. L'importance des avantages prévus par ces accords pourrait détourner les échanges de marchandises vers les pays avec lesquels nous sommes liés par des accords. Afin d'éviter un différentiel de taxation excessif, il est opportun de prévoir un processus de réduction progressive des niveaux des quotités du droit d'importation.

Ce processus, entrepris dès septembre 2003 par la réduction du droit d'importation à 10% sur les produits bénéficiant de l'exonération totale en vertu de l'accord d'association conclu avec l'Union Européenne, a été poursuivi en octobre 2006 par la réduction du droit d'importation maximum applicable aux produits industriels de 50% à 45% puis à 40%. Des réductions des droits d'importation ont été également opérées en faveur du secteur textile-habillement suite à l'abolition des quotas et conformément au plan de relance pour appuyer le repositionnement stratégique du secteur.

Le secteur du cuir et chaussures a également bénéficié de réductions substantielles des droits d'importation pour lui permettre une orientation vers des segments à forte valeur ajoutée et un meilleur positionnement au sein des marchés cibles.

Par ailleurs, il a été procédé à une réduction substantielle du droit d'importation sur certains produits sensibles à la contrebande et intrants utilisés dans leur fabrication.

Dans un souci d'harmonisation de la fiscalité douanière au titre des différents combustibles, notamment ceux utilisés pour la production de l'électricité, le droit d'importation applicable au gaz naturel a été ramené à 2,5% pour l'aligner sur le taux applicable aux houilles.

4.2. Politique budgétaire

Dans le cadre de la modernisation du processus budgétaire et l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, plusieurs actions et réformes ont été entreprises. La réforme budgétaire, lancée en 2002 dans le cadre de la modernisation du processus budgétaire, porte sur le budget et la gestion budgétaire dans toutes ses étapes. La programmation pluriannuelle glissante, la gestion budgétaire axée sur les résultats et la contractualisation représentent les trois axes de cette réforme du point de vue de la programmation. Cette réforme s'appuie également sur le contrôle modulé de la dépense qui permettra de simplifier les procédures et internaliser le contrôle de régularité, et l'audit de performance qui vise l'appréciation du niveau de réalisation des objectifs et de l'efficacité socio-économique. Aussi la mise en place du système d'information de gestion budgétaire permettra de mutualiser et dématérialiser l'information budgétaire.

Aussi ces réformes se poursuivent-elles à un rythme soutenu dans le cadre d'une approche expérimentale et pilote, sans modification d'envergure du cadre légal. La réflexion, en cours, sur une réforme de la Loi organique des finances dans les prochaines années permettra la mise en place d'un cadre juridique cohérent qui intègre les réformes actuelles et à venir.

Les axes stratégiques de la politique budgétaire envisagée à moyen terme s'articulent autour de la maîtrise des dépenses publiques, de l'amélioration de la gestion publique et de la modernisation du contrôle.

4.2.1. Maîtrise des dépenses publiques

Dans la perspective de consolider l'investissement public, les efforts de maîtrise des dépenses publiques se poursuivront à travers la maîtrise de la masse salariale, la restructuration des EEP et la décompensation.

Concernant la maîtrise de la masse salariale, elle sera atteinte notamment à travers la limitation de la création des postes budgétaires aux besoins prioritaires de l'Administration, à la généralisation de la mise en place du référentiel emplois/compétences, et à l'organisation du départ volontaire à la retraite du personnel des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif.

De même, un modèle de prévision de la masse salariale sera mis en place. Cet instrument permettra l'analyse de l'impact de la réforme de la gestion des ressources humaines et l'amélioration des outils de prévision des dépenses du personnel dans le cadre de la programmation pluriannuelle des dépenses. Ce modèle sera généralisé à tous les Ministères dont les ordonnateurs seront responsabilisés quant à la gestion de la masse salariale.

Par ailleurs, la recherche d'une meilleure allocation des dépenses publiques devrait optimiser les transferts de l'Etat aux entreprises et établissements publics, à travers notamment la poursuite de leur restructuration et l'amélioration de leur situation financière et économique.

Quant à la maîtrise des dépenses de compensation, l'encadré qui a été envisagé dans ce rapport fait le point sur les pistes de réformes à même d'en faire un levier pour le développement économique et social du pays.

4.2.2. Modernisation de la gestion des deniers publics

La nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats sera généralisée à travers notamment le déploiement du dispositif de globalisation des crédits dans l'ensemble des Ministères, la mise en œuvre du guide méthodologique du suivi de la performance et l'élaboration d'un rapport annuel sur l'évaluation des performances du budget.

Par ailleurs, il sera procédé au renforcement de la déconcentration par la mise en place des procédures budgétaires et de contrôle de dépenses plus appropriées et à la consolidation de la contractualisation des relations entre les administrations centrales et leurs services déconcentrés permettant ainsi la coordination des actions et la responsabilisation des gestionnaires locaux dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'amélioration de la qualité des prestations fournies.

Cette approche sera appuyée par la généralisation du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) à l'ensemble des Ministères. Ce dernier permettra une meilleure visibilité et plus de cohérence des politiques sectorielles avec les objectifs de viabilité du cadre macro-économique, de maîtrise du déficit budgétaire et d'une meilleure allocation des ressources en fonction des priorités du Gouvernement. Cette visibilité et cette cohérence seront renforcées également par la mise en œuvre de la GID qui vise l'optimisation du processus d'exécution de la dépense publique.

Par ailleurs, un important chantier de réforme de la nomenclature budgétaire sera mis en œuvre, notamment en vue d'introduire la dimension régionale dans la présentation du budget de l'Etat pour faire ressortir la répartition des efforts de l'Etat sur les différentes régions du Royaume et d'assurer une plus grande transparence et une plus large diffusion de l'information financière.

4.2.3. Modernisation des systèmes de contrôle et de pilotage des finances publiques

En vue de répondre aux exigences de la simplification des procédures du contrôle, de réduction de son coût et de flexibilité et de fluidité dans l'exécution de la dépense publique, la modernisation du contrôle de la dépense publique est axée sur la mise en place d'une vision intégrée du contrôle, l'accompagnement de la réforme de la fiscalité locale et la consolidation de la transparence.

Concernant la réforme du contrôle, initiée en 2006 par le rapprochement des missions de la TGR et du CGED, elle sera poursuivie à travers l'allègement du contrôle de conformité et le renforcement du contrôle de performance. Les actions prévues dans ce cadre concernent la concrétisation du principe de l'interlocuteur unique des ordonnateurs, la mise en œuvre du contrôle modulé de la dépense et la refonte totale du processus et des systèmes d'information.

Au niveau des entreprises et établissements publics, il sera procédé au parachèvement de la réforme du contrôle financier de l'Etat et la mise en place d'un système de contrôle de gestion basé sur des indicateurs de performance et la préparation d'un référentiel pour la bonne gouvernance des Entreprises Publiques.

En matière de consolidation de la transparence, il sera procédé à la généralisation de l'obligation de la reddition des comptes. Cette réforme tiendra compte de l'évolution des rôles des acteurs, de l'articulation entre les contrôles internes et externes a posteriori.

Par ailleurs, des outils de contrôle de gestion des ressources, permettant d'assurer le respect des orientations adoptées et des objectifs fixés, seront mis en place. Les efforts de consolidation des comptes des différentes entités publiques seront également poursuivis.

5. PROJET DE LOI DE FINANCES 2009

5.1. Contexte macro-économique du projet de Loi de Finances 2009

Les prévisions macro-économiques et financières qui sous-tendent le projet de Loi de Finances 2009 se basent sur les perspectives de clôture de l'année 2008 et sur des hypothèses relatives à l'environnement national et international en 2009.

5.1.1. Reprise de la croissance économique en 2008

Après une année 2007, où notre pays avait réalisé, malgré la sécheresse et la hausse des prix des matières premières, des performances économiques satisfaisantes, l'année 2008 se présente comme une année de consolidation de ces acquis. Bénéficiant d'une campagne agricole globalement satisfaisante, de la poursuite du dynamisme des activités non agricoles, confortée également par l'expansion de l'investissement, la croissance économique s'établirait en 2008 à 6,8% après 2,7% en 2007. Cette évolution semble se confirmer, selon les premières estimations, par la hausse du PIB de 6,5% au terme du deuxième trimestre 2008 après 7% au premier trimestre.

La configuration sectorielle de la dynamique de croissance fait apparaître une contribution significative de l'ensemble des activités. Ainsi, la réalisation d'une production agricole globalement satisfaisante en 2008 a impulsé la valeur ajoutée du secteur agricole (+12,8%) et les activités qui lui sont liées (commerce, transport,...). Cette évolution est favorisée également par l'orientation favorable des autres cultures et par le bon comportement de l'activité de l'élevage.

Le PIB hors agriculture, quant à lui, s'apprécierait de 6,1% en 2008, porté par la bonne contribution des secteurs industriels, du BTP, du transport et des télécommunications. Au niveau des industries de transformation, le regain de vigueur s'est confirmé, en partie en raison de la solidité de la demande adressée aux activités liées au bâtiment et aux travaux publics et à l'industrie automobile. Ainsi, l'indice de la production industrielle a progressé de 4,9% à fin juin 2008, en lien avec la bonne orientation des industries alimentaires (+5%), de l'habillement (+4,7%), du caoutchouc et du plastique (+16,2%) et de l'automobile (+10,2%).

L'activité du secteur minier est restée soutenue à fin septembre 2008, bénéficiant du renchérissement des cours sur le marché international. En témoigne le chiffre d'affaires à l'export réalisé par l'OCP de 43,5 milliards de dirhams, soit près de 2,7 fois le montant généré un an auparavant. Quant au secteur énergétique, l'orientation favorable observée au premier semestre 2008 semble se poursuivre à fin septembre avec l'amélioration de la production de l'énergie électrique (+7,8%), grâce au renforcement de la demande domestique.

Concernant le secteur du BTP, sa vigueur se poursuit comme le montrent les performances affichées par les principaux indicateurs du secteur. En effet, les ventes de ciment se sont accrues de 11,9% à fin octobre 2008 par rapport à la même période de l'année précédente.

Quant aux crédits alloués par les banques au secteur immobilier, ils se sont renforcés, à fin septembre 2008, de 43,4% par rapport à fin septembre. Ce mouvement continue d'être soutenu par une demande importante des ménages en logement et par des conditions de crédits encourageantes, ce qui a permis de faciliter l'accès à la propriété.

Au total, les activités secondaires verraient leur valeur ajoutée s'inscrire en hausse de 6% au lieu de 6,6% en 2007. Par ailleurs, la valeur ajoutée du tertiaire progresserait en 2008 d'environ 6%, rythme comparable à celui d'un an auparavant, portée par les bonnes performances du commerce, du tourisme, du transport et des télécommunications. En effet, le secteur des télécommunications emprunterait la même tendance haussière qu'en 2007, tirant profit du cadre légal et réglementaire mis en place par les pouvoirs publics pour assurer son développement. A fin septembre 2008, il a maintenu son trend haussier avec la progression de 16,2% du parc de la téléphonie mobile (22,3 millions abonnés), de 40,7% du parc total des abonnés Internet (689.545) et de 25,1% du parc fixe (2,83 millions). Les recettes générées par les centres d'appel ont augmenté de 23,7% à fin septembre 2008 par rapport à la même période de l'année précédente.

Pour ce qui est du secteur touristique, en dépit du repli de 3% des nuitées dans les hôtels classés, les recettes en devises se sont stabilisées à fin septembre 2008 pour se situer à 44,87 milliards de dirhams et le nombre des arrivées de touristes étrangers a augmenté de 5,3% à fin août 2008.

D'un autre côté, la demande intérieure demeure le principal moteur de la croissance. La consommation privée, en progression de 8,2%, semble bénéficier d'une amélioration des revenus des ménages ruraux, consécutive à l'amélioration de la campagne agricole, du maintien du taux de chômage sous la barre des 10% (9,9% au troisième trimestre 2008) et de l'affermissement de la demande des non résidents. Elle profiterait également de la progression de 36,5% des crédits à la consommation et de la mise en œuvre des dispositions du dialogue social.

L'effort d'investissement, quant à lui, se poursuit à une cadence soutenue, profitant d'une activité dynamique. A fin septembre 2008, les importations des biens d'équipement industriel ont progressé de 26,7%. Dans le même sillage, l'Office Marocain de la Propriété Intellectuelle et Commerciale a délivré, à fin septembre 2008, 45.751 certificats négatifs, en hausse de 6 % par rapport à la même période de l'année 2007. Cette orientation de l'investissement se trouve confortée également par la hausse des crédits accordés à l'équipement de 28,8% à fin septembre 2008.

En outre, le bilan à fin juillet 2008 de la Commission interministérielle des investissements demeure positif. Les projets validés, qui sont au nombre de 40 projets, portent sur un montant global d'investissement de 36,6 milliards de dirhams. Ces projets, qui ont concerné différents secteurs, essentiellement ceux du tourisme, devraient générer plus de 13.000 emplois directs et stables. Dans l'ensemble, les investissements seraient en progression de 12,8%, ce qui se traduirait par un taux d'investissement brut de 34,8% en 2008.

Sur le plan des échanges extérieurs de biens, le renchérissement des factures énergétique et alimentaire et le dynamisme des importations de biens d'équipements se traduiraient par une aggravation en 2008 de 1,1 point du PIB du déficit commercial de marchandises par rapport à l'année 2007 pour se situer à 23,2% du PIB. Ainsi, l'évolution des importations de biens et services (+30,4%) et des exportations (+19,6%) s'est soldée, à fin septembre 2008, par un taux de couverture avoisinant 75,2% et un solde commercial déficitaire en aggravation de 29,2 milliards de dirhams dont 61,6% s'explique par le renchérissement de la facture énergétique (54,8 milliards de dirhams à fin septembre 2008 contre 36,6 milliards un an auparavant).

La progression des exportations des biens de 34,6%, à fin septembre 2008, a résulté à hauteur de 86,6% de la hausse des ventes à l'étranger des phosphates et dérivés (+169,3%). Le renforcement des importations a été tiré principalement par le raffermissement des achats des produits énergétiques de 49,6%, des biens d'équipement de 27,2%, des produits bruts de 95% et des demi-produits de 22,4%. En revanche, le solde du compte courant serait légèrement déficitaire et se situerait à 0,8% du PIB en 2008. Cette évolution serait imputable à une amélioration de 3% des recettes voyages et des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger.

5.1.2. Environnement international et hypothèses retenues

L'activité économique mondiale devrait ralentir et évoluerait au rythme de 2,2% en 2009 au lieu de 3,7% en 2008, affectée par l'affaiblissement de la croissance aux Etats-Unis (-0,7% au lieu de 1,4% en 2008) et dans la zone euro (-0,5% en 2009 contre 1,2% en 2008). L'activité économique dans les principaux partenaires européens demeurerait dans l'ensemble déprimée, affectée par un dynamisme moindre de la demande interne. La France et l'Espagne, nos principaux partenaires, devraient enregistrer une baisse de leur croissance à -0,5% et -0,7% respectivement. Les effets retardés des principales économies développées devraient entraîner un ralentissement des rythmes de croissance des économies émergentes qui demeurent vigoureuse (5,1% au lieu de 6,7 en 2008).

Au niveau du commerce international, le rythme d'expansion des biens et services serait de 2,1% après 4,6% en 2008. Cette évolution se traduirait par un ralentissement de la demande étrangère adressée au Maroc qui s'établirait à 0,3% en 2009 au lieu de 2% en 2008. Par ailleurs, le cours moyen du pétrole brut serait maintenu à 100 dollars/baril et la parité euro/dollar à 1,45.

Sur le plan interne, le niveau de la campagne agricole 2009 retenu est de 60 millions de quintaux après 51,2 millions en 2008, suite à la consolidation de la production des autres cultures et de l'élevage, ainsi que de la pêche. L'activité économique nationale devrait bénéficier aussi de la poursuite des réformes sectorielles et structurelles, en vue de réunir les conditions d'une meilleure intégration dans l'économie mondiale.

Le projet de loi de finances 2009 sera marqué également par la mise en œuvre des mesures relatives à la réforme fiscale et des engagements pris dans le cadre du dialogue social, à savoir la hausse des salaires des fonctionnaires, l'augmentation des allocations familiales, la hausse des salaires minimums (SMIG, SMAG) et la réduction de l'Impôt sur le Revenu.

5.2. Les prévisions économiques

Maintien du dynamisme de la croissance économique

En dépit d'un environnement international peu favorable, l'activité économique au Maroc poursuivrait son dynamisme en 2009. Le PIB en volume s'accroîtrait de 5,8% après 6,8% en 2008 soutenu par les effets favorables des réformes, notamment structurelles engagées au cours des dernières années.

Sur la base d'une campagne céréalière moyenne, d'une bonne production des cultures industrielles et maraîchères et du dynamisme de l'activité de l'élevage, la valeur ajoutée du secteur agricole s'accroîtrait de 3,2% après 12,8% en 2008.

Développement des activités non agricoles

Les activités non agricoles progresseraient de 6,1% en 2009. L'essentiel proviendrait des services et des activités secondaires dont les contributions respectives à cette croissance seraient de 2,9 points et 1,5 point.

L'amélioration des activités non agricoles concernerait aussi bien le secteur tertiaire que le secteur secondaire. La valeur ajoutée de ce dernier augmenterait d'environ 6,1% après 6% en 2008. Plusieurs mesures seraient entreprises dans le cadre du « Plan Emergence » que le programme « Envol » viendrait renforcer. Il s'agira de la promotion des secteurs dans lesquels le Maroc dispose d'avantages comparatifs avérés, en particulier les nouvelles technologies à forte valeur ajoutée, les composants électroniques de pointe, les équipements automobiles, les équipements aéronautiques... Cette stratégie repose également sur la consolidation des activités industrielles traditionnelles et sur la valorisation des produits agricoles et des produits de la mer.

L'activité du secteur de l'énergie serait renforcée sous l'effet notamment de sa libéralisation, du dynamisme de la demande et des activités de transports et industrielles, ainsi que de la poursuite de l'électrification rurale et du renforcement de son intégration régionale tant à l'échelle maghrébine qu'à l'échelle méditerranéenne. Le secteur de l'énergie serait stimulé également par le développement des énergies renouvelables et l'extension et la modernisation de l'activité de raffinage du pétrole.

Le secteur minier bénéficierait, pour sa part, d'une conjoncture favorable qui serait due au maintien à des niveaux élevés des prix internationaux des produits miniers et à l'accroissement de la demande extérieure pour les phosphates et dérivés. Cette situation serait soutenue par la mise en œuvre de nouvelles conventions de partenariat en matière de production et de ventes des acides phosphoriques et des engrais.

En effet, le groupe Office Chérifien des Phosphates (OCP) mettra en œuvre sa nouvelle stratégie de développement visant le renforcement de la production des phosphates et l'amélioration de son positionnement de leader sur le marché mondial. Pour les autres produits miniers, la forte demande mondiale de ces dernières années maintiendrait les cours à la hausse.

L'activité du BTP continuerait également d'être stimulée par le dynamisme de l'investissement des ménages et par l'expansion des investissements publics. Ces derniers devraient contribuer notablement à l'amélioration de la valeur ajoutée du secteur qui bénéficierait en 2009 des retombées des différents projets programmés en matière d'habitat et d'aménagement urbain et de nouvelles zones touristiques, ainsi que de l'accélération des chantiers d'infrastructures tels que le programme autoroutier, le développement des capacités portuaires et aéroportuaires.

Progression soutenue des activités tertiaires

Le secteur tertiaire serait bien orienté en 2009. Sa valeur ajoutée devrait progresser de 5,9% en lien avec la bonne tenue du commerce, du tourisme, des transports, des postes et télécommunications et des services financiers.

Les perspectives du commerce intérieur seraient favorables en 2009, en lien avec l'activité économique et le dynamisme de la demande intérieure. Cette dynamique sera relayée par le programme Rawaj qui vise à assurer une restructuration et une mise à niveau à travers le développement de la grande et moyenne distribution, du commerce en réseau et la franchise et des espaces publics marchands.

Le secteur touristique poursuivrait sa dynamique en rapport avec l'aménagement des stations balnéaires, prévues par le «plan Azur» et d'autres nouvelles zones touristiques nouvelles visant le renforcement de la capacité hôtelière. Il tirera parti également des autres programmes de développement du tourisme intérieur tels que le projet BILADI et le projet « Mada'In ».

La libéralisation du transport, dans toutes ses composantes, devrait bénéficier significativement au secteur dont les activités devraient enregistrer une extension continue, en lien avec l'accélération et le parachèvement des réseaux routier et ferroviaire et le désenclavement du monde rural. Le transport maritime devrait connaître un essor remarquable avec la mise en service progressive du port de Tanger-Med.

Les activités des télécommunications devraient se renforcer grâce à la poursuite du développement de l'Internet et de la téléphonie mobile. Le contrat-progrès signé entre l'Etat et la profession devrait donner un élan aux activités de production, d'export et de création d'emplois.

Croissance économique soutenue par le dynamisme de la demande

En terme nominal, le Produit Intérieur Brut enregistrerait une progression de 8,9% en 2009 au lieu de 10,5% en 2008. Du côté de la demande, cette progression continuerait d'être tirée par la demande intérieure dont la contribution de 10,1 points compenserait celle négative des échanges extérieurs de biens et services qui serait ramenée de -1,9 points en 2008 à -1,3 point en 2009.

La consommation finale intérieure progresserait de 8,3% en valeur au lieu de 8,5% en 2008. Elle serait l'œuvre de la consommation des ménages résidents sous l'effet de l'accroissement des revenus agricoles, de la consolidation des crédits à la consommation et des transferts des Marocains résidant à l'étranger. La consommation des ménages serait favorisée également par les mesures de préservation du pouvoir d'achat des citoyens, notamment à travers la compensation, l'amélioration des revenus des salariés des secteurs public et privé et la réduction de l'Impôt sur le Revenu.

Investissement

L'investissement continuerait de progresser à un rythme élevé, encouragé entre autres par l'expansion du bâtiment et travaux publics, par l'effet de levier des investissements publics et par l'afflux des investissements directs étrangers. L'expansion de l'investissement résulterait également de l'acquisition de logements par les ménages et des biens durables, en lien avec l'amélioration de leurs revenus. Ainsi, la formation brute du capital fixe s'accroîtrait en 2009 de 12,1% et le taux d'investissement brut (y compris variation des stocks) se situerait à 35,5% du PIB.

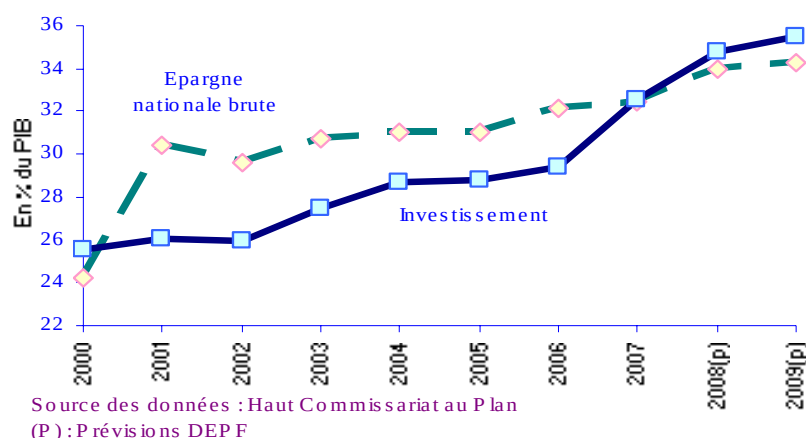
Epargne nationale

Le revenu national, synthétisant le total des revenus détenus par les agents économiques nationaux, s'accroîtrait de 8,8% en 2009. Les revenus nets en provenance du reste du monde seraient en augmentation de 7,6%, essentiellement sous l'effet de la consolidation des transferts des MRE.

Compte tenu des dynamiques de croissance des revenus et de la consommation, l'épargne nationale augmenterait de 9,9% en 2009. Cette hausse serait attribuable à la consolidation des revenus des entreprises et des ménages suite notamment à l'allègement de la fiscalité des facteurs, à l'amélioration des revenus des agriculteurs et au renforcement des recettes de l'Etat.

Cette évolution permettrait au taux d'épargne nationale brute de se situer à 34,3% du PIB en 2009. Ce niveau serait légèrement inférieur au taux d'investissement brut, ce qui dégagerait un besoin de financement de l'équivalent de 1,2% du PIB en 2009.

Graphique 35 : Evolution de l'épargne et de l'investissement brut en % du PIB



Commerce extérieur

En lien avec la demande mondiale adressée au Maroc, les perspectives de croissance et les accords de libre échange, la progression des exportations globales de biens à prix courants serait d'environ 7,1% en 2009. Hors phosphates et dérivés, les exportations globales se développeraient d'environ 13,3% en 2009. Les exportations des biens et services devraient être confortées par la maturation des programmes inscrits dans le cadre du plan « Emergence » et par la poursuite de la mise en œuvre des accords de libre échange. La progression des exportations serait impulsée par les exportations des produits bruts d'origine animale et végétale (+12,3%), des produits finis (+10,2%) et des produits alimentaires (+10,3%).

Du côté des importations, leur rythme de progression devrait se poursuivre en 2009 pour atteindre 9,1%, avec une évolution différenciée selon les produits. Les importations des biens d'équipement et des demi-produits augmenteraient respectivement de 16,6% et de 18,7% en rapport avec la dynamique des investissements et de l'activité économique. Quant à celles des biens de consommation, elles augmenteraient de 11,4%, suite à l'évolution prévue de la demande intérieure. Cependant les importations des produits énergétiques seraient en régression de 5,4% après le saut de 48,1% en 2008. De même pour les importations des produits alimentaires qui subiraient une baisse de 3,7% en raison d'une production céréalière locale satisfaisante (60 millions de quintaux).

Compte tenu du comportement des divers flux commerciaux, le taux de couverture des importations de biens par les exportations se situerait à 49,5% en 2009 et le taux d'ouverture de l'économie nationale à 70,2%.

Inflation modérée

La persistance de la hausse des prix du pétrole et des matières premières importées, en 2009, pourrait exercer une pression à la hausse sur le niveau des prix à la consommation. Toutefois, la poursuite d'une politique monétaire prudente et l'intervention de l'Etat, notamment, à travers les dépenses de compensation, pourraient maintenir l'inflation à un niveau modéré, soit 2,9%.

Encadré 5 : les ajustements récents de la politique monétaire au service d'une meilleure gestion de la liquidité de l'économie et de maîtrise de l'inflation

L'excès de liquidité qui a caractérisé le marché monétaire au cours de ces dernières années s'est estompé en 2007 et les taux d'intérêt monétaires ont été orientés vers des niveaux plus élevés. En effet, la moyenne de la position structurelle de liquidité des banques (PSLB), évaluée sur la base de la moyenne des encours des fins de mois, s'est maintenue à 47,2 milliards de dirhams tandis que le niveau moyen de la réserve monétaire s'est établi à 49,8 milliards de dirhams. De ce fait, le marché monétaire s'est maintenu en situation de besoin de liquidité, évalué à 2,6 milliards de dirhams contre un excédent de 7,5 milliards de dirhams en 2006.

Cette situation a nécessité des interventions récurrentes de Bank Al-Maghrib (BAM) pour alimenter le marché en liquidité nécessaire et maintenir les taux à un niveau compatible avec les objectifs de la politique monétaire. Pour injecter la liquidité nécessaire, BAM est intervenue à travers les avances à 7 jours sur appel d'offres pour un montant quotidien moyen de 4,3 milliards de dirhams au lieu de 66 millions l'année précédente. Les banques ont également sollicité les avances à 24 heures (absentes depuis août 2006) pour un montant hebdomadaire moyen de 438 millions de dirhams. En outre, pour contenir la tendance à la hausse des taux interbancaires, BAM a utilisé la technique de prises en pension des bons du Trésor pour un montant hebdomadaire moyen de 161 millions de dirhams.

Malgré les opérations de refinancement des banques auprès de BAM et la baisse du taux de la réserve obligatoire de 16,5% à 15%, les taux d'intérêt moyen pondéré (TMP) sur le marché monétaire interbancaire ont marqué une hausse, passant de 2,58% à 3,29%. La même tendance a été constatée sur le marché des repos dont la moyenne des taux au jour le jour ressort à 3,16% contre 2,43%.

Parallèlement, les TMP des bons du Trésor à court terme ont enregistré des hausses évaluées à 95 et 74 points de base respectivement pour les bons à maturité 13 et 26 semaines. Néanmoins, les taux longs ont enregistré une hausse moyenne de 130 points de base sur le compartiment secondaire.

La hausse des taux courts ne s'est pas répercutée sur les conditions débitrices des banques qui sont restées dans leur quasi totalité orientées à la baisse : 145 points de base pour les crédits à la consommation, 119 points de base pour les crédits immobiliers et 53 points de base pour les comptes débiteurs et crédits de trésorerie. Par conséquent, le taux moyen de l'ensemble des crédits a diminué de 68 points de base.

5.3. Mesures de politiques fiscale et budgétaire

La réforme de la politique financière de l'Etat se poursuivra au cours du Projet de Loi de Finances 2009 de manière à aligner le système fiscal national sur les meilleurs standards internationaux, à améliorer l'attractivité du pays et à assurer l'efficience et l'efficacité de la dépense publique.

5.3.1. Mesures fiscales et douanières : recherche d'efficacité et réduction des charges

Les mesures prises en 2007 et 2008 se sont traduites par un allègement de la charge fiscale supportée par les personnes physiques et morales. Ceci s'est traduit par une baisse du coin fiscal et social en faveur du soutien à l'emploi.

Le Projet de Loi de Finances pour l'année 2009 constitue ainsi une nouvelle étape dans le processus de réduction des impôts et de renforcement de la neutralité de notre système fiscal. Dans ce sens, les principales mesures fiscales proposées dans le Projet de Loi de Finances 2009 concernent la baisse de la charge fiscale sur les ménages et les entreprises individuelles, à travers la réforme de l'IR, et la poursuite de la réforme de la TVA notamment par l'élargissement de l'assiette et l'uniformisation de ses taux en vue de supprimer les situations de crédits d'impôts structurels découlant du différentiel de taux (butoir).

Cette tendance corrobore le choix d'une politique fiscale orientée vers plus d'équité et davantage d'emplois et de croissance. Ces mesures, qui devraient stimuler à la fois l'offre, via la réduction du coût du travail, et la demande, via l'amélioration du pouvoir d'achat des classes moyenne et modeste atteindront leur plein effet en 2010, en rapport avec l'achèvement du processus de réforme de l'IR.

Réforme de l'IR

Les réaménagements envisagés en matière d'IR se rapportent, d'une part, à la baisse du taux marginal de 42% à 40% en 2009 et, d'autre part, au relèvement du seuil d'exonération de 24.000 à 27.000 dirhams en 2009. De même, les autres tranches ont été réaménagées avec la baisse de leurs taux respectifs. Ces réductions des prélèvements sur les revenus salariaux et sur les revenus professionnels et fonciers seraient de nature à entretenir l'amélioration du pouvoir d'achat global des classes moyenne et modeste et contribueraient, à court terme, au soutien de la demande et donc de l'activité. Elles permettraient également de stimuler le comportement des entreprises en matière d'emploi. L'évaluation des aspects économiques et budgétaires permet de mettre en perspective les impacts de la baisse de l'IR (voir encadré).

Encadré 6 : Les effets budgétaires et économiques de la baisse de l'IR

Estimation de l'impact financier

Les mesures envisagées pour l'IR occasionnent pour le budget de l'Etat ex ante (avant effets de retour) un manque à gagner dépassant les 4,5 milliards de dirhams en 2009, soit 0,6% du PIB.

Par ailleurs, il résulte que la sensibilité des recettes de l'impôt sur le revenu à la masse des revenus est supérieure à l'unité compte tenu de la progressivité de cet impôt que ces mesures induisent un autofinancement par le biais de la relance de l'activité économique qu'elles génèrent.

Impacts économiques

Sur le plan économique, cette baisse se traduit par une augmentation des revenus disponibles, ce qui engendre à court terme un surcroît de consommation et partant d'activité économique. Du côté de l'offre, cette mesure a pour effet de réduire le coin social et fiscal. Aussi, la baisse du taux marginal de l'IR devrait-elle se traduire par des retombées positives sur l'offre de travail.

L'impôt sur le revenu est celui qui influence de façon significative le pouvoir d'achat des ménages. Sa baisse aura un effet direct sur l'augmentation de la demande de main d'œuvre. Compte tenu de la mobilité du facteur travail, une modification des coûts relatifs se produit en faveur de ce facteur dont le coût devient plus faible. Ceci se traduit par une hausse de la rémunération du travail de 0,3% et par une sensible augmentation de sa productivité. Ceci engendre une amélioration de l'activité

économique équivalente à 0,4% du PIB et une création de plus de 32.000 emplois compte tenu des ajustements du marché du travail, soit un accroissement de 0,3% par an.

Les effets de retour sur les finances publiques seraient positifs mais limités, car, cette mesure sera autofinancée à hauteur de 10% du coût initial.

Mesures liées à l'IS

Le Projet de Loi de Finances 2009 prévoit la reconduction, jusqu'à fin 2010, de la réduction de 50% de l'IS au profit des promoteurs immobiliers qui s'engagent à réaliser des logements sociaux dans un cadre conventionnel.

Mesures relatives à la TVA

La réforme de la TVA se poursuivra dans le sens d'une meilleure simplification afin de réduire progressivement le butoir. Il est prévu également d'harmoniser les seuils d'assujettissement applicables à toutes les activités et entreprises en matière de TVA et d'IR.

Dans le but d'alléger les coûts de gestion de cette taxe pour les petites entreprises, il sera procédé au relèvement du seuil d'assujettissement de 180.000 à 500.000 dirhams.

Par ailleurs, les médicaments anticancéreux seront exonérés de la TVA au même titre que ceux utilisés dans le traitement des hépatites B et C.

Pour ce qui est de l'élargissement de l'assiette, il sera procédé à la soumission du péage des autoroutes à 10% au lieu de 7%. Cette proposition rentre dans le cadre de l'uniformisation des taux applicables en amont et en aval en vue d'abolir les situations de crédits structurels découlant du différentiel de taux (butoir). De même, il est prévu de réduire de 50% la TVA sur la construction des mosquées.

Mesures relatives aux droits d'enregistrement et de timbre

Pour ce qui est des droits d'enregistrement et de timbre, il sera procédé à la révision et à la simplification de la TSAVA en éliminant la distinction entre les personnes morales et physiques. De même, le niveau de la vignette sur les automobiles dont la puissance fiscale est inférieure à 10 chevaux ne sera pas modifié tandis que celui portant sur les véhicules dotés de puissances fiscales dépassant 10 chevaux sera réhaussé.

Réforme douanière

En raison du délai court qui nous sépare de 2012 et afin d'éviter un différentiel de taxation excessif à cet horizon qui coïncide avec la libéralisation tarifaire totale prévue dans l'accord d'association Maroc-Union Européenne et éviter ainsi un détournement de trafic, la mise en œuvre progressive de la réforme douanière sera poursuivie en 2009 pour aboutir, à terme, à un taux maximum de 25% et un différentiel de 10% entre le taux préférentiel et celui de droit commun. Ce taux passerait ainsi en 2009 à 35% occasionnant un manque à gagner pour le budget de l'Etat estimé à 800 millions de dirhams.

Cette réforme, considérée comme structurelle, apportera aux opérateurs davantage de visibilité à moyen et long terme et contribuera à l'amélioration de la réactivité et de la flexibilité de l'outil productif national tout en diversifiant ses sources d'approvisionnement. Elle ne manquera pas non plus de réduire la dépendance de l'économie nationale des flux d'échange avec les partenaires auxquels nous sommes liés par des accords d'association ou de libre échange.

Tableau 5 : Programme prévisionnel de la baisse des quotités d'importation à l'horizon 2012

Quotités du droit d'importation				
2008	2009	2010	2011	2012
10,0%	7,5%	5,0%	2,5%	2,5%
15,3%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
17,5%	10,0%	5,0%	2,5%	2,5%
21,9%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
25,0%	20,0%	17,5%	10,0%	10,0%
32,5%	27,5%	27,5%	25,0%	17,5%
40,0%	35,0%	35,0%	30,0%	25,0%

Fiscalité agricole

Conformément aux Orientations Royales, il sera procédé à la prorogation, jusqu'à fin 2013, du régime fiscal agricole actuellement en vigueur. A partir de 2014, il est prévu de mettre en place un régime d'impôts en matière agricole, fondé sur les principes de justice fiscale et de solidarité sociale, ainsi que sur la nécessaire préservation de la compétitivité des activités agricoles.

5.3.2. Mesures budgétaires

Les mesures à caractère budgétaire envisagées en 2009 sont centrées essentiellement sur le renforcement de la dimension sociale (53% du budget de l'Etat hors intérêts de la dette). Elles concernent, en particulier, les populations rurales et la lutte contre la pauvreté et la précarité. Dans cette perspective, les budgets alloués à la santé, à l'enseignement, à l'habitat salubre, à l'eau potable et à l'électricité seront notablement renforcés.

Pour soutenir le pouvoir d'achat des citoyens, la charge de la compensation hors fonds de soutien des prix atteindra 27,9 milliards de dirhams. Conscient des limites du système actuel, le ciblage des ménages pauvres a déjà été initié à travers différentes initiatives. Ce choix sera plus affirmé à travers le renforcement direct de l'appui aux pauvres via l'assistance sociale pour l'accès à l'enseignement (450 millions de dirhams) et la généralisation progressive du RAMED, qui vient compléter le dispositif de couverture sociale initié par la mise en œuvre de l'AMO.

En outre, le gouvernement a relevé le niveau des allocations familiales de 150 à 200 dirhams par enfant (pour les trois premiers enfants) et augmenté la pension de vieillesse minimale de 500 à 600 dirhams.

Des charges additionnelles seront également supportées par la Loi de Finances 2009. Elles ont trait à la création de 12.820 nouveaux postes budgétaires pour répondre aux besoins des secteurs prioritaires, notamment de l'enseignement, de la santé, de la sécurité et de la justice.

D'autres mesures visent la maîtrise des dépenses des autres biens et services (location de sièges, consommation d'eau et d'électricité, redevances de télécommunication, frais de carburants et d'achat de mobilier, de matériel et des fournitures de bureau).

Quant aux dépenses d'investissement, en perspective d'accompagnement des réformes structurelles et des politiques sectorielles, l'effort de l'Etat en matière d'investissement serait conséquent, avec une priorité donnée aux projets à forte rentabilité économique et sociale.

Par ailleurs, quatre fonds spéciaux ont été créés pour faire face aux risques éventuels et soutenir les dynamiques sectorielles. Le premier concerne la gestion des risques afférents aux emprunts des tiers garantis par l'Etat. Le second concerne les risques liés aux catastrophes naturelles. Les troisième et quatrième fonds créés, intitulés respectivement « fonds de développement énergétique » et « fonds de développement de la pêche maritime », ont pour objectifs de soutenir et de promouvoir les politiques sectorielles y afférentes.

5.4. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2009

Les choix arrêtés en matière de politique financière pour 2009 replacent les finances publiques, à moyen terme, sur une trajectoire favorable.

Du côté des recettes, la réforme de l'impôt sur le revenu dans le sens de la baisse du taux marginal permettra de soutenir le pouvoir d'achat des ménages et de réduire les coûts des facteurs pour l'entreprise.

En matière de dépenses, une réduction de 0,4 point du PIB est attendue en 2009 comparativement à 2008, baisse liée à la maîtrise des dépenses de compensation. Quant aux dépenses d'investissement, l'effort de l'Etat augmenterait afin d'accompagner les réformes structurelles et la mise en œuvre de politiques sectorielles. Ces dépenses s'élèveraient alors à 4,9% du PIB en 2009 contre 4,4% en 2008.

5.4.1. Ressources financières

Compte non tenu de la part de la taxe sur la valeur ajoutée versée aux collectivités locales et des recettes des comptes spéciaux du Trésor, les recettes ordinaires sont évaluées à près de 177,4 milliards de dirhams en 2009. Celles-ci s'inscrivent en hausse de 3,4% par rapport aux estimations révisées de la Loi de Finances 2008 et tiennent compte de la réforme de l'impôt sur les sociétés entreprise en 2008 et de celle de l'impôt sur le revenu en 2009.

Les recettes fiscales ont connu des évolutions plus élevées que celles des agrégats taxables de sorte que l'élasticité des recettes fiscales au PIB représente en 2007 et 2008, 2,9 et 1,5 respectivement. En 2009, cette élasticité diminuerait de manière notable suite aux effets de deux mouvements opposés : la baisse du taux, d'une part, et le dynamisme des bases taxables, d'autre part. Ainsi, après la forte progression en 2008, les recettes fiscales n'augmenteraient que de 1,8%.

Outre l'importance des recettes exceptionnelles ayant marqué l'exercice 2008, ce résultat s'explique par l'impact de la réforme fiscale entamée en 2008 pour l'impôt sur les sociétés et en 2009 pour l'impôt sur le revenu, et ce malgré la croissance soutenue de la taxe sur la valeur ajoutée, des taxes intérieures de consommation et des droits d'enregistrement et de timbre. Au total, les recettes fiscales sont estimées pour l'année 2009 à 159,8 milliards de dirhams.

Impôts directs

Les impôts directs sont évalués à 74 milliards de dirhams, en baisse de 1,7% par rapport aux estimations révisées de la Loi de Finances 2008. Ce montant représente 10% du PIB et 46,3% du total des recettes fiscales. Leur baisse serait due principalement au recul des recettes de l'IR de 2,5 milliards de dirhams malgré l'augmentation des recettes de l'IS de 1,2 milliard de dirhams.

Évaluées à 42,7 milliards de dirhams, les recettes de l'IS augmenteraient de 2,9% par rapport en 2008 et représenteraient ainsi 5,8% du PIB. Cette régression marquerait une rupture avec le rythme de croissance des trois exercices précédents de l'ordre de 29% en moyenne. Cette nouvelle situation serait induite par les effets des régularisations des paiements effectués en 2008 sur la base des taux en vigueur avant 2008 et par le mode de recouvrement de l'IS conjugué au niveau d'élasticité de l'IS à l'activité économique retenu et qui est plus faible que celle enregistrée ces trois dernières années.

Les recettes de l'IR sont estimées à 29 milliards de dirhams, en baisse de 8,1% par rapport à l'exercice précédent et représentant 3,9% du PIB. Cette évolution tient compte du coût de la réforme de cet impôt, de l'amélioration des revenus salariaux dans le secteur privé et de la composante non salariale imputable notamment à l'importance des profits dégagés au niveau du secteur immobilier et à la dynamique du marché boursier.

Impôts indirects

Les recettes des impôts indirects sont estimées à 62,7 milliards de dirhams. Elles sont en augmentation de 7,5% par rapport à 2008. Parmi ces recettes, celles de la TVA sont arrêtées à 44,3 milliards de dirhams, en hausse de 9,5%. Ce supplément de recettes provient à hauteur de 2,4 milliards de dirhams de la TVA à l'importation et de près de 1,5 milliard de la TVA intérieure.

Évaluée à 2,4% du PIB, la TVA intérieure s'accroîtrait de 8,9% pour atteindre 17,9 milliards de dirhams. Ceci est dû au bon comportement prévu de la consommation des ménages et aux effets cumulés des réformes entreprises auparavant. Cette évaluation ne tient pas compte des changements pouvant intervenir dans le rythme de remboursement de la TVA.

De leur côté, les recettes de la TVA à l'importation seraient établies à 26,4 milliards de dirhams, en progression de 9,9% en raison notamment de la forte progression des importations qui caractériseraient l'exercice 2009 suite à la persistance de la hausse des prix du pétrole et aux exigences du développement du secteur productif national.

Les recettes des taxes intérieures de consommation sont estimées à 18,4 milliards de dirhams, marquant une progression de 3% par rapport à l'exercice précédent. En termes de PIB, elles représenteraient 2,5%, soit un niveau inférieur de 0,1% du PIB à celui de 2008. La taxe intérieure de consommation sur les tabacs augmenterait de 4,5% pour se situer à 6,6 milliards de dirhams.

Pour leur part, les recettes de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers seraient de l'ordre de 10,8 milliards de dirhams, en augmentation de 2,7% par rapport à 2008. La réalisation de ce montant serait tributaire de l'évolution des quantités mises à la consommation et de la reconstitution des stocks. Les autres recettes de TIC, quant à elles, sont fixées à 970 millions de dirhams, en baisse de 3% par rapport à 2008.

Autres recettes

Les droits de douane sont estimés à 11,8 milliards de dirhams. Par rapport à 2008, ils marqueraient une baisse de 10%. Leur part dans les recettes fiscales serait de près de 7,4% en 2009 contre 8,4% en 2008. Cette baisse s'explique par la poursuite du démantèlement tarifaire et par l'initiation de la réforme tarifaire qui devrait se traduire à terme par un taux maximum de 25% sur les produits industriels et par un différentiel maximum de 10% entre les importations de droit commun et celles qui rentrent dans le cadre des accords préférentiels.

Les droits d'enregistrement et de timbre seraient de 11,3 milliards de dirhams, en progression de 9,5% par rapport à 2008. Ce rythme est proche de celui de l'activité économique auquel ces recettes sont liées, sachant que cette sensibilité était de 2,9 sur la période 2001-2008.

Les recettes non fiscales sont arrêtées à 17,6 milliards de dirhams, en hausse de 20,8% et représenteraient 10% du total des recettes ordinaires. Parmi ces recettes, celles des monopoles, qui sont évaluées à 9,9 milliards de dirhams, seraient en hausse de 31,7% par rapport à l'année précédente.

Quant au produit des autres recettes, il est évalué à 4,7 milliards de dirhams, en baisse par rapport à 2008 de près de 1,4 milliard de dirhams. Les recettes de privatisation sont estimées à 3 milliards de dirhams.

5.4.2. Dépenses de l'Etat

En dépit des efforts déployés, les pressions sur les dépenses publiques pourraient s'intensifier, notamment sous l'effet de facteurs internes liés aux exigences d'accompagnement des réformes structurelles et des politiques sectorielles. Ces pressions pourraient également être d'origine externe en lien avec les inquiétudes qui pèsent sur l'évolution des cours internationaux du pétrole et du gaz butane. La capacité d'accroître les recettes fiscales ou de relever le niveau de l'endettement étant limitée, il est devenu impératif de freiner la croissance des dépenses publiques tout en améliorant leur efficacité économique.

Dans cette perspective, des choix difficiles en matière d'affectation des ressources s'imposent. La Loi de Finances 2009 s'inscrit dans ce contexte, car les réformes en cours, notamment la gestion budgétaire axée sur les résultats et la mise en place du cadre de dépenses à moyen terme, permettraient d'optimiser les choix possibles compte tenu de la rareté des ressources.

Les dépenses ordinaires sont estimées à près de 164,8 milliards de dirhams en 2009, représentant une hausse de 4,9% par rapport à 2008. Ces dépenses seraient ainsi ramenées à 22,3% du PIB, niveau inférieur à celui de l'exercice précédent d'un point.

Dépenses de biens et services

Les dépenses en biens et services atteindraient 118 milliards de dirhams, en hausse de 11,3% par rapport à 2008. Le niveau des dépenses du personnel en pourcentage des dépenses de biens et services atteindraient 64,1% et l'équivalent de 10,2% du PIB, soit le même niveau enregistré un an auparavant.

La charge salariale, qui serait de 75,6 milliards de dirhams, en hausse de 9%, tient compte du coût de la création de 12.820 postes budgétaires et du comportement de paramètres clés tels que les changements d'échelle, les promotions de grade et l'utilisation des postes vacants. Concernant les dépenses afférentes aux autres biens et services, elles augmentent de 15,7% par rapport à 2008 pour se situer à 42,4 milliards de dirhams.

Charges en intérêts

La charge des intérêts de la dette est estimée à 18,9 milliards de dirhams, soit une baisse de 3,3% par rapport à 2008 et 2,6% du PIB. La baisse de cette charge est le résultat conjugué de la baisse de la charge des intérêts de la dette intérieure de 6,4% et de la hausse des intérêts de la dette extérieure de 13,5%.

Charge de la compensation

La charge de la compensation s'élèverait à 27,9 milliards de dirhams. En termes de PIB, elle atteindrait 3,8%, en baisse de 0,9 point du PIB par rapport à 2008. Cette estimation est établie sur la base de 100 dollars le baril de pétrole et de 800 dollars la tonne de gaz naturel.

Dépenses d'investissement

En matière d'investissement public, le projet de Loi de Finances 2009 traduit la volonté des pouvoirs publics de poursuivre leurs efforts de soutien à l'activité économique en dépit des contraintes qui pèsent sur le Budget. Pour soutenir l'investissement, l'Etat projette de mobiliser en 2009 un budget équivalent à 4,9% du PIB. Evalué à 36,2 milliards de dirhams, le budget d'investissement serait en hausse de 20,1% par rapport à 2008.

5.4.3. Déficit et besoin de financement

Le déficit budgétaire résultant des évolutions prévisibles des recettes et des dépenses pour l'exercice 2009 serait de 21,6 milliards de dirhams soit 2,9% du PIB. Le besoin de financement s'élèverait à 26,6 milliards de dirhams. Sa couverture nécessiterait, au regard d'un flux extérieur net positif de 10 milliards de dirhams, la mobilisation sur le marché intérieur de 16,6 milliards de dirhams.

L'ensemble de ces évolutions ferait que le taux d'endettement direct du Trésor poursuivra sa tendance baissière en passant de 53,7% en 2007 à 50,2% du PIB en 2009. Etant donné la sensibilité de ce ratio à l'assainissement budgétaire, le solde primaire qui permettrait de le stabiliser serait de -1,6% du PIB alors que le solde qui serait enregistré en 2009 serait de -0,3 du PIB.

6. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

6.1. Cadre macroéconomique à moyen terme

Les perspectives de l'économie nationale à l'horizon 2012 augurent de la poursuite des équilibres macroéconomiques grâce à un environnement international plus favorable que par le passé, à la poursuite des actions et réformes en faveur de l'initiative privée et à l'expansion soutenue des activités productives.

L'économie mondiale se rétablirait progressivement pour retrouver des rythmes de progression plus soutenus en lien avec la résorption des déséquilibres financiers internationaux et la reprise de la vigueur du commerce mondial. L'activité aux Etats-Unis et dans la zone euro devrait ainsi évoluer à un rythme proche de leurs potentiels de long terme.

Cette reprise de l'activité économique mondiale profiterait aux économies émergentes et en développement. La reprise progressive de la croissance mondiale devrait entretenir une pression à la hausse sur les prix des matières premières dont l'ampleur dépendrait de l'évolution du dollar, du comportement de l'offre mondiale de ces produits et des réactions des pays consommateurs. Les organismes internationaux tablent sur un maintien des prix de ces matières à un niveau soutenu à moyen terme.

Projections économiques à moyen terme

Dans ce contexte, le PIB croîtrait de 6,3% l'an en termes réels en 2009-2012, suite essentiellement à la progression des activités non agricoles de 6,5%. La valeur ajoutée du secteur agricole croîtrait en moyenne de 4,1%, portée par le dynamisme des activités de l'élevage et des cultures industrielles et maraîchères, de la promotion des productions peu consommatrices d'eau et à plus haute valeur ajoutée dans le cadre de la nouvelle politique agricole. La mise en œuvre du Plan Vert se traduirait par une valeur ajoutée additionnelle de 70 à 100 milliards de dirhams à l'horizon 2020 et d'un investissement de 10 milliards de dirhams par an, ce qui permettrait d'exploiter valablement le potentiel du secteur

Le secteur de la pêche poursuivrait sa dynamique en lien avec le programme de mise à niveau du secteur de la pêche artisanale et côtière (IBHAR), renforcé par l'accord signé avec l'Union Européenne et par le projet du Millenium Challenge Account.

Le secteur secondaire afficherait en 2009-2012 une croissance de 6,3% suite au développement des activités du BTP, de l'énergie, des mines et de l'industrie. En effet, le secteur industriel améliorerait son trend haussier, impulsé par la poursuite de la mise en œuvre du plan Emergence et son renforcement par le plan Envol, par le dynamisme des exportations et par les retombées de la dynamique des secteurs de la construction et du transport sur les industries associées.

Le secteur du BTP consoliderait sa croissance avec une moyenne de 9,5% en lien avec la poursuite et l'accélération des chantiers de construction à travers la création de nouvelles villes, l'ouverture de nouvelles zones urbaines et des mesures incitatives en faveur du logement social.

Les infrastructures de base seraient renforcées par la politique des grands travaux tels que l'adduction d'eau potable, l'électrification rurale, la construction de réseaux routiers et autoroutiers... Ainsi, les grands programmes seraient poursuivis, notamment le programme national des routes rurales, le programme autoroutier et l'aménagement d'un certain nombre d'aéroports (aéroports Mohammed V, Marrakech, Oujda, Rabat-Salé, Fès...). Quant aux infrastructures ferroviaires, d'importants projets sont prévus notamment le projet TGV reliant Tanger à Casablanca à l'horizon 2014.

Pour ce qui est des infrastructures hydrauliques et électriques, l'accent sera mis sur le renforcement, l'extension, la réhabilitation et la maintenance des infrastructures existantes et la poursuite du PAGER et des projets d'assainissement liquide. De même, la construction de 10 grands barrages et de 60 ouvrages de moyenne et petite hydraulique est prévue au même titre que la concrétisation d'un ensemble de projets.

Le secteur énergétique bénéficierait de la poursuite de la mise en œuvre du programme d'électrification rurale, de l'impulsion de la production d'électricité à partir des énergies éolienne, solaire, du gaz naturel, du fuel et du charbon. Par ailleurs, le développement des infrastructures pétrolières et des capacités de stockage, et la mobilisation des ressources hydriques seraient de nature à favoriser le dynamisme dans ce secteur.

Quant au secteur minier, la nouvelle dynamique devrait se poursuivre pour rehausser sa productivité et optimiser l'exploration, l'exploitation et la valorisation des ressources minières. La nouvelle stratégie du groupe OCP, basée, entre autre, sur le renforcement des partenariats à l'international, ambitionne de valoriser et de développer davantage les exportations des phosphates et dérivés ce qui impacterait positivement les industries de la chimie et parachimie.

Le développement de l'industrie automobile dans le cadre du programme Emergence permettra d'atteindre, à l'horizon 2013, une valeur ajoutée de 10,6 milliards de dirhams. La réalisation du complexe industriel Renault-Nissan permettra de produire 200.000 véhicules par an à partir de 2010 et 400.000 unités à l'horizon 2013.

Au niveau de l'aéronautique, les perspectives prometteuses que connaît le secteur seraient confortées davantage. En outre, le développement des industries électroniques générerait une valeur ajoutée de 8,4 milliards de dirhams à l'horizon 2013, appuyé par la mise en service de Casanearshore, de Rabat technopolis et d'autres.

Le secteur tertiaire serait bien orienté. Sa croissance annuelle moyenne serait de 6,2% en raison de la bonne tenue des activités du commerce, des transports et des services modernes en relation avec les technologies de l'information et de la communication.

Le secteur du tourisme devrait poursuivre sa dynamique, en rapport avec la consolidation du tourisme international et l'accélération du rythme d'exécution de la vision 2010 visant le développement des accords de partenariat et l'amélioration des modes de commercialisation du produit touristique. La promotion du tourisme rural et culturel serait de nature à encourager le tourisme interne.

Pour ce qui est du transport, le secteur serait impulsé par la mise en place du programme visant la libéralisation, le parachèvement des réseaux routier, autoroutier et ferroviaire et du développement du marché de l'automobile.

Le raffermissement des activités des télécommunications au cours des dernières années devrait se maintenir grâce au développement du marché de la téléphonie fixe et de l'Internet, et de la réalisation des programmes Génie et Pacte pour la généralisation des TIC dans l'enseignement, ainsi qu'à l'accès aux télécoms des zones rurales. Les activités des NTIC, notamment l'Offshoring devraient garder un rythme soutenu, confortées par le contrat-progrès signé entre l'Etat et les professionnels du secteur.

Croissance soutenue par le dynamisme de la demande

Au niveau de la demande, la consommation des ménages continuerait à tirer la croissance économique et augmenterait de 8,7% en valeur nominale sur la période 2009-2012. Elle serait impulsée par la consolidation du marché du travail, l'amélioration des revenus des ménages, la maîtrise de l'inflation et par le renforcement des transferts des Marocains Résidant à l'Etranger.

La réalisation d'une croissance réelle de 6,3% sur la période 2009-2012 nécessiterait une progression progressive des investissements, de 12,4%, pour porter le taux d'investissement à 35,6% du PIB en 2012. La réalisation d'un tel niveau proviendrait du renforcement des investissements publics et privés. Pour 2008-2012, l'investissement des principales Entreprises Publiques serait à même de donner une nouvelle dynamique à la politique des grands chantiers dont le volume d'investissement dépasserait 430 milliards de dirhams, soit le double de ce qui a été réalisé ces dernières années.

Au niveau du secteur privé, l'amélioration de l'environnement des affaires et l'appui apporté à l'appareil productif, notamment l'allègement de la fiscalité, le développement des zones franches et des zones d'exportation, la mise à contribution du patrimoine foncier de l'Etat et le renforcement du partenariat public-privé seraient de nature à lui donner une nouvelle impulsion. Les investissements locaux seraient renforcés par un attrait plus marqué des investissements étrangers directs dont les flux devraient s'accroître sensiblement pour représenter plus de 6,2% du PIB en 2012.

Légère dégradation de la position extérieure

En matière d'échanges extérieurs, les importations des biens augmenteraient de 10,6% entre 2009 et 2012, avec un léger ralentissement suite au recul des volumes de blé importés au regard d'une hypothèse de campagnes céréalières moyennes.

Hors énergie et lubrifiants, les importations progresseraient de 12,7%, impulsées notamment par l'amélioration des activités non agricoles. Cette progression serait en rapport avec le développement des achats des biens d'équipement et des demi-produits. Pour leur part, les importations des biens de consommation augmenteraient en rapport avec l'amélioration des revenus et la suppression progressive des droits de douane sur les produits fabriqués localement.

Concernant les exportations, leur rythme de progression de 10,7% au cours de la période 2009-2012 serait attribuable notamment à la nouvelle stratégie de partenariat de l'OCP aux perspectives prometteuses d'exportation des voitures, des produits électroniques et aéronautiques et à la nouvelle dynamique attendue du secteur du textile-habillement.

Globalement, les exportations des produits miniers augmenteraient de 7,2%, celles des demi-produits de 8,9% et des produits finis de 14,6%. Pour ce qui est des exportations des produits alimentaires, leur hausse de 10,5% par an refléterait le développement du secteur halieutique et les retombées attendues de la nouvelle stratégie agricole.

Pour leur part, les exportations des services devraient se renforcer sous l'effet d'une politique volontariste en matière de promotion de l'Offshoring dans le cadre du Plan Emergence, avec notamment le développement des centres d'appels, des services d'ingénieries et des technologies de l'information. En conséquence, le déficit commercial se dégraderait de près de 1,6 point du PIB pour se situer à 24,8% du PIB en 2012. En outre, malgré la consolidation des exportations des services et des transferts, le solde du compte courant de la balance des paiements dégagerait un déficit de 1% du PIB à l'horizon 2012.

Inflation maîtrisée

En matière d'inflation, le maintien, sur la période de projection, des prix internationaux des matières premières à des niveaux stables ne devrait pas se traduire par une inflation importée notable. En outre, la poursuite d'une politique monétaire accommodante et la mise en place progressive d'un système de change flexible et la poursuite des coûts des facteurs pourraient maintenir les prix à un niveau modéré, ce qui préserverait le pouvoir d'achat des ménages et renforcerait la compétitivité de l'économie nationale.

6.2. Perspectives des finances publiques à moyen terme

La stabilité du cadre macroéconomique et l'amélioration aussi bien des activités productives que des équilibres fondamentaux ne manqueront pas de se traduire par la consolidation de la situation des finances publiques.

Dans ce contexte, les impacts de la relance économique et de la poursuite des réformes se traduiraient par une situation encore meilleure au niveau du développement des recettes et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les projections des finances publiques sur la période 2009-2012 reflètent ainsi le prolongement des tendances récentes et prennent en considération les effets des mesures et actions de réformes déjà en cours ou programmées. Ainsi, les réformes fiscales et actions envisagées se donnent un double objectif.

Au niveau des recettes, la pression fiscale serait allégée à travers l'élargissement de l'assiette et ce malgré la réduction des charges fiscales sur les entreprises et les salariés. Parallèlement, l'élargissement de la base sera recherché à travers notamment la réduction des exonérations et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Au niveau des dépenses, la maîtrise de la masse salariale, induite par la limitation des recrutements et un meilleur redéploiement des ressources humaines devrait permettre de ramener les charges du personnel à moins de 10% du PIB en 2012 contre 10,6% en 2007. En outre, le plafonnement de la charge de compensation à 3% du PIB et du déficit autour de 3% du PIB permettrait de renforcer les dépenses d'investissement.

Compte tenu des objectifs de croissance et de réduction des déficits sociaux, des marges budgétaires supplémentaires au profit de l'investissement pourraient être mobilisées à travers la réforme du système de compensation.

Ainsi, la réduction de la charge de compensation renforcerait d'autant le niveau de l'investissement qui pourrait être porté à environ 7% du PIB en 2012 et même au-delà, selon les scénarios de réforme, au lieu de 4,4% du PIB en 2008. Il en résulterait une amélioration de l'épargne publique et une réduction du taux d'endettement direct du Trésor à près de 50% du PIB.

6.2.1. Evolution des recettes

Le développement des recettes serait attribuable au bon comportement des recettes fiscales, soutenues par le renforcement de l'activité économique projetée et la visibilité apportée dans la politique de développement, par la poursuite des efforts de l'administration fiscale et de l'administration douanière et par l'encouragement et la sensibilisation des contribuables vers une plus grande transparence.

La fiscalité directe connaîtrait une progression soutenue pour se maintenir à près de 9,3% du PIB en 2012. Ainsi, malgré la réduction des taux d'imposition, les recettes tirées de l'IS continueraient de croître pour maintenir leur poids dans le PIB aux alentours de 5%. En dépit des impacts budgétaires de la réforme, les recettes tirées de l'IR maintiendraient un rythme soutenu, en lien notamment avec l'amélioration de l'emploi et la transformation du marché du travail qui serait marqué par plus de qualification et par le développement des revenus non salariaux.

Concernant les recettes de la fiscalité indirecte au sens large (TVA, TIC, DD, DET), elles évolueraient à un rythme moindre que celui des impôts directs en raison de l'évolution modérée des taxes intérieures de consommation et des effets de l'ouverture sur les recettes douanières.

Cependant, la taxe sur la valeur ajoutée consoliderait son rythme de progression grâce aux réformes en cours. Celles des droits d'enregistrement et de timbre se maintiendraient grâce au dynamisme attendu notamment du secteur de l'habitat et du développement du parc automobile.

Les taxes intérieures de consommation évolueraient modérément compte tenu de la faible élasticité des produits soumis à cette taxe. Quant aux droits d'importation, ils poursuivraient leur tendance baissière comme conséquence de l'avancement dans la mise en application des accords de libre échange et de la réforme tarifaire envisagée. Ces effets se traduiraient par un manque à gagner au niveau des droits d'importation de près de 0,2 point du PIB par an pour représenter 1,1 point du PIB en 2012.

Concernant les recettes non fiscales, elles continueraient de croître régulièrement, en particulier les recettes des monopoles, en rapport avec l'assainissement des situations économiques et financières de certains Etablissements et Entreprises Publics et les performances qui seraient enregistrées par d'autres.

Toutefois, leur part dans les recettes totales et dans le PIB accuserait une légère baisse, alors que la part des recettes des privatisations deviendrait de plus en plus marginale dans les recettes totales.

6.2.2. Evolution des dépenses

Concernant les dépenses publiques, elles évolueraient à un rythme nettement inférieur à celui du PIB. Conformément à la tendance, l'effort de l'Etat en matière de réduction des dépenses ordinaires hors compensation se traduirait par une économie de près de 1,4 point du PIB comparativement à 2008, compte tenu de l'impact du dialogue social.

En conséquence, la croissance moyenne des dépenses du personnel serait de 7% par an en moyenne et leur poids par rapport au PIB serait inférieur à 10% en 2012.

Le rythme de progression des dépenses des autres biens et services de 14,3% en 2008 serait ramené à 4,9% en 2012 grâce à la rationalisation des dépenses. Cependant, la réduction de la charge de compensation, hors fonds de soutien des prix, qui a atteint un niveau sans précédent (4,6% du PIB en 2008) nécessitera la refonte du système de soutien des prix des produits de base et des produits pétroliers à travers notamment la poursuite du processus de libéralisation des filières des céréales, du sucre et des produits pétroliers et la mise en place d'un système de soutien financier ciblant les populations pauvres.

Conjuguées à la poursuite de la gestion active de la dette et la consolidation de la politique budgétaire, ces évolutions (hormis la réforme de la compensation) dégageraient une économie sur les dépenses courantes de 1,4 point du PIB. Cette économie dégagée permettrait de couvrir la réduction des charges fiscales de nature à impulser le développement du secteur privé et de permettre au budget d'accompagner le renforcement de l'investissement nécessaire à notre objectif de croissance.

Le rapprochement des recettes et des dépenses ordinaires permettrait de dégager une épargne publique de plus en plus importante, de sorte qu'elle représenterait 30% des dépenses d'investissement à l'horizon 2012. Ainsi, l'effort de l'Etat en matière d'investissement serait de plus en plus conséquent et connaîtrait une hausse régulière pour passer de l'équivalent de 4,4% du PIB en 2008 à 4,5% en 2012.

En outre, le solde primaire serait déficitaire de 0,3 point du PIB en moyenne sur la période de projection. Ceci montre qu'en dehors des intérêts de la dette qui découlent des engagements financiers passés, les politiques fiscale et budgétaire qui seront poursuivies rencontreraient des difficultés pour assainir la situation des finances publiques, étant précisé que cette situation est imputable notamment à l'ampleur de la charge de la compensation.

Toutefois, malgré la réalisation d'un déficit primaire, celui-ci reste inférieur à celui qui permet de stabiliser le taux d'endettement à près de 50% du PIB. Cet indicateur constitue un facteur essentiel de la soutenabilité des finances de l'Etat à moyen terme dans la mesure où le taux d'intérêt réel resterait inférieur au taux de croissance économique. En définitive, l'amélioration de la situation des finances publiques à moyen terme est à rechercher à travers le dégagement de marges supplémentaires, en particulier suite à la réforme du système de soutien des prix des produits de base et des produits pétroliers.

ANNEXES STATISTIQUES

Indicateurs économiques, financiers et sociaux

- 1. Environnement international***
- 2. Indicateurs macro-économiques***
- 3. Indicateurs sectoriels***
- 4. Echanges extérieurs***
- 5. Monnaie, crédits et prix***
- 6. Finances publiques***
- 7. Indicateurs sociaux***

Synthèse des principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux

		2004	2005	2006	2007	2008(p)	2009(p)
Croissance	Taux de croissance économique (en %)	5,2	3,0	7,8	2,7	6,8	5,8
	Taux d'investissement brut (en %)	29,1	28,8	29,4	32,5	34,8	35,5
	Taux d'épargne nationale brute (en % du PIB)	31,0	31,0	32,2	32,4	34,0	34,3
	Taux d'ouverture de l'économie (Biens et services) (en %)	63,7	70,2	73,9	80,7	87,4	87,1
Echanges	Solde du compte courant/PIB (%)	1,7	1,8	2,2	-0,1	-0,8	-1,2
	Taux de couverture de biens et services (en %)	85,6	85,2	86,2	79,7		
	Facture énergétique/PIB (en %)	5,2	7,5	7,8	8,5		
	Recettes voyages en % du PIB (%)	6,9	7,8	9,1	9,5	8,9	8,7
Monnaie, bourse et prix	Taux de croissance de M3	7,8	14,0	17,0	16,0		
	Taux de liquidité (%)	90,6	97,7	106,2	113,0		
	Avoirs extérieurs nets en mois d'importations de biens	11,0	10,8	10,9	9,6		
	Taux de croissance de l'indice de la bourse (MASI)	14,7	22,5	71,1	33,9		
	Taux d'inflation (variation de l'indice du coût de la vie)	1,5	1,0	3,3	2,0	3,5	2,9
	Taux de change Euro/DH	10,989	10,987	11,010	11,003		
	Taux de change dollar US/DH	8,839	8,843	8,765	8,788		
Finances publiques (1)	Déficit global/PIB (en %)	-3,0	-3,9	-1,5	0,3	-2,0	-2,9
	Recettes ordinaires en % du PIB (n.c. recettes du Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	20,8	22,4	22,9	24,9	25,2	24,0
	Recettes fiscales en % du PIB (Pression fiscale) (y.c. TVA des C.L.) (en %)	19,3	20,9	21,7	24,4	25,6	24,1
	Masse salariale en % du PIB	11,2	11,7	10,9	10,6	10,2	10,2
	Intérêts de la dette extérieure en % du PIB	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5
	Taux d'endettement du trésor (a) + (b)	58,3	62,1	57,3	53,7		
	Encours de la dette extérieure du Trésor/PIB (a)	13,9	13,1	11,3	10,7		
	Encours de la dette intérieure du Trésor/PIB (b)	44,3	49,0	46,0	42,9		
Indicateurs sectoriels	Production des trois principales céréales (en milliers de Qx)	83002	41452	88618	23452	51227	
	Rendement moyen des trois principales céréales (Qx/ha)	15,4	8,1	16,7	5,1	10,2	
	Production marchande des phosphates (en milliers de tonnes)	25369	27254	27386	27834		
	Taux de croissance de l'indice de la production minière (%)	8,8	6,7	8,5	4,0		
	Taux de dépendance énergétique (en %)	95,5	96,2	96,0	96,6		
	Facture énergétique en % des exportations globales (3)	29,8	39,8	40,1	42,3	43,7	
	Taux de croissance de l'indice de la production d'électricité (%)	6,9	16,3	3,5	4,4		
	Taux de valeur ajoutée industrielle (en %)	30,4	32,0	24,2			
	Taux d'exportations industrielles (en %)	27,7	26,1	25,8			
	Taux d'investissement industriel (en %)	20,4	19,5	27,6			
	Variation de l'indice de la production industrielle (%)	4,8	5,4	5,2	4,5		
	Taux de croissance des autorisations de construire (en %)	8,8	0,8	-1,0			
	Taux de croissance des ventes locales du ciment (en %)	5,6	5,0	10,4	12,6		
	Nombre de nuitées touristiques dans les hôtels classés (en milliers)	13165	15216	16327	16894		
	Recettes touristiques en % du PIB	6,9	7,8	9,1	9,5		
	Densité téléphonique (fixe et mobile) pour 1000 habitants	35,6	45,4	56,6	72,7		
	Dont mobile	31,2	41,0	52,5	64,9		
		2003	2004	2005	2006	2007	
Population et chômage	Effectif de la population (en milliers) (2)	29520	29892	30172	30506	30841	
	Part des jeunes (15 à 24 ans) dans la population totale (en %) (2)	21,1	20,5	20,6	20,5	20,4	
	Taux brut de natalité (en ‰)	20,4	20,2	20,0	19,8		
	Taux brut de mortalité (en ‰)	5,5	5,5	5,5	5,5		
	Taux de chômage global (%)	11,4	10,8	11,1	9,7	9,8	
	Taux de chômage urbain (%)	19,3	18,4	18,3	15,5	15,4	
	Taux de chômage urbain des jeunes (15-24)	34,5	33,2	32,9	31,7	31,6	
	Taux de chômage urbain des diplômés (%)	26,5	25,6	25,7	20,8	20,8	
Education	Taux d'analphabétisme (en %)		42,7		38,5		
	Taux net de scolarisation des filles en milieu rural (1er cycle fondamental public) (en %)	83,1	84,2	87,1	88,2		
	Nombre moyen d'élèves par enseignant (public)	24,7	24,6	24,5	25,1	25,2	
Santé	Densité médicale (nombre de médecins du secteur public et privé pour 100 000 habitants)	50,0	51,0	52,0	54,9		
	Espérance de vie à la naissance (en nombre d'années)	70,5	71,7	72,0	72,2		
	Féminin	72,7	73,0	73,2	73,5		
	Masculin	68,5	70,6	70,8	71,0		
	Nombre d'habitants par ESSB (public)	12010	11904	11855	11826		
Niveau de vie	Taux de pauvreté de la population (en %)		14,2			9,0	
	Part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable (PAGER) (en %)	62,0	60,0	70,0	80,0	86,0	
	Taux d'électrification rurale (PERG) (%)	62,0	72,0	81,0	88,0	93,0	

(1) - Pour 2008 il s'agit de la Loi de finances actualisée et projet de loi de finances pour 2009

(2) Projection CERED pour 2005, 2006 et 2007

(3) Pour 2008, il s'agit de la situation à fin août 2008.

(P) Prévisions de la DEPF sauf indications contraires.

1- Environnement international

	2004	2005	2006	2007	2008 (p)	2009 (p)
1.1 Croissance économique (En %)						
Monde	4,9	4,5	5,1	5,0	3,7	2,2
Principaux pays industrialisés (1)	2,9	2,3	2,7	2,2	1,2	0,1
Dont: États-Unis	3,6	2,9	2,8	2,0	1,4	-0,7
Japon	2,7	1,9	2,4	2,1	0,5	-0,2
Zone euro	2,1	1,6	2,8	2,6	1,2	-0,5
Dont: France	2,5	1,9	2,2	2,2	0,8	-0,5
Espagne	3,3	3,6	3,9	3,7	1,4	-0,7
Allemagne	1,2	0,8	3,0	2,5	1,7	-0,8
Europe Centrale et Orientale	6,9	6,1	6,7	5,7	4,2	2,5
Dont: Turquie	9,4	8,4	6,9	4,6	3,0	2,0
Asie en développement (2)	8,6	9,0	9,9	10,0	8,3	7,1
Dont: Inde	7,9	9,1	9,8	9,3	7,8	6,3
Philippines	6,4	5,0	5,4	7,2	4,4	3,8
Corée du sud	4,7	4,2	5,1	5,0	4,1	3,5
Chine	10,1	10,4	11,6	11,9	9,7	8,5
Amérique Latine	6,1	4,7	5,5	5,6	4,5	2,5
Dont: Argentine	9,0	9,2	8,5	8,7	6,5	3,6
Brésil	5,7	3,2	3,8	5,4	5,2	3,0
Chili	6,0	5,6	4,3	5,1	4,5	3,8
Colombie	4,7	5,7	6,8	7,7	4,0	3,5
Mexique	4,0	3,1	4,9	3,2	1,9	0,9
Uruguay	11,8	6,6	7,0	7,4	6,5	5,5
Venezuela	18,3	10,3	10,3	8,4	6,0	2,0
Moyen-Orient	5,8	5,7	5,7	6,0	6,1	5,3
Dont: Egypte	4,1	4,5	6,8	7,1	7,2	6,0
Jordanie	8,6	7,1	6,3	6,0	5,5	5,3
Maghreb	4,6	5,1	4,3	4,3	5,5	4,9
Dont: Algérie	5,2	5,1	2,0	4,6	4,9	4,5
Maroc (3)	5,2	3,0	7,8	2,7	6,8	5,8
Tunisie	6,0	4,0	5,5	6,3	5,5	5,0
1.2 Croissance du PIB par habitant (En %)						
Principaux pays industrialisés (1)	2,3	1,7	2,1	1,7	0,4	0,4
Dont: États-Unis	2,7	2,0	1,8	1,1	0,6	-0,9
Japon	2,7	1,9	2,4	2,1	0,7	0,5
Zone euro	1,4	1,1	2,2	2,0	0,9	0,8
Dont: Allemagne	1,2	0,8	3,2	2,6	1,9	0,1
Espagne	1,6	1,9	2,3	1,8	-0,1	-1,0
France	1,8	1,3	1,6	1,6	0,3	-0,4
Asie en développement (2)	7,4	7,8	8,4	8,6	7,1	7,3
Amérique Latine	4,9	3,3	4,2	4,3	3,1	2,4
Moyen-Orient	4,0	3,8	3,9	3,9	4,1	4,2

Source : World Economic Outlook, FMI

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont ceux du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(3) Source: Haut Commissariat au Plan jusqu'à 2007 et estimation et prévision de la DEPF pour 2008 et 2009

1- Environnement international (Suite 1)

	2004	2005	2006	2007	2008 (p)	2009 (p)
1.3 Croissance de la demande intérieure totale (En %)						
Principaux pays industrialisés (1)	3,1	2,3	2,5	1,7	0,3	-0,3
Dont: Etats Unis	4,1	3,0	2,6	1,4	0,1	-0,9
Japon	1,9	1,7	1,6	1,0	-0,3	0,4
Zone euro	1,9	1,8	2,6	2,2	0,8	0,1
Dont: Allemagne	-0,1	0,0	2,1	1,1	0,6	-0,2
Espagne	4,8	5,1	5,1	4,2	0,8	-1,9
France	3,4	2,7	2,4	2,9	0,9	0,6
Autres économies avancées (2)	4,8	3,3	3,7	4,5	2,8	2,4
1.4 Croissance de la FBCF (En %)						
Principaux pays industrialisés (1)	4,3	4,4	3,2	0,5	-1,3	-2,8
Dont: États-Unis	6,1	5,8	2,0	-2,0	-2,7	-4,6
Japon	1,4	3,1	1,3	-0,6	-2,3	-0,4
Zone euro	2,4	3,0	5,0	4,3	2,2	-0,6
Dont: Allemagne	-0,3	1,1	7,7	4,3	5,2	-0,5
Espagne	5,1	7,0	7,1	5,3	-1,9	-6,0
France	3,6	4,4	4,8	4,9	1,1	-0,1
1.5 Echanges extérieurs						
Commerce mondial	10,7	7,6	9,4	7,2	4,6	2,1
Taux de croissance des exportations de biens et services (En %)						
Monde	10,4	7,4	9,2	7,1	5,0	4,2
Principaux pays industrialisés (1)	8,3	5,9	8,8	5,3	4,1	1,8
Dont: États-Unis	9,7	6,9	8,4	8,0	8,7	6,8
Japon	14,0	6,9	9,7	8,8	5,0	3,3
Zone euro	7,1	4,9	8,1	6,0	3,2	0,9
Dont: Allemagne	10,0	7,1	12,5	7,8	5,3	4,2
Espagne	4,2	2,6	5,1	5,3	3,9	4,0
France	4,0	2,8	5,5	2,7	1,8	3,2
Europe centrale et orientale	13,8	9,8	13,2	10,8	8,4	6,2
Asie en développement (3)	19,8	17,4	17,6	14,1	8,6	10,7
Amérique Latine	8,4	7,4	5,0	4,5	2,1	4,0
Moyen-Orient	8,0	4,1	4,6	4,7	6,6	3,1
Taux de croissance des importations de biens et services (En %)						
Monde	11,0	7,8	9,5	7,3	4,9	4,1
Principaux pays industrialisés (1)	8,5	5,9	7,2	2,9	0,2	-0,1
Dont: États-Unis	11,3	5,9	5,9	1,9	-0,7	2,6
Japon	8,1	5,8	4,2	1,7	2,6	5,1
Zone euro	7,0	5,7	8,1	5,4	2,4	0,5
Dont: Allemagne	7,2	6,7	11,2	4,8	4,6	4,3
Espagne	9,6	7,7	8,3	6,6	3,0	3,1
France	7,1	5,0	6,8	3,6	2,5	3,9
Europe Centrale et Orientale	16,2	9,5	14,5	13,2	9,5	6,7
Asie en développement (3)	18,6	12,7	16,3	13,6	9,5	12,4
Amérique Latine	13,5	10,7	12,4	12,9	12,9	6,3
Moyen-Orient	13,5	13,2	13,0	13,2	14,5	13,2

Source : World Economic Outlook, FMI

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat " Autres économies avancées" sont: Australie, Chypre, Danemark, Hong-Kong, Island, Corée du Sud, Nouvelle Zélande,

(3) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont ceux du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

1- Environnement international (Suite 2)

	2004	2005	2006	2007	2008 (p)	2009 (p)
Termes de l'échange (biens et services)						
Economies avancées (1)	0,0	-1,5	-1,2	0,3	-1,8	-0,1
Dont: États-Unis	-1,3	-2,7	-0,2	0,2	-2,2	0,4
Japon	-4,0	-6,0	-6,8	-4,4	-4,9	0,5
Zone Euro	-0,3	-1,0	-1,4	0,3	-1,8	0,1
Economies émergentes et pays en développement (2)	3,0	5,2	4,9	1,7	5,5	-0,9
Demande mondiale adressée au Maroc en volume (3)	7,2	6,0	7,2	5,1	3,5	3,0
Union européenne	6,6	5,5	7,3	4,7	3,3	2,7
Hors Union européenne	9,4	6,3	6,8	6,7	4,5	4,2
1.6 Balance des transactions courantes en % du PIB						
Principaux pays industrialisés (4)	-1,4	-1,8	-2,0	-1,5	-1,3	-0,9
Dont: États-Unis	-5,3	-5,9	-6,0	-5,3	-4,6	-3,3
Japon	3,7	3,6	3,9	4,8	4,0	3,7
Zone euro	1,2	0,5	0,3	0,2	-0,5	-0,4
Dont: Allemagne	4,7	5,2	6,1	7,6	7,3	6,8
Espagne	-5,3	-7,4	-8,9	-10,1	-10,1	-7,7
France	0,6	-0,6	-0,7	-1,2	-2,8	-2,7
Europe Centrale et Orientale	-5,3	-4,6	-6,0	-6,6	-7,1	-7,2
Dont: Turquie	-3,7	-4,6	-6,0	-5,7	-6,5	-6,7
Asie en développement (5)	2,6	4,0	5,9	7,0	5,4	5,2
Dont: Corée du sud	4,1	1,9	0,6	0,6	-1,3	-0,7
Chine	3,6	7,2	9,4	11,3	9,5	9,2
Inde	0,1	-1,3	-1,1	-1,4	-2,8	-3,1
Philippines	1,9	2,0	4,5	4,4	2,4	2,2
Amérique Latine	0,9	1,3	1,5	0,4	-0,8	-1,6
Dont: Argentine	2,1	2,0	2,6	1,7	0,8	-0,6
Brésil	1,8	1,6	1,3	0,1	-1,8	-2,0
Chili	2,2	1,2	4,7	4,4	-1,1	-0,9
Colombie	-0,8	-1,3	-1,8	-2,9	-2,2	-1,9
Mexique	-0,9	-0,6	-0,2	-0,6	-1,4	-2,2
Uruguay	0,3	0,0	-2,4	-0,8	-2,6	-1,9
Venezuela	13,8	17,7	14,7	8,8	8,5	3,4
Moyen-Orient	11,7	20,0	21,1	18,4	22,9	17,1
Dont: Egypte	4,3	3,2	0,8	1,5	0,6	-0,9
Jordanie	0,8	-17,4	-11,3	-17,5	-18,5	-16,3
Maghreb	7,1	11,7	13,9	12,1	15,5	10,3
Dont: Algérie	13,1	20,6	24,8	22,8	28,1	19,8
Maroc (6)	1,7	1,8	2,2	-0,1	-0,8	-1,2
Tunisie	-1,9	-1,1	-2,0	-2,6	-3,4	-3,5

Source : World Economic Outlook, FMI

(p) Prévisions

(1) Les "Economies avancées" sont: la Zone euro, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon et les pays de l'agrégat "Autres économies avancées"

(2) Les pays de l'agrégat "Autres économies émergentes et pays en développement" regroupe tous les pays en développement et émergents du monde

(3) Source Société Générale; Calculs DEPF

(4) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(5) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont les pays du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(6) Source: Haut Commissariat au Plan et Office des changes jusqu'à 2007 et estimation et prévision de la DEPF pour 2008 et 2009

1- Environnement international (Suite 3)

	2004	2005	2006	2007	2008 (p)	2009 (p)
1.7 Flux nets de capitaux étrangers privés vers les pays émergents (En milliards de \$)						
Asie en émergence (1)	147,8	90,9	48,3	163,0	291,6	22,0
Amérique latine	15,2	38,1	9,5	97,4	93,2	80,8
Afrique	13,1	26,3	36,0	39,6	43,7	62,3
Moyen Orient	-16,9	-57,5	-47,5	33,7	-99,6	-86,2
Pays de l'europe centrale et orientale	74,3	119,2	119,9	173,8	179,9	181,7
Total pays émergents et pays en développement	236,5	248,7	223,0	632,8	528,6	286,6
Investissements directs net	189,0	261,8	246,0	379,0	443,6	414,6
Investissements de portefeuille	12,7	-20,4	-107,3	54,5	-6,6	-89,1
Autres flux nets de capitaux privés	34,8	7,3	84,4	199,5	91,8	-38,7
1.8 Solde budgétaire de l'administration générale (en % du PIB)						
Principaux pays industrialisés (2)	-4,2	-3,4	-2,4	-2,2	-3,2	-3,7
Dont: États-Unis	-4,4	-3,3	-2,2	-2,7	-4,1	-4,6
Japon	-6,2	-5,0	-3,8	-3,2	-3,4	-3,9
Zone euro	-3,0	-2,5	-1,3	-0,6	-1,5	-2,0
Dont: Allemagne	-3,8	-3,3	-1,5	-0,2	-0,3	-0,8
France	-3,6	-3,0	-2,4	-2,7	-3,3	-3,9
Italie	-3,5	-4,2	-3,4	-1,6	-2,6	-2,9
Espagne	-0,3	1,0	2,0	2,2	-1,6	-2,5
1.9 Taux d'intérêt (3)						
A court terme (En %)						
États-Unis	2,30	4,5	5,4	4,8	3,0	3,7
Japon	0,10	0,07	0,57	0,85	0,85	1,00
Zone euro	2,16	2,49	3,73	4,68	5,15	4,10
A long terme (En %)						
États-Unis	4,20	4,4	4,7	4,0	3,9	5,0
Japon	1,44	1,5	1,7	1,5	1,6	2,2
Zone euro	3,68	3,30	3,96	4,32	4,25	4,75
1.10 Taux de chômage (En %)						
Economies avancées (4)	6,3	6,1	5,7	5,4	5,7	6,5
Dont: États-Unis	5,5	5,1	4,6	4,6	5,6	6,9
Japon	4,7	4,4	4,1	3,8	4,1	4,5
Corée du Sud	3,7	3,7	3,5	3,3	3,1	3,0
Zone euro	8,8	8,6	8,7	7,4	7,6	8,3
Dont: Allemagne	9,2	10,6	9,8	8,4	7,4	8,0
France	9,3	9,3	9,2	8,3	7,7	8,3
Espagne	11,0	9,2	8,5	8,3	11,2	14,7

Source : World Economic Outlook, FMI

(p) Prévisions

(1) Les pays de l'agrégat "Asie en émergence" sont les pays du continent asiatique à l'exception du Japon et des pays du Moyen-Orient

(2) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: États-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(3) BNP PARIBAS; septembre 2008

(4) Les "Economies avancées" sont: la Zone euro, les États-unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon et les pays de l'agrégat "Autres économies avancées"

1- Environnement international (Fin)

	2004	2005	2006	2007	2008 (p)	2009 (p)
1.11 Inflation (Prix à la consommation)						
Principaux pays industrialisés (1)	2,0	2,3	2,4	2,2	3,5	1,7
Dont: États-Unis	2,7	3,4	3,2	2,9	4,2	1,2
Japon	0,0	-0,3	0,3	0,0	1,4	-0,3
Zone euro	2,1	2,2	2,2	2,1	3,4	1,6
Dont: Espagne	3,1	3,4	3,6	2,8	4,5	2,6
France	2,3	1,9	1,9	1,6	3,3	1,2
Europe Centrale et Orientale	6,3	5,1	5,4	5,6	7,8	5,8
Dont: Turquie	8,6	8,2	9,6	8,8	10,7	10,7
Asie en développement (2)	4,1	3,8	4,2	5,4	7,8	6,2
Dont: Chine	3,9	1,8	1,5	4,8	6,2	3,4
Corée du sud	3,6	2,8	2,2	2,5	4,8	4,0
Inde	3,8	4,2	6,2	6,5	6,7	4,0
Philippines	6,0	7,7	6,2	2,8	10,1	7,0
Amérique Latine	6,6	6,3	5,3	5,4	7,9	7,3
Dont: Argentine	4,4	9,6	10,9	8,8	8,9	9,3
Colombie	5,9	5,0	4,3	5,5	7,3	5,5
Chili	1,1	3,1	3,4	4,4	8,9	6,5
Mexique	4,7	4,0	3,6	4,0	4,9	4,2
Uruguay	9,2	4,7	6,4	8,1	6,8	6,2
Venezuela	21,7	16,0	13,7	18,7	27,2	33,5
Moyen-Orient	7,1	6,2	7,0	10,6	15,8	14,4
Dont: Egypte	8,1	8,8	4,2	11,0	11,7	16,1
Jordanie	3,4	3,5	6,3	5,4	15,8	7,6
Maghreb	2,9	1,5	3,1	3,0	4,3	4,0
Dont: Algérie	3,6	1,6	2,5	3,6	4,3	4,1
Maroc (3)	1,5	1,0	3,3	2,0	3,5	2,9
Tunisie	3,6	2,0	4,5	3,1	5,1	4,5
1.12 Cours internationaux des principaux produits						
Pétrole (\$/bbl) (4)	37,8	53,4	64,3	71,2	99,8	68,1
Phosphates bruts (\$/t)	38,0	42,0	44,2	70,9	280,0	220,0
Blé dur Etats Unis (\$/t)	156,9	152,4	192,0	255,2	380,0	340,0
Sucre (free market) (\$/t)	15,6	21,8	32,6	22,2	28,0	30,0
Matières premières agricoles (taux de variation annuel)	4,1	0,5	8,8	5,0	3,6	-2,7
Métaux (taux de variation annuel)	34,6	22,4	56,2	17,4	-1,9	-8,4

Source : World Economic Outlook, FMI, Banque Mondiale - Commodity prices data

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: États-unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont les pays du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(3) Source: Haut Commissariat au Plan jusqu'à 2007 et estimation et prévision de la DEPF pour 2008 et 2009

(4) Moyenne annuelle des cours de : UK Brent, Dubaï et West Texas Intermediate

2- Indicateurs macro-économiques (1)

	2004	2005	2006	2007	2008(e)	2009(p)
2.1 - PIB en volume (Croissance aux prix de l'année précédente) (En %)	5,2	3,0	7,8	2,7	6,8	5,8
Valeurs ajoutées par branche en volume (Croissance aux prix de l'année précédente) (En %)						
Secteur primaire	4,5	-11,1	21,1	-20,0	13,1	3,4
Agriculture, chasse et services annexes	8,3	-13,9	25,0	-20,8	12,8	3,2
Pêche, aquaculture	-5,4	16,6	-15,7	-10,1		
Secteur secondaire	3,8	4,9	4,8	6,6		
Industrie d'extraction	9,7	3,0	1,8	9,1		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	-0,2	4,1	3,9	3,8		
Industrie alimentaire et tabac	-1,1	6,9	2,4	1,4		
Industrie du textile et du cuir	-1,5	1,8	1,3	2,4		
Autres industries manufacturières	-1,1	2,0	1,1	-1,3		
Industrie chimique et parachimique	-0,7	2,9	8,0	6,7		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	3,6	5,9	5,4	8,9		
Energie	10,9	15,2	3,4	8,7		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	164,1	118,1	-29,4	41,9		
Electricité et eau	5,3	7,6	6,7	5,8		
Bâtiment et travaux publics	8,0	7,3	8,6	11,7		
Secteur tertiaire (2)	5,6	6,3	5,2	6,1		
Commerce	5,5	3,7	6,2	2,5		
Hôtels et restaurants	8,4	8,1	8,7	4,1		
Transports	12,9	5,0	6,2	8,4		
Postes et télécommunications	10,7	8,3	10,3	10,4		
Activités financières et assurances	4,1	9,2	9,5	18,7		
Services rendus aux entreprises et services personnels	5,3	4,5	6,0	8,3		
Administration publique générale et sécurité sociale	4,3	5,0	3,2	2,5		
Education, santé et action sociale	1,5	4,8	2,6	8,0		
Branche fictive	5,4	9,1	8,9	17,5		
PIB non agricole	4,7	5,6	5,4	6,5	6,1	6,1
Contribution des principales branches à la croissance du PIB en volume (En nombre de points de la croissance)						
PIB en volume (Croissance aux prix de l'année précédente) (En %)	5,2	3,0	7,8	2,7	6,8	5,8
Secteur primaire	0,7	-1,6	2,8	-3,0		
Agriculture, chasse et services annexes	1,2	-1,9	3,0	-2,9		
Pêche, aquaculture	-0,1	0,2	-0,2	-0,1		
Secteur secondaire	1,0	1,3	1,2	1,6		
Industrie d'extraction	0,2	0,0	0,0	0,2		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	0,0	0,6	0,6	0,5		
Industrie alimentaire et tabac	0,0	0,3	0,1	0,1		
Industrie du textile et du cuir	-0,1	0,1	0,0	0,1		
Autres industries manufacturières	0,0	0,0	0,0	0,0		
Industrie chimique et parachimique	0,0	0,1	0,3	0,2		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	0,1	0,2	0,1	0,2		
Energie	0,3	0,4	0,1	0,2		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	0,2	0,2	-0,1	0,1		
Electricité et eau	0,1	0,2	0,2	0,1		
Bâtiment et travaux publics	0,4	0,4	0,5	0,7		
Secteur tertiaire (2)	2,7	3,1	2,7	3,1		
Commerce	0,6	0,4	0,7	0,3		
Hôtels et restaurants	0,2	0,2	0,2	0,1		
Transports	0,5	0,2	0,2	0,3		
Postes et télécommunications	0,3	0,3	0,3	0,3		
Activités financières et assurances	0,2	0,4	0,5	1,0		
Services rendus aux entreprises et services personnels	0,6	0,5	0,8	1,1		
Administration publique générale et sécurité sociale	0,4	0,4	0,3	0,2		
Education, santé et action sociale	0,1	0,4	0,2	0,7		
Branche fictive	-0,2	-0,4	-0,4	-0,8		
Valeur ajoutée non agricole	3,5	4,2	4,2	4,9		

Source : Haut Commissariat au Plan jusqu'en 2007 et prévision de la DEPF pour 2008 et 2009

(1) données macroéconomiques selon le SCN1993 base 1998

(2) Y compris les services non marchands fournis par les administrations publiques

p : Prévisions de la DEPF

2- Indicateurs macro-économiques (Suite 1)

	2004	2005	2006	2007	2008(p)	2009(p)
2.2 - PIB aux prix courants (En millions DH)	505015	527679	577344	615373	680221	740544
Total des valeurs ajoutées (En millions DH)	454278	473956	517948	545689		
Secteur primaire	74131	69565	87482	74928		
Agriculture, chasse et services annexes	69034	62932	81147	68716		
Pêche, aquaculture	5097	6633	6335	6212		
Secteur secondaire	129570	133749	140631	149052		
Industrie d'extraction	8116	8994	10534	13155		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	78616	77166	81202	82074		
Industrie alimentaire et tabac	20339	20609	22847	18601		
Industrie du textile et du cuir	18207	14898	16642	16892		
Autres industries manufacturières	8488	9842	9709	10230		
Industrie chimique et parachimique	17398	17424	17468	19708		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	14184	14393	14536	16643		
Energie	14016	16067	15983	16590		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	969	1484	1296	841		
Electricité et eau	13047	14583	14687	15749		
Bâtiment et travaux publics	28822	31522	32912	37233		
Secteur tertiaire (1)	250577	270642	289835	321709		
Commerce	54255	56454	60956	65058		
Hôtels et restaurants	11030	12963	13265	16294		
Transports	18605	17961	18357	23264		
Postes et télécommunications	15395	16561	18134	19887		
Activités financières et assurances	23675	26859	30231	36444		
Services rendus aux entreprises et services personnels	60821	66995	74182	85674		
Administration publique générale et sécurité sociale	44208	47917	50664	51906		
Education, santé et action sociale	43673	48144	49997	54271		
Branche fictive	-21085	-23212	-25951	-31089		
Valeur ajoutée totale non agricole	380147	404391	430466	470761		
Structure par rapport au total des valeurs ajoutées aux prix courants (En %)						
Secteur primaire	16,3	14,7	16,9	13,7		
Agriculture, chasse et services annexes	15,2	13,3	15,7	12,6		
Pêche, aquaculture	1,1	1,4	1,2	1,1		
Secteur secondaire	28,5	28,2	27,2	27,3		
Industrie d'extraction	1,8	1,9	2,0	2,4		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	17,3	16,3	15,7	15,0		
Industrie alimentaire et tabac	4,5	4,3	4,4	3,4		
Industrie du textile et du cuir	4,0	3,1	3,2	3,1		
Autres industries manufacturières	1,9	2,1	1,9	1,9		
Industrie chimique et parachimique	3,8	3,7	3,4	3,6		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	3,1	3,0	2,8	3,0		
Energie	3,1	3,4	3,1	3,0		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	0,2	0,3	0,3	0,2		
Electricité et eau	2,9	3,1	2,8	2,9		
Bâtiment et travaux publics	6,3	6,7	6,4	6,8		
Secteur tertiaire (1)	55,2	57,1	56,0	59,0		
Commerce	11,9	11,9	11,8	11,9		
Hôtels et restaurants	2,4	2,7	2,6	3,0		
Transports	4,1	3,8	3,5	4,3		
Postes et télécommunications	3,4	3,5	3,5	3,6		
Activités financières et assurances	5,2	5,7	5,8	6,7		
Services rendus aux entreprises et services personnels	13,4	14,1	14,3	15,7		
Administration publique générale et sécurité sociale	9,7	10,1	9,8	9,5		
Education, santé et action sociale	9,6	10,2	9,7	9,9		
Branche fictive	-4,6	-4,9	-5,0	-5,7		
VA non agricole	83,7	85,3	83,1	86,3		

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2007

p : Prévisions de la DEPF

(1) Y compris les services non marchands fournis par les administrations publiques

2- Indicateurs macro-économiques (Suite 2)

	2004	2005	2006	2007	2008(p)	2009(p)
2.3 - Équilibre ressources-emplois en volume (Evolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)						
Produit intérieur brut	5,2	3,0	7,8	2,7		
Importations de biens et services	9,9	9,6	8,2	15,0		
Consommation finale intérieure	5,3	1,4	3,9	3,9		
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	5,1	2,2	3,8	4,4		
Dépenses de consommation finale des ménages	5,3	1,1	3,9	3,8		
Formation brute du capital fixe	8,5	7,4	8,3	14,3		
Exportations de biens et services	6,3	13,3	11,6	5,2		
Contribution des éléments de la demande à la croissance en volume (en points)						
Produit intérieur brut	5,2	3,0	7,8	2,7		
Importations de biens et services	3,1	3,3	3,1	6,0		
Consommation finale intérieure	4,0	1,0	3,0	3,0		
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	0,9	0,4	0,7	0,8		
Dépenses de consommation finale des ménages	3,0	0,6	2,2	2,2		
Formation brute du capital fixe	2,1	1,9	2,3	4,0		
Exportations de biens et services	1,8	3,9	3,7	1,8		
2.4 - Équilibre ressources-emplois aux prix courants (En millions de DH)						
Produit intérieur brut	505015	527679	577344	615373	680221	740544
Importations de biens et services	173342	200071	229084	276477	331115	360643
Consommation finale intérieure	382923	405282	439067	471364	511662	554172
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	94321	102110	107071	112230	122300	131389
Dépenses de consommation finale des ménages	288602	303172	331996	359134	389363	422782
Formation brute du capital fixe	132719	145256	162456	192573	217198	243466
Variation de stocks	14390	6699	7446	7611	19207	19474
Exportations de biens et services	148325	170513	197459	220302	263269	284076
Taux de croissance des éléments de la demande aux prix courants (En %)						
Produit intérieur brut	5,9	4,5	9,4	6,6	10,5	8,9
Importations de biens et services	15,4	15,4	14,5	20,7	19,8	8,9
Consommation finale intérieure	6,4	5,8	8,3	7,4	8,5	8,3
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	9,1	8,3	4,9	4,8	9,0	7,4
Dépenses de consommation finale des ménages	5,5	5,0	9,5	8,2	8,4	8,6
Formation brute du capital fixe	10,8	9,4	11,8	18,5	12,8	12,1
Exportations de biens et services	8,5	15,0	15,8	11,6	19,5	7,9
Éléments de la demande en % du PIB nominal						
Importations de biens et services	34,3	37,9	39,7	44,9	48,7	48,7
Consommation finale intérieure	75,8	76,8	76,0	76,6	75,2	74,8
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	18,7	19,4	18,5	18,2	18,0	17,7
Dépenses de consommation finale des ménages	57,1	57,5	57,5	58,4	57,2	57,1
Formation brute du capital fixe	26,3	27,5	28,1	31,3	31,9	32,9
Variation des stocks	2,8	1,3	1,3	1,2	2,8	2,6
Exportations de biens et services	29,4	32,3	34,2	35,8	38,7	38,4
Taux d'ouverture de l'économie (En %) (1)	63,7	70,2	73,9	80,7	87,4	87,1
Taux de pénétration (En %) (2)	32,7	35,9	37,6	41,2	44,3	44,1
Taux d'investissement brut (3)	29,1	28,8	29,4	32,5	34,8	35,5

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2007

(1) Total des exportations et des importations des B & S rapporté au PIB nominal

(2) Importations de biens et services rapportées à la demande intérieure de B&S. Il peut être interprété comme étant le degré d'ouverture du marché intérieur aux produits d'origine étrangère.

(3) (FBCF + V stocks)/PIB

p : Prévisions de la DEPF

2- Indicateurs macro-économiques (Suite 3)

	2004	2005	2006	2007	2008(p)	2009(p)
2.5 - Formation brute du capital fixe en volume (évolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)	8,4	7,4	9,7	14,3		
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	7,0	-15,6	-3,6	-10,1		
Produits de l'industrie	13,8	7,4	8,5	15,1		
Produits du bâtiment et travaux publics	5,0	5,2	9,1	15,6		
Produits des Services	4,2	6,3	31,3	7,2		
Contribution des produits à la croissance de la FBCF en volume (En nombre de points de la croissance)						
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	0,2	-0,4	-0,1	-0,2		
Produits de l'industrie	5,6	3,1	3,6	6,2		
Produits du bâtiment et travaux publics	2,6	2,7	4,7	7,9		
Produits des Services	0,2	0,3	1,5	0,4		
2.6 - Formation brute du capital fixe aux prix courants (En millions de DH)	132719	145256	162456	192573	217198	243466
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	3403	3326	3508	3225		
Produits de l'industrie	54757	61791	67081	80166		
Produits du bâtiment et travaux publics	68623	74542	81800	97526		
Produits des Services	6721	7169	10067	11656		
Taux de croissance (En %)	10,3	9,4	11,8	18,5	12,8	12,1
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	15,7	-2,3	5,5	-8,1		
Produits de l'industrie	12,9	12,8	8,6	19,5		
Produits du bâtiment et travaux publics	9,7	8,6	9,7	19,2		
Produits des Services	5,3	6,7	40,4	15,8		
Structure (En %)						
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	2,6	2,3	2,2	1,7		
Produits de l'industrie	41,3	42,5	41,3	41,6		
Produits du bâtiment et travaux publics	51,7	51,3	50,4	50,6		
Produits des Services	5,1	4,9	6,2	6,1		
2.7 - Revenu national brut disponible aux prix courants (En millions de DH)	539586	568752	624695	670740	742630	807914
Ressources						
Revenu national brut	496261	520911	569124	607343		
PIB	505015	527679	577344	615373	680221	740544
Revenu de la propriété net en provenance de l'extérieur	-8754	-6768	-8220	-8030		
Transferts courants nets en provenance de l'extérieur	43325	47841	55571	63397		
Emplois						
Dépenses de consommation finale	382923	405282	439067	471364	511662	554172
Ménages	288602	303172	331996	359134	389363	422782
Administrations publiques	94321	102110	107071	112230	122300	131389
Epargne nationale brute	156663	163470	185628	199376	230968	253742
Taux de croissance du revenu national brut disponible	6,5	5,4	9,8	7,4	10,7	8,8
Ressources						
Revenu national brut	6,3	5,0	9,3	6,7		
PIB	5,9	4,5	9,4	6,6	10,5	8,9
Revenu de la propriété net en provenance de l'extérieur	-12,1	-22,7	21,5	-2,3		
Transferts courants nets en provenance de l'extérieur	9,9	10,4	16,2	14,1		
Emplois						
Dépenses de consommation finale	6,4	5,8	8,3	7,4	8,5	8,3
Ménages	5,5	5,0	9,5	8,2	8,4	8,6
Administrations publiques	9,1	8,3	4,9	4,8	9,0	7,4
Epargne nationale brute	7,0	4,3	13,6	7,4	15,8	9,9

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2007
p : Prévisions de la DEPF

2- Indicateurs macro-économiques (Fin)

	2004	2005	2006	2007	2008(p)	2009(p)
Structure du revenu national brut disponible (En %)						
Propension moyenne à consommer (1)	71,0	71,3	70,3	70,3	68,9	68,6
Ménages	53,5	53,3	53,1	53,5	52,4	52,3
Administrations publiques	17,5	18,0	17,1	16,7	16,5	16,3
Epargne nationale brute	29,0	28,7	29,7	29,7	31,1	31,4
2.8 - Compte capital de la nation (En millions de DH)						
Ressources	156592	163420	185547	199350	230968	253742
Epargne nationale brute	156663	163470	185628	199376	230968	253742
Transferts nets en capital reçu du reste du monde	-71	-50	-81	-26		
Emplois	156592	163420	185547	199350	230968	253742
Formation brute du capital fixe	132719	145256	162456	192573	217198	243466
Variation des stocks	14390	6699	7446	7611	19207	19474
Besoin de financement	9483	11465	15645	-834	-5436	-9197
Déficit en ressources en % du PIB	1,9	2,2	2,7	-0,1	-0,8	-1,2

Source : Haut commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2007

(1) Consommation nationale rapportée au revenu national brut disponible.

p : Prévisions de la DEPF

3- Indicateurs sectoriels

	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
3.1 - Agriculture et pêche					
Agriculture					
Moyenne des précipitations Nationales (En mm)	511,4	228,4	375,4	223,1	251,0
Superficie cultivée selon les principales cultures agricoles (En milliers ha)					
Céréales	5680	5392	5584	4845	5039
Blé dur	1111	1059	1069	843	928
Blé tendre	1953	1907	2038	1729	1930
Orge	2324	2180	2189	1993	2181
Maïs	245	246	244	228	
Légumineuses	365	351	373	371	
Oléagineuses	84	72	49	58	
Tournesol	63	52	29	36	
Arachides	22	20	20	20	
Cultures industrielles	218	190	171	168	
Betterave	61	70	49	51	
Canne à sucre	18	13	14	19	
Superficie Cultivée totale	7417	7134	7260	6468	
Superficie Cultivable	9041	8988	8951	8960	
Superficie Cultivée / Cultivable	82,0	79,4	81,1	72,2	
Production des principales cultures (En milliers de qx)					
Céréales	85891	42699	92268	24960	51227
Blé dur	20248	9407	20955	5138	12400
Blé tendre	35151	21024	42313	10688	25295
Orge	27603	11021	25351	7625	13532
Maïs	2241	501	2974	949	
Légumineuses	2411	1487	3322	1418	
Oléagineuses	1007	652	529	840	
Tournesol	492	182	83	322	
Arachides	515	470	446	496	
Cultures industrielles	40622	40885	35483	35483	
Betterave	31900	33015	25520	24840	
Canne à sucre	8722	7870	9966	9339	
Rendement des principales cultures (En qx/ha)					
Céréales	15,1	7,9	16,5	5,2	10,2
Blé dur	18,2	8,9	19,6	6,1	13,4
Blé tendre	18,0	11,0	20,8	6,2	13,1
Orge	11,9	5,1	11,6	3,8	6,2
Maïs	9,2	2,0	12,2	4,2	
Légumineuses	8,2	4,2	8,9	3,8	
Oléagineuses	12,0	9,1	10,7	14,4	
Tournesol	7,9	3,5	2,9	8,9	
Arachides	23,9	24,1	22,3	25,2	
Cultures industrielles	186,3	214,7	207,9	211,7	
Betterave	527,3	475,0	517,7	491,4	
Canne à sucre	492,8	591,7	695,0	485,6	
Production des cultures maraîchères (En milliers de tonnes)	6698	6232	6965	6878	
dont (En %) :					
Tomates	14,4	15,2	27,9	18,0	
Pomme de terre	22,1	23,7	24,4	20,9	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Haut commissariat au Plan

3- Indicateurs sectoriels (Suite 1)

	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Production des agrumes (En milliers de tonnes)	1138	1320	1265	1285
Structure de l'utilisation des agrumes (En %) :				
Consommation locale	61,6	62,9	57,1	54,6
Exportation	38,4	37,1	42,9	45,4
Consommation des agrumes par habitant (En Kg/H/An)	23,6	27,6	23,8	22,9
Elevage	2004	2005	2006	2007
Effectif du cheptel (passage mars-avril) (En milliers de têtes)	25114	24925	25370	25049
Bovins	2729	2722	2755	2781
Ovins	17026	16872	17260	16984
Caprins	5359	5332	5355	5284
Poids de la viande des abattages contrôlés (En milliers de tonnes)	174	187	190	199
Bovins	118	127	129	140
Ovins	36	42	42	42
Caprins	16	14	16	13
Pêche maritime				
Etat de la flotte de la pêche nationale				
Nombre de bateaux (En nombre)	2942	2970	3040	2993
dont Pêche côtière (En %)	84,8	84,9	85,2	85,0
Tonnage (En tonne de jauge brute)	246980	253456	260944	259797
dont Pêche côtière (En %)	41,4	42,9	43,7	44,3
Production halieutique nationale				
Quantité (En milliers de tonnes)	954	1038	985	937
Part de la pêche côtière (En %)	90,4	83,4	81,8	87,8
Valeur (En millions dh)	4496	6757	6699	6454
Part de la pêche hauturière (En %)	27,7	44,8	40,7	37,8
Prix moyen à la tonne (dh/Kg)	4,7	6,5	6,8	6,9
Pêche côtière	3,5	3,9	4,5	4,4
Pêche hauturière	16,5	27,3	29,3	46,8
Structure de la destination des produits de la pêche côtière en quantité (En %)				
Consommation locale	37,4	39,4	44,4	39,2
Conserve	16,8	15,4	19,9	16,7
Congélation	3,4	16,8	22,3	21,5
Sous produits	42,4	16,1	22,6	21,8
3.2- Mines	2004	2005	2006	2007
Production et utilisation des phosphates (En milliers de tonnes)				
Production marchande	25369	27254	27386	27834
Ventes locales	13401	13888	13834	
Exportation	11828	13385	13399	14120
Production et exportation de l'acide phosphorique				
Production (En milliers de tonnes)	3254	3390	3409	3456
Exportation (En milliers de tonnes)	2037	2164	2064	2133
Exportation (En millions de dh)	5622	6880	6999	8175
Prix moyens à l'exportation (En dh/tonne)	2760	3179	3391	3833
Taux d'exportation des phosphates (1)	46,6	49,1	48,9	50,7
Chiffre d'affaires à l'exportation du groupe OCP (En millions de dh)	13903	16202	17508	22269
Part des produits dérivés des phosphates (En %)	73,0	71,8	71,0	72,8

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Ministère de l'Energie, des Mines, de l'eau et de l'environnement
- Haut commissariat au Plan
- Office National des Pêches
- OCP

(1) Rapport de l'exportation à la production marchande.

3- Indicateurs sectoriels (Suite 2)

	2004	2005	2006	2007
Taux de croissance de l'indice de la production minière (%)	8,8	6,7	8,5	4,0
Minerais métalliques	-5,8	3,3	4,9	-5,0
Minerais non métalliques	9,6	6,8	8,7	4,4
3.3- Énergie et eau				
Bilan du secteur énergétique (En milliers de TEP)				
Production locale	523	466	526	470
Structure (En %)				
Electricité hydraulique	79,6	78,8	78,4	72,3
Electricité éolienne	9,9	11,5	9,1	14,9
Charbon	0,0	0,0	0,0	
Pétrole brut	1,9	1,4	1,9	
Gaz naturel	8,6	8,2	10,6	
Importation	12035	13359	13972	
Structure (En %)				
Electricité	3,3	1,6	3,8	
Charbon	30,4	29,1	27,8	
Pétrole brut	47,1	49,1	44,8	
Produits pétroliers	19,2	20,2	23,7	
Consommation totale	11512	12313	13057	13750
Structure (En %)				
Electricité hydraulique	7,5	5,1	7,6	9,6
Charbon	31,4	30,2	29,7	28,2
Produits pétroliers	60,6	61,6	59,1	58,5
Gaz naturel	0,4	3,1	3,7	3,6
Déficit énergétique	10990	11848	12532	13280
Taux de dépendance énergétique (En %) (1)	95,5	96,2	96,0	96,6
Taux de croissance de l'indice de la production d'électricité (%)	6,9	16,3	3,5	4,4
Production locale d'électricité (En millions de KWh)	17945	19518	21105	22608
Part de l'ONE (En %)	34,8	33,0	28,1	26,9
Dont Thermique (En %)	25,9	28,2	24,0	23,0
Production concessionnelle	56,2	62,6	62,4	57,6
Consommation de l'électricité (En millions de KWh)	16288	17629	19258	20540
Dont (En %) :				
Distribué par l'ONE	51,0	51,9	53,6	54,9
Ventes totales aux distributeurs	49,0	48,1	46,4	45,1
Consommation d'énergie électrique distribuée par l'ONE (En millions de kWh)	8304	9154	10326	11284
Haute et moyenne tension	5366	5825	6499	7119
Basse tension	2938	3329	3827	4166
Exploitation de l'eau potable en milieu urbain				
Production de l'ONEP (En millions de m³)	710	753	767	794
Ventes de l'ONEP (En millions de m³)	626	661	665	683
Taux de remplissage des barrages (En %)	55,1	41,9	54,7	44,1
Al wahda	65,8	57,7	74,6	66,4
Al Massira	27,5	31,8	19,3	16,0
Bine El ouuidane	51,9	64,3	46,2	45,3
Idriss 1er	93,0	73,3	51,4	47,0

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Energie, des Mines, de l'eau et de l'environnement
- Haut commissariat au Plan
- ONE, ONEP

(1) Taux de dépendance énergétique = Déficit énergétique / Consommation d'énergie
Déficit énergétique = Consommation d'énergie - Production d'énergie

3- Indicateurs sectoriels (Suite 3)

	2004	2005	2006	2007
3.4 Industries de transformation				
Production industrielle totale : (En millions de dh)	187642	209559	232849	
Taux de croissance (En %) :	5,2	11,7	11,1	
Structure selon les branches d'activité (En %) :				
Agro-alimentation	31,7	29,5	27,5	
Textile et cuir	13,8	12,0	11,2	
Chimie et parachimie	37,0	39,8	41,3	
Mécanique et métallurgique	11,4	12,7	13,1	
Électricité et électronique	6,0	6,1	6,9	
Taux de valeur ajoutée industrielle par branches d'activité (En %) (1)	30,4	32,0	24,2	
Agro-alimentation	30,3	39,7	27,0	
Textile et cuir	39,2	38,4	39,6	
Chimie et parachimie	27,9	26,8	20,3	
Mécanique et métallurgique	29,3	26,1	19,9	
Électricité et électronique	28,3	28,6	19,6	
Taux d'investissement par branches d'activité (En %) (2)	20,4	19,5	27,6	
Agro-alimentation	15,1	11,9	16,3	
Textile et cuir	13,5	16,1	14,3	
Chimie et parachimie	31,9	23,7	46,2	
Mécanique et métallurgique	14,0	37,3	20,2	
Électricité et électronique	15,4	19,2	32,1	
Taux d'exportation par branches d'activité (En %) (3)	27,7	26,1	25,8	
Agro-alimentation	17,1	16,7	16,2	
Textile et cuir	68,1	66,4	65,8	
Chimie et parachimie	21,4	20,6	18,9	
Mécanique et métallurgique	8,0	10,9	12,5	
Électricité et électronique	66,0	60,6	65,1	
Variation de l'indice de la production industrielle (En %)	4,8	5,4	5,2	4,5
Dont :				
Produits des industries alimentaires	2,9	3,8	3,0	1,2
Produits de l'industrie textile	0,2	3,6	9,2	0,2
Produits chimiques	7,6	4,4	2,5	-1,2
Produits métalliques	-1,6	10,4	5,0	7,4
Produits de l'industrie automobile	0,5	12,6	38,6	23,3
Machines et appareils électriques	3,9	2,6	-0,8	5,1
Activité de l'industrie sucrière (En milliers de tonnes)				
Traitement des plantes sucrières	3942	3949	3548	
dont betteraves	3072	3162	2552	
Production de sucre d'origine local	508	472	401	
dont sucre à base de la canne à sucre	85	54	110	
Importation du sucre raffiné	601	614	659	
Consommation de sucre	1052	1070	1094	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles technologies
- Haut commissariat au Plan

(1) Valeur ajoutée rapportée à la production du secteur

(2) Rapport de l'investissement à la valeur ajoutée

(3) Valeur des exportations rapportée à la production

3- Indicateurs sectoriels (Suite 4)

	2004	2005	2006	2007
Activité des minoteries industrielles (En milliers de qx)				
Ecrasement du blé	38947	39731	42314	
dont Blé tendre	32494	32827	34664	
Activité de l'industrie oléicole (En tonne)				
Production	100000	50000	75000	75000
Exportation	25000	31000	21000	
Taux d'exportation en volume (En %)	25,0	62,0	28,0	
Activité de l'industrie laitière				
Capacité (En Milliers de litres)	3100	3500	9500	
Production du lait frais (En millions de litres)	1375	1410	1571	
Volume du lait traité (En millions de litres)	820	883	1100	
En % de la production totale	59,6	62,6	70,0	
Ventes totales de véhicules sur le marché local (En nombre)	54261	63965	84000	
3.5 - Bâtiment et travaux publics				
Activité des cimenteries				
Importation de ciment hydraulique (En milliers de tonnes)	105	98	138	358
Ventes totales de ciment (En milliers de tonnes)	9796	10289	11357	12787
Autorisations de construire (En nombre)	50185	50570	50052	
Structure (En %)				
Immeubles	14,2	13,6	15,0	
Villas	6,7	5,8	5,5	
Habitation type marocain	69,5	72,0	72,1	
Bâtiments du commerce et de l'industrie	8,3	7,5	6,5	
Bâtiments administratifs	0,4	0,4	0,4	
Autres	0,9	0,6	0,6	
Prix moyen du m² couvert (En DH)	1124	1173	1145	
Immeubles	1129	1123	1194	
Villas	1443	1128	1440	
Habitation type marocain	1076	1557	1106	
Bâtiments du commerce et de l'industrie	1118	1277	1127	
Bâtiments administratifs	1375	1267	1566	
Autres	1204	1492	1255	
Surface bâtie (En milliers de m ²)	5646	5687	6215	
Surface du plancher (En milliers de m ²)	15407	15549	17450	
Valeur prévue (En millions de DH)	19356	19725	22988	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles technologies
- Haut commissariat au Plan
- Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses
- Association Professionnelle des Cimentiers du Maroc

3- Indicateurs sectoriels (Suite 5)

	2004	2005	2006	2007
3.6- Transports				
Réseau routier revêtu (En milliers de Km)	35,5	35,5	36,7	
Parc des véhicules (En milliers)	1951	2013	2125	
Part des voitures de tourisme (En %)	72,8	72,5	72,0	
Trafic routier (En million véhicules / jour)	52,8	54,9		
Routes Nationales	35,4	35,2		
Routes Régionales	10,8	12,2		
Routes Provinciales	6,6	7,4		
Trafic autoroutier				
Longueur des autoroutes (En Km)	529	611	639	813
Investissements engagés (En millions DH)	1547	2446	3837	3370
Chiffre d'affaires (En millions DH)	562	640	781	1086
Trafic (En véhicules / jour)	70067	81225	94454	
Trafic de voyageurs (En milliers)				
Transport ferroviaire	18500	21006	23500	26100
Transport aérien	7698	9192	10396	12126
Part des vols charters (En %)	20,6	14,6	15,4	
Trafic de marchandises (En milliers de tonnes)				
Office National des Transports	18011	20281	19798	
Transport ferroviaire	32901	35207	35507	36000
Transport maritime	61503	67485	66823	
Transport aérien	54	56	61	67
Accidents de la circulation (En nombre)	51687	51559	54492	
Part des accidents mortels (En %)	6,0	6,0		
Nombre de victimes	84044	80881	86405	
Tuées	3894	3617	3754	
Blessés graves	13579	12035	12134	
Blessés Légers	66571	65229	70517	
Taux de gravité des accidents de circulation (En %)	33,8	30,4	29,2	
3.7- Tourisme				
Capacité hôtelière (En lits)	119248	124270	133230	142800
Taux d'occupation (En %)	43,0	47,0	49,0	48,0
Arrivées (hors MRE) (En milliers)	2708	3056	3572	4031
Taux de croissance (En %)	21,8	12,9	16,9	12,9
Structure selon les principales zones (En %)				
Europe	84,6	85,3	84,7	84,5
France	42,7	43,7	41,5	39,8
Espagne	11,6	12,0	13,1	13,4
Allemagne	5,2	4,7	4,2	4,0
Italie	4,1	4,0	3,9	4,0
Amérique	4,7	4,6	4,9	4,9
U.S.A.	2,8	2,7	2,6	2,7
Pays arabes	5,7	5,7	7,0	6,9
Entrées de voyageurs contrôlés aux frontières (En milliers)	5516	5843	6558	7408
Dont (En %) :				
Marocains résidents à l'étranger	48,9	50,2	47,7	45,5
Touristes étrangers	46,7	49,8	52,3	54,5
Nuitées touristiques dans les hôtels classés (En milliers)	13165	15216	16327	16894
Structure (En %)				
Tourisme étranger	78,3	80,6	81,7	81,1
Tourisme interne	21,7	19,4	18,3	18,9
Recettes touristiques (En millions de dh)	34794	40967	52486	58674

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
- Haut commissariat au Plan
- Office National des Transports, Office National des Chemins du Fer, Office National des Aéroports, Royal Air Maroc, Office d'Exploitation des Ports
- Direction Générale de la Sécurité Nationale

3- Indicateurs sectoriels (Fin)

	2004	2005	2006	2007
3.8- Télécommunications				
Nombre d'abonnés (En milliers) (1)	10646	13699	17271	22423
Téléphone fixe	1309	1341	1266	2394
Téléphone mobile	9337	12358	16005	20029
Densité du téléphone (fixe + mobile) (En %) (2)	35,6	45,4	56,6	72,7
Téléphone fixe	4,4	4,4	4,2	7,8
Téléphone mobile	31,2	41,0	52,5	64,9
3.9- Assurances				
Chiffre d'affaires des sociétés d'assurances (En millions dh)	12251	13157	14731	17667
Assurance vie et capitalisation (En %)	23,5	24,8	28,0	33,2
Assurance non vie (En %)	76,1	74,8	71,8	66,6
Dont : - Automobile	36,2	35,4	33,1	30,7
- Accidents corporels	12,6	13,3	13,1	12,6

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
- Haut commissariat au Plan
- Office des Changes
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)
- Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale

(1) Les abonnés des deux opérateurs du téléphone mobile Maroc telecom et Meditelecom

(2) Nombre d'abonnés au téléphone rapporté au total de la population

4- Échanges extérieurs

4.1 - Commerce extérieur

	2004(4)	2005	2006	2007	2008(5)
Évolution des exportations globales (En millions de dh)	87896	99265	111979	123941	160648
Taux de croissance (En %)	4,8	-	12,8	10,7	31,8
Alimentation	-10,8	-	9,0	14,1	7,7
Dont : - Agrumes	-4,0	-	-5,4	5,3	4,4
- Produits de la mer (1)	-21,6	-	13,4	5,9	18,4
Énergie et lubrifiants	98,2	-	-10,7	33,0	6,0
Produits bruts	23,6	-	14,6	6,6	102,4
Demi-produits	18,3	-	9,7	15,1	73,9
Groupe OCP (2)	16,8	-	9,2	26,4	167,1
Produits finis d'équipement	2,7	-	41,7	17,4	12,4
Produits finis de consommation	-1,0	-	11,2	2,9	-4,5
Produits manufacturés (3)	5,9	-	14,5	9,9	55,7
Structure (En %) :					
Alimentation	17,7	19,6	18,9	19,5	16,2
Dont : - Agrumes	2,5	3,1	2,6	2,4	1,8
- Produits de la mer	8,1	9,3	9,3	8,9	8,2
Énergie et lubrifiants	2,0	2,4	1,9	2,3	1,9
Produits bruts	9,8	10,6	10,7	10,4	15,6
Demi-produits	26,3	27,1	26,3	27,4	35,1
Groupe OCP	15,8	16,3	15,8	18,0	34,8
Produits finis d'équipement	7,6	8,5	10,7	11,3	9,5
Produits finis de consommation	36,4	31,7	31,3	29,1	21,6
Produits manufacturés	70,3	67,3	68,3	67,8	44,6
Part des principaux partenaires (En %)					
Union européenne (15)	73,6	72,8	71,9	71,9	
dont : - France	33,6	30,0	29,0	28,4	
- Espagne	17,5	20,0	20,2	21,0	
- Grande-Bretagne	7,6	6,3	6,1	5,3	
- Italie	4,7	5,0	5,0	5,4	
- Allemagne	3,4	3,2	3,1	3,0	
Inde	3,4	4,0	4,0	4,0	
États-unis	3,9	2,6	2,0	2,5	
Union du Maghreb Arabe	1,6	1,3	1,6	1,6	
Japon	0,7	1,0	0,8	1,1	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes jusqu'en 2007

(1) Produits de la mer : Poissons frais salés, séchés ou fumés, Crustacés mollusques et coquillages et Poissons en conserve

(2) Phosphates, engrais naturels et acide phosphorique

(3) Demi-produits + biens finis d'équipement + biens finis de consommation

(4) non compris les exportations de la zone franche

(5) Situation à fin août 2008. Les taux de croissance ont été calculés en glissement annuel.

4- Échanges extérieurs (Suite 1)

	2004(1)	2005	2006	2007	2008(2)
Évolution des importations globales (En millions de dh)	157921	184380	210554	259747	211983
Taux de croissance (En %)	16,1	-	14,2	23,4	27,9
Alimentation	19,0	-	-1,3	73,3	28,9
Dont Blé	34,5	-	-25,6	204,5	65,2
Énergie et lubrifiants	23,8	-	13,7	16,8	46,9
Dont pétrole	57,6	-	5,1	4,3	
Produits bruts	6,0	-	5,6	24,9	79,5
Demi-produits	19,0	-	20,8	21,0	19,7
Produits finis d'équipement	16,5	-	21,9	18,9	20,6
Produits finis de consommation	9,9	-	9,2	19,2	9,5
Structure (En %) :					
Alimentation	8,6	8,5	7,3	10,3	9,6
Dont Blé	3,1	2,3	1,5	3,6	3,4
Énergie et lubrifiants	16,6	21,4	21,3	20,2	22,3
Dont pétrole	9,2	13,0	12,0	10,1	
Produits bruts	6,8	6,5	6,0	6,1	8,2
Demi-produits	23,2	22,2	23,5	23,0	22,3
Produits finis d'équipement	22,1	20,9	22,3	21,5	21,3
Produits finis de consommation	22,4	20,4	19,5	18,8	16,3
Part des principaux partenaires (En %)					
Union européenne (15)	54,7	44,9	51,1	50,5	
dont : - France	18,5	15,9	17,6	16,0	
- Espagne	12,2	10,2	11,5	10,6	
- Italie	6,5	6,0	6,3	6,4	
- Allemagne	5,9	4,8	4,7	5,0	
- Grande-Bretagne	3,3	2,2	2,1	2,7	
États-unis	4,1	3,3	4,5	5,9	
Arabie Saoudite	5,4	6,6	6,6	5,5	
Union du Maghreb Arabe	1,7	2,7	2,9	3,6	
Taux de couverture de biens et services (En%)	85,6	85,2	86,2	79,7	
Taux de couverture global de la balance commerciale (En%)	55,7	53,8	53,2	47,7	50,7
Balance commerciale hors énergie	65,4	66,9	66,3	58,4	64,0
Balance commerciale des produits alimentaires	114,5	124,4	137,4	90,4	85,3
Balance commercial des demi-produits	63,1	65,7	59,7	56,8	79,6
Balance commercial des produits finis d'équipement	16,1	21,9	25,5	25,2	22,7
Balance commercial des produits finis de consommation	90,4	83,8	85,4	73,7	67,2
Déficit commercial global en % du PIB	13,9	16,1	17,1	22,1	
Facture énergétique/PIB	5,2	7,5	7,8	8,5	
Facture énergétique en % des exportations globales	29,8	39,8	40,1	42,3	43,7
Importations des biens d'équipement/PIB	6,9	7,3	8,1	9,1	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes jusqu'en 2007

(1) non compris les importations de la zone franche.

(2) Situation à fin août 2008. Les taux de croissance ont été calculés en glissement annuel.

4- Échanges extérieurs (Fin)

	2004	2005	2006	2007	2008(p)	2009(p)
4.2 - Balance des paiements en % du PIB						
Solde du compte courant	1,7	1,8	2,2	-0,1	-0,8	-1,2
Recettes voyages	6,9	7,8	9,1	9,5	8,9	8,7
Revenus nets des investissements	-1,2	-0,6	-0,7	-0,5		
Transferts courants nets	8,5	9,1	9,6	10,2	9,6	9,6
Solde du compte capital et des opérations financières	2,0	2,9	2,7	2,7		
4.3 - Investissements et prêts étrangers (En millions de dh)	15686	28903	29954	41379		
Part des investissements directs (En %) :	60,5	92,4	87,0	91,7		
Taux de croissance (En %)	-34,4	84,3	3,6	38,1		
Structure selon les principaux pays (En %) :						
France	49,9	70,5	31,1	35,5		
Espagne	3,4	5,5	25,1	14,9		
Emirats arabes unis	9,2	2,6	4,3	10,9		
U.S.A.	4,4	2,9	7,9	6,9		
UEBL	2,4	3,1	10,3	4,5		
Autres	30,7	15,3	21,3	27,3		
Structure selon les principaux secteurs (En %) :						
Tourisme	10,7	10,7	26,6	32,4		
Immobilier	13,1	8,7	14,5	20,0		
Industrie	13,5	10,3	32,2	8,6		
Télécommunication	38,3	55,4	6,0	8,2		
Banques	10,5	2,8	5,7	4,7		
Autres	14,0	12,2	14,9	26,1		
4.4 - Dette extérieure						
Encours de la dette extérieure totale en % du PIB	22,8	22,0	20,1	19,9		
Encours de la dette extérieure du Trésor en % du PIB	13,9	13,1	11,3	10,7		
Dette garantie en % du PIB	8,9	8,9	8,8	9,2		

5- Monnaie, crédits et prix

	2004	2005	2006	2007
5.1 - Monnaie				
Évolution de l'agrégat monétaire M3 (En millions de dh)	416430	474757	555525	644656
Monnaie fiduciaire	79715	89304	108601	119839
Monnaie scripturale	196056	227212	262686	327937
Placements à vue	52918	59147	65077	71750
Placements à terme	87741	99094	119161	125130
Évolution des placements liquides (En millions de dh)	40996	41042	57829	50737
Liquidité totale de l'économie (En millions de dh)(3)	457426	515799	613354	695393
Taux de croissance de l'agrégat M3 (En %)	7,8	14,0	17,0	16,0
Monnaie fiduciaire (En %)	6,4	12,0	21,6	10,3
Monnaie scripturale (En %)	11,2	15,9	15,6	24,8
Placements à vue (En %)	10,6	11,8	10,0	10,3
Placements à terme (En %)	0,4	12,9	20,3	5,0
Taux de croissance des placements liquides (En %)	13,0	0,1	40,9	-12,3
Taux de croissance de la liquidité totale de l'économie (En %)	8,2	12,8	18,9	13,4
Structure de l'agrégat M3 (En %)				
Monnaie fiduciaire	19,1	18,8	19,5	18,6
Monnaie scripturale	47,1	47,9	47,3	50,9
Placements à vue	12,7	12,5	11,7	11,1
Placements à terme	21,1	20,9	21,5	19,4
Taux de croissance des contreparties de M3 (En%)				
Avoirs extérieurs nets	13,6	14,9	15,0	9,3
Crédit intérieur global	3,6	10,2	12,9	23,4
Créances sur l'Etat	-7,5	6,5	0,3	3,0
Concours à l'économie	6,8	11,1	16,3	28,5
Contreparties des avoirs en comptes sur livrets auprès de la Caisse d'Epargne Nationale	14,1	13,1	10,7	11,8
Ressources à caractère non monétaire	-2,4	1,2	-13,5	28,6
Crédit intérieur à caractère monétaire	4,9	12,0	17,6	22,7
Structure des contreparties de l'agrégat M3 (En %)				
Avoirs extérieurs nets	34,7	34,9	34,3	32,3
Créances sur l'État	17,4	16,3	14,0	12,4
Concours à l'économie	63,1	61,5	61,1	67,7
Crédit intérieur à caractère monétaire	69,1	67,9	68,2	72,1
Placements à terme/ ensemble des placements (En %)	48,3	49,7	49,2	50,5
Créances sur l'Etat/recettes ordinaires de l'Etat (En %)	63,7	60,4	53,9	45,4
Concours à l'économie en % du PIB	52,0	55,3	58,8	70,9
Avoirs extérieurs nets en mois d'importation de marchandises globales	11,0	10,8	10,9	9,6
Taux de liquidité globale de l'économie (1)	90,6	97,7	106,2	113,0

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de Bank Al-Maghrib

(1) C'est le rapport de la liquidité totale de l'économie (constituée de M3 et les agrégats de placements liquides) au PIB nominal

	2004	2005	2006	2007
5.2 - Epargne financière				
Structure des flux des actifs financiers des agents non financiers				
Epargne financière (millions dh)	56217	109485	108728	
Structure (En %)				
Avoirs liquides	43,9	38,1	46,9	
Placements à court terme	8,7	13,4	21,4	
Placements à moyen terme	-1,9	1,1	-0,5	
Titres d'O.P.C.V.M.	13,9	-0,4	16,5	
Epargne institutionnelle	23,1	13,8	11,2	
Titres de sociétés	20,8	33,3	12,7	
- Titres nouvellement émis	20,8	33,3	12,7	
- Actions de sociétés privatisées	-	-	-	
Ajustement	-8,5	0,7	-8,2	
Mobilisation de l'épargne financière par réseau de collecte (structure en %)				
Système bancaire	44,8	42,0	53,1	
Sociétés de financement	0,0	0,0	-0,2	
Circuit du Trésor et de la Poste	-3,2	0,9	0,4	
C.D.G. et services gérés	14,9	5,5	-0,1	
Organismes d'assurances et de prévoyance	8,7	9,3	8,2	
dont: -Compagnies d'assurances	5,6	4,3	6,2	
-C.N.S.S.	1,1	0,9	0,6	
O.P.C.V.M.	13,9	-0,4	16,5	
Total des intermédiaires financiers	79,1	57,2	77,9	
Marché des titres de sociétés	20,8	33,3	12,7	
Encaisses en billets et monnaies	8,6	8,8	17,6	
Ajustement	-8,5	0,7	-8,2	
Total de l'épargne financière	100,0	100,0	100,0	
Situation de l'épargne financière				
Epargne financière / Investissement intérieur brut	41,5	71,5	69,3	
Epargne financière / Epargne nationale brute	38,9	66,5	63,4	
5.3 - Marchés de capitaux				
Capitalisation boursière (En millions de DH)	206517	252315	417092	586328
Taux de croissance (En %)	78,8	22,2	65,3	40,6
Capitalisation boursière/PIB (En %)	43,3	50,0	79,0	101,6
Dividendes distribuées (En millions de DH)	6006	10518	12403	14707
Rendement moyen général (1) (En %)	2,91	4,17	2,97	2,51
Nombre de sociétés cotées	53	55	65	73
Indices de la bourse				
Variation du MASI	14,7	22,5	71,1	33,9
Variation du MADEX	11,0	23,7	77,7	35,1

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Bank Al-Maghrib

- Bourse des Valeurs de Casablanca

(1) Total des dividendes distribuées rapporté à la capitalisation boursière de toutes les sociétés cotées.

5- Monnaie, crédits et prix (suite 2)

	2004	2005	2006	2007
Volume des transactions (En millions de dh)	35708	99209	139090	326125
Marché central	16244	38278	118685	213797
Actions	16244	37518	117385	211985
Obligations	1036	760	1299	1812
Marché de blocs	19464	60931	20405	112328
Actions	19319	60920	18968	109442

Indicateurs des O.P.C.V.M.

Actif net (En millions de dh)	83793	86475	129087	133216
-------------------------------	-------	-------	--------	--------

Encours des titres de créances négociables (En millions de DH)

Bons du Trésor	214825	251518	259954	259625
Certificats de dépôts	1179	1482	4691	12449
Bons des sociétés de financement	5583	5021	4718	3556
Billets de Trésorerie	2711	2979	906	1258

5.4 - Prix

Indice du coût de la vie (base 100 =1989)	167,1	168,7	174,3	177,8
Alimentation	169,0	169,5	176,1	181,8
Habillement	169,2	170,4	172,3	174,5
Habitation	169,8	172,0	175,7	180,6
Equipements ménagers	140,6	142,0	144,9	147,7
Soins médicaux	149,3	151,0	152,2	153,3
Transports et communications	165,1	172,6	187,9	182,6
Indice du coût de la vie hors produits alimentaires	165,5	167,8	172,6	174,3
Taux de croissance de l'indice du coût de la vie (En %)	1,5	1,0	3,3	2,0
Alimentation	1,6	0,3	3,9	3,2
Habillement	0,9	0,7	1,1	1,3
Habitation	1,7	1,3	2,2	2,8
Equipements ménagers	0,6	1,0	2,0	1,9
Soins médicaux	1,8	1,1	0,8	0,7
Transports et communications	0,9	4,5	8,9	-2,8
Indice du coût de la vie hors produits alimentaires	1,5	1,4	2,9	1,0
Taux de croissance de l'indice des prix à la production par secteur				
Industries extractives	2,1	9,7	8,6	4,7
Extraction d'hydrocarbures, services annexes	-1,2	17,0	13,6	6,0
Extraction, exploitation et enrichissement de minerais métalliques	13,5	-12,8	21,6	18,9
Autres industries extractives	-0,9	16,2	5,7	1,0
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	-4,0	0,0	2,0	2,7
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	-7,1	0,0	2,3	3,2
Captage, traitement et distribution d'eau	0,0	0,0	1,5	2,0
Industries	-6,9	23,1	5,9	1,8
Industrie agroalimentaire	-3,7	5,3	3,1	-0,1
Industrie textile et cuir	2,4	-3,0	-0,9	-0,8
Industrie chimique et parachimique	-13,7	52,0	10,2	3,0
Industrie mécanique et métallurgique	-2,1	10,1	1,8	3,7
Industrie électrique et électronique	1,2	7,8	0,6	2,0

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Bank Al-Maghrib

- Bourse des Valeurs de Casablanca

5- Monnaie, crédits et prix (Fin)

	2004	2005	2006	2007
Cours de change des principales devises par rapport au dh (Achat)				
1 euro	10,989	10,987	11,010	11,003
1 \$ USA	8,839	8,843	8,765	8,788
1 livre sterling	16,196	16,071	16,158	16,151
Taux d'intervention de Bank Al-Maghrib à la fin de la période (En %)				
24 heures		4,25	4,25	4,25
7 jours	3,25	3,25	3,25	3,25
Taux des bons du Trésor à 6 mois émis dans le public à la fin de la période (En %) (1)	2,70	2,90	3,05	
Taux créditeurs (En %) (2)				
Taux moyen pondéré des dépôts à 6 mois	3,29	3,29	3,64	3,48
Taux moyen pondéré des dépôts à 1 an	3,48	3,61	3,74	3,74
Taux de dépôts à 6 et à 12 mois	3,38	3,48	3,69	3,58
Taux des comptes sur carnets	2,35	2,28	2,49	2,41
Taux des livrets CEN	2,10	1,50	1,90	1,20
Taux d'intérêt des bons du trésor émis par adjudication (En %) (3)				
13 Sem.	2,42	2,48	2,56	3,58
26 Sem.	2,65	2,61	2,63	3,48
52 Sem.	2,75	2,89	2,99	3,34
2 Ans	3,44	3,22	3,11	3,27
5 Ans	4,02	3,95	3,76	3,18
10 Ans	4,89	4,74	4,29	3,40
15 Ans	5,51	5,28	4,90	3,65
20 Ans	6,09		5,19	3,81

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :

- Bank Al-Maghrib
- Haut commissariat au Plan

(1) A compter de janvier 2007, les bons de Trésor à 6 mois émis à guichet ouvert ont été supprimés.

(2) Il s'agit des taux les plus bas observés à la fin de la période.

(3) Taux sur le marché des adjudications sont des taux moyens pondérés.

6 - Finances publiques (1)

	2004	2005	2006	2007	LFA 2008	PLF 2009
6.1- Charges et ressources du Trésor (En millions de DH)						
Recettes ordinaires (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	108648	122442	135377	156024	174600	180402
Recettes ordinaires (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	105157	118410	132448	153060	171600	177402
Recettes ordinaires hors privatisation (2)	103440	115543	132999	152971	173600	177402
Recettes fiscales	88730	100603	113578	135185	156997	159759
Impôts directs	36402	43460	50639	60474	75282	73992
IR	19679	22880	24386	27739	31500	28960
IS	15828	19378	24182	30427	41500	42700
Patente	277	271	280	302	340	240
Taxe urbaine	68	65	78	72	100	105
Majorations	374	709	1623	1810	1800	1943
Autres impôts directs	176	157	90	124	42	44
Impôts indirects	35420	38370	43401	52184	58275	62662
TVA	20613	22825	27361	34844	40460	44306
Intérieure	8834	8937	11611	14528	16450	17915
Importation	11779	13888	15750	20316	24010	26391
TIC	14807	15545	16040	17340	17815	18356
Tabacs	5138	5345	5617	6133	6300	6584
Produits énergétiques	8509	9002	9202	10159	10515	10802
Autres	1159	1198	1221	1047	1000	970
Droits de douane	11413	12409	12344	13415	13140	11830
Enregistrement et Timbre	5495	6364	7195	9113	10300	11275
Recettes non fiscales	16427	17807	18870	17875	14603	17643
Recettes non fiscales hors privatisation	11219	10908	16492	14822	13603	14643
Monopoles	7135	5490	7728	7755	7543	9935
Domaines	169					
Autres recettes	3915	5418	8764	7067	6060	4708
Privatisation	5208	6899	2378	3053	1000	3000
Recettes de certains CST	3491	4032	2929	2964	3000	3000
Fonds de soutien des prix	1881	2244	1058	973	1000	1000
Fonds spécial routier	1610	1788	1871	1991	2000	2000
Dépenses globales (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (3)	123764	143165	144300	154026	188178	202002
Dépenses globales (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (3)	120273	139133	141371	151062	185178	199002
Dépenses ordinaires (y.c Fonds du soutien des prix)	105098	127229	123919	132630	158017	165785
Dépenses ordinaires (n.c Fonds du soutien des prix)	102886	125105	122779	131601	157017	164785
Biens et Services	79613	98519	92124	97244	105969	117972
Personnel	56559	61897	63164	65206	69335	75570
Autres	23054	36622	28960	32038	36634	42402
Dette publique	17586	17441	18652	19236	19558	18913
Intérieure	15059	15052	16212	16542	16508	15450
Extérieure	2527	2389	2440	2694	3050	3463
Compensation	7899	11269	13143	16150	32490	28900
dont Fonds de soutien des prix	2212	2124	1140	1029	1000	1000
Solde du budget ordinaire (y.c Fonds du soutien des prix)	3550	-4787	11458	23395	16583	14617
Solde du budget ordinaire (n.c Fonds du soutien des prix)	2271	-6695	9669	21460	14583	12617
Solde des comptes spéciaux (y.c Fonds routier et Fonds des prix)	2429	4529	3584	6283	2000	2000
Solde des comptes spéciaux (n.c Fonds routier et Fonds des prix)	2737	4583	3465	6184	2000	2000
Dépenses d'investissement	21403	20519	23846	27580	32161	38217
dont Fonds spécial routier	1587	1962	1670	1836	2000	2000
Solde du budget général	-15117	-20723	-8923	1998	-13578	-21600
Solde du budget général hors privatisation	-20325	-27622	-11301	-1055	-14578	-24600

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) Avec recettes du Fonds spécial routier et Fonds spécial du soutien des prix

(3) y.c solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

LFA : Loi de finances actualisée

PLF : Projet Loi de finances

6- Finances publiques (suite1) (1)

	2004	2005	2006	2007	LFA 2008	PLF 2009
6.2- Charges et ressources du Trésor : Croissance en %						
Recettes ordinaires (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	7,0	12,7	10,6	15,3	11,9	3,3
Recettes ordinaires (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	6,9	12,6	11,9	15,6	12,1	3,4
Recettes ordinaires hors privatisation (2)	8,6	11,7	15,1	15,0	13,5	2,2
Recettes fiscales	6,4	13,4	12,9	19,0	16,1	1,8
Impôts directs	9,1	19,4	16,5	19,4	24,5	-1,7
Dont : IR	10,7	16,3	6,6	13,7	13,6	-8,1
IS	8,9	22,4	24,8	25,8	36,4	2,9
Patente	-10,4	-2,2	3,3	7,9	12,6	-29,4
Taxe urbaine	0,0	-4,4	20,0	-7,7	38,9	5,0
Majorations	-16,6	89,6	128,9	11,5	-0,6	7,9
Impôts indirects	3,9	8,3	13,1	20,2	11,7	7,5
TVA	13,2	10,7	19,9	27,4	16,1	9,5
Intérieure	9,7	1,2	29,9	25,1	13,2	8,9
Importation	16,0	17,9	13,4	29,0	18,2	9,9
TIC	-6,8	5,0	3,2	8,1	2,7	3,0
Tabacs	-3,9	4,0	5,1	9,2	2,7	4,5
Produits énergétiques	-9,9	5,8	2,2	10,4	3,5	2,7
Autres	6,7	3,4	2,0	-14,3	-4,5	-3,0
Droits de douane	7,0	8,7	-0,5	8,7	-2,0	-10,0
Enregistrement et Timbre	3,8	15,8	13,1	26,7	13,0	9,5
Recettes non fiscales	10,0	8,4	6,0	-5,3	-18,3	20,8
Recettes non fiscales hors privatisation	30,0	-2,8	51,2	-10,1	-8,2	7,6
Monopoles	41,6	-23,1	40,8	0,3	-2,7	31,7
Domaines	-8,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes	14,8	38,4	61,8	-19,4	-14,2	-22,3
Privatisation	-17,4	32,5	-65,5	28,4	-67,2	200,0
Recettes de certains CST	8,1	15,5	-27,4	1,2	1,2	0,0
Fonds de soutien des prix	-1,4	19,3	-52,9	-8,0	2,8	0,0
Fonds spécial routier	22,0	11,1	4,6	6,4	0,5	0,0
Dépenses globales (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (3)	6,5	15,7	0,8	6,7	22,2	7,3
Dépenses globales (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (3)	6,4	15,7	1,6	6,9	22,6	7,5
Dépenses ordinaires (y.c Fonds du soutien des prix)	6,8	21,1	-2,6	7,0	19,1	4,9
Dépenses ordinaires (n.c Fonds du soutien des prix)	6,7	21,6	-1,9	7,2	19,3	4,9
Biens et Services	4,6	23,7	-6,5	5,6	9,0	11,3
Personnel	6,3	9,4	2,0	3,2	6,3	9,0
Autres	0,6	58,9	-20,9	10,6	14,3	15,7
Dette publique	1,4	-0,8	6,9	3,1	1,7	-3,3
Intérieure	6,3	0,0	7,7	2,0	-0,2	-6,4
Extérieure	-20,6	-5,5	2,1	10,4	13,2	13,5
Compensation	61,6	42,7	16,6	22,9	101,2	-11,0
dont Fonds de soutien des prix	11,0	-4,0	-46,3	-9,7	-2,8	
Dépenses d'investissement	8,0	-4,1	16,2	15,7	16,6	18,8
dont Fonds spécial routier	34,2	23,6	-14,9	9,9	8,9	

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) Avec recettes du Fonds spécial routier et Fonds spécial du soutien des prix

(3) y.c solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

6- Finances publiques (suite 2) (2)

	2004	2005	2006	2007	LFA 2008	PLF 2009
6.3- Indicateurs des finances publiques : Structures						
Recettes ordinaires (En millions de dh) (2)	108648	122442	135377	156024	174600	180402
Structure (En %)						
Recettes fiscales	81,7	82,2	83,9	86,6	89,9	88,6
Impôts directs	33,5	35,5	37,4	38,8	43,1	41,0
Dont : IR	18,1	18,7	18,0	17,8	18,0	16,1
IS	14,6	15,8	17,9	19,5	23,8	23,7
Patente	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Taxe urbaine	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Majorations	0,3	0,6	1,2	1,2	1,0	1,1
Impôts indirects	32,6	31,3	32,1	33,4	33,4	34,7
TVA	19,0	18,6	20,2	22,3	23,2	24,6
Intérieure	8,1	7,3	8,6	9,3	9,4	9,9
Importation	10,8	11,3	11,6	13,0	13,8	14,6
TIC	13,6	12,7	11,8	11,1	10,2	10,2
Tabacs	4,7	4,4	4,1	3,9	3,6	3,6
Produits énergétiques	7,8	7,4	6,8	6,5	6,0	6,0
Autres	1,1	1,0	0,9	0,7	0,6	0,5
Droits de douane	10,5	10,1	9,1	8,6	7,5	6,6
Enregistrement et Timbre	5,1	5,2	5,3	5,8	5,9	6,2
Recettes non fiscales	15,1	14,5	13,9	11,5	8,4	9,8
Recettes non fiscales hors privatisation	10,3	8,9	12,2	9,5	7,8	8,1
Monopoles	6,6	4,5	5,7	5,0	4,3	5,5
Domaines	0,2					
Autres recettes	3,6	4,4	6,5	4,5	3,5	2,6
Privatisation	4,8	5,6	1,8	2,0	0,6	1,7
Dépenses totales (En millions de dh) (3)	123764	143165	144300	154026	188178	202002
Structure (En %)						
Biens et Services	64,3	68,8	63,8	63,1	56,3	58,4
Personnel	45,7	43,2	43,8	42,3	36,8	37,4
Autres	18,6	25,6	20,1	20,8	19,5	21,0
Dette publique	14,2	12,2	12,9	12,5	10,4	9,4
Intérieure	12,2	10,5	11,2	10,7	8,8	7,6
Extérieure	2,0	1,7	1,7	1,7	1,6	1,7
Compensation	6,4	7,9	9,1	10,5	17,3	14,3
dont Fonds de soutien des prix	1,8	1,5	0,8	0,7	0,5	
Investissement	17,3	14,3	16,5	17,9	17,1	18,9
dont Fonds spécial routier	1,3	1,4	1,2	1,2	1,1	

Source : Calcul de la DEPF.

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) Avec recettes du Fonds spécial routier et Fonds spécial du soutien des prix

(3) Avec dépenses du Fonds spécial routier et Fonds du soutien des prix et avec solde net des autres comptes spéciaux du Trésor

6- Finances publiques (suite 3) (1)

	2004	2005	2006	2007	LFA 2008	PLF 2009
6.4- Indicateurs des finances publiques : En % du PIB						
Recettes ordinaires (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	21,5	23,2	23,4	25,4	25,7	24,4
Recettes ordinaires (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	20,8	22,4	22,9	24,9	25,2	24,0
Recettes ordinaires hors privatisation (2)	20,5	21,9	23,0	24,9	25,5	24,0
Recettes fiscales	17,6	19,1	19,7	22,0	23,1	21,6
Impôts directs	7,2	8,2	8,8	9,8	11,1	10,0
IR	3,9	4,3	4,2	4,5	4,6	3,9
IS	3,1	3,7	4,2	4,9	6,1	5,8
Patente	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Majorations	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3
Impôts indirects	7,0	7,3	7,5	8,5	8,6	8,5
TVA	4,1	4,3	4,7	5,7	5,9	6,0
Intérieure	1,7	1,7	2,0	2,4	2,4	2,4
Importation	2,3	2,6	2,7	3,3	3,5	3,6
TIC	2,9	2,9	2,8	2,8	2,6	2,5
Tabacs	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9
Produits énergétiques	1,7	1,7	1,6	1,7	1,5	1,5
Autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Droits de douane	2,3	2,4	2,1	2,2	1,9	1,6
Enregistrement et Timbre	1,1	1,2	1,2	1,5	1,5	1,5
Recettes non fiscales	3,3	3,4	3,3	2,9	2,1	2,4
Recettes non fiscales hors privatisation	2,2	2,1	2,9	2,4	2,0	2,0
Monopoles	1,4	1,0	1,3	1,3	1,1	1,3
Domaines	0,0	0,0	0,0			
Autres recettes	0,8	1,0	1,5	1,1	0,9	0,6
Privatisation	1,0	1,3	0,4	0,5	0,1	0,4
Dépenses totales (y.c Fonds routier et Fonds des prix) (3)	24,6	27,6	25,4	25,9	27,8	27,4
Dépenses totales (n.c Fonds routier et Fonds des prix) (3)	24,3	27,2	25,1	25,6	27,5	27,1
Dépenses ordinaires (y.c Fonds du soutien des prix)	20,8	24,1	21,5	21,6	23,2	22,4
Dépenses ordinaires (n.c Fonds du soutien des prix)	20,4	23,7	21,3	21,4	23,1	22,3
Biens et Services	15,8	18,7	16,0	15,8	15,6	15,9
Personnel	11,2	11,7	10,9	10,6	10,2	10,2
Autres	4,6	6,9	5,0	5,2	5,4	5,7
Dettes publiques	3,5	3,3	3,2	3,1	2,9	2,6
Intérieure	3,0	2,9	2,8	2,7	2,4	2,1
Extérieure	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5
Compensation	1,6	2,1	2,3	2,6	4,8	3,9
Fonds spécial du soutien des prix	0,4	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1
Investissement	4,2	3,9	4,1	4,5	4,7	5,2
Fonds spécial routier	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Solde ordinaire/PIB (y.c Fonds de soutien des prix)	0,7	-0,9	2,0	3,8	2,4	2,0
Solde ordinaire/PIB (n.c Fonds de soutien des prix)	0,4	-1,3	1,7	3,5	2,1	1,7
Solde primaire	0,5	-0,6	1,7	3,5	0,9	-0,4
Solde du budget général	-3,0	-3,9	-1,5	0,3	-2,0	-2,9
Solde du budget général (hors privatisation)	-4,0	-5,2	-2,0	-0,2	-2,1	-3,3
Pression fiscale (4)	19,3	20,9	21,7	24,4	25,6	24,1

Source : Calcul de la DEPF, HCP pour le PIB

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) Avec recettes du Fonds spécial routier et Fonds spécial du soutien des prix

(3) Avec solde nete des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

(4) Recettes fiscales (y.c TVA des CL)/ PIB

6- Finances publiques (Fin)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
6.5- Bons du Trésor par adjudication (En millions dh)	169917	197100	214825	251518	259954	259626
Non bancaire	113258	129942	149865	181908	189921	210865
Bancaire	56659	67158	64960	69610	70033	48761
6.6- Endettement public						
Intérêts de la dette publique/Recettes ordinaires (En %)	19,0	17,1	16,2	14,2	13,8	12,3
Intérêts de la dette intérieure/Recettes ordinaires	14,4	13,9	13,9	12,3	12,0	10,6
Intérêts de la dette extérieure/Recettes ordinaires	4,6	3,1	2,3	2,0	1,8	1,7
Intérêts de la dette publique/Total des dépenses publiques (En %)	15,9	14,9	14,2	12,2	12,9	12,5
Amortissement des emprunts extérieurs/PIB	3,5	3,6	2,2	2,0	1,6	1,8
Charges dette extérieure/Recettes ordinaires	21,7	20,0	12,5	10,7	8,7	9,0
Charges dette extérieure/PIB	4,5	4,3	2,7	2,5	2,0	2,3
Taux d'endettement direct du Trésor	63,8	60,9	58,3	62,1	57,3	53,7
Encours dette intérieure/PIB	43,0	44,3	44,3	49,0	46,0	42,9
Encours dette extérieure/PIB	20,8	16,5	13,9	13,1	11,3	10,7
6.7- Émissions de la TGR :						
Dépenses d'investissement (En millions dh)	18753	17294	20016	18742	21973	25958
Taux de croissance (En %)	-28,9	-7,8	15,7	-6,4	17,2	18,1
Structure selon les principaux départements ministériels (En %)						
Finances et Privatisation	26,8	33,1	34,4	23,6	31,0	30,7
Équipement, formation professionnelle et formation des cadres	13,7	7,1	6,9	11,3	11,3	10,4
Agriculture et pêche	12,9	10,5	9,5	9,1	7,4	6,6
Défense Nationale	10,5	11,4	-	-	-	-
Éducation nationale et enseignement supérieur	11,1	11,4	9,0	9,4	10,7	9,5
Intérieur	4,9	2,8	3,5	4,6	4,5	5,5
Santé Publique	3,8	4,4	5,6	6,2	5,3	5,1
Cour Royale et services rattachés	0,9	1,0	-	-	-	-
Justice	1,2	0,8	0,8	1,6	0,8	1,2
Affaires Étrangères et coopération	0,4	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3
Autres (y.c Budgets annexes)	13,7	17,2	30,0	33,8	28,9	30,8
Dépenses de fonctionnement (En millions dh)	68684	77459	78036	94393	105048	109554
Taux de croissance (En %)	-7,9	12,8	0,7	21,0	11,3	4,3
Structure selon les principaux départements ministériels (En %)						
Finances et Privatisation	14,4	14,0	14,6	26,7	25,1	25,6
Équipement, formation professionnelle et formation des cadres	1,1	1,0	1,0	0,9	0,7	0,6
Agriculture et pêche	2,8	2,7	3,0	2,2	1,9	1,7
Défense Nationale	20,8	19,9	-	-	-	-
Éducation nationale et enseignement supérieur	31,1	34,2	32,5	31,1	31,4	29,0
Intérieur	9,7	9,7	9,6	9,3	8,6	8,4
Santé Publique	5,6	5,8	6,2	5,4	5,3	5,5
Cour Royale et services rattachés	2,7	2,7	-	-	-	-
Justice	2,2	2,2	2,5	2,2	2,0	2,0
Affaires Étrangères et coopération	1,8	1,3	1,6	1,6	1,6	1,5
Autres (y.c Budgets annexes)	7,9	6,6	28,8	20,6	23,4	25,6

Source : - Calcul de la DEPF.
- HCP Pour le PIB

7- Indicateurs sociaux

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
7.1- Démographie						
Population (En milliers) (1)	29185	29520	29892	30172	30506	30841
Taux d'urbanisation (en %)	54,8	55,0	55,1	55,5	56,0	56,4
Taux de féminité (en %)	50,2	50,2	50,4	50,4	50,5	50,6
Structure selon les grands groupes d'âges (En %)						
National						
0 - 14 ans	30,9	30,2	31,2	30,4	29,8	29,1
15 - 24 ans	21,2	21,1	20,5	20,6	20,5	20,4
25 - 59 ans	40,4	41,0	40,2	41,0	41,8	42,5
60 ans et plus	7,5	7,6	8,1	8,0	8,0	8,0
Urbain						
0 - 14 ans	27,1	26,6	28,3	27,5	27,0	26,4
15 - 24 ans	20,0	19,7	20,0	19,9	19,7	19,4
25 - 59 ans	45,6	46,2	44,0	44,9	45,7	46,1
60 ans et plus	7,4	7,6	7,7	7,6	7,7	8,0
Effectif des ménages (2)	5497	5634	5725	5854	5982	6111
Urbain (En %)	64,9	65,8	60,6	61,2	61,9	62,4
Taille moyenne des ménages	5,3	5,2	5,2	5,2	5,1	5,0
Urbain	4,5	4,4	4,7	4,7	4,6	4,6
Rural	6,8	6,9	6,0	5,9	5,9	5,9
	1990	1994	1998	2004	2005	2006
Indice synthétique de fécondité (3)	4,0	3,3	3,0	2,5	2,4	2,4
Urbain	2,5	2,6	2,3	2,1	2,0	2,0
Rural	5,5	4,3	4,0	3,1		
	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Taux brut de natalité (pour mille)	21,5	21,0	20,4	20,2	20,0	19,8
Urbain	19,5	19,2	18,8	17,9	17,8	17,8
Rural	24	23,3	22,6	23,1	22,8	22,3
Taux brut de mortalité (pour mille)	5,8	5,6	5,5	5,5	5,5	5,5
Taux brut d'accroissement démographique (pour mille)	15,7	15,4	14,9	14,7	14,5	14,3
7.2- Education et formation						
Taux net de scolarisation du premier cycle fondamental (en %) (4)	89,9	91,9	92,0	92,9	93,0	93,5
Rural	83,8	87,0	87,8	89,0	91,6	92,6
Filles	78,6	82,2	83,1	84,2	87,1	88,2
Effectif des préscolarisés	747893	709988	684783	690568	705070	705753
Dont préscolaire moderne (En %)	9,1	10,1	11,6	12,2	12,9	18,9
Effectif des élèves et des étudiants						
Enseignement primaire	4029112	4101157	4070182	4022600	3943831	3939177
Dont public (En %)	95,1	94,7	94,5	93,4	92,7	91,6
Enseignement secondaire collégial	1095621	1119580	1161390	1231752	1317149	1404175
Dont public (En %)	98,3	98,0	97,7	97,3	96,8	96,0
Enseignement secondaire qualifiant	515132	559497	603397	633409	656796	681369
Dont public (En %)	94,0	94,9	95,1	94,7	94,2	93,7
Enseignement supérieur (Public et privé) (5)	280046	296082	295190	313081	323175	295034
Effectif du personnel enseignant dans le secteur public						
Enseignement primaire	132781	135199	135663	134633	131625	131194
Enseignement secondaire collégial	53521	54012	55202	56281	54241	54493
Enseignement secondaire qualifiant	33300	33875	34690	35675	35130	36614
Enseignement supérieur universitaire (personnel permanent)	9938	10069	10413	10640	9773	9867

Source : - Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
- Haut commissariat au Plan

(1) Rétroprojections du CERED 2006

(2) Les ménages nomades ne sont pas inclus

(3) Source : RGPH pour 1994 et 2004, ENPS II pour 1990, ENNV 1998/1999 pour 1998

(4) Concerne les enfants âgés de 6 à 11 ans à partir de 2000/2001

(5) non compris la formation des cadres et la formation professionnelle post-bac.

7- Indicateurs sociaux (suite 1)

	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Effectif en formation pédagogique	12133	7115	8036	5329	4673	4301
Instituteurs (%)	83,7	71,6	48,3	50,9	24,4	28,2
Professeurs 1er cycle (%)	10,7	21,7	30,9	23,2	35,0	34,2
Professeurs 2ème cycle (%)	3,6	5,0	16,7	15,4	24,8	23,5
Agrégés (%)	2,0	1,7	4,1	10,5	15,8	14,0
Effectif en formation professionnelle(1)	77304	79310	98177	106029	120331	135670
Spécialisation (%)	15,9	15,1	18,5	16,1	14,9	12,2
Qualification (%)	47,4	45,8	39,1	35,2	35,2	32,9
Technicien (%)	36,7	39,1	42,4	48,7	49,9	54,9
	1971	1982	1994	1998	2004	2006(3)
Taux d'analphabétisme (En %) (2)	75,0	65,0	54,9	48,3	42,7	38,5
Urbain	54,0	44,0	36,9	33,7	29,4	27,2
Rural	87,0	81,7	75,4	66,9	60,5	54,4
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Budget de fonctionnement du MEN (En millions dh) (4)	21353	26475	25398	29314	32958	31796
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	31,1	34,2	32,5	31,1	31,4	29,0
Budget d'investissement du MEN (En millions dh) (4)	2077	1973	1811	1763	2345	2473
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	11,1	11,4	9,0	9,4	10,7	9,5
Budget global du MEN (En millions dh)(4)	23430	28448	27209	31077	35303	34269
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	26,8	30,0	27,7	27,5	27,8	25,3
7.3-Emploi et salaires						
7.3.1- Activité, emploi et chômage (15 ans et plus)						
Population active 15 ans et plus (En milliers)	10379	10902	10745	10825	10990	11148
Urbain	5558	5816	5554	5622	5578	5746
Rural	4821	5086	5370	5376	5412	5402
Structure de la population active selon les groupes d'âges (En %)						
National						
15 - 24 ans	25,2	25,1	25,1	24,1	22,8	22,3
25 - 44 ans	51,9	51,8	51,6	52,2	50,6	50,6
45 - 59 ans	16,9	17,3	17,5	17,9	20,7	21,1
Urbain						
15 - 24 ans	19,3	18,7	18,4	17,7	18,1	18,0
25 - 44 ans	59,4	59,3	59,4	59,6	57,0	56,7
45 - 59 ans	17,6	18,3	18,7	19,2	21,9	22,1
Taux d'activité (En %)						
National	50,7	52,4	52,2	51,5	51,3	51,0
Masculin	77,3	77,7	77,0	76,2	76,4	76,1
Féminin	24,9	27,7	28,3	27,9	27,2	27,1
Urbain	45,4	45,9	45,5	44,9	44,7	44,9
Masculin	72,7	72,6	71,5	70,8	71,4	71,5
Féminin	19,8	20,9	20,8	20,1	19,3	19,6
Rural	58,5	61,0	61,3	60,7	60,5	59,7
Masculin	84,0	84,3	84,2	83,6	83,4	82,6
Féminin	32,7	37,3	38,8	38,6	38,4	37,7

Source : - Ministère de l'Economie et des Finances
- Haut commissariat au Plan

(1) Correspond à l'effectif du secteur public

(2) Source : RGPH pour 1971, 1982, 1994 et 2004, ENNV 1998/1999 pour 1998

(3) Résultats de l'enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et l'abandon scolaire (fin 2006)

(4) Il s'agit des dépenses du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique

7- Indicateurs sociaux (suite 2)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Population active occupée (En milliers)	9176	9484	9822	9913	9928	10056
Urbain	4541	4343	4533	4593	4714	4860
Rural	4635	5141	5289	5320	5214	5196
Structure de la population active occupée selon les groupes d'âges (En %)						
National						
15 - 24 ans	23,5	24,2	23,8	22,8	21,1	20,5
25 - 44 ans	51,2	50,4	50,6	51,1	50,2	50,1
45 - 59 ans	18,6	18,9	19,0	19,5	22,3	22,8
Urbain						
15 - 24 ans	15,5	15,2	15,1	14,6	14,6	14,5
25 - 44 ans	59,2	58,7	58,7	58,7	57,0	56,5
45 - 59 ans	20,8	21,6	21,9	22,5	25,0	25,2
Rural						
15 - 24 ans	31,3	31,7	31,3	29,9	26,9	26,1
25 - 44 ans	43,3	43,3	43,7	44,5	44,1	44,2
45 - 59 ans	16,5	16,6	16,6	17,0	19,9	20,6
Structure de l'emploi urbain selon les branches d'activité (En %)						
Agriculture, forêt et pêche	4,9	5,1	5,4	5,2	5,3	
Industrie	22,9	22,7	22,7	22,3	21,2	
Bâtiments et travaux publics	10,4	10,6	10,1	10,1	10,9	
Commerce de gros et de détail	22,8	23,8	23,6	24,0	21,8	
Transports, entrepôts et communications	6,0	6,6	6,4	7,0	6,9	
Services+Administration générale	35,9	35,4	35,1	34,5	36,2	
Administration générale	9,9	8,8	9,2	8,8	9,8	
Activités mal désignées	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	
Population active en chômage (En milliers)	1203	1299	1160	1197	1062	1092
Urbain	1017	1125	992	1005	864	886
Rural	186	174	168	192	199	206
Taux de féminité de la population active en chômage (En %)	27,0	29,0	29,4	29,2	27,1	27,3
Urbain	29,7	31,3	30,5	31,0	29,8	30,3
Rural	11,9	14,0	14,1	12,4	15,6	14,3
Taux de chômage selon le sexe (En %)						
National	11,6	11,4	10,8	11,1	9,7	9,8
Masculin	11,3	11,1	10,7	11,0	9,7	9,8
Féminin	12,5	12,2	11,1	11,3	9,7	9,8
Urbain	18,3	19,3	18,4	18,3	15,5	15,4
Masculin	16,6	17,4	16,6	16,5	14,0	13,9
Féminin	24,2	25,8	24,3	24,9	20,9	20,8
Rural	3,9	3,4	3,2	3,6	3,7	3,8
Masculin	4,7	4,2	3,9	4,6	4,6	4,8
Féminin	1,7	1,6	1,4	1,5	1,8	1,7

7- Indicateurs sociaux (suite 3)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux de chômage urbain selon l'âge (En %)						
15-24 ans	34,2	34,5	33,2	32,9	31,7	31,6
25-44 ans	14,8	15,7	14,8	14,7	11,7	12,1
45-59 ans	3,7	4,7	4,3	4,1	3,8	3,4
Taux de chômage rural selon l'âge (En %)						
15-24 ans	6,2	5,5	5,0	5,9	6,4	7,0
25-44 ans	2,8	2,6	2,5	2,8	2,6	2,7
45-59 ans	1,5	1,2	1,0	1,0	1,6	1,3
Taux de chômage urbain selon le diplôme (En %)						
Sans diplôme	10,4	11,3	10,5	10,0	9,2	9,0
Niveau moyen	25,3	26,1	24,7	24,9	21,9	21,2
Niveau supérieur	26,2	27,0	27,1	26,8	19,2	20,3
Ayant un diplôme	25,6	26,5	25,6	25,7	20,8	20,8
Taux de chômage rural selon le diplôme (En %)						
Sans diplôme	2,5	2,2	2,0	2,5	2,5	2,6
Ayant un diplôme	13,6	11,8	10,7	10,6	11,2	11,4

7.4- Santé	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre d'habitants par médecin (public et privé)	2251	2091	2000	1961	1924	1822
Nombre d'habitants par établissement de soin de santé de base	12285	12135	12010	11904	11855	11826
Total des journées d'hospitalisation (En milliers)	4579218	4445148	4214186	4410759	4346883	4282505
Nombre d'habitants par infirmier	1093	1098	1123	1115	1173	1155
Évolution des établissements de soins de santé de base (En nombre)	2347	2405	2458	2511	2545	2592
Espérance de vie à la naissance (En nombre d'années)	70,0	70,3	70,5	71,7	72,0	72,2
Masculin	68,0	68,2	68,5	70,6	70,8	71,0
Féminin	72,1	72,4	72,7	73,0	73,2	73,5
	1992	1995	1997	2003	2005	2006
Taux de prévalence contraceptive (En %) (1)	41,5	50,3	58,4	63,0	63,0	63,0
Urbain	54,4	64,2	65,8	65,5	65,5	65,5
Rural	31,5	39,2	51,7	59,7	59,7	59,7

7.5- Niveau de vie et Equipements de base

	1960	1971	1985	1994	2004	2007(2)
Part de la population située au dessous du seuil de la pauvreté (En%) (3)	55,7	42,7	21,0	16,5	14,2	9,0
Urbain	43,8	38,3	13,3	10,4	7,9	4,8
Rural	60,0	44,7	26,8	23,0	22,0	14,5
	1971	1985	1991	1998	2001	
Déciles de la dépense totale par ménage (3)						
10% des ménages les moins aisés	1,2	1,9	2,1	2,6	2,6	
10% des ménages les plus aisés	36,5	30,5	29,2	28,8	32,1	
Écart entre les deux déciles	30,4	12,2	13,9	11,1	12,3	

Source : - Haut Commissariat au Plan

(1) ENCDM 1984/1985 pour 1985, RGPH pour 1960, 1971, 1994 et 2004.

(2) ENCDM 2007

(3) RGPH pour 1971, ENCDM 1984/1985 pour 1985, ENNVN pour 1991, 1998 et 2001

7- Indicateurs sociaux (Fin)

	1991	1998	2001	2004		
Ménages disposant de l'électricité (En %) (1)	51,1	55,9	70,3	71,6		
<i>Urbain</i>	88,7	86,1	92,1	89,9		
<i>Rural</i>	11,9	15,6	35,1	43,2		
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable (PAGER)	50,0	62,0	60,0	70,0	80,0	86,0
Programme d'Electrification Rurale Généralisée						
Taux d'Electrification Rurale (En %)	55,0	62,0	72,0	81,0	88,0	93,0
Nombre d'abonnés	121416	989946	1176954	1420155	1598441	1766960
Nombre de villages	1956	13235	17208	22632	27673	31639

Source : - Ministère de la Santé
- Haut Commissariat au Plan

(1) Source : RGPH pour 2004, ENNVN pour 1991, 1998 et 2001

Index

A

accord de libre-échange..... 38
 activités génératrices de revenu 89, 90, 91, 105
 Afrique 10, 22, 25, 38, 39, 40, 42, 44, 51, 75
 agriculture ..9, 15, 16, 27, 29, 38, 46, 48, 49, 50, 59,
 65, 69, 77, 79, 81, 94, 103, 104, 110, 111, 113,
 114, 115, 116, 117, 145, 179
 alphabétisation 87
 amélioration du revenu..... 71, 153
 Amérique latine..... 19, 20, 49, 52, 53
 artisanat.....38, 94, 95, 110, 128, 129
 assiette fiscale 174
 attractivité 9, 15, 16, 27, 30, 33, 36, 40, 44, 45, 130,
 135

B

base taxable 171, 172
 blé.....46, 47, 85, 113, 141, 160, 195
 bourse..... 74, 152, 153

C

capital humain10, 103, 105, 111, 136
 cartographie..... 58, 92, 94
 chômage10, 23, 53, 59, 78, 79, 103
 ciblage.....11, 48, 85, 105, 111, 122, 141, 142, 148,
 161, 162, 173
 commerce mondial 25, 35, 193
 compensation10, 11, 53, 58, 105, 111, 132, 139,
 141, 142, 148, 149, 157, 160, 161, 162, 173,
 178, 184, 185, 189, 192, 196, 197, 198
 compte courant.....58, 71, 139, 181, 196
 couverture médicale 59, 88, 106, 144
 croissance mondiale 16, 52, 193

D

décentralisation 99, 100, 102
 déconcentration99, 100, 101, 102, 178
 défi énergétique..... 10, 50
 déficit budgétaire..58, 148, 149, 163, 168, 169, 178,
 192
 dépenses d'investissement ..157, 162, 189, 196, 198
 dépenses ordinaires157, 191, 197, 198
 dépenses publiques.....157, 162, 172, 173, 174, 177,
 178, 191, 197
 dette.....58, 71, 72, 76, 132, 138, 139, 149, 157, 158,
 160, 163, 164, 165, 192, 198
 développement régional58, 91, 92, 98, 99, 129
 dialogue social59, 67, 140, 157, 159, 182, 197
 diversification 16, 19, 20, 46, 52, 53, 65, 67, 69, 95,
 104, 114, 138
 droits d'enregistrement et de timbre.. 150, 156, 176,
 190, 191
 droits de douane67, 150, 156, 160, 191, 195

E

eau..47, 48, 53, 77, 81, 97, 103, 104, 111, 112, 113,
 114, 116, 117, 118, 122, 136, 193, 194
 échanges extérieurs26, 35, 69, 181, 183, 195
 éducation.....10, 28, 38, 45, 54, 65, 85, 87, 129, 136,
 140, 141, 142, 143, 162, 172
 éducation non formelle 28, 87
 efficience.....111, 116, 117, 154, 173
 énergie..9, 15, 28, 44, 46, 50, 51, 52, 53, 61, 77, 81,
 103, 110, 111, 120, 128, 133, 154, 180, 182,
 193, 195
 enjeux..... 10, 25, 46, 102, 103, 113, 114, 115, 119
 enjeux stratégiques.....46, 114
 enseignement fondamental..... 10, 85
 enseignement supérieur..... 103
 épargne...45, 71, 72, 73, 74, 75, 138, 173, 184, 197,
 198
 équation de l'agriculture19, 46, 47
 espace budgétaire172, 173, 174

F

FBCF.....62, 63, 66, 67, 68, 162, 181
 finances publiques.....9, 23, 24, 28, 53, 71, 148, 149,
 160, 164, 167, 168, 169, 171, 172, 178, 189,
 196, 198
 fiscalité douanière176, 177
 formation professionnelle38, 45, 83, 85, 87, 88,
 105, 129, 140, 144, 145

G

gouvernance10, 16, 28, 29, 31, 38, 98, 99, 101, 102,
 112, 113, 116, 118, 119, 143, 179

H

hypothèses.....149, 179, 181

I

immobilier.....17, 20, 41, 63, 81, 126, 150, 156, 180,
 190
 impôts directs.....150, 151, 190, 197
 impôts indirects.....150, 153, 155, 190
 INDH89, 90, 91, 100, 105, 111, 139, 140, 141, 142,
 143
 indicateurs de développement humain..... 10, 83
 industrie ...32, 41, 45, 49, 52, 62, 67, 68, 73, 75, 78,
 81, 82, 93, 94, 114, 120, 122, 123, 133, 155,
 179, 193, 194
 inflation.....9, 21, 58, 59, 66, 67, 83, 149, 174, 185,
 195, 196
 intégration régionale15, 30, 31, 32, 50, 51, 182
 investissement 10, 15, 16, 21, 22, 23, 27, 32, 38, 40,
 42, 47, 52, 53, 58, 61, 62, 63, 66, 67, 68, 70, 72,
 75, 76, 79, 80, 91, 103, 104, 111, 112, 113, 114,
 116, 118, 121, 122, 123, 127, 130, 131, 133,
 148, 149, 155, 157, 162, 163, 172, 173, 175,

177, 179, 180, 181, 183, 184, 189, 192, 193,
195, 196, 198
investissements directs étrangers .24, 30, 36, 40, 62,
63, 184

IR 140, 148, 151, 153, 168, 171, 174, 175, 176,
190, 197

IS 148, 151, 152, 153, 168, 174, 175, 176, 190, 197

L

logement.....63, 73, 111, 124, 125, 126, 180, 194

logistique.....93, 104, 111, 123, 134, 135, 136

loi de finances 2009 179, 182

M

marché du travail..23, 53, 66, 76, 78, 103, 105, 130,
141, 195, 197

masse salariale10, 58, 148, 149, 157, 158, 159, 173,
177, 196

matières premières11, 18, 19, 26, 46, 52, 59, 68, 96,
110, 111, 123, 141, 142, 157, 160, 179, 185,
193, 196

mesures fiscales11, 148, 149, 174, 175

mines..9, 15, 40, 43, 61, 77, 81, 110, 120, 121, 122,
193

mutations structurelles 121

N

niveaux de vie 59, 83, 84

nouveaux métiers 122

NTIC93, 105, 111, 144, 195

O

OCP.....44, 121, 122, 153, 180, 183, 195

Orientations Royales 10, 115

P

pauvreté....28, 49, 50, 59, 83, 84, 85, 89, 90, 91, 93,
96, 97, 98, 105, 110, 111, 113, 114, 115, 139,
140, 141, 142

pêche..27, 33, 38, 65, 77, 79, 94, 95, 110, 118, 119,
120, 174, 181, 193

performances économiques..... 149, 179

pétrole ..18, 19, 24, 34, 47, 52, 58, 68, 70, 132, 133,
153, 160, 181, 182, 185, 190, 191, 192

PIB non agricole..... 61, 149

pôles 19, 30, 98, 120

politique budgétaire.....11, 148, 149, 167, 170, 177,
198

politique fiscale 173, 174

politiques sectorielles 15, 58, 68, 111, 178, 189, 191

positionnement.....9, 16, 40, 42, 44, 45, 53, 97, 177,
183

prévisions11, 124, 139, 149, 150, 151, 153, 154,
155, 156, 157, 159, 160, 161, 163, 179, 182

prévisions économiques 149, 182

productivité 9, 10, 16, 23, 46, 48, 49, 53, 72, 75, 76,
79, 80, 81, 82, 103, 104, 113, 115, 117, 118, 194

productivité apparente du travail.....79, 81, 82

programmation pluriannuelle.....149, 177, 178

R

ralentissement américain..... 15, 20

recettes fiscales .. 148, 149, 150, 151, 152, 154, 170,
171, 174, 189, 190, 191, 197

recettes non fiscales156, 157, 171, 172, 191, 197

recouvrement116, 150, 152, 171, 172, 176, 190

réforme agricole 48, 49

réforme budgétaire102, 177

réformes sectorielles59, 110, 111, 182

région . 15, 16, 20, 21, 22, 25, 30, 33, 35, 36, 39, 42,
50, 51, 75, 76, 82, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99,
100, 101, 115, 123, 129, 137, 144

régionalisation..... 100

revenu national brut disponible par tête 83

S

santé28, 58, 65, 83, 88, 89, 105, 140, 142, 143, 144,
162, 174

secteur financier .9, 72, 75, 111, 137, 138, 150, 151,
152, 155, 174

secteur manufacturier..... 69, 82

services 9, 27, 28, 36, 49, 61, 64, 65, 66, 67, 69, 70,
71, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 81, 90, 93, 96, 100,

101, 110, 114, 116, 123, 129, 130, 131, 134,
135, 141, 155, 157, 159, 175, 178, 181, 182,

183, 184, 192, 194, 196, 198

SMIG59, 125, 140, 182

sociétés cotées.....74, 148, 152

solde budgétaire 149, 167, 168, 169, 170, 171

solde conjoncturel168, 169, 170

solde structurel167, 169, 170, 171, 172

subprimes 15, 20

T

textile32, 35, 37, 39, 52, 69, 88, 177, 195

tourisme ...32, 37, 38, 41, 44, 45, 58, 61, 69, 78, 79,
81, 88, 95, 104, 111, 127, 128, 129, 144, 145,
180, 181, 183

Turquie.....16, 23, 31, 32, 35, 51, 75, 82, 143

TVA 23, 148, 150, 151, 153, 154, 155, 171, 174,
175, 176, 190, 197

U

Union du Maghreb Arabe 34

Union Européenne24, 25, 26, 50, 67, 104, 124, 134,
177, 193

Union pour la Méditerranée 6, 15, 16, 30, 31, 36, 52

V

vulnérabilité84, 85, 104, 140, 141

Z

zone euro.....18, 22, 23, 53, 181, 193